



**HAL**  
open science

## Construction et pratique sociale de l'espace fortifié en Velay (XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles).

Méline Bizri

► **To cite this version:**

Méline Bizri. Construction et pratique sociale de l'espace fortifié en Velay (XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles).. Histoire. Université Clermont Auvergne [2017-2020], 2017. Français. NNT: 2017CLFAL025 . tel-01957703

**HAL Id: tel-01957703**

**<https://theses.hal.science/tel-01957703>**

Submitted on 17 Dec 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Clermont Auvergne  
École doctorale des Lettres, Sciences Humaines et Sociales - ED 370  
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines  
Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » - CHEC - EA 1001

*Construction et pratique sociale de l'espace fortifié  
en Velay (XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles)*

**Mélinda Bizri**

Thèse pour l'obtention du grade de Docteur, discipline histoire de l'art et archéologie

Soutenue publiquement le 10 novembre 2017

*Sous la direction de*

**Bruno Phalip**

Professeur d'histoire de l'art et d'archéologie médiévale

Université Blaise Pascal - Clermont Auvergne - CHEC EA 1001 - USR 3550

*Composition du jury*

**Jean-Loup Abbé**

Professeur d'histoire médiévale

Université Toulouse - TERRAE - UMR 5136

**Luc Bourgeois**

Professeur d'archéologie médiévale

Université Caen Normandie - Centre Michel-de-Boüard - CRAHAM - UMR 6273

**Pascale Chevalier**

Maître de conférence en histoire de l'art et archéologie médiévale

Université Blaise Pascal - Clermont Auvergne - Université de Bourgogne - ARTEHIS - UMR 6298

**Pierre-Yves Laffont**

Maître de conférence en histoire et archéologie du Moyen Âge

Université Rennes 2 - CReAAH - UMR 6566



## Résumé

Construction et pratique de l'espace fortifié en Velay (diocèse du Puy-en-Velay), XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.

Les espaces fortifiés médiévaux du Velay (diocèse médiéval du Puy-en-Velay), sont analysés dans leur constitution et leur utilisation. L'enquête concerne un corpus de sites castraux, bourgs fortifiés, maisons fortes, prieurés et églises fortifiées de 145 communes situées en majorité dans le département de la Haute-Loire (France- Auvergne).

Les changements que ces espaces fortifiés opèrent sur la période XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. sont mis en avant : morphologie spatiale et choix d'occupation des espaces, évolution de l'habitat individuel seigneurial et des enceintes en contexte rural et urbain. L'ensemble est documenté par des textes qui indiquent la nature des relations entre les différents groupes sociaux, acteurs de la construction du territoire fortifié : relations entre les seigneurs et l'évêque du Puy ou le roi, relations entre les seigneurs et les communautés urbaines ou rurales, émergence de nouveaux groupes sociaux (la *petite noblesse*).

L'accent est mis sur l'articulation de ces espaces et le rapport social et symbolique que chacun des groupes sociaux entretient avec la fortification. Les intentions de dominations et les résistances de chacun des groupes sociaux sont ainsi mis en évidence par l'analyse du parcellaire, des édifices et de la forme de la fortification.

Mots clefs : Moyen Âge, diocèse, castrum, bourgs fortifiés, maisons fortes, églises et prieurés fortifiés, tours, enceintes, fortifications, symbolique, Velay, sociologie monumentale, communautés urbaines et rurales, guerre de Cent ans.

## Abstract

Construction and occupation of fortified areas in Velay (diocese of Puy-en-Velay), 13<sup>th</sup>-15<sup>th</sup> centuries.

The fortified medieval areas of the Velay (medieval diocese of Puy-en-Velay) are analysed in their constitution and their use. The survey concerns a corpus of castle sites, fortified towns, fortified houses, priories and fortified churches in 145 communes, mostly in the department of Haute-Loire (France-Auvergne).

The changes that these fortified spaces operate during the 13<sup>th</sup>-15<sup>th</sup> centuries are highlighted: spatial morphology and choices of occupancy of these areas, evolution of individual seigneurial habitats and enclosures in rural and urban context. The nature of the relations between the different social groups building this fortified territory is mainly documented by texts : relationships between the lords and the bishop of Le Puy or the king, relationships between the lords and the urban or rural communities, emergence of new social groups (the *small gentry*).

The purpose focuses on the articulation of these areas and the social and symbolic relationships that each of the social groups has with fortifications. Thus, the intentions of domination and the resistance of each of the medieval social groups are revealed by analysing the plots, the buildings and the form of the fortification.

Key-words : Middle Ages, diocese, castrum, fortified towns, strongholds, fortified churches and priories, towers, enclosures, fortifications, symbolic, Velay, monumental sociology, urban and rural communities, Hundred Years War.

## Remerciements

Je souhaite remercier en premier lieu mon directeur de thèse, M. le Professeur Bruno Phalip, pour la confiance accordée, les échanges constructifs et l'intérêt porté à l'étude. Le suivi sans faille ainsi que la pédagogie bienveillante dont il a fait preuve ont été d'une importance capitale pour l'aboutissement de ce travail de longue haleine.

Je voudrai également remercier les membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce travail. M. le Professeur Luc Bourgeois, déjà présent dans mon jury de master 2 à Poitiers ; M. le Professeur Jean-Loup Abbé, que j'ai pu cotoyé lors du PCR Forts Villageois, Mme Pascale Chevalier pour la chaleur de l'accueil dans l'équipe de recherche clermontoise au début de mon doctorat, et M. Pierre-Yves Laffont, pour ses travaux inspirant sur le Vivarais.

Les prospections de terrain ont été financés par le Ministère de la Culture et de la Communication –Direction de l'Architecture et du Patrimoine (SDARCHETIS : Allocation Recherche 2006), par le Service Régional de l'Archéologie (DRAC-Auvergne) pour les opérations de prospection annuelle de 2008 et 2009 et pour les campagnes archéologiques concernant Dunières, site de la Tour, pour les années 2012 à 2014. M. le Conservateur Frédéric Letterlé et M. René Liabeuf sont ici particulièrement remerciés pour le suivi et l'intérêt qu'ils ont portés à ces demandes. Le Département de la Haute-Loire (anciennement Conseil Général) a également participé au financement des campagnes de prospections et d'opérations sur la Tour à Dunières par le biais de support associatif locaux : l'ARASTH (Laurent d'Agostino et Mylène Navetat, merci de m'avoir initié à ces démarches) pour 2008 et 2009 puis le GRAV depuis 2012. Je remercie ici les membres de ces réseaux associatifs pour leur aide et échanges précieux (Édith Lahellec, Ludovic Antoine, Catherine Simon...).

Je souhaite également adresser mes remerciements à tous les propriétaires de fortifications médiévales qui ont accepté de me recevoir lors des visites de terrains menées principalement entre 2008 et 2010. Merci à Emma Bouvard, Élodie Chaurand, Magali Guénot, Marie Guérin, de m'avoir accompagnée sur le terrain.

Mes remerciements vont aussi à Bernard Galland (retraité du SDAP/STAP/UDAP), Bernard Sanial du CERCOR, Martin de Framond, Conservateur des Archives de la Haute-Loire pour leurs conseils avisés et leur connaissance fine du territoire médiéval du Velay.

Je remercie le personnel des archives de la Haute-Loire, pour leur gentillesse, celui de la bibliothèque patrimoine du Puy-en-Velay, du SDAP/STAP/UDAP de Haute-Loire et de la CRMH à Clermont-Ferrand pour les recherches que j'ai effectué dans ces fonds entre 2008 et 2010- fonds qui sont pour beaucoup numérisés depuis !

Je voudrais remercier ma famille qui m'a donné les moyens de me lancer dans cette thèse et qui m'a soutenu durant tout ce temps. Je remercie tout particulièrement ma sœur Valérie Brochet pour sa relecture et la mise aux normes bibliographiques des presque 600 pages de textes rédigés que représentent les notices de sites.

Pour les relectures de la synthèse, je remercie Marie Charbonnel et Laure de Souris. Pour son aide pour la mise en place des gabarits sous InDesign, merci à Mylène Navetat. Pour la relecture des résumés en anglais, merci à Agnès Stock et Eve Meighen.

Enfin, je voudrai remercier toutes les personnes qui m'ont encouragé et nourri de réflexions durant cette longue période et plus particulièrement durant les deux dernières années de la rédaction, le support amical de mes anciennes collègues du Département du Loiret, les amis d'Orléans, d'Auvergne et de Lyon.

# Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>PARTIE 1. PERSPECTIVES D'ETUDES ARCHEOLOGIQUES DU VELAY .....</b>	<b>7</b>
<b>Chapitre 1. Un immobilisme des recherches relatif .....</b>	<b>8</b>
1. Le monument comme preuve : des courants d'études marquants .....	8
1.1. Des repères solides des traditions historiographiques (XIX <sup>e</sup> - début XX <sup>e</sup> s.) .....	8
1.2. Sociologie monumentale et archéologie du bâti : résonances locales .....	13
1.3. Nouvelles lectures archéologiques des espaces ruraux .....	19
2. La documentation textuelle : apports et limites .....	23
2.1. Quelques sources inédites.....	23
2.2. Une documentation éparse : les fonds et les travaux d'érudition des sociétés savantes .....	25
3. Documenter les sites par l'analyse archéologique : éléments méthodologiques .....	28
3.1. L'étude documentaire : un pré-requis établi de la démarche archéologique .....	29
3.2. L'analyse des sites : de la prospection-inventaire vers l'interprétation spatiale.....	30
<b>Chapitre 2. Vers une nouvelle organisation territoriale IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. ....</b>	<b>33</b>
1. Mise en place du territoire chrétien.....	33
1.1. Un contexte particulier d'émergence du chef-lieu de cité du Puy .....	33
1.2. Les premières fondations chrétiennes et leurs relations aux pouvoirs .....	38
1.3. Émergence de la paroisse et importance de l' <i>ecclesia</i> (IX <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> s.) .....	44
2. Des premiers espaces fortifiés du Velay du X <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> s.– quelle(s) réalité(s) ? .....	47
2.1. Émergence du <i>castrum</i> et évaluation de l' <i>incastellamento</i> en Velay.....	47
2.2. L'exemple du <i>castrum</i> de Polignac et de la cité du Puy-en-Velay .....	54
3. L'omniprésence de la tour quadrangulaire dans l'espace fortifié de la fin du XII <sup>e</sup> s. ....	66
3.1. Présentation générale du corpus des tours quadrangulaires.....	66
3.2. Les tours seigneuriales en contexte castral et urbain.....	69
<b>PARTIE 2. CONSTRUCTION DE L'ESPACE FORTIFIE EN VELAY DU XIII<sup>E</sup> AU XV<sup>E</sup> S. ....</b>	<b>77</b>
<b>Chapitre 1. L'espace fortifié des seigneurs dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. ....</b>	<b>77</b>
1. Un maillage castral fort.....	77
1.1. Cartographie des <i>castra</i> seigneuriaux.....	77
1.2. Difficile percée du pouvoir royal en Velay .....	80
1.3. Timidité de l'accroissement du domaine épiscopal.....	84
2. <i>Castra</i> et fortifications dans le courant du XIII <sup>e</sup> s.....	90
2.1. Habitat seigneurial et tours circulaires .....	90
2.2. Les aménagements défensifs des sites .....	95
<b>Chapitre 2. L'espace fortifié des communautés au bas Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) .....</b>	<b>98</b>
1. « Négatifs » de la communauté en Velay : un état de la question .....	98
1.1. Fortification subie et accords timides.....	98
1.2. Le cas du Puy-en-Velay : révoltes et enjeux pour le contrôle de la fortification urbaine entre les XIII <sup>e</sup> et XIV <sup>e</sup> s.....	107
2. Résistance des bourgs face à la pression castrale .....	111
2.1. Des basses-cours du <i>castrum</i> vers le bourg fortifié .....	112
2.2. Échec du <i>castrum</i> à agréger toutes les populations : bourg fortifié et <i>castrum</i> juxtaposé.....	117
2.3. Les aménagements défensifs des espaces collectifs .....	120
3. Les maisons fortes en Velay : un état de la question .....	126
3.1. L'émergence d'une petite noblesse à l'initiative de ces maisons .....	128
3.2. Position de la maison forte dans l'espace fortifié .....	132

3.3. La fortification des maisons fortes .....	134
<b>Chapitre 3. Épisodes d'insécurité et fortifications des XIV<sup>e</sup> s. - XV<sup>e</sup> s. : sursauts et désengagements des seigneurs.....</b>	<b>136</b>
1. Un pouvoir épiscopal fragilisé ? .....	136
1.1. Le territoire partagé dans la ville du Puy à partir du paréage de 1305 .....	136
1.2. La mise défense du territoire de l'évêque entre 1340 et 1440 .....	139
2. Résistances et reculs des prérogatives nobiliaires sur le contrôle du territoire .....	144
2.1. La contraction du domaine polignacois .....	144
2.2. Investissement pécuniaire des seigneuries et implication dans les ligues nobiliaires ....	147
.....	147
<b>PARTIE 3. USAGES ET PRATIQUES SOCIALES DE LA FORTIFICATION ET DE L'ESPACE FORTIFIÉ AUX XIII<sup>E</sup>-XV<sup>E</sup> S. EN VELAY .....</b>	<b>153</b>
<b>Chapitre 1. Charge idéologique et symbolique de la fortification .....</b>	<b>153</b>
1. L'ordre social dans le paysage fortifié.....	155
1.1. Portée symbolique de la tour médiévale .....	155
1.2. Articulation de la fortification et de l'espace sacré .....	156
2. La fortification, citations monumentalisées d'une domination seigneuriale qui s'effrite .....	160
2.1. Dialogue de la fortification avec les éléments de confort dans les résidences seigneuriales : dernier tiers du XIV <sup>e</sup> s.- premier tiers du XV <sup>e</sup> s.....	161
2.2. Nouveaux espaces résidentiels et adaptation de l'arme à feu dans le second tiers du XV <sup>e</sup> s. ....	165
2.3. Les enceintes et les maisons fortes adaptées à l'arme à feu : entre modernité et références au passé .....	169
<b>Chapitre 2. Nouvelle distribution de l'espace fortifié : entre rejet de l'oppression et adaptations possibles .....</b>	<b>173</b>
1. Rejet de l'espace castral .....	173
1.1. La question des groupes de défense villageois en Velay.....	173
1.2. Recours et refus face à la garde et au guet dans les <i>castra</i> .....	176
1.3. Des <i>castra</i> délaissés .....	178
2. Nouveaux espaces de la fortification .....	181
2.1. Le cas de forts villageois et fondations <i>ex nihilo</i> .....	181
2.2. Les églises fortifiées.....	187
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>193</b>
<b>ABREVIATIONS ET ACRONYMES .....</b>	<b>196</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>197</b>
<b>FIGURES.....</b>	<b>243</b>
<b>TABLEAUX .....</b>	<b>267</b>
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>281</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>282</b>

## Introduction

La fortification est une forme marquante du paysage médiéval. Pour cette raison, les édifices fortifiés de cette période ont suscité l'intérêt des chercheurs des sciences humaines. Particulièrement en archéologie et en histoire de l'art, l'étude des formes architecturales a longtemps consisté en la mise en place de classification typologique afin d'obtenir des chronologies recevables. La prise en compte d'autres critères, permise par l'ouverture croissante aux méthodes d'autres disciplines telles que la géographie ou la sociologie, offre la possibilité d'éclairer la construction du territoire fortifié sous de nouveaux angles d'approches.

Le terrain d'étude choisi pour développer le propos est celui du territoire du diocèse du Puy-en-Velay, c'est-à-dire, la partie orientale du département de la Haute-Loire en Auvergne, communément désigné par le Velay. Ce terrain offrait une matière potentielle pour l'analyse de la fortification : d'une part car peu d'études publiées auparavant sur cet espace avaient exploré cette thématique ; d'autre part, parce que les études monographiques menées dans le cadre de nos mémoires précédents avaient permis d'en évaluer la faisabilité sur deux terrains spécifiques : l'un rural (le château de Beaufort à Goudet en maîtrise) et l'autre urbain (l'enceinte médiévale de la ville du Puy-en-Velay en master 2). La question de la construction du territoire fortifié médiéval a donc été élargie au Velay, motivée et guidée par les travaux de sociologie monumentale expérimentés sur le territoire auvergnat ou par les travaux historiques et archéologiques menés en Vivarais.

Le caractère fortifié de l'espace traduit selon nous, la construction d'interactions sociales passées. L'objectif du travail mené dans cette thèse est donc de mettre en évidence la relation que les différents groupes sociaux médiévaux entretiennent avec la fortification. L'accent est mis sur l'analyse d'une mise en scène spatiale résultant de la fortification des espaces collectifs et individuels. Cette mise en scène, fluctuante sur la période médiévale, est discutée dans sa dimension symbolique et sociale pour le bas Moyen Âge, soit du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s.

L'enquête menée consiste à identifier les différents acteurs ou groupes sociaux à l'origine des édifices et de l'occupation des espaces fortifiés du territoire du Velay (le diocèse médiéval du Puy-en-Velay). L'importance du *castrum* seigneurial comme élément

structurant de l'espace fortifié est discuté à travers la reconnaissance de son évolution formelle et de l'imbrication des pouvoirs seigneuriaux. Son attractivité est évaluée face à la structuration des pôles de peuplement. Le rapport des populations à l'espace fortifié est étudié ainsi que les conditions de l'émergence des nouveaux groupes sociaux et des communautés villageoises. Les libertés obtenues par ces dernières sont envisagées par la documentation textuelle mais aussi avec une méthode de lecture régressive des morphologies des espaces fortifiés.

La première partie de la thèse présente une critique de l'historiographie locale mise en perspective des courants généraux de la recherche. Un état de la documentation disponible est établi ; le choix des sources à partir duquel la recherche a été menée est également indiqué. Les méthodes employées pour les études de sites sont ensuite précisées (Partie 1 – chapitre 1). Le contexte historique des IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. permet de fixer le paysage monumental des premières fortifications : de l'espace pris par ces dernières aux tours seigneuriales. Il fait donc l'objet d'un développement particulier. L'espace urbain fortifié de cette période est illustré avec l'exemple de la ville du Puy-en-Velay (Partie 1 – chapitre 2).

La seconde partie est consacrée à la construction du territoire fortifié du Velay entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> s. L'expansion castrale opposant les seigneurs à l'évêque est commentée en rapport avec les formes des tours seigneuriales et le développement des *castra* (Partie 2 – chapitre 1). Les processus d'émergence des espaces fortifiés collectifs sont interprétés à la fois dans ce paysage castral et le territoire rural mais aussi dans la ville du Puy-en-Velay, à partir d'éléments textuels, spatiaux et monumentaux. Le cas particulier de la maison forte est abordé pour documenter l'usage de la fortification lorsque de nouveaux groupes sociaux se constituent (Partie 2 – chapitre 2). La période de la guerre de Cent ans, caractérisée par des changements économiques et institutionnels majeurs, fournit un contexte particulier pour observer le rôle des seigneurs dans la mise en défense du territoire (Partie 2 – chapitre 3).

Enfin, la troisième partie est l'occasion de discuter de la dimension sociale et symbolique de la fortification. Les références au passé ou l'entrée en modernité des fortifications du bas Moyen Âge (résidences ou enceintes) sont mises en regard du contexte de changements sociétaux de la période (Partie 3 – chapitre 1). Pour terminer, la place de la communauté

villageoise est déterminée par les réponses apportées à l'action des seigneurs et dans l'usage et la pratique des espaces fortifiés (Partie 3 – chapitre 2).



## Partie 1. Perspectives d'études archéologiques du Velay

Occupant une large partie orientale du département de la Haute-Loire, le Velay, territoire de moyenne montagne, est situé sur la frange centre-est du Massif central, dont l'altitude est comprise entre 400 et 1400 mètres environ. Il se caractérise par un paysage issu des tensions volcaniques, constituées de volcans et de hauts plateaux, et de la vallée fluviale de la Loire. La vallée de l'Allier le sépare au sud-ouest du Gévaudan, tandis qu'au sud et à l'est, le massif du Mézenc forme une barrière naturelle avec le Vivarais et la vallée du Rhône. À l'ouest et au nord-ouest, le Velay s'étend jusqu'aux plaines du Brivadois et de la Limagne. Enfin, au nord-est, le Velay jouxte les monts du Forez et le Livradois. La géographie de ce territoire établit un compromis entre plaine et montagne sans grande compartimentation ni espaces cloisonnés permettant ainsi une certaine perméabilité aux courants culturels tantôt méridionaux, tantôt septentrionaux durant la période médiévale.

Le Velay trouve une cohérence historique médiévale autour de l'entité territoriale constituée par le diocèse du Puy-en-Velay dont les contours reprennent les découpages du relief et des vallées fluviales. Ainsi l'Allier le délimite au sud et à l'ouest du diocèse de Saint-Flour (né d'une partition du diocèse de Clermont au XIV<sup>e</sup> s.), le Mézenc à l'est le sépare du diocèse de Viviers, les monts du Pilat au nord et à l'est du diocèse de Vienne et Lyon. Le col de Fix-en-Geney propose un accès au nord-ouest vers le Brivadois et la Basse-Auvergne (diocèse de Clermont). Malgré quelques fluctuations sur les marges, le diocèse du Puy-en-Velay a conservé une certaine unité territoriale et constitue les deux-tiers orientaux du département de la Haute-Loire.

Le point de vue adopté par les études antérieures pour aborder la question de la construction médiévale de ce territoire selon un angle culturel est rapporté dans un premier temps (Chapitre 1). Le propos s'attache ensuite à évaluer le potentiel d'étude du Velay pour la période médiévale centrale, à travers les sources disponibles et l'analyse archéologique (Chapitre 2). Enfin, un premier état du paysage fortifié monumental du Velay est alors proposé comme préambule à celui qui se développe durant le bas Moyen Âge (Chapitre 2, partie 2 et 3).

### 1. Le monument comme preuve : des courants d'études marquants

#### 1.1. Des repères solides des traditions historiographiques (XIX<sup>e</sup>- début XX<sup>e</sup> s.)

D'anciens travaux d'érudition abordent l'histoire du Velay médiéval. Certains auteurs relatent de manière événementielle les faits qui ont pu se dérouler, parfois sans citer explicitement leurs sources<sup>1</sup>, d'autres chercheurs dissertent, pour leur part, sur les origines des caractères culturels propres au Velay sans base scientifique réelle<sup>2</sup>. On peut toutefois s'appuyer sur des études sérieuses publiées à la même période.

Deux types de travaux fournissent le socle de la documentation qui a contribué à l'histoire du Velay médiéval : les travaux sur les familles seigneuriales (généalogies) et les publications de sources.

Références en matière de recherche généalogique, les travaux de Jean-Léandre-Romain Truchard du Molin (1795-1877)<sup>3</sup> et de Gaston Jourda de Vaux (1862-1933)<sup>4</sup> abordent donc l'histoire des familles. Les armoriaux de l'abbé Theillière et de Georges Paul complètent ces compilations de données et de chronologies médiévales<sup>5</sup>.

Deux auteurs ont effectué un travail de publication de sources médiévales qui n'a pas d'égal dans d'autres régions. Il s'agit d'Augustin Chassaing (1830-1892) et d'Antoine Jacotin (1852-1924). Leur ouvrage commun, le *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*<sup>6</sup> est un inventaire documenté des lieux occupés depuis l'époque médiévale. Les auteurs fournissent les premières mentions textuelles issues d'un dépouillement systématique de documents manuscrits et publiés parmi lesquels figurent les séries J, JJ, M, P, Q, R X des Archives Nationales, des cartulaires, terriers, registres paroissiaux, cadastres locaux (cités en introduction XXIX à XLII). Ce travail de dépouillement chronologique systématique lié à une

---

<sup>1</sup> Arnaud (J.-M.), *Histoire du Velay...*, 1816 ; Vinols (J. - B.-L. de), *Histoire des guerres de religion ...*, 1862.

<sup>2</sup> Boudon-Lashermes (A.), *Les vigueries carolingiennes ...*, 1930 ; Boudon-Lashermes (A.), *Le Velay gallo-grec...*, 1958.

<sup>3</sup> Truchard du Molin (R.), *Les baronnies du Velay...*, 1870 ; Truchard du Molin (R.), *La baronnie de La Roche-en-Régnier...*, 1874 ; Truchard du Molin (R.), *La seigneurie du Mézenc...*, 1874 ; Truchard du Molin (R.), *La baronnie de Lardeyrol...*, 1896 ; Truchard du Molin (R.), *La baronnie de Saint-Vidal...*, 1897 ; Truchard du Molin (R.), *La baronnie de la Brosse...*, 1900.

<sup>4</sup> Jourda de Vaux (G. de), *Le nobiliaire du Velay...*, 1924-1933.

<sup>5</sup> Theillière (abbé J.-B.), *Armorial des barons diocésains...*, 1880 ; Paul (G.), *Armorial général du Velay...*, 1912.

<sup>6</sup> Chassaing (A.), Jacotin (A.), *Dictionnaire topographique ...*, 1907.

entrée géographique constitue une base précieuse de la documentation et de l'occurrence médiévale locale. Le contexte peut être amené à être précisé aisément puisque la source est citée après chaque date. D'autres dictionnaires topographiques ou statistiques, dont la littérature est localement foisonnante à cette époque<sup>7</sup>, ne sont pas aussi exhaustifs.

Augustin Chassaing, archiviste-paléographe, a largement contribué à la mise à disposition des sources locales par la publication de cartulaires<sup>8</sup> ou de recueil de documents d'archives concernant la région de Brioude, la Basse-Auvergne et le Gévaudan<sup>9</sup> mais aussi par la transcription des récits d'Étienne Mège dit de Médicis, bourgeois du Puy à la fin du XV<sup>e</sup> s.<sup>10</sup>, de Jean Burel, bourgeois du Puy à la fin du XVI<sup>e</sup> s.<sup>11</sup> ou d'Antoine Jacmon à la fin du XVII<sup>e</sup> s.<sup>12</sup> Cette documentation apporte un témoignage de la vie au Puy-en-Velay pour ces périodes. Leur richesse réside cependant surtout dans le fait que ces bourgeois compilent des textes originaux aujourd'hui perdus ou disparus, concernant la comptabilité ou la fiscalité de la ville et du diocèse (Étienne Mège dit de Médicis), des dessins originaux ou des dates de constructions de fortifications urbaines (Jean Burel, Antoine Jacmon). Augustin Chassaing a annoté ces textes mais n'a jamais publié d'étude de synthèse à partir de cette matière.

Ces récits ont alors été utilisés pour jalonner l'histoire événementielle du Velay. Odo de Gissey, frère jésuite (1567-1643) puise déjà chez ces auteurs, sans citer ses sources, à l'inverse d'Étienne Mège, des éléments pour son histoire du Puy<sup>13</sup>.

Plus tard, Jacques Monicat (1903-1987) réalise une histoire épisodique des faits Routiers de la Guerre de Cent ans<sup>14</sup> en utilisant ces sources, enrichies d'autres inédites, notamment celles des Archives Nationales<sup>15</sup> (comptes, lettres de rémission)<sup>16</sup>. Il a également utilisé le

---

<sup>7</sup> Deribier de Cheyssac (F.-G.), *Dictionnaire topographique ...*, Le Puy, 1820 ; Malègue (H.), *Éléments de statistique...*, 1872.

<sup>8</sup> Chassaing (A.), *Cartulaire de Chamalières-sur-Loire...*, 1895.

<sup>9</sup> Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense...*, 1886. Ce recueil comprend notamment des lettres de rémission issues de la série JJ (trésor des Chartres) ou des actes issus de la série Z<sup>2</sup> (juridictions ordinaires royales et seigneuriales) des Archives Nationales.

<sup>10</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio ou Chroniques d'Étienne de Médicis...*, t. 1 : 1869 ; t. 2 : 1874.

<sup>11</sup> Chassaing (A.), *Mémoires de Jean Burel ...*, 1875.

<sup>12</sup> Chassaing (A.), *Mémoires d'Antoine Jacmon (1602-1652)...*, 1885.

<sup>13</sup> Gissey (Odo de), *Discours historique de la très ancienne dévotion à Notre Dame du Puy...*, 1620.

<sup>14</sup> Monicat (J.), *Les grandes compagnies du Velay 1358-1392...*, 1928. Une table et un index manquent à l'édition pour une exploitation aisée.

<sup>15</sup> Les séries JJ, le fonds du trésor des Chartres ou la série X<sup>IA</sup> (Archives du Parlement de Paris, civil et criminel), la série P.

fonds latin Coat consacré au Languedoc<sup>17</sup>, les registres de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire des archives départementales de l'Hérault (copie du XVIII<sup>e</sup> s.), le *Petit Thalamus de Montpellier*<sup>18</sup> et des extraits des *Chroniques* de Jean Froissart<sup>19</sup> ou des *Tard-Venus*<sup>20</sup>. Des sources issues des archives départementales de la Haute-Loire (A. D. de Haute-Loire, série G et fonds de l'Hôtel-Dieu), déjà éditées, sont également mobilisées<sup>21</sup>. Les sources ne sont néanmoins pas toutes citées en notes. Le récit est rédigé sous forme de grandes dissertations qui n'en facilitent pas non plus l'analyse. Les chroniques de Jean Burel ont été un peu utilisées pour documenter une histoire des mentalités à l'époque des Guerres de Religion, mais cette documentation éditée a finalement été assez peu exploitée en dehors du contexte local<sup>22</sup>.

Des thèses historiques ont été tentées sur des thèmes demeurant pour l'essentiel rattachés à l'histoire du pouvoir et des institutions. Charles Rocher a abordé de manière très partisane la place de la royauté en Velay et les conflits qui s'y rapportent aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.<sup>23</sup>. Étienne Delcambre (1897-1961) a, pour sa part, consacré des travaux aux institutions, celles de l'évêché et du consulat du Puy, ou encore les États du Velay<sup>24</sup>. Il élargit ainsi le champ d'investigation à la bourgeoisie urbaine avec l'étude de l'émergence du pouvoir consulaire au Puy-en-Velay<sup>25</sup> accompagné de publications de sources ayant trait à l'histoire de la ville, précédemment recensés et publiés par Auguste Aymard (1808-1889)<sup>26</sup>.

Ainsi à la fin du XIX<sup>e</sup> s. et au début du XX<sup>e</sup> s. l'histoire médiévale du Velay demeure sans surprise une histoire événementielle et du pouvoir (de la constitution des institutions à la place des seigneurs) décrite à partir des textes. Avec la publication d'un *Répertoire des*

---

<sup>16</sup> Une partie se retrouve dans la série G supplément des archives départementales de la Haute-Loire (A. D. de Haute-Loire). D'autres actes du parlement de Paris avaient été publiés par Boutaric (E.), *Actes du parlement de Paris, série. De l'an 1254 à l'an 1328...*, 1863.

<sup>17</sup> Bibliothèque Nationale de France (BnF).

<sup>18</sup> Récit anonyme, registre consulaire de Montpellier, publié pour la première fois d'après les manuscrits originaux par la Société archéologique de Montpellier, 1836 puis 1840.

<sup>19</sup> *Chroniques de Jean Froissart [ca.1337-ca.1410]...*, publié par Pourrat (H.), 1952.

<sup>20</sup> Guigue (G.), *Les Tard-Venus...[1356-1369]...*, 1886.

<sup>21</sup> Jacotin (A.), *Preuves de la Maison de Polignac...*, 1898-1906 et Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense... op.cit.*

<sup>22</sup> Cf. Turrel (D.), *Le Blanc de France...*, 2005.

<sup>23</sup> Rocher (C.), « La royauté en Velay ..., 1872 à 1874 ; Rocher (C.), « Les Bourguignons en Velay ..., 1874 à 1878 ; Rocher (C.), « La Ligue en Velay ..., 1878.

<sup>24</sup> Delcambre (É.), « Le paréage du Puy ..., 1931, Delcambre (É.), *Le consulat du Puy-en-Velay...*, 1933 ; Delcambre (É.), *Contribution à l'histoire des États provinciaux ...*, 1938.

<sup>25</sup> Delcambre (É.), « Documents concernant le consulat », *Bulletin historique scientifique littéraire et artistique de la Société Académique du Puy*, 1930 à 1937.

<sup>26</sup> Aymard (A.), « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison ..., 1850.

*Hommages de l'évêché*<sup>27</sup> et des *Preuves de la Maison de Polignac*<sup>28</sup>, les données sur lesquelles se portent les éditions, documentent exclusivement les groupes seigneuriaux. L'abbé Jean-Baptiste Payrard (1839-1892) a participé à l'édition d'actes et de chartes émanant de l'évêché du Puy-en-Velay et des vicomtes de Polignac et à une première transcription du cartulaire de Pébrac. Cette documentation est néanmoins moins facile d'accès car publiées dans différents volumes<sup>29</sup>. Dans cette continuité et en relai de cette documentation, apparaissent l'édition de cartulaires monastiques d'établissements vellaves ou proches (Saint-Chaffre, Chamalières-sur-Loire, Brioude)<sup>30</sup>.

Se démarquant d'une tradition presque exclusivement textuelle ou armoriale, Auguste Aymard (1808-1889) archiviste-paléographe, a laissé en héritage de nombreux croquis et notes restés non publiés, illustrant ses observations de terrain, prospections et découvertes fortuites au Puy-en-Velay et alentours<sup>31</sup>. Il est un des premiers érudits à porter un regard archéologique sur les vestiges, notamment antiques, du passé. Barthélémy Faujas de Saint-Fond (1741-1819), géologue, s'était intéressé à certains objets du passé de la région aux alentours de 1775-1780, dans une dimension moindre<sup>32</sup>. Hormis une prospection actuellement menée à Polignac, qui vise à confronter les anciennes découvertes d'Auguste Aymard avec le terrain<sup>33</sup>, les données qu'il a produites sont encore aujourd'hui sous-exploitées.

Le monument médiéval a été le point d'entrée de l'histoire généalogique de Gaston Jourda de Vaux<sup>34</sup>. S'il ne décrit pas les châteaux à la manière d'Henri-Paul Eydoux<sup>35</sup>, il fournit

---

<sup>27</sup> Lascombe (A.), *Répertoire général des hommages...*, 1882.

<sup>28</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*

<sup>29</sup> Payrard (abbé J.-B.), *Documents inédits relatifs à l'histoire de Notre-Dame du ...*, 1868 ; Payrard (abbé J.-B.), « Documents inédits concernant les différends des évêques du Puy avec les vicomtes de Polignac... », 1875-1876 ; Payrard (abbé J.-B.), « Documents inédits relatifs à l'histoire du Velay ... », 1876-1877 ; Payrard (abbé J.-B.), « Inventaire des titres de la maison de Polignac... », 1876-1877 ; Payrard (abbé J.-B.), « Extraits d'un inventaire des titres de l'évêché du Puy... », 1876-1877 ; Payrard (abbé J.-B.), « Chartes inédites concernant l'histoire du Velay... », 1877-1878 ; Payrard (abbé J.-B.), *Mélanges historiques...*, 1878 et 1880 ; Payrard (abbé J.-B.), *Nouvelle série de mélanges historiques...*, 1887 et 1892 ; Payrard (abbé J.-B.), *Nouvelle série de Mélanges historiques...*, 1885 et 1888 ; Payrard (abbé J.-B.), *Petites éphémérides vellaviennes...*, 1889.

<sup>30</sup> Chevalier (U.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier...*, 1891 ; Chassaing (A.), *Cartulaire de Chamalières... op. cit.* ; Doniol (H.), *Cartulaire de Brioude...*, 1863.

<sup>31</sup> Fonds Aymard 157J, A.D. de Haute-Loire, numérisé dans le cadre du Programme Collectif de Recherche (PCR) sur le Baptistère Saint-Jean du Puy depuis 2004, publication de synthèse à paraître, numéro spécial Bibliothèque de l'Antiquité Tardive, éd. Brépols.

<sup>32</sup> Faujas de Saint-Fond (B.), *Notes de Voyages dans le Midi de la France...*, 1778.

<sup>33</sup> Cf. Antoine (L.), Simon (C.), *Prospection-Inventaire sur la commune de Polignac...*, 2013.

<sup>34</sup> Jourda de Vaux (G. de), *Les châteaux historiques de la Haute-Loire...*, t. 1, 1911 ; t. 2, 1918.

<sup>35</sup> Voir Eydoux (H.-P.), *Châteaux Fantastiques...*, 1969-1973.

toutefois de nombreuses informations descriptives ponctuelles pour certains châteaux au début du XX<sup>e</sup> s. Elles restent toutefois marginales, face à la place que prend la présentation de la documentation sur les familles.

Noël Thiollier publie en 1900 des analyses d'édifices romans du diocèse du Puy qu'il accompagne de gravures<sup>36</sup>. On ne trouve auparavant qu'une étude monographique concernant la cathédrale du Puy-en-Velay, vers 1842, réalisée préalablement aux restaurations qui y sont opérées par Aymond Gilbert Mallay (1805-1883). Ce n'est qu'avec le *Congrès Archéologique de France de 1904* puis celui de 1975 que d'autres édifices médiévaux du Velay sont étudiés<sup>37</sup>. Le regard porté par les historiens d'art sur ces monuments reste néanmoins monographique et ne rompt pas avec de précédents travaux<sup>38</sup>. Ils mettent toutefois en exergue un corpus d'édifices révélant le potentiel d'étude de l'architecture médiévale pour le Velay.

Ce rapide panorama présentant les études sur l'époque médiévale en Velay à la charnière des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s. et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> s. montre des travaux concernant l'histoire et le monument. Il apparaît ainsi que facilitée par de nombreuses sources éditées, une histoire concernant l'encadrement des hommes par le biais des institutions a commencé à émerger. Certains érudits documentent par ailleurs archéologiquement des monuments majoritairement issus de la période antique d'abord privilégiée à la période médiévale. Le monument médiéval devient quant à lui, une source d'intérêt à part entière avec les études de site du *Congrès Archéologique de France de 1904*. Comme pour le volume sur l'architecture romane de Noël Thiollier, l'intérêt porte majoritairement sur le monument religieux.

Peu de travaux de synthèse replacent le Velay dans un contexte plus large. Les études restent centrées et circonscrites à ce territoire, effectuant rarement la comparaison avec d'autres. On citera seulement la synthèse de Noël Thiollier en 1900 qui fait entrer le Velay dans les écoles stylistiques des territoires voisins en mettant en exergue les influences auvergnate, languedocienne et bourguignonne dans l'architecture médiévale. Puis, Étienne Delcambre ancre un peu plus ce territoire dans une histoire institutionnelle plus large, avec

---

<sup>36</sup> Thiollier (N.), *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy...*, 1900.

<sup>37</sup> *Congrès Archéologique de France - 71<sup>e</sup> session : le Velay 1904* et *Congrès Archéologique de France - 133<sup>e</sup> session : le Velay 1975*.

<sup>38</sup> Mandet (F.), *Monuments historiques de la Haute-Loire et du Velay...*, 1862 ; Mallay (E.), « Le château de Bouzols... », 1900, p. 243-245, par exemple.

un ouvrage de géographie historique<sup>39</sup>, comme il l'avait précédemment fait pour son travail sur les États du Velay (abordé sous l'angle du rapport avec les institutions du Languedoc voisin)<sup>40</sup>.

Enfin, on note l'absence de l'histoire des espaces ruraux dans les préoccupations scientifiques, face à une prépondérance de l'histoire du pouvoir. Les productions monumentales sont abordées sous l'angle militaire ou artistique, en dehors d'une connexion à un espace social ou sociétal plus large. La prise en compte des vestiges demeure d'ailleurs de manière générale, à ce stade, encore timide. La plupart des recueils d'images publiés à la fin du XIX<sup>e</sup> s. et au début du XX<sup>e</sup> s. restent d'inspiration romantique<sup>41</sup>. Ils ne traduisent pas encore le nouveau regard porté par l'historien d'art ou l'archéologue sur le monument. L'intérêt pour une histoire monumentale locale se heurte aussi à la difficulté de la chronologie restée souvent imprécise<sup>42</sup>.

## 1.2. Sociologie monumentale et archéologie du bâti : résonances locales

En 1962, Gabriel Fournier impose comme démarche pionnière une confrontation des données de terrain aux sources textuelles, dans sa thèse sur *Le peuplement rural en Basse-Auvergne*<sup>43</sup> (Puy-de-Dôme et Brivadois), ensuite appliquée aux questionnements sur le château. En effet, Gabriel Fournier utilise le plan cadastral napoléonien (XIX<sup>e</sup> s.) qu'il confronte aux écrits. Il se rend aussi sur le terrain pour dresser des plans topographiques des sites, croisés avec les sources textuelles. *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, publié en 1978 par ce même auteur<sup>44</sup> se démarque dans le monde de la recherche sur le château qui, jusqu'alors, avait surtout privilégié soit la forme, soit le rôle de ce dernier de manière séparée. Gabriel Fournier a ensuite réalisé de nombreuses études ayant pour sujet les villages de l'Auvergne<sup>45</sup>. C'est sans conteste la méthode

---

<sup>39</sup> Delcambre (É.), *Géographie historique du Velay...*, 1937.

<sup>40</sup> Delcambre (É.), *Contribution à l'histoire des États provinciaux...*, 1938.

<sup>41</sup> Deray (I.), *Rives de la Loire dessinées et photographiées d'après nature par Deray...*, 1836 ; Nodier (C.), Taylor (J.), Cailleux (J. de), *Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France...*, 1829.

<sup>42</sup> Cf. Les recherches approximatives de Boudon-Lasherme (A.), *op. cit.*, abordant la charnière Antiquité-haut Moyen Âge.

<sup>43</sup> Fournier (G.), *Le peuplement rural en Basse Auvergne...*, 1962.

<sup>44</sup> Fournier (G.), *Le château dans la France médiévale...*, 1978.

<sup>45</sup> Fournier (G.), « La défense des populations rurales... », 1966, p. 157-199 ; Fournier (G.), *Châteaux, villages et villes d'Auvergne au XV<sup>e</sup> siècle : d'après l'Armorial de Guillaume Revel...*, 1973 ; Fournier (G.), *Notes historiques sur Authzat, Châlus-les-Bussières, la Sauvetat (Puy-de-Dôme)...*, 2007 ; Fournier (G.), *Les villages fortifiés et leur évolution : contribution à l'histoire du village en Auvergne, ...*, 2009, 2010, 2011 et 2012.

transdisciplinaire employée et le point de vue adopté – une approche sociétale du monument – qui étaient neufs pour la pratique de l’histoire médiévale au début de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> s. Cette démarche a bousculé une pratique monolithique de l’histoire médiévale, construite prioritairement avec la source textuelle pour base, et qui avait été largement développée par l’école des Annales dans la première moitié du XX<sup>e</sup> s. Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> s. régnait entre histoire et histoire de l’art et archéologie, un certain cloisonnement des disciplines et la question de leurs subordinations respectives. Encore aujourd’hui, l’idée de la prise en compte de l’archéologie comme science à part entière fait débat, la réduisant même parfois tout comme l’histoire de l’art, à une simple illustration de propos.

D’autres travaux plus spécifiquement portés sur l’architecture médiévale s’inscrivent, après les travaux de Gabriel Fournier, dans une perspective d’approche croisée avec des données acquises par de nouvelles méthodes. Ainsi, Gérard Giulato soutient en 1982 sa thèse sur les châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale<sup>46</sup>. Pour l’Auvergne, Bruno Phalip soutient en 1984 une thèse sur l’habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois (Puy-de-Dôme, Cantal et Brivadois)<sup>47</sup>. Ces auteurs ont replacé le monument dans un contexte social et ont engagé notamment une démarche systématique de relevés de bâti qui ont alors nourri leurs travaux. D’autres études régionales ont couplé démarche historique et archéologique pour documenter l’habitat médiéval seigneurial dans le courant des années 1990 : ainsi par exemple dans des territoires proches du Velay, sur le Bas-Languedoc, Florence Journot<sup>48</sup>; puis à la fin des années 1990, dans le Cantal, Jean-Luc Boudartchouk<sup>49</sup> et pour le Vivarais, Pierre-Yves Laffont<sup>50</sup>.

La résonance de ces travaux en Velay reste peu perceptible. En effet, dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> s. les thèmes abordés restent les mêmes qu’auparavant, à savoir, l’histoire des institutions abordées par des érudits, et avec comme seul outil d’analyse, le texte. Auguste Fayard propose une nouvelle lecture de l’émergence du pouvoir épiscopal à travers l’analyse

---

<sup>46</sup> Publiée en 1992 : Giulato (G.), *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale...*, 1992.

<sup>47</sup> Phalip (B.), *Le château et l’habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> s. ...*, 1984, publiée en 1993 : Phalip (B.), *Seigneurs et bâtisseurs : le château et l’habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> s. ...*, 1993.

<sup>48</sup> Journot (F.), *Archéologie des châteaux médiévaux de la montagne héraultaise : haut bassin de l’Orb et bassin de la Lergue : X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle...*, 1990.

<sup>49</sup> Boudartchouk (J.-L.), *Le Carladéz de l’Antiquité au XIII<sup>e</sup> siècle : terroirs, hommes et pouvoirs...*, 1998.

<sup>50</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux, pouvoirs et habitats en Vivarais, X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. ...*, 1998.

du transfert de capitale de cité<sup>51</sup>. La puissance de la seigneurie ecclésiastique est à nouveau évaluée dans son rapport à la royauté et aux autres seigneurs laïcs du Velay dans deux autres articles de synthèse par Jean Peyvel et Pierre Perrel<sup>52</sup>.

Pourtant, l'analyse historique des données économiques et sociales menée sur la ville du Puy à l'époque moderne<sup>53</sup> et faisant échos aux travaux de l'école des Annales<sup>54</sup>, montre que les chercheurs qui s'attachent à éclairer l'histoire de ce territoire ne sont pas imperméables aux courants de recherches développés ailleurs. Si, avec la thèse de Christian Lauranson-Rosaz<sup>55</sup>, le Velay intègre un peu plus un contexte d'étude élargi pour la période du haut Moyen Âge, les monuments, les sites, le territoire physique sont laissés de côté.

L'essor de l'archéologie préventive des grands aménagements à partir des années 1980<sup>56</sup> a accru le nombre d'opérations archéologiques et a eu pour conséquence, parmi d'autres, le développement des méthodes pour l'archéologie médiévale. L'archéologie du bâti est formalisée au terme d'une vingtaine d'années de pratiques et d'enseignement autour des années 1999-2002 dans un ouvrage qui en rappelle les principaux fondements<sup>57</sup>. L'archéologie du bâti innove dans les méthodes d'enregistrement des élévations en empruntant à l'archéologie du sous-sol la lecture en strates, et dans l'analyse technique de la construction propre au monument historique, en utilisant les modules de construction et la composition des liants, pour documenter l'évolution et la chronologie de l'édifice.

Le champ de la recherche en Auvergne s'est donc enrichi d'une démarche historique innovante comme la sociologie monumentale, telle que l'avait définie Gabriel Fournier puis Bruno Phalip, unissant monument et société dans une même perspective d'approche. Puis, une nouvelle manière d'observer et d'exploiter les élévations de ces

---

<sup>51</sup> Fayard (A.), « Les premiers évêques du Puy... », 1966 ; Fayard (A.), « Saint-Georges, évêque du Puy... », 1969 ; Fayard (A.), « Saint-Georges, les légendes et l'histoire ... », 1971 ; Fayard (A.), « Le Puy *Anicium* : colonie romaine et ville sainte... », 1974 ; Fayard (A.), « De *Ruessium* à Saint-Paulien ... », 1976 ; Fayard (A.), « De *Ruessium* à Saint-Paulien (seconde partie) ... », 1978.

<sup>52</sup> Peyvel (P.), « Aspects de la puissance féodale de l'évêché du Puy aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. ... », 1972, p. 7-32 ; Perrel (J.), « Le Velay dans le domaine royal : une histoire de dupes (1213) ... », 1981, p. 41-54.

<sup>53</sup> Rivet (B.), *Une ville au XVI<sup>e</sup> siècle : Le Puy-en-Velay...*, 1988.

<sup>54</sup> Comme en Auvergne sur la seigneurie du bas Moyen Âge : Charbonnier (P.), *La seigneurie rurale en Basse Auvergne du 14<sup>ème</sup> au 16<sup>ème</sup> siècle...*, 1980.

<sup>55</sup> Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne et ses marges (Velay, Gévaudan) du 8<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> s. La fin du monde antique ?...*, 1987.

<sup>56</sup> Cf. Le bilan dressé dans l'ouvrage dirigé par Jean Chapelot publié en 2010 : Chapelot (J.) dir. *Trente ans d'archéologie médiévale en France...*, 2010.

<sup>57</sup> Journot (F.), « Archéologie du bâti... », 1999, p. 133-157 ; Parron-Kontis (I.), Reveyron (N.) dir. *Archéologie du bâti, pour une harmonisation des méthodes...*, 2005 (publication du colloque de 2001) ; Reveyron (N.), « L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture ... », 2002.

monuments (l'archéologie du bâti) a ensuite modifié les perspectives d'analyse du monument ; ce qui a eu pour conséquence positive l'augmentation de l'appréciation de la valeur scientifique de l'édifice. La place d'illustration passive que tenait alors le monument s'efface devant sa prise en compte comme source de documentation, exploitable à part entière.

Plusieurs thèses menées sous la direction de Bruno Phalip à l'Université de Clermont-Ferrand montrent la prise en compte régionale de ces courants d'études. La thèse de Laura Foulquier fournit un bon exemple de l'analyse sociétale d'un geste – le remploi antique dans les églises du diocèse de Clermont - repéré et quantifié grâce à une lecture archéologique du bâtiment<sup>58</sup>. La thèse de David Morel, après avoir analysé à l'aide de relevés précis les élévations d'un nombre choisi de monuments du diocèse de Clermont, met en évidence les caractéristiques du chantier de construction médiéval (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)<sup>59</sup> et ses significations symboliques<sup>60</sup>.

À la fin des années 1990, la parution d'un ouvrage sur les *Châteaux de Haute-Loire* montre une volonté claire de placer le monument au cœur de la présentation<sup>61</sup>. Des notices par monument, classées alphabétiquement par commune sont présentées à la manière d'un guide touristique. Le problème réside dans l'hétérogénéité des édifices présentés, couvrant toutes les périodes, et sur la définition même du terme château et la réalité mouvante qu'il recouvre sur cette large période -soit des origines à nos jours. La qualité scientifique des notices reste de teneur inégale et s'apprécie en fonction des auteurs qui les rédigent, portant un intérêt plus ou moins important au monument ou à la documentation textuelle. Néanmoins, pour la première fois, des plans de monuments sont publiés<sup>62</sup>. Des mini-synthèses sont tentées : sur les premiers châteaux<sup>63</sup>, sur l'architecture militaire des châteaux et villages<sup>64</sup> ou sur les maisons fortes<sup>65</sup>. L'ouvrage met ainsi en évidence le potentiel de l'architecture civile du territoire, restée jusque-là dans l'ombre. Un angle particulier est

---

<sup>58</sup> Foulquier (L.), *Dépôts lapidaires, réutilisations et remplois (Antiquité-haut Moyen Âge ) ...*, 2008.

<sup>59</sup> Morel (D.), *Tailleurs de pierre, sculpteurs et maîtres d'œuvre dans le Massif central...*, 2009.

<sup>60</sup> Morel (D.), Picot (J.), « La couleur de la ville médiévale. Matériaux et identité urbaine des centres politiques d'Auvergne (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)...», 2014.

<sup>61</sup> Thomas (R.) dir. *Châteaux de Haute-Loire...*, 1993, réédité avec supplément en 1998.

<sup>62</sup> Levés de Bernard Galland, retraité de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), de la Haute-Loire (anciennement SDAP puis STAP).

<sup>63</sup> Par Lauranson-Rosaz (C.) in Thomas (R.) dir. *Châteaux...* op. cit., p. 412-414.

<sup>64</sup> Par Corvisier (C.) et Faucherre (N.) in Thomas (R.) dir. *Châteaux...* op. cit., p. 415 ; p. 429-430.

<sup>65</sup> Par Framond (M. de) in Thomas (R.) dir. *Châteaux...* op. cit., p. 419-424.

adopté dans ces synthèses : les aspects typologiques de l'architecture. En cela, cet ouvrage se situe à contre-courant de l'approche sociologique monumentale puisque le monument se trouve réduit à une description formelle et fonctionnelle. Il manque ainsi une mise en contexte de son ancrage social et territorial. En parallèle de ce travail où le monument tient une place plus importante, le château et les relations seigneuriales sont traités dans des synthèses historiques focalisant sur la place des Polignac<sup>66</sup> ou celle du pouvoir épiscopal<sup>67</sup>, dans la continuité des écrits des années 1990<sup>68</sup>.

Autour des années 2000, l'essor des recherches autour du fait religieux, porté par l'histoire de l'art ou l'archéologie, alimente certaines études intégrant alors le Velay<sup>69</sup>. Les différentes thématiques de recherche irriguées par ces recherches évoquent le culte des saints<sup>70</sup>, la piété mariale<sup>71</sup>, les pratiques liturgiques<sup>72</sup> ou encore les ordres religieux présents dans le diocèse du Puy<sup>73</sup>. Aussi, des monuments d'importance servent de point d'entrée à la recherche, notamment l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier-sur-Gazeille<sup>74</sup> ou le groupe épiscopal du Puy-en-Velay<sup>75</sup>. De nouvelles synthèses monographiques évoquent ainsi le monde religieux dans de nouveaux questionnements : la cathédrale et le baptistère du Puy-en-Velay<sup>76</sup> et la question de la christianisation du sanctuaire, l'église de Saint-Germain-

---

<sup>66</sup> Mémoire resté inédit de l'école des Chartes : Dumalle (B.), *Les châteaux de l'orbite des Polignac...*, 2006.

<sup>67</sup> Framond (M. de), « À l'origine du réseau castral des évêques du Puy », p. 21 – 45, in Laffont (P.-Y.), Framond (M.-de), Sanial (B.) dir. *Châteaux du Moyen Âge de l'étude à la valorisation...*, 2008.

<sup>68</sup> Peyvel (P.), « Aspects de la puissance féodale... op. cit. ; Perrel (J.), « Le Velay dans le domaine royal...op. cit. par exemple.

<sup>69</sup> Pachtem (M.), *Les édifices du Mézenc – Meygal : architecture et sculpture des églises de l'ancien diocèse du Puy (XII<sup>e</sup> s.) ...*, 2003 ; D'Agostino (L.), *Les commanderies templières et hospitalières...*, 2003 ; Bouvard (E.), *Empreintes monastiques...*, 2016 et récemment les fouilles sur l'abbaye prémontré de Doue à Saint-Germain-Laprade : Reveyron (N.), Éneau-Brun (L.), *Saint-Germain-Laprade, Abbaye de Doue...*, 2015 et Éneau-Brun (L.), *Saint-Germain-Laprade, Abbaye de Doue...*, 2016.

<sup>70</sup> Fizellier-Sauget (B.) dir. *L'Auvergne de Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours...*, 1999.

<sup>71</sup> *Autour du culte marial en Forez: coutumes, art, histoire...*, 1999.

<sup>72</sup> Pacaut (M.) dir. *Odilon de Mercœur. L'Auvergne et Cluny : La « Paix de Dieu » et l'Europe de l'an mil...*, 2002.

<sup>73</sup> Récemment les fouilles sur l'abbaye prémontré de Doue à Saint-Germain-Laprade : Reveyron (N.), Éneau-Brun (L.), *Saint-Germain-Laprade, Abbaye de Doue...*, 2015 et Éneau-Brun (L.), *Saint-Germain-Laprade, Abbaye de Doue...*, 2016 ou la thèse en cours depuis 2015 de Bourguignon (C.), « Implantation et architecture des ordres mendiants dans les diocèses de Clermont, du Puy et de Saint-Flour (après 1317) », sous la direction de Bruno Phalip et Ludovic Viallet, Université d'Auvergne.

<sup>74</sup> Framond (M. de), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.) dir., *Les bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier, histoire et archéologie d'une congrégation...*, 1998.

<sup>75</sup> Vernin (E.), *Les bâtiments canoniaux du chapitre cathédral Notre-Dame du Puy-en-Velay : un centre "fortifié" de vie communautaire, intellectuelle et de spiritualité (X<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècles)...*, 2003 ; Sapin (C.), « Le baptistère du Puy-en-Velay (Haute-Loire) », 2008 ; Mérel-Brandenburg (B.), « Le baptistère Saint-Jean du Puy-en-Velay », 2011 ; Chevalier (P.), « Au cœur du groupe épiscopal du Puy, le baptistère Saint-Jean », 2014.

<sup>76</sup> Barral i Altet (X.) dir. *La cathédrale du Puy-en-Velay...*, 2000 ; et depuis 2004, le PCR sur le Baptistère Saint-Jean du Puy, cf. Sapin (C.), « Le baptistère du Puy-en-Velay... op. cit. ; Mérel-Brandenburg (B.), « Le baptistère

Laprade<sup>77</sup> en rapport avec le mouvement de la Paix de Dieu. Malgré ces efforts, l'appréhension tangible du paysage monumental du haut Moyen Âge pour le diocèse du Puy-en-Velay demeure incomplète. Le territoire monumental est rarement abordé dans son ensemble pour cette période<sup>78</sup>. Le diocèse voisin de Clermont est notamment plus fréquemment réévalués<sup>79</sup>. Les sanctuaires chrétiens proches de Brioude et La Chaise-Dieu focalisent également l'attention des chercheurs. L'un autour de la collégiale Saint-Julien<sup>80</sup>, l'autre sur l'abbatiale<sup>81</sup>.

Les investigations se concentrent sur quelques monuments religieux importants en Velay tels que le groupe cathédral du Puy-en-Velay<sup>82</sup>, l'abbaye Saint-Chaffre au Monastier-sur-Gazeille<sup>83</sup>, l'église de Saint-Germain-Laprade<sup>84</sup> ou l'abbaye de Doue à Saint-Germain-Laprade<sup>85</sup>. Un essai d'inventaire des églises fortifiées du Velay<sup>86</sup> a été tenté ainsi qu'un essai de synthèse architecturale sur les églises du diocèse, resté inédit<sup>87</sup>. Enfin, les sociétés savantes relayent ce dynamisme dans la publication d'articles concernant le Velay<sup>88</sup>. Certains monuments civils ou religieux du diocèse du Puy-en-Velay sont ainsi documentés de manière monographique. Par ailleurs, accompagnant les restaurations de Monuments Historiques,

---

Saint-Jean... *op. cit.*; Chevalier (P.), « Au cœur du groupe épiscopal du Puy... *op. cit.* ; publication de synthèse à paraître, n° spécial Antiquité Tardive, éd. Brépols.

<sup>77</sup> Chaurand (É.), *Le chevet de l'église de Saint-Germain-Laprade...*, 2005 ; Phalip (B.), « L'église de Saint-Germain-Laprade (Haute-Loire), architecture et paix de Dieu... », 2013.

<sup>78</sup> Les synthèses concernent presque exclusivement l'Auvergne et le diocèse de Clermont : Fournier (G.), *Le peuplement rural... op. cit.* et Phalip (B.), *Des terres médiévales en friche...*, 2001 et plus récemment les thèses de Foulquier (L.), *op. cit.* et Martinez (D.), *De la cité arverne au diocèse de Clermont...*, 2017.

<sup>79</sup> Fournier (G.), *Le peuplement rural... op. cit.* et récemment, les thèses de Foulquier (L.), *op. cit.* ; Morel (D.), *op. cit.* ; Martinez (D.), *op. cit.*

<sup>80</sup> Une série d'actes de colloques publiés par l'*Almanach de Brioude* et le Centre européen de recherche sur les congrégations et les ordres religieux (CERCOR), alimentent les recherches sur Brioude pour une large période médiévale depuis l'époque carolingienne sur des thématiques archéologiques, liturgiques ou historiques : Dubreucq (A.), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.), Saudan (M.), *Saint-Julien et les origines de Brioude...*, 2007 ; Dubreucq (A.), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.), *Brioude aux temps carolingiens...*, 2010 ; Phalip (B.), Fray (J.-L.), Massoni (A.), dir. *Brioude aux temps féodaux: XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle...*, 2016.

<sup>81</sup> Un Programme collectif de recherche (PCR) est mis en œuvre autour de l'histoire médiévale et moderne de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il fait le point sur les dernières recherches en cours. Des colloques se sont tenus en 2016 et 2017 ; un prochain est programmé en 2018. Coordination, Frédérique-Anne Constantini, Centre européen de recherche sur les congrégations et les ordres religieux (CERCOR), Université de Saint-Étienne.

<sup>82</sup> Le PCR sur le Baptistère Saint-Jean du Puy, publication de synthèse à paraître, numéro spécial Bibliothèque de l'Antiquité Tardive, éd. Brépols.

<sup>83</sup> Framond (M. de), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.) dir., *op. cit.*

<sup>84</sup> Phalip (B.), « L'église de Saint-Germain-Laprade... *op. cit.*

<sup>85</sup> Reveyron (N.), Éneau-Brun (L.), *Saint-Germain-Laprade...*, *op. cit.* et Éneau-Brun (L.), *Saint-Germain-Laprade, Abbaye de Doue...*, *op. cit.*

<sup>86</sup> Hourlier (T.), « La fortification des églises aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> s. », 1992.

<sup>87</sup> Pachtem (M.), *Les édifices du Mézenc – Meygal...*, *op. cit.*

<sup>88</sup> Cf. Les articles publiés dans les *Cahiers de la Haute-Loire* (dir. A.D. de Haute-Loire, Martin de Framond) ou le *Bulletin de la Société Académique de la Haute-Loire et du Puy-en-Velay* (dir. Bernard Sanial-CERCOR).

des études préalables restées souvent inédites sont l'occasion de nouvelles lectures des élévations des monuments<sup>89</sup>. Des monographies de sites consacrées au château et issus de mémoires universitaires accordent une place plus importante à la démarche archéologique pour aborder le monument et l'espace dans lequel il s'inscrit<sup>90</sup>.

### 1.3. Nouvelles lectures archéologiques des espaces ruraux

Au début des années 1990, une fouille est menée sur le *castrum* d'Essertines<sup>91</sup>, situé dans le département voisin de la Loire. Inscrite dans la continuité des questionnements soulevés par cette fouille, l'installation médiévale faisant suite à des défrichements est au centre de l'analyse de Jean Perrel pour la région du Meygal (à l'ouest d'Yssingaux)<sup>92</sup>. Le rapport de l'homme au paysage pour le Moyen Âge est ainsi nouvellement abordée pour le Velay, problématique peu envisagée par la suite<sup>93</sup>.

À la fin des années 1990, une prospection-inventaire est menée sur l'habitat déserté médiéval du canton de Saugues à l'extrémité occidentale du département de la Haute-Loire, en limite gévaudanaise<sup>94</sup>. L'inventaire, sous la direction scientifique de Jean-Michel Poisson (Université Lumière Lyon II), met en évidence des sites désertés en milieu de moyenne montagne dont certains sont liés à un *castrum*. Le village déserté de Montchauvet sur la commune de Saugues fait alors l'objet de campagnes de fouilles révélant un village groupé associé à un habitat privilégié<sup>95</sup>. En limite du territoire vellave, la fouille du *castrum* du Mézenc (commune Les Etables, en Haute-Loire), met au jour une série de bâtiments quadrangulaires semi-excavés (dits cases-encoches) dans une chronologie allant du X<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s.<sup>96</sup> Ces travaux sont la conséquence d'un intérêt plus particulier porté aux espaces ruraux dans les courants de la recherche archéologique et historique médiévale, intérêt

---

<sup>89</sup> Thouin (S.), Galland (B.), Corvisier (C.), *Haute-Loire, édifices en péril...*, 1993 ; ou révément Galland (B), *Saint-Julien-des-Chazes*, DRAC- SRA Auvergne-Rhône-Alpes 2017, par exemple.

<sup>90</sup> Par exemple : Bizri (M.), *Le château de Beaufort à Goudet...*, 2004 ; Grasset (A.), *Le château d'Arlempdes...*, 2004 ; Millery (C.), *Genèse et implantation du site de Chalencon...*, 2006.

<sup>91</sup> Piponnier (F.) dir. *Le château d'Essertines...*, 1993 ; on note aussi la fouille antérieure d'autres sites castraux à la limite entre Forez et Velay à Montorsier (Saint-Bonnet-le-Château) : Marteau (D.), « Montorcier ... », 1976 et 1979.

<sup>92</sup> Perrel (J.), « Entre les deux Velay, le pays des « Bois »... », 1991 ; Perrel (J.), *Yssingaux et le pays des succs. 1...* 1993, Perrel (J.), *Yssingaux et le pays des succs. 2...*, 1996.

<sup>93</sup> Bouvard (E.), *op. cit.*, étudie les établissements cisterciens dans leur rapport à l'aménagement du paysage, thèse soutenue en 2016.

<sup>94</sup> Raymond (J.), Sermet (C.), *Inventaire des sites désertés de la région de Saugues...*, 1997.

<sup>95</sup> Raymond (J.), Sermet (C.), « Vie quotidienne d'un village de moyenne montagne... », 2003.

<sup>96</sup> Fouilles de 1995-1998 publiées Laffont (P.-Y.), « Le château du Mézenc... », 1997 et 1999.

marquant les années 1980 et 1990<sup>97</sup>. Le colloque sur la *Morphogénèse du village médiéval*<sup>98</sup> met en avant les recherches sur un objet de ce thème - le village - largement abordé pour les territoires du sud de la France<sup>99</sup>. Pour la région Rhône-Alpes et ses marges, les questions portant sur la forme de l'habitat rural dans le milieu castral marquent le paysage de la recherche archéologique à la fin des années 1990<sup>100</sup>.

Depuis les années 1980, les cas d'études multipliés par les opérations d'archéologie préventive ont permis de mieux cerner la chronologie d'occupation de l'habitat médiéval en contexte rural et urbain. L'habitat rural est ainsi mieux documenté dans la moitié nord de la France en raison de l'impact des grands aménagements qui ont été menés. Pour l'Auvergne et même pour les départements voisins du Velay (Lozère ou Loire), ce champ d'investigation demeure peu documenté par des fouilles. Il n'existe pas de grandes synthèses comme celles publiées par des programmes de recherches sur l'habitat rural dans le bassin parisien ou dans l'ouest de la France<sup>101</sup>. Ces synthèses montrent un habitat du haut Moyen Âge borné des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. cependant rarement mis en relation avec le territoire environnant<sup>102</sup>.

Concernant les processus d'agglomération des bourgs médiévaux, un renouvellement s'est opéré grâce au questionnement spatial portant sur les dynamiques morphologiques depuis les travaux de Pierre Lavedan et Jeanne Huguenev sur l'urbanisme<sup>103</sup>. Des géographes,

---

<sup>97</sup> Leroy-Ladurie (E.), *Montaillou, village occitan...*, 1975; Démians d'Archimbaud (G.), *Rougiers, village médiéval de Provence...*, 1978; Fossier (R.), Chapelot (J.), *Le village et la maison au Moyen Âge ...*, 1980; Pesez (J.-M.) dir. Poisson (J.-M.) éd. *Archéologie du village et de la maison rurale...*, 1999.

<sup>98</sup> Colloque tenu en 1993: Fabre (G.), Bourin (M.), Caille (J.), Debord (A.), *Morphogénèse du village médiéval...*, 1996.

<sup>99</sup> Cursente (B.), *Les castlenaux de la Gascogne médiévale...*, 1980; Bourin-Derruau (M.), *Villages médiévaux en Bas-Languedoc...*, 1987; et récemment Catafau (A.), *Les celleres et la naissance du village en Roussillon...*, 1998; Abbé (J.-L.), *Société, espace et parcellaire: contribution à l'étude de l'aménagement de l'espace en Languedoc au Moyen Âge ...*, 2004.

<sup>100</sup> Poisson (J.-M.) dir. *Le château médiéval, forteresse habitée (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)...*, 1992; Colin (M.-G.), Darnas (I.), Pousthomis (N.), Schneider (L.), *La maison du castrum de la bordure méridionale du Massif Central...*, 1996.

<sup>101</sup> Gentili (F.), Lefèvre (A.), Mahé (N.), *L'habitat du haut Moyen Âge en Île de France...*, 2003 ou Nissen-Jaubert (A.), Jesset (S.), *L'habitat rural du Moyen Âge en Région Centre...*, 2007 ou Valais (A.), *L'habitat rural du haut Moyen Âge dans le Nord-Ouest...*, 2012.

<sup>102</sup> Saint-Jean-Vitus (B.), « Habitat et processus d'agglomération en Bourgogne au cours du Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)... », 2012. L'auteur dresse ce constat pour la Bourgogne. En revanche, les processus d'agglomération ne sont pas mis en avant dans cet article qui privilégie la question de l'évolution de la maison médiévale; Peytremann (É.), *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> s....*, 2003. L'auteur aborde les phénomènes d'encellulement.

<sup>103</sup> La critique historiographique de ces courants a été réalisée par Franck Chaléat dans ses différents travaux: Chaléat (F.), « Autour de quelques châteaux en Charolais-Brionnais... », 2010 et plus particulièrement son DEA puis sa thèse, soutenue en 2016, Chaléat (F.), *Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu: la question des bourgs dits "castraux" et "monastiques"...*, 2016.

historiens et urbanistes questionnent alors la morphologie des bourgs médiévaux, et une place plus importante est prise par l'archéologie dans ce domaine<sup>104</sup>.

Le territoire rural apparaît dans quelques travaux historiques sur l'Auvergne notamment pour la période du haut Moyen Âge<sup>105</sup>. On note la réévaluation récente de la topographie ecclésiastique de l'Auvergne (diocèse de Clermont) à partir de données archéologiques, qui précise une première enquête menée sur la question des premières paroisses rurales en Auvergne<sup>106</sup>. Cependant, le champ de recherche historique et archéologique sur les pôles de peuplements et la mise en place du territoire chrétien demande à être approfondi pour le Velay peu représenté au sein des travaux archéologiques préventifs<sup>107</sup> ou programmatifs portant sur la période médiévale<sup>108</sup>.

Pour le bas Moyen Âge, on citera la thèse d'histoire de Pierre Charbonnier sur la seigneurie rurale en Basse-Auvergne<sup>109</sup>. Pour le Velay, une thèse, restée non publiée, a documenté les mutations du contexte social des communautés rurales du Velay pendant la Guerre de Cent ans reliées par une enquête sur la morphologie de ces espaces, basée sur les sources textuelles<sup>110</sup>. Quelques caractéristiques propres à l'organisation de ces villages sont alors mises en évidence : l'usage des confronts notamment et la présence d'espaces communaux tel le coudert. Les critères morphologiques du village sont dressés avec l'outil textuel (compoix, cartulaires<sup>111</sup>) comme en Vivarais notamment où un document d'estimes (1464) est souvent exploité pour documenter ces espaces<sup>112</sup>. On ne note pas, pour

---

<sup>104</sup> Cf. Bourin (M.), « Introduction à la problématique du colloque », p. 17-30 in Fabre (G.), Bourin (M.), Caille (J.), Debord (A.), *Morphogenèse... op. cit.* ou Gauthiez (B.), Zadora-Rio (É.) et Galinié (H.) dir. *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques...*, 2003

<sup>105</sup> Fournier (G.), *Le peuplement rural... op. cit.* Les relations entre châteaux et habitat sont abordées pour l'Auvergne du X<sup>e</sup> s. (p. 360 à 398).

<sup>106</sup> Cf. Vergain (P.) et alii, « Enquêtes sur les premières paroisses rurales d'Auvergne... », 2005, et thèse soutenue en 2017 de Martinez (D.), *op. cit.*

<sup>107</sup> Excepté le cas récent d'Yssingeaux : Gauthier (F.), *Yssingeaux, Esplanade du Garde-Temps...*, 2013 ; Simon (C.), *Yssingeaux-Centre-ville...*, à paraître.

<sup>108</sup> Les travaux récents sur ce thème sont une prospection-inventaire menée à Polignac : Antoine (L.), Simon (C.), *Prospection-Inventaire... op. cit.* et les fouilles et études de bâti de l'abbaye de Doue à Saint-Germain-Laprade : Reveyron (N.), Éneau-Brun (L.), *Saint-Germain-Laprade...*, *op. cit.* et Éneau-Brun (L.), *Saint-Germain-Laprade, Abbaye de Doue...*, *op. cit.*

<sup>109</sup> Charbonnier (P.), *La seigneurie rurale... op. cit.*

<sup>110</sup> Bourgeois-Cornu (L.), *Les communautés rurales du Velay face aux crises de la fin du Moyen Âge ...*, 1998.

<sup>111</sup> Fournier (G.), *Notes historiques... op. cit.*, Fournier (G.), *Les villages fortifiés et leur évolution... op. cit.*, sur les forts villageois du Puy-de-Dôme. Dans les récents travaux sur le sujet, cf. Charbonnier (P.), Couturier (P.), Follain (A.), Fournier (P.), *Les espaces collectifs dans les campagnes XI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s. ...*, 2007.

<sup>112</sup> Cf. Bibliographie complète sur le sujet dans Laffont (P.-Y.), « Une source fiscale au service de la restitution des espaces ruraux... 2004 ; notamment les travaux de Régéné (J.), « La vie municipale et la bourgeoisie d'Ancien Régime en Vivarais... », 1934.

l'Auvergne et ses marges, l'apport de l'archéologie pour ces thématiques de recherches, nettement moins présentes que le questionnement sur le peuplement ou la topographie chrétienne de l'espace rural alto-médiéval. Quant à la fortification de ces espaces, elle est systématiquement traitée à part jusqu'aux programmes de recherches récents sur les forts villageois<sup>113</sup>. Conduit sur la thématique des *forts villageois dans le Midi (2008-...)*<sup>114</sup>, un Programme Collectif de Recherche (PCR) résume l'état de la question au constat suivant : « L'apparition de fortifications collectives au bas Moyen Âge en milieu rural, à l'initiative des communautés villageoises et/ou des seigneurs locaux, n'a pas encore donné lieu à de véritables synthèses regroupant divers travaux d'ampleur régionale ou micro-régionale, exception faite de l'Auvergne, illustrée par les divers travaux de Gabriel Fournier<sup>115</sup> »<sup>116</sup>. Portées par les historiens du Languedoc, autour du phénomène qualifié de forts villageois<sup>117</sup>, plusieurs études universitaires monographiques ou micro-régionales ont depuis été amorcées à ce sujet.

En Velay, l'ouvrage *Châteaux de la Haute-Loire*<sup>118</sup>, en publiant de nombreux plans de villages, a révélé le potentiel d'étude du corpus vellave pour appréhender la question de la fortification villageoise durant la fin du Moyen Âge et ce, malgré l'absence d'un contexte historique bien établi. À proximité, en Forez, l'édition de *l'Armorial de Guillaume de Revel*<sup>119</sup> montre la possibilité de réaliser des analyses de sites en croisant les données disponibles, en l'occurrence un corpus iconographique, et aussi en l'absence de synthèse sur la question des processus de création du village médiéval forézien.

---

<sup>113</sup> On peut citer l'initiative récente de la prise en compte de la fortification dans les espaces chrétiens lors de la 5<sup>e</sup> journée d'étude monastique du PCR « Monastères en Europe occidentale (V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.). Topographie et structures des premiers établissements en Franche-Comté et Bourgogne », dir. Bully (S.) et Sapin (C.), sur le thème « De la clôture à la fortification des monastères » tenue au Centre d'Études médiévales d'Auxerre les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2016, non publié ; ou encore l'intégration de cette notion dans la thèse de Martinez (D.) sur le diocèse de Clermont, Martinez (D.), *op. cit.*

<sup>114</sup> PCR en cours depuis 2008 sur « Les forts villageois du bas Moyen Âge dans le Midi Aquitain et Méditerranéen » J.-L. Abbé, D. Baudreu, F. Hautefeuille TRACES-FRAMESPA- Université. Toulouse II le Mirail : rapports Baudreu (D.) *et alii*, *Fortes villageois du bas Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)...*, 2008 et 2010.

<sup>115</sup> Fournier (G.), « La défense des populations... *op. cit.*

<sup>116</sup> Baudreu (D.) *et alii*, *Fortes villageois... op. cit.*, p. 9.

<sup>117</sup> Pour le Midi : Baudreu (D.), Loppe (F.) « Types de forts villageois dans le bassin moyen de l'Aude... », 2004; Ferrand (G.) dir. « Des hommes et des murs. Pour une approche de la mise en défense des communautés...2007.

<sup>118</sup> Thomas (R.) dir. *Châteaux... op. cit.*

<sup>119</sup> Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial de Guillaume Revel...*, 2011.

Les quelques sites archéologiques fouillés précédemment évoqués sont inégalement publiés<sup>120</sup> et sont dispersés, voire marginaux, dans l'aire d'étude du diocèse du Puy-en-Velay. Ainsi, il n'est pas difficile de conclure que les sites castraux du Velay manquent d'une réévaluation archéologique d'ensemble. Tels que présentés jusqu'à maintenant<sup>121</sup>, ils échouent à être un point d'entrée à la mise en exergue de leurs caractères morphologiques, de leur évolution spatiale ou bien comme pôle de peuplement car ils manquent de mise en contexte<sup>122</sup>. La question de la relation entre l'architecture et le pouvoir<sup>123</sup>, soit entre le territoire physique et ses acteurs<sup>124</sup> n'est pas nettement abordée. Sur cette genèse castrale, les travaux sur le territoire voisin du Vivarais mettent en relation à la fois l'aspect morphologique du *castrum* avec une présentation par site<sup>125</sup> et le contexte seigneurial documenté par les textes pour la période allant du haut Moyen Âge au XIII<sup>e</sup> s.<sup>126</sup>

Pourtant, de nombreuses sources documentent le contexte vellave médiéval.

## 2. La documentation textuelle : apports et limites

### 2.1. Quelques sources inédites

Plusieurs documents inédits constituent un fonds de sources conséquentes permettant d'aborder l'histoire médiévale du Velay. Aux archives départementales de la Haute-Loire (A. D. de Haute-Loire), la série G<sup>127</sup> contient des pièces comptables de la seigneurie ecclésiastique du Puy. Parmi cette vaste documentation, on note plusieurs registres concernant les revenus et charges de l'évêché pour les années 1343 à 1434 (G101 à G105). Ces livres représentent un total de 725 feuillets que nous n'avons pas entrepris de retranscrire. Nous les avons néanmoins parcourus pour en extraire des données concernant

---

<sup>120</sup> Pour la forteresse de Polignac : Bizri (M.), « Polignac en Velay. Relecture de l'origine et de l'évolution du site... », 2011 ; D'Agostino (L.), « L'alimentation en eau au château de Polignac... », 2014.

<sup>121</sup> Cf. *Supra* et Thomas (R.) dir. *Châteaux... op. cit.* ou Corvisier (C.), « La tour dite « des Anglais » à Saugues, une tour maîtresse ostentatoire... », 2008.

<sup>122</sup> Des travaux sont restés non publiés : par exemple Dumalle (B.), *op. cit.*, sur les châteaux dans l'orbite des Polignac.

<sup>123</sup> Cf. Bizri (M.), « Polignac en Velay... op. cit. », sur la forteresse de Polignac.

<sup>124</sup> Cf. Bizri (M.), « Pouvoir et territoire en Velay : l'exemple de Goudet... », 2006, sur l'organisation territoriale au Moyen Âge à Goudet (Haute-Loire).

<sup>125</sup> Laffont (P.-Y.), « Le château... op. cit. ; Laffont (P.-Y.), *Atlas des châteaux du Vivarais (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.)...*, 2004.

<sup>126</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais : pouvoirs et peuplement en France méridionale...*, 2009.

<sup>127</sup> La Série G a été inventorié de manière détaillée par Antoine Jacotin : Jacotin (A.), *Inventaire sommaire de la série G...*, 1903 ; pour le classement général du fond des archives, cf. Soulingeas (Y.), *Guide des archives...*, 1983 ; et archives43.fr.

les *castra* gérés par l'évêché et notamment ce qui a été mené en matière de mise en défense, de réparation ou de guet. Quelques plans terriers sont à signaler dans la série G et remontent pour les plus anciens, au XVII<sup>e</sup> s.

Concernant les fonds notariaux, notamment les terriers des seigneuries, la manipulation de la série E est moins aisée que celle de la série G. Elle n'est en effet documentée que par un inventaire peu descriptif des pièces où figurent soit un nom de lieu ou soit un nom de seigneur et son titre. Le thème de ces minutes n'est pas indexé. De plus, l'interrogation des pièces de ces inventaires ne peut se faire de manière informatisée avec l'usage de mots-clefs<sup>128</sup>. La série est divisée en deux sous-séries : 1E pour les terriers et lièves<sup>129</sup> ; 2E pour les papiers des familles<sup>130</sup>. Sur ce second point, il faut considérer aussi que de nombreuses archives sont encore conservées par les descendants ou héritiers des familles, comme celles de Polignac par exemple, conservées par le Duc au château de Lavoûte-Polignac<sup>131</sup>. Aussi, lors de nos prospections, il nous a souvent été présenté des documents anciens conservés dans les archives familiales. Ces derniers demeurent essentiellement d'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s. voire XIX<sup>e</sup> s.)

La série 1E a été la plus fructueuse en matière d'appréhension du territoire rural puisqu'elle contient les terriers, peu exploités jusqu'à présent. Nous n'en avons pas extrait de données démographiques (telles que le nombre de feux) ou environnementales (telles que la nature des exploitations agricoles menées sur ces terroirs). L'attention a surtout été portée sur les éléments de description spatiale, tels que les orientations des confronts, les rues, les voies, les murs ou encore la présence d'éléments fortifiés tels que les fossés ou les enceintes ; lorsqu'ils étaient lisibles. Le statut des personnages présentés, à l'instar des nobles ou des seigneurs, et la dénomination des lieux (*manse*, *villa*, *fort*, *castrum*) ont été exploités d'une part pour renseigner les lieux (étude monographique) et, d'autre part pour nuancer la lecture de l'espace construit (signification réelle des occurrences).

En revanche, les fonds des registres notariaux sans description de contenu et non indexés, ont été écartés de nos investigations car trop difficiles à exploiter en l'état. Quelques uns d'entre eux seulement figurent dans les études monographiques du corpus. Les textes

---

<sup>128</sup> Dépouillement effectué entre 2008 et 2010, depuis, le fonds a peut-être été inventorié avec plus de précisions.

<sup>129</sup> Delcambre (É.), *Répertoire numérique dactylographié de la sous-série 1E...*, 1935.

<sup>130</sup> Delcambre (É.), *Répertoire numérique dactylographié de la sous-série 2E...*, 1953.

<sup>131</sup> Archives privées non ouvertes au public.

étaient écrits soit en latin médiéval ou ancien français, soit en occitan. L'évolution paléographique a demandé une certaine vigilance, notamment en français. Dans les transcriptions partielles de ces actes, les mots français ont souvent été actualisés en écriture alors qu'en latin, les mots sont écrits à l'identique de la lecture effectuée. Les abréviations ont le plus souvent été supprimées pour être remplacées par le mot en son entier extraits<sup>132</sup>. Depuis quelques années, les plans des cadastres dit napoléonien, réalisés aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s. et issus des services des impôts fonciers de Brioude et du Puy-en-Velay sont consultables en ligne sans les matrices. Certaines pièces disparues n'ont pas été l'objet de cette campagne de numérisation mais ils demeurent parfois encore présents dans les communes comme à Polignac par exemple. Pour le Puy-en-Velay, un cadastre de la fin du XVIII<sup>e</sup> s. avait été redécouvert aux Archives Nationales lors de notre enquête menée en Master 2<sup>133</sup>.

## 2.2. Une documentation éparse : les fonds et les travaux d'érudition des sociétés savantes

Plusieurs fonds complètent la documentation sur les familles : le legs de Paul Leblanc (1828-1918)<sup>134</sup> ; le fonds Louis Chaleyser (1826-1891)<sup>135</sup> ; le fonds Léon Cortial (1854-1937)<sup>136</sup> ou certains fonds de la série J des archives départementales de la Haute-Loire, comme le fonds Auguste Aymard (157J Aymard) ou le fonds de l'abbé Claude-Hippolyte Fraisse (36J Fraisse). Situés entre deux types de sources, ils constituent des recueils de sources inédites : le fonds Chaleyser contient entre autres un manuscrit transcrit de la visite du diocèse par l'évêque Just de Serre en 1626<sup>137</sup>. Ils sont également riches des notes de leurs auteurs citant des sources disparues ou alors rapportant une donnée restée inédite. Ainsi, Louis Chaleyser a compilé ses propres notes classées par lieux ou noms de familles et inventoriés par numéros de manuscrits. Ces notes informatives sont restées inexploitées pour le Velay car le fonds est centré sur le Forez. Le fonds Auguste Aymard (1808-1889) comportent des cahiers annotés

---

<sup>132</sup> Par exemple, « *lesdictes* » sont devenues « *lesdites* » et les « *Sr* » sont devenues « *Sieur* ».

<sup>133</sup> Bizri (M.), *L'enceinte urbaine de la ville du Puy-en-Velay...*, 2005 ; plan aquarellé de 1791 : Archives Nationales F19/439.

<sup>134</sup> Leg de 1918- Bibliothèque Communautaire de Clermont-Ferrand (BCU de Clermont-Ferrand), Dousse (M.), *Catalogue du fonds Paul le Blanc...*, 1942.

<sup>135</sup> A.D. de la Loire : série CH.

<sup>136</sup> Leg de 1938 – Bibliothèque Municipale du Puy-en-Velay, fonds patrimonial.

<sup>137</sup> Les descriptions menées par commune renseignent l'état des églises et la place du monument dans le village au moment de la Contre-Réforme.

de croquis de vestiges dont tous n'ont pas encore été réévalués à ce jour<sup>138</sup>. Les notes de l'abbé Claude-Hippolyte Fraisse (1819-1884), classées par commune, documentent largement leur histoire par la transcription d'actes méconnus, citons par exemple pour Monistrol un acte de 1494, dont la source n'est pas citée, et apportant des éléments descriptifs pour le centre du bourg.

Cette tradition d'érudition importante pour le Velay, déjà évoquée ci-dessus et plus haut (cf. *supra* § 1.1. de ce chapitre) intervient à la charnière des XIX<sup>e</sup> –XX<sup>e</sup> s.<sup>139</sup> Toutefois, un travail de transcription récent mérite d'être souligné. Effectué par François-Hubert Forestier<sup>140</sup>, il concerne un manuscrit daté des environs de 1625, intitulé *l'Histoire généalogique de la Maison de Polignac*, de Gaspar Chabron. La version numérique a été mise en ligne à défaut d'avoir été éditée en version papier<sup>141</sup>.

Bien que le corpus des sources publiées soit riches, le format de leur consultation est loin d'être satisfaisant. Ils se situent donc quelquepart, eux aussi, du fait des choix opérés par leurs éditeurs, à la frontière entre sources primaire et secondaire. Le *Livre de Podio ou Chroniques d'Étienne Mège dit de Médecis*, publié et largement annoté par son éditeur Augustin Chassaing en 1869<sup>142</sup> consigne des copies de documents allant du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> s. qui devaient jusqu'alors être conservés dans les archives de la seigneurie ecclésiastique du Puy-en-Velay. Ces documents ne nous sont pas tous parvenus. Y figurent notamment les bulles papales d'Alexandre III (1164) et de Clément IV (1267)<sup>143</sup>, une liste des redevances perçues par le diocèse à la fin du Moyen Âge (ca. 1300-1450)<sup>144</sup>, un inventaire de l'arsenal de la ville en 1536<sup>145</sup> ou une liste des villes closes du Velay (1536)<sup>146</sup>. Certaines de ces sources sont également présentes dans le *Gallia Christiana*<sup>147</sup> ou *l'Histoire générale du Languedoc*, issues

---

<sup>138</sup> Cf. Foulquier (L.), *Dépôts lapidaires... op. cit.* L'auteur de cette thèse utilise le fonds Pomarat (1907-1999) localisé en série 149J des A.D. de Haute-Loire, pour documenter la cathédrale du Puy, fonds qui regroupe des dessins d'Auguste Aymard notamment.

<sup>139</sup> Depuis quelques années, de nombreuses sources sont accessibles en ligne sur Gallica développé par la BnF ou sur books.google.fr ; en format pdf rendant la recherche par mots-clefs possible.

<sup>140</sup> Propriétaire de la maison forte d'Adiac à Beaulieu.

<sup>141</sup> Forestier (F.-H.) éd. *Histoire généalogique de la maison de Polignac par Gaspard Chabron (ca. 1625)...*, 2000, l'original du manuscrit est conservé à la Bibliothèque Municipale du Puy-en-Velay sous la côte MS 41.

<sup>142</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, l'original du manuscrit est conservé aux A. D. de la Haute-Loire.

<sup>143</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 76-81.

<sup>144</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 2 p. 166-173.

<sup>145</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 2 p. 290-291.

<sup>146</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 2 p. 347.

<sup>147</sup> *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas...*, 16 vol. ; t. 2 : province de Bourges, 1720 ; pour les bulles papales.

de compilations de recherches jésuites<sup>148</sup>. Dans le *Livre de Podio*, d'autres documents publiés ou transcrits par Augustin Chassaing lui-même sont ajoutés en commentaire dans de longues notes infra-paginales. Ainsi, la charte royale de Philippe Auguste concernant la cité du Puy-en-Velay, datée de 1218-1219<sup>149</sup> est présente en totalité en note alors qu'Étienne Mège ne cite que des extraits dans le corps de son récit. Dans l'édition du récit de Jean Burel<sup>150</sup>, les comptes de receveurs de la ville du Puy-en-Velay<sup>151</sup> sont transcrits en notes infra-paginales par Augustin Chassaing ainsi que les notes du curé Reboul, qui sont, à l'origine, des annotations des registres paroissiaux de la ville d'Yssingeaux<sup>152</sup> ; ce qui accroît la richesse de la source originellement publiée.

Le *répertoire général des hommages de l'évêché du Puy* compilé par Adrien Lascombe<sup>153</sup> mérite aussi quelques commentaires. Sans index des personnages ou des lieux cités, la consultation se fait donc par le nom du lieu principal rendu en hommage. De plus, l'auteur a pris le parti de traduire les actes en français sans présenter ses règles de transcription : ainsi le terme château traduit vraisemblablement le terme latin *castrum*. Il est aussi parfois difficile de savoir si l'éditeur a effectué un résumé de l'acte ou transcrit les premières lignes. Quoiqu'il en soit, cette source incontournable reste à ce jour la seule publication synthétique disponible pour appréhender les hommages rendus aux évêques du Puy pour la période médiévale, les documents d'origine étant disparus ou dispersés principalement dans la série G des archives.

L'absence de pouillés du diocèse est en partie compensée par la publication de documents dispersés dans le *Livre de Podio*. Charles Rocher a publié un article de plusieurs centaines de pages intitulé *Pouillé*<sup>154</sup>, mais cette publication est très lacunaire. Tout d'abord, il manque la publication d'un potentiel de 124 articles sur les 316 articles annoncés (la publication des

---

<sup>148</sup> Vic (C. Dom de), Vaissète (J. Dom), *Histoire générale du Languedoc...*, 5 vol., 1730-1745. Dans cette source ont trouvé notamment une somme importante de chartes et autres actes concernant le Puy et le Velay, dont des actes issus de la série C des A.D. de Haute-Loire ou des *Preuves de la Maison de Polignac* (Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*).

<sup>149</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, : t. 1 p. 208-209.

<sup>150</sup> Chassaing (A.), *Mémoires de Jean Burel... op. cit.*

<sup>151</sup> Originellement présentes dans la série C des A.D. de Haute-Loire.

<sup>152</sup> Laurent Reboulh, curé d'Yssingeaux de 1584 à 1624, représentant d'honneur de la ville, a participé à des réunions de conciliations (frère consul de la ville d'Yssingeaux) ; cf. Perrel (J.), *Yssingeaux et le pays des sucs. 1... op. cit.*, p. 12-13.

<sup>153</sup> Lascombe (A.), *op. cit.*

<sup>154</sup> Rocher (C.), « Pouillé du diocèse du Puy... », ce document est publié dans les *Tablettes Historiques du Velay* entre 1873 et 1878.

notices s'arrête au tome 7 au n°192). Ensuite, il est difficile de saisir les sources sur lesquelles l'étude s'est basée. Enfin, il comporte quelques imprécisions sur les dates.

Le nombre de sources publiées pour le Velay semble important mais leur consultation freine leur exploitation. Les *Tablettes Historiques du Velay* supportent dans le courant du XIX<sup>e</sup> s. la publication de nombreuses chartes, lettres de rémission, testaments ou documents sur les familles<sup>155</sup>. Les articles se trouvent fréquemment découpés en plusieurs parties où s'intercalent d'autres articles, parfois dans une même tomainon ou parfois sur plusieurs ; et s'il existe une table des matières par tomes<sup>156</sup>, les tables globales n'existent pas encore. Toutefois, on a extrait des bulletins de sociétés savantes<sup>157</sup>, les éléments de documentation estimés nécessaires à l'analyse des sites.

Face à cette documentation, les élévations d'un monument apparaissent d'un abord plus immédiat. Tout comme les textes, si leur accessibilité et leur transformation peuvent être parfois contraignantes, elles nécessitent la mise en place d'une méthode d'approche tout aussi critique.

### 3. Documenter les sites par l'analyse archéologique : éléments méthodologiques

La documentation disponible a été réévaluée et enrichie d'une démarche archéologique de terrain menée sur les 145 communes qui composent le diocèse du Puy-en-Velay : neuf appartiennent au département de la Loire, une du département du Puy-de-Dôme, et le reste appartient à la partie orientale du département de la Haute-Loire. Les limites cartographiques du diocèse du Puy ont été dressées à partir d'un compte de décimes de 1383 publié par Jacques Font-Réaulx<sup>158</sup>. Les noms des paroisses de trois archiprêtres ont donc été dépouillés pour délimiter l'espace du diocèse. Ils ont été mis en correspondance

---

<sup>155</sup> Elles se composent de huit tomainons closes allant de 1870 à 1878. Les *Mémoires et Procès-verbaux de la société agricole et scientifique de la Haute Loire par la Société Académique de la Haute-Loire* ont pris la suite de la publication des *Tablettes* de 1878 à 1910.

<sup>156</sup> Une recherche plein texte est cependant possible depuis leur numérisation sur gallica.bnf.fr.

<sup>157</sup> *Annales de la Société d'Agriculture, sciences arts et commerce du Puy*, 1826-1897, *Bulletin de la société d'Agriculture des sciences, arts et commerce du Puy*, 1899 – 1909 ; *Bulletin historique scientifique littéraire artistique et agricole publié par la société académique du Puy-en-Velay*, 1911-1995.

<sup>158</sup> Font-Réaulx (J.), *Pouillé de la province de Bourges...*, 1962 : p. 565-577 : XII. Diocèse du Puy "Comptes de la décime de la procuration de 1383" archives du Vatican et p. 570-577 : « Redevances dues à l'hostier de Saint-Pierre le Monastier XV<sup>e</sup> s. ». Une carte intitulée « Le diocèse du Puy au XIV<sup>e</sup> s. » constitue l'illustration de ce compte. Cette carte du diocèse a été composée par J. Font-Réaulx et est conservée à part de l'ouvrage précédemment cité, aux archives départementales de la Haute-Loire sous la cote 1FI Le Puy 20.

avec les noms de communes constituant les départements actuels (plusieurs paroisses pouvant être comprises dans une commune actuelle)<sup>159</sup>.

### 3.1. L'étude documentaire : un pré-requis établi de la démarche archéologique

Les étapes suivantes ont ainsi été menées de manière systématique et répétitive pour chacune des entrées du corpus :

- recherche des premières mentions (date et occurrence) dans le *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*. Comme nous l'avons expliqué plus haut, il s'agit en fait d'un grand index historique rattaché au nom de lieux<sup>160</sup>. Parfois, un retour à la source primaire a été nécessaire afin de contextualiser la mention ;
- données issues des dépouillements des sources archivistiques tels que terriers ou actes de comptabilité (série E et série G pour l'essentiel) ;
- recherche dans les sources et récits publiés ;
- recherche dans les fonds spéciaux et études érudites. Parfois seules les sources de seconde main ou les études sur les familles (tradition généalogique) renseignent certains sites.

Ces éléments sont listés dans le volet de repères historiques présents au début de chaque notice du corpus avec entrée par date. Ces recherches ont été complétées par le dépouillement de la documentation déjà produite par les services patrimoniaux de l'État. Cette documentation est directement accessible en ligne pour quelques lieux, sur la base Mérimée<sup>161</sup>. La consultation des dossiers dans chacun des centres de documentation concernés a été effectuée (DRAC-CRMH<sup>162</sup>, UDAP<sup>163</sup>). Les dossiers du recensement de l'Inventaire, classés par communes, comportent des notices descriptives de monuments ainsi que, pour les monuments classés, des rapports d'étude préalables avant restauration provenant de la direction des Monuments Historiques. Leur consultation permet d'évaluer l'évolution de la conservation des vestiges puisque les premières notices élaborées pour la

---

<sup>159</sup> La création d'une limite spatiale cartographiée a fait l'objet d'une collaboration avec Isabelle Langlois, ingénieur d'étude au CHEC (Université Clermont-Ferrand II), que nous remercions ici, dans le cadre du programme sur les musiciens itinérants au XVIII<sup>e</sup> s. Les échanges organisés lors de séances en octobre et novembre 2008 ont abouti au tracé utilisé dans les cartographies.

<sup>160</sup> Une recherche par mots-clés est possible depuis avril 2017 [en ligne].

<sup>161</sup> Base Architectures et Patrimoines, <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

<sup>162</sup> Fonds de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

<sup>163</sup> Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Haute-Loire (anciennement SDAP puis STAP).

Haute-Loire remontent aux années 1960. Des archives photographiques complètent également le propos, une partie est disponible en ligne sur la Base Mérimée, un complément de recherche a été nécessaire pour d'autres sites à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (MAP). La qualité des notices présentes dans le fonds de l'Inventaire est variable. Elle dépend de la sensibilité des chercheurs et des politiques d'enregistrements qui ont alors été menées. Ainsi, on trouvera plus de documentations révisées et portant sur les fortifications d'agglomération pour le département de la Loire. De même, la classification des monuments par le thésaurus de l'Inventaire reprise partiellement dans celui de Patriarche<sup>164</sup> n'est pas sans poser quelques problèmes de terminologie<sup>165</sup> ; un même champ sémantique recouvrant des réalités culturelle et chronologique diverses. Ces dossiers ont l'avantage de dresser un bilan documentaire rapide : les auteurs n'engagent cependant pas toujours une vérification des données aux archives.

Les données archéologiques ont été prises en compte, notamment la littérature non publiée et restée sous forme de rapports à consultation soumis à autorisation. Il s'agit aussi bien des rapports de prospections que de fouilles (DRAC-SRA)<sup>166</sup>. Ainsi, l'ensemble des données du corpus est présenté par commune puis par site. Le corpus de sites étudiés adopte la forme de notice monographique dans une présentation par commune et par ordre alphabétique pour en faciliter la consultation (volume 2, tome 2 et 3). Une base de données recense la mention textuelle associée à une date, permettant des interrogations croisées et des quantifications. La recherche documentaire est une première phase dans l'accès à l'histoire du monument. La seconde phase consiste à tenter d'inscrire une chronologie monumentale, chronologie qui dépasse souvent la fourchette d'étude.

### 3.2. L'analyse des sites : de la prospection-inventaire vers l'interprétation spatiale

Beaucoup de plans d'édifices ont été publiés dans l'ouvrage *Châteaux de Haute-Loire*<sup>167</sup>, ils ne concernent cependant pas toujours toute l'emprise du site. D'autres plans inédits se trouvent dans les dossiers du recensement de l'Inventaire. Aussi, ces plans n'incluent que

---

<sup>164</sup> Base de données documentaires pour la Carte Archéologique développée au sein des Services Régionaux de l'Archéologie (SRA) – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

<sup>165</sup> Châtenet (M.), Verdier (H.) dir. *Thésaurus de l'Architecture...*, 2000 ; Chaillou (A.) *Nature, statut et traitements informatisés des données en archéologie ...*2003.

<sup>166</sup> Travail sélectif mené dans le cadre d'un stage à la Carte Archéologique du SRA-DRAC-Auvergne-Rhône-Alpes en 2005.

<sup>167</sup> Thomas (R.) dir. *Châteaux... op. cit.* Ils sont issus des fonds du UDAP-Haute-Loire et effectués ou mis au net par Bernard Galland.

très ponctuellement des données topographiques. Le plan issu du cadastre napoléonien ou bien le plan de cadastre récent ont alors été des supports choisis lorsque des plans plus précis font défaut, pour reporter les observations réalisées sur le terrain menées dans le cadre des prospections de terrain<sup>168</sup>. Le caractère privé de nombreuses demeures a parfois été un frein<sup>169</sup> bien que dans une très large majorité, l'autorisation préalable de prospection ait été accordée par les propriétaires avec parfois quelques conditions d'accès<sup>170</sup>.

L'objectif des campagnes sur le terrain a été la reconnaissance d'espaces fortifiés parmi des sites inégalement connus. Ainsi, un repérage des vestiges a été mené sur des communes ou des monuments qui ne présentaient pas du tout d'ancrage connu dans une chronologie médiévale. Une lecture de chronologie relative a d'abord été appliquée. Ensuite, une discussion chrono-typologique a été engagée en procédant notamment à des comparaisons formelles. Cette démarche a permis, dans un premier temps, la mise en place d'un cadre chronologique plus ou moins précis allant du siècle au quart de siècle, avec, dans certains cas, la correspondance avec une date donnée dans un texte. Des monographies ont ainsi été établies. L'analyse a été faite à deux niveaux d'échelle : l'édifice fortifié en lui-même lorsqu'il y en a un, et l'édifice dans son contexte environnant (par exemple : une résidence seigneuriale dans un *castrum* habité). Une lecture spatiale a ouvert le champ de la discussion des interactions pouvant être établies entre ces formes fortifiées (relation espaces-acteurs). Chacune des notices du corpus tente de conclure sur cette interaction en questionnant, notamment, la topographie et la morphologie des sites. Dans la majorité des cas développés dans le corpus, la synthèse conclusive des notices envisage l'espace fortifié sous l'angle des rapports sociaux. L'information localisée recueillie est alors comprise comme signifiante dans une dimension sociale, afin de dépasser le seul « support »<sup>171</sup> pratique conféré souvent la topographie. Cette dimension est appréhendée de manière précise lorsqu'un faisceau d'indices le permet. Parfois, cette mise en perspective ne peut être proposée qu'à titre

---

<sup>168</sup> Plusieurs campagnes ont été effectuées entre 2006 et 2010 avec l'aide de financements ponctuels : Bourse de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine DAPA-Sous-direction de l'Archéologie en 2006 et subventions 2008 et 2009, SRA-Auvergne-Rhône-Alpes du Ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que le Département de la Haute-Loire.

<sup>169</sup> Pas d'autorisation pour l'accès au château de Saint-Germain à Saint-Germain-Laprade, à celui de La Tour-Daniel à Coubon, et aux maisons fortes de Séjallières et Ceaux-d'Allègre notamment.

<sup>170</sup> Telle que la restriction d'accès aux extérieures, des prises de vue limitées des intérieurs ou des éléments architecturaux remarquables par exemple. La visite sur les sites a nécessité une logistique de prise rendez-vous avec les propriétaires de logis privés. Nous remercions ici leur disponibilité et la gentillesse de leur accueil.

<sup>171</sup> « espace-support », expression tirée de « L'espace, le temps et la matérialité des villes » 135-157, in Lepetit (B.), Pumain (D.) dir. *Temporalités urbaines...*, 1993.

d'hypothèse d'interprétation. Aussi, pour le Velay, ces questions sont abordées par sites, pour l'espace fortifié du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s., qui succède à un long contexte de mise en place, présenté ci-après.

## CHAPITRE 2. VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> S.

### 1. Mise en place du territoire chrétien

#### 1.1. Un contexte particulier d'émergence du chef-lieu de cité du Puy

Louis Simonnet<sup>172</sup> et Roger Gounot<sup>173</sup> ont mené les premiers travaux de synthèse sur le peuplement à l'époque antique en Velay. Ils montrent une occupation des sols à la période romaine concentrée dans le bassin du Puy et le plateau du Devès, autour de la capitale de cité *Ruessium*, actuellement Saint-Paulien. Publiée peu de temps après ces travaux, la *Carte Archéologique de la Gaule*<sup>174</sup> effectue la synthèse des découvertes archéologiques et connaissances pour la Haute-Loire antique. Depuis, quelques travaux de prospections et universitaires complètent ou réactualisent les connaissances<sup>175</sup>.

Au culte antique se substitue aux temps chrétiens, une dévotion mariale célébrée au Puy-en-Velay dès les V<sup>e</sup> – VI<sup>e</sup> s. Si l'émergence du culte chrétien de saint Julien à Brioude a pu faire l'objet d'un examen approfondi grâce aux sources<sup>176</sup>, les débuts du culte marial au Puy restent au contraire plus difficiles à renseigner, les sources textuelles à ce sujet permettant de maigres exploitations. Ce sont notamment des écrits provenant de personnages comme Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont entre 455 et 482 et de Grégoire de Tours, vers 538-594<sup>177</sup>.

Dans le courant du VI<sup>e</sup> s. en Auvergne, le culte des saints et des reliques se développe ; il en découle la construction d'oratoires et de basiliques. Pour Clermont-Ferrand et d'autres cités auvergnates, le processus d'évangélisation porté par les évêques a pu être clairement identifié<sup>178</sup>. Concernant la cité vellave du Puy, il demeure toutefois plusieurs zones d'ombre. L'installation chrétienne sur le Mont Anis qui accueille la cité du Puy-en-Velay, a été confirmée au moins à partir des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. par l'archéologie des monuments. Récemment, le programme de recherche mené autour de l'édifice du baptistère Saint-Jean dans le groupe

---

<sup>172</sup> Simonnet (L.), *Le peuplement dans l'Antiquité en Velay...*, 1984.

<sup>173</sup> Gounot (R.), *Archéologie gallo-romaine en Haute-Loire...*, 1989.

<sup>174</sup> Provost (M.), Rémy (B.), *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Loire...*, 1994.

<sup>175</sup> Antoine (L.), Simon (C.), *Prospection-Inventaire... op. cit.* ; Baret (F.), *Les agglomérations "secondaires" gallo-romaines dans le Massif central...*, 2015 ; Dacko (M.), *Circuler dans le massif central à l'époque romaine...*, 2016 ; Nectoux (É.), prospections sur la topographie antique du Puy et et fouilles de Saint-Paulien, doctorante au Centre d'Études « Histoire et Culture » (CHEC), Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II.

<sup>176</sup> Cf. Dubreucq (A.), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.), Saudan (M.), *Saint-Julien... op. cit.*; Dubreucq (A.), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.), *Brioude... op. cit.*; Phalip (B.), Fray (J.-L.), Massoni (A.), dir. *Brioude... op. cit.*

<sup>177</sup> Cf. article synthétique à ce sujet : Beaujard (B.), « Le culte des saints chez les Arvernes aux V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ... », 1999.

<sup>178</sup> Beaujard (B.), « Le culte des saints... op.cit.

épiscopal du Puy-en-Velay a proposé un premier état de l'édifice baptismal remontant à la fin du V<sup>e</sup> ou au début du VI<sup>e</sup> siècle. L'édifice n'était jusqu'alors qu'envisagé à partir du X<sup>e</sup> s. et les premières mentions textuelles ne le documentent qu'à partir du XIII<sup>e</sup> s.<sup>179</sup> L'organisation topographique et monumentale de la ville du haut Moyen Âge est à peu près circonscrite et placée au sommet du Mont Anis, une cheminée basaltique appelée dyke de Corneille<sup>180</sup>. On suppose aussi à cette période, un groupe de basiliques funéraires du nom des premiers évêques chrétiens de la ville (saint Agrève, saint Vosy, saint Georges)<sup>181</sup>. Elles sont localisées à l'est de la ville haute et ont été en partie détruites par l'installation au XVII<sup>e</sup> s. de bâtiments religieux comme le groupe du Grand Séminaire.

L'origine de la présence chrétienne du Puy est sans doute à mettre en lien avec le transfert de capitale de cité<sup>182</sup>. La tradition avait établi, pour le Velay, un déplacement du sanctuaire chrétien primitif depuis *Ruessium* (Saint-Paulien), l'ancienne capitale antique, à *Anicium* (Le Puy-en-Velay). Le détail de cet épisode a d'abord été rapporté et décortiqué par Auguste Fayard<sup>183</sup> qui fournit une première analyse des textes, analyse reprise par la suite sous différents angles d'approches par d'autres auteurs<sup>184</sup>. Sans entrer dans la critique de ce débat, nous remettons en perspective dans la présentation qui suit ce qui ressort de ces analyses pour la compréhension du contexte politique en Velay autour des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. L'examen des données commencé par Auguste Fayard<sup>185</sup> et poursuivi par Sylvie Barnay<sup>186</sup>

---

<sup>179</sup> Sapin (C.), « Le baptistère du Puy-en-Velay... », *op. cit.* ; Mérel-Brandenburg (B.), « Le baptistère Saint-Jean... », *op. cit.* ; Chevalier (P.), « Au cœur du groupe épiscopal du Puy... », *op. cit.*

<sup>180</sup> Cf. Prevôt (P.), Barral i Altet (X.) dir. *Topographie chrétienne des cités de la Gaule...*, 1989 ; deux pages sur Saint-Paulien/Le Puy ; Cubizolles (P.), « Quel a été le premier sanctuaire chrétien du Velay ? », p. 23-29 in Fizellier-Sauget (B.) dir. *L'Auvergne de Sidoine Apollinaire...*, *op. cit.* ; Cubizolles (P.), « La naissance de la ville et sa christianisation », p. 47-69 in Barral i Altet (X.) dir. *La cathédrale...*, *op. cit.* ; montrent les lacunes de la connaissance de la ville à cette période (topographie, environnement) ; Vernin (E.), *Les bâtiments canoniaux du chapitre cathédral Notre-Dame du Puy-en-Velay...*, *op. cit.* ; et les données éparses qui ne sont pas encore vérifiées ni exploitées comme les découvertes de sarcophages dans la ville ponctue au XIX<sup>e</sup> s. par Auguste Aymard (A.D. de Haute-Loire Série 157J) : une publication sur le baptistère de la ville (PCR) devrait prochainement actualiser ces données.

<sup>181</sup> Cf. Framond (M. de), p. 86-95, in Barral i Altet (X.) dir. *La cathédrale...*, *op. cit.* ; Vernin (E.), *Les bâtiments canoniaux du chapitre cathédral Notre-Dame du Puy-en-Velay...*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>182</sup> Le cas de transfert de cité depuis la localisation du chef-lieu antique s'observe en Gévaudan voisin avec le cas de transfert de Javols/*Anderitum* à Mende : Cf. Prevôt (P.), Barral i Altet (X.) dir. *Topographie chrétienne...*, *op. cit.*

<sup>183</sup> Cf. bibliographie à ce sujet : Fayard (A.), « Les premiers évêques... », *op. cit.*, Fayard (A.), « Saint-Georges... », *op. cit.*, Fayard (A.), « Le Puy *Anicium*... », *op. cit.*, et particulièrement Fayard (A.), « De *Ruessium* à Saint-Paulien... », *op. cit.*

<sup>184</sup> Cubizolles (P.), « Quel a été le premier sanctuaire chrétien du Velay... », *op. cit.* ; Fray (J.-L.), « Des *civitates* aux cités épiscopales, continuité et mutations (fin IV<sup>e</sup> – début XI<sup>e</sup> s.) », p. 225-230 in Martin (Daniel) dir. *L'identité de l'Auvergne...*, 2002 : cf. p. 229.

<sup>185</sup> Fayard (A.), « De *Ruessium* à Saint-Paulien... », *op. cit.*

met en exergue la récupération politique du rôle de saint Georges comme un des premiers évêques du Puy dans les récits du XII<sup>e</sup> s.<sup>187</sup> puis du XVI<sup>e</sup> s.<sup>188</sup> : l'histoire de ce personnage est, selon toute vraisemblance, réécrite dans le courant du Moyen Âge pour coller aux intérêts alors en cours. Autour des années 885-890, un transfert de reliques de saint Georges a lieu depuis Saint-Paulien vers le sanctuaire ponot, il est rapporté dans un récit écrit au XII<sup>e</sup> s.<sup>189</sup> Beaucoup d'auteurs ont voulu lire dans ce transfert, le moment de l'abandon de la cité de *Ruessium* (Saint-Paulien) pour *Anicium* (Le Puy-en-Velay) au début de l'essor du culte chrétien. L'abandon de la cité de *Ruessium* est une interprétation possible de ce texte, même si aucune information concernant ce choix n'y est précisée. En revanche, les faits rapportés dans le texte sont révélateurs du contexte du pouvoir pour le courant du XII<sup>e</sup> s. époque à laquelle le récit est rédigé. Le transfert de reliques, notamment celles de saint Georges, à la fin du IX<sup>e</sup> s. par l'évêque du Puy-en-Velay n'a pourtant pas été réévaluée depuis sous cet angle politique. Pour comprendre la portée de ce geste symbolique, quelques éléments concernant le contexte du pouvoir en Auvergne et Velay précédant le XII<sup>e</sup> s. doivent être soulignés<sup>190</sup>.

Alors qu'en 778 l'empereur Charlemagne engage une réforme des systèmes administratifs et militaires, des agents sont recrutés sur place pour administrer ses provinces. Le royaume d'Aquitaine est créé en 781, où des comtes sont installés localement : Ithier pour Clermont, *Bullus* pour le Velay. Toutefois, le *comitatus* vellave émerge difficilement. Même si Louis le Bègue réunit le Velay au domaine royal en 877, le territoire est sous la tutelle des comtes d'Auvergne : Bernard Plantevelue (841-886) devient comte d'Auvergne et prince territorial (suzerain du Velay) et installe la famille des Guilhemides à la tête de l'Auvergne. En 880, Carloman devient *pseudo-roi*<sup>191</sup> d'Aquitaine suite à un accord avec son frère Louis. C'est ce personnage, qui dans la même période, nomme Norbert, son chancelier et également frère du comte de Poitiers, comme évêque au Puy (ca. 876-877<sup>192</sup>). Cette nomination s'inscrit clairement dans une volonté de faire prévaloir l'autorité de Carloman

---

<sup>186</sup> Barnay (S.), « La chambre des anges de Notre-Dame du Puy, une relecture de la fondation visionnaire du sanctuaire », p. 33-46, in *Autour du culte marial en Forez... op. cit.*

<sup>187</sup> Récit du transfert des reliques de Saint-Georges. Jacotin (A.), *Preuves...*, op. cit., n°1 p. 2.

<sup>188</sup> Gisse (Odo de), *op.cit.*

<sup>189</sup> Récit du transfert des reliques de Saint-Georges. Jacotin (A.), *Preuves...*, op. cit., n°1 p. 2.

<sup>190</sup> Synthèse réalisée à partir des données de Christian Lauranson-Rosaz : Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne...*, op. cit.

<sup>191</sup> Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne...*, op. cit.

<sup>192</sup> Fayard (A.), « De *Ruessium* à Saint-Paulien... », op. cit., p. 70-72.

sur les princes territoriaux présents dans cette région. Norbert est à l'origine du transfert des reliques de saint Georges vers 885-890<sup>193</sup>. Le texte montre donc l'ingérence du pouvoir royal dans la gestion des affaires du Puy très tôt dans la période puisque la nomination de Norbert, évêque du Puy à la fin du IX<sup>e</sup> s. est une réalité<sup>194</sup>. En effet, selon Olivier Guyotjeannin, la construction du pouvoir épiscopal du Puy-en-Velay relève moins d'un transfert du comté à un évêché (comme pour le cas de Mende dans un diocèse voisin par exemple), que de l'éloignement de la présence comtale auvergnate qui a fourni les conditions propices à une présence plus forte de l'évêque sur le territoire<sup>195</sup>. L'évêque du Puy-en-Velay serait donc soutenu par des appuis royaux extérieurs ; néanmoins, le vicomte pouvait revendiquer cette place.

Le récit du transfert des reliques de saint Georges se place au X<sup>e</sup> s. mais a été rédigé au XII<sup>e</sup> s. Alors si l'on ne peut pas affirmer l'authenticité du récit ; il est toutefois possible de mettre en évidence des tensions entre l'évêque du Puy-en-Velay et les vicomtes de Polignac valables au moins pour le XII<sup>e</sup> s. avec peut-être une origine à rechercher beaucoup plus tôt dans le Moyen Âge. Ainsi, le récit indique que les reliques de saint Georges sont ramenées au Puy et celles de saint Marcellin à Monistrol-sur-Loire (autre pôle important situé à l'est du diocèse) « par suite de l'abandon de la vieille cité au vicomte de Polignac consenti par l'évêque Norbert, pour mettre un terme aux hostilités qu'avait fait naître l'ambition du vicomte de Polignac »<sup>196</sup>. Les vicomtes de Polignac sont donc les premiers visés par cette action. En effet, Norbert aurait été nommé évêque du Puy-en-Velay en évinçant un autre candidat, un membre de la famille de Polignac : un abbé dénommé Vital, frère du vicomte de Polignac<sup>197</sup>. Cet élément reste à ce jour non vérifié. À l'époque du transfert au IX<sup>e</sup> s., la famille ne porte pas le titre de vicomte, ni le nom de Polignac : elle est connue par le prénom

---

<sup>193</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°1 p. 2.

<sup>194</sup> Un autre auteur évoque un lien de parenté entre Norbert et la famille Plantevelue : Cubizolles (P.), « Quel a été le premier sanctuaire chrétien du Velay ... *op. cit.*, p. 76 : « Norbert est frère plus jeune, plus ou moins consanguin, de Bernard II, dit Plantevelue, comte d'Auvergne et de Velay » : nous n'avons pas trouvé ailleurs que chez cet auteur (qui ne cite pas sa source), la présence de ce lien de parenté ; les généalogies réalisées autour de Bernard Plantevelue n'évoquent pas Norbert. L'auteur a peut-être confondu avec le comte de Poitiers.

<sup>195</sup> Cf. Guyotjeannin (O), *Episcopus et comes. Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France...*, 1987 p. 54-56.

<sup>196</sup> Récit du transfert des reliques de Saint-Georges. Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, p. n°1 p. 2.

<sup>197</sup> Et abbé du sanctuaire de Saint-Pierre-La-Tour, sis au Puy ; Fayard (A.), « De Ruessium à Saint-Paulien... », *op. cit.*, p. 70-72.

Armand, dont la première occurrence remonte en 895<sup>198</sup>. Si le texte du XII<sup>e</sup> s. affecte une titulature contemporaine aux Polignac (celle de vicomtes), il effectue donc un anachronisme. L'évincement du frère Vital doit ainsi être pris avec circonspection quant au rôle des Polignac au X<sup>e</sup> s.<sup>199</sup> tant que le texte n'a pas été réévalué sur son authenticité ou sur les modifications ultérieures qu'il a pu subir. Sa rédaction au XII<sup>e</sup> s. révèle en revanche vraisemblablement des tensions actuelles entre vicomte et évêque, telles qu'il est apparu nécessaire de rappeler l'épisode du X<sup>e</sup> s. On perçoit donc pour le XII<sup>e</sup> s. une nouvelle relégation des Polignac à une autorité seconde sur le bourg de Saint-Paulien, vidé de l'importance religieuse que lui conféraient les reliques de saint Georges. L'évêque n'est pourtant pas prêt d'abandonner vraiment tous ses droits sur Saint-Paulien. En effet, le lieu représente un enjeu pour le contrôle économique de l'axe routier important reliant le Puy à l'Auvergne et aux contreforts du Forez. Une longue mésentente s'installe alors par la suite entre les évêques du Puy et les vicomtes de Polignac à ce sujet. Le déplacement des reliques a donc plusieurs intentions :

- celle de renforcer la place de l'évêque Puy comme chef du Velay et représentant du roi ;
- celle de renforcer les positions de la cité du Puy-en-Velay et de Monistrol par la présence de nouvelles reliques, en la qualité de celles de saint Georges, l'un des premiers évêques du Puy ;
- enfin, celle de reléguer les Polignac à une place seigneuriale moins puissante, sous couvert de calmer les tensions en cours au XII<sup>e</sup> s.

Le geste de transfert de reliques recouvre une signification politique qui prend ici tout son sens<sup>200</sup>. Ce texte révèle donc le contexte du pouvoir entre le IX<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> s. Il montre la

---

<sup>198</sup> Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne...*, *op. cit.*, p. 129-132.

<sup>199</sup> Christian Lauranson-Rosaz avait formulé l'hypothèse que la charge du pouvoir sur le Velay avait alors été transmise par les comtes d'Auvergne (les Plantevelue) aux Polignac : « Est-ce à partir de ce différend que le Velay s'émancipe de la tutelle des comtes d'Auvergne ou que ces derniers y placent un vicomte particulier pour essayer de contrebalancer le pouvoir d'un évêque devenu gênant ? » Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne...*, *op. cit.*, chap.1 p. 57, note 63, « L'Auvergne dans le contexte politique des VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles ».

<sup>200</sup> Geste qui a été mis en évidence dans les travaux de Bosòky (É.), *La politique des reliques de Constantin à Saint Louis...*, 2006 ; sur le transfert des reliques, cf. p. 144 : « La pratique et l'idéologie allèrent de pair dès la seconde moitié du X<sup>e</sup> s. : les rois et les empereurs germaniques utilisèrent régulièrement les reliques, obtenues parfois sous la contrainte, pour renforcer leurs centres de pouvoir, dans le même temps que les historiens et hagiographes soulignaient le rôle symbolique des reliques dans les translations du pouvoir. » et plus loin, p. 174 : « C'est au IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s. que se manifeste le plus nettement l'intérêt des grands laïcs pour la possession et le contrôle des reliques, en étroite liaison avec leur politique générale. À l'époque carolingienne, l'initiative des translations incombait – en dehors des évêques – à l'empereur ou au roi, mais, avec le morcellement du

présence suffisamment gênante des Polignac sur cette période, suffisante pour vouloir être évincées dans leur tentative appuyée de se faire reconnaître comtes de Velay ; à défaut, ils restent donc vicomtes du Velay<sup>201</sup>.

## 1.2. Les premières fondations chrétiennes et leurs relations aux pouvoirs

Les recherches qui renseignent la question religieuse pour le territoire restent ancrées dans le domaine de l'histoire du pouvoir<sup>202</sup> ou de l'expansion clunisienne<sup>203</sup>. Quelques monuments religieux du Velay ont fait l'objet d'études approfondies de leur architecture, permettant de les placer dans une chronologie d'édification appartenant au haut Moyen Âge : la cathédrale du Puy-en-Velay et son groupe épiscopal<sup>204</sup>, l'église de Saint-Germain-Laprade<sup>205</sup> et la collégiale de Brioude<sup>206</sup> ; d'autres études sont en cours sur l'abbaye de la Chaise-Dieu<sup>207</sup> et l'abbaye de Doue<sup>208</sup>. La documentation textuelle permet de faire remonter les contextes de fondation au plus tôt au IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.<sup>209</sup>, rarement avant<sup>210</sup>. À partir des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s. les textes sont effectivement plus abondants car notamment archivés dans les cartulaires des établissements religieux. Pour cette période fluctuante, mettre en relation les actes de fondations religieuses avec une intention politique déterminée telle que l'action

---

pouvoir central, les comtes, les ducs et les vicomtes, et plus tard d'autres seigneurs territoriaux commencèrent à s'ingérer dans le contrôle du culte des reliques ».

<sup>201</sup> Lauranson-Rosaz (C.), « Vicomtes et vicomtés en Auvergne et dans ses marges (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.) », p. 213-222 in Débax (H.) dir. *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval...*, 2008, cf. p. 216.

<sup>202</sup> Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne...*, *op. cit.*

<sup>203</sup> Pacaut (M.) dir. *Odilon de Mercœur...*, *op. cit.* ; logno-Prat (D.), « Cluny et le Puy-en-Velay », p. 124-125 in Barral i Altet (X.) dir. *La cathédrale...*, *op. cit.*, Framond (M. de), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.) dir., *Les bénédictins de Saint-Chaffre...*, *op. cit.*

<sup>204</sup> Barral i Altet (X.) dir. *La cathédrale...*, *op. cit.* ; Foulquier (L.), *Dépôts lapidaires...*, *op. cit.*

<sup>205</sup> Chaurand (E.), *Le chevet de l'église de Saint-Germain-Laprade...*, *op. cit.* ; Phalip (B.), « L'église de Saint-Germain-Laprade... », *op. cit.*

<sup>206</sup> Cf. les travaux d'archéologie préventive : Gauthier (F.), « Brioude – Le Bourg », *ADLFI. Archéologie de la France...*, 2006 ; Gauthier (F.), « Brioude – Basilique Saint-Julien (porche nord) », *ADLFI. Archéologie de la France ...*, 2007 ; Gauthier (F.), « Brioude – Place de la Résistance (le Clos Saint-Verny) », *ADLFI. Archéologie de la France...*, 2007.

<sup>207</sup> Un programme collectif de recherche (PCR) est mis en œuvre autour de l'histoire médiévale et moderne de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il fait le point sur les dernières recherches en cours. Des colloques se sont tenus en 2016 et 2017 ; un prochain est programmé en 2018. Coordination, Frédérique-Anne Constantini, Centre européen de recherche sur les congrégations et les ordres religieux (CERCOR), Université de Saint-Étienne.

<sup>208</sup> L'abbaye de Doue à Saint-Germain-Laprade est en cours d'étude archéologique (ordre des prémontrés). Cf. Reveyron (N.), Éneau-Brun (L.), *op. cit.*, et Éneau-Brun (L.), *op. cit.*

<sup>209</sup> Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne...* *op. cit.* ; Saudan (M.), « Géographie historique de l'Auvergne carolingienne », p. 11-33 in Dubreucq (A.), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.), *Brioude...*, *op. cit.* ; Peyvel (P.), « Épiscopat et réseaux monastiques... », *op. cit.*

<sup>210</sup> Chaurand (É.), *Le chevet de l'église de Saint-Germain-Laprade...*, *op. cit.* ; Phalip (B.), « L'église de Saint-Germain-Laprade... », *op. cit.*

d'un évêque ou de seigneurs en particulier reste délicat. Pierre Peyvel a réalisé une telle analyse pour le diocèse du Puy en 1991<sup>211</sup>, peu renouvelée depuis<sup>212</sup>.

Au premier abord, ces actions semblent servir les intérêts particuliers de grands personnages. Dans le courant du IX<sup>e</sup> s. et peut-être avant<sup>213</sup>, le monastère Saint-Chaffre du Monastier-sur-Gazeille est fondé, comme sanctuaire de saint Théofrède. On relate plusieurs interventions royales comme celle de Louis le Pieux vers 845 et Charles le Chauve vers 877, pour dresser l'immunité de cet établissement dans un contexte de conflits, notamment vers 875 avec l'évêque du Puy. Ces actes qui interviennent peu avant l'accession au siège épiscopal au Puy-en-Velay de Norbert, renforce l'idée d'un territoire soumis à de fortes dissensions entre l'évêque et les autres pouvoirs présents dans les nouvelles installations religieuses ou seigneuriales. Ainsi, certaines intentions épiscopales remplissent un rôle politique déterminé. En effet, on note trois grandes étapes de construction chrétienne du territoire vellave où l'évêque du Puy semble avoir été influent. Ainsi, sous son épiscopat, Gotescalc, connu aussi comme Godechaud (vers 927-vers 955-961), cumule les fonctions épiscopales et abbatiales et engage une vaste campagne de restauration du monastère Saint-Chaffre (achevée en 951) ; le prieuré de Chamalières est alors fondé dans la dépendance de ce monastère (vers 937). La chapelle Saint-Michel s'installe ensuite sur le dyke d'Aiguilhe (vers 961-962)<sup>214</sup> sur le vœu de l'évêque à son retour de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le culte marial commence à se développer au Puy sous l'impulsion de ce même évêque, qui a ramené d'Espagne la copie d'un livre sur la virginité de Marie. Par ailleurs, Jacques Péricard voit aussi dans l'action menée par Godechaud, l'expression d'une certaine fidélité royale<sup>215</sup>. L'intérêt du roi résiderait dans un maillage religieux territorial contrôlé par l'évêque. Cette hypothèse est probante à partir du XIII<sup>e</sup> s. ; elle reste à l'état d'hypothèse pour le X<sup>e</sup> s. Puis sous l'épiscopat de Guy d'Anjou (vers 976-vers 1050), a lieu une seconde vague de fondations religieuses : l'abbaye Saint-Michel-de-Séguret et Saint-

---

<sup>211</sup> Peyvel (P.), « Épiscopat et réseaux monastiques... *op. cit.*, pour les données développées dans ce paragraphe.

<sup>212</sup> Pour un cas : Phalip (B.), « L'église de Saint-Germain-Laprade... *op. cit.*

<sup>213</sup> Lauranson-Rosaz (C.), Ganivet (P.), « Saint-Chaffre des origines aux lendemains de l'an mil : une abbaye en marge... *in* Framond (M. de), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.) dir., *Les bénédictins de Saint-Chaffre... op. cit.*

<sup>214</sup> Barral i Altet (X.), « La chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe », p. 230-313 *in* *Congrès Archéologique de France 1975...*

<sup>215</sup> Péricard (J.), *Ecclesia Bituricensis : le diocèse de Bourges des origines à la réforme grégorienne...*, 2006, p. 72-73 : souligne la fidélité royale commune de Géronde de Déols (914-948) et de l'évêque Godechaud (927-962).

Pierre-le-Monastier au Puy-en-Velay (ca. 993-998<sup>216</sup>). Le groupe épiscopal a vraisemblablement déjà pris forme autour du baptistère du Puy. La charte du roi Raoul cite aussi un *burgum ipsi ecclesie adjacentem*<sup>217</sup>. La confirmation royale des droits de l'évêque, au moins sur la ville du Puy à cette époque, renforce l'idée d'une relation de confiance établie entre l'évêque et le roi.

Toutefois, en contradiction avec la lecture d'un territoire chrétien contrôlé totalement par l'évêque intervient le mouvement de la Paix de Dieu. Vers 975-993, une assemblée se tient dans la plaine de Saint-Germain (*prata sancti Germani*) à l'initiative de Guy d'Anjou<sup>218</sup>. Elle a pour objectif une conciliation entre chevaliers et paysans dans le but notamment de protéger les pauvres (*pauperes*) et les biens d'église des violences aristocratiques. Elle sert des intérêts à la fois cléricaux mais aussi populaires. Le mouvement de la Paix de Dieu donne lieu à de nombreux autres évènements de ce genre en Auvergne notamment, mais aussi ailleurs<sup>219</sup>. Ce phénomène a cours dans la deuxième moitié du X<sup>e</sup> s. et est mené à l'initiative de différents acteurs religieux ou parfois même par des comtes<sup>220</sup>. L'assemblée de la plaine Saint-Germain montre, sur le plan local, les tensions qui régnaient sur le territoire. Cet événement met en exergue l'oppression seigneuriale présente dans le courant du X<sup>e</sup> s. et qui se prolonge après le plaid. Elle marque aussi l'action d'un évêque qui se substitue à une autorité comtale localement défaillante. Peu après, vers 993-994, une autre assemblée de Paix a lieu à Saint-Paulien, appelée la Paix du Puy<sup>221</sup>. Pour commémorer cet événement, qui vise au rétablissement de la paix dans le diocèse, l'église de Saint-Germain-Laprade est construite<sup>222</sup>.

À la fin du XI<sup>e</sup> s., Étienne de Polignac, évêque de Clermont, cherche à occuper le siège alors vacant du Puy, à la mort de Pierre II de Mercoeur<sup>223</sup> ; il est rapidement remplacé par Adhémar de Monteil. Le cartulaire du Monastier-Saint-Chaffre relate des violations et

---

<sup>216</sup> Payrard (abbé J.-B.), « Extraits d'un inventaire des titres de l'évêché...*op. cit.*, Farget (C.), « Saint-Pierre-du-Monastier, un prieuré urbain au Moyen Âge..., in Framond (M. de), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.) dir., *Les bénédictins de Saint-Chaffre...*, *op. cit.*

<sup>217</sup> *Gallia christiana...*, *op. cit.*, t. 2 *Instrumentum*, col. 221-222.

<sup>218</sup> Chevalier (U.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre...* *op. cit.*, charte n°413.

<sup>219</sup> Cf. Bonnassie (P.), *La Catalogue du milieu du X<sup>e</sup> s....*, 1975 ; Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne...*, *op. cit.*, p. 409 ; Lauranson-Rosaz (C.) « La Paix populaire dans les montagnes d'Auvergne au X<sup>e</sup> s. », p. 289-333 in *Maisons de Dieu et hommes d'église...*, 1992.

<sup>220</sup> À ce sujet nous renvoyons aux travaux de Christian Lauranson-Rosaz qui rappelle la bibliographie et établit l'historiographie du traitement historique du thème : Lauranson-Rosaz (C.) « La Paix populaire..., *op. cit.*

<sup>221</sup> Phalip (B.), « L'église de Saint-Germain-Laprade..., *op. cit.*

<sup>222</sup> *Ibidem*.

<sup>223</sup> Peyvel (P.), « Aspects de la puissance féodale... *op. cit.*, p. 8.

spoliations seigneuriales autour de 1016 et autour de 1076 au sein du domaine foncier de cet établissement<sup>224</sup>. Adhémar de Monteil (1087-1098) marque son épiscopat d'un interventionnisme répété envers les seigneurs laïcs<sup>225</sup>. L'implication de cet évêque, alors nommé légat pontifical et placé à la tête de la première armée pontificale croisée prêchée lors du concile de Clermont en 1095 par le pape Urbain II, permet de mieux comprendre les donations complètes de biens d'églises en faveur de l'abbaye du Monastier-Saint-Chaffre par les seigneurs du Velay<sup>226</sup>. Des biens sont remis à l'Église, par les seigneurs partant en croisade, pour expier leurs péchés, à la suite de l'appel de l'évêque. En revanche, si l'évêque réussit ces récupérations, c'est en partie contre rémunérations : il donne en 1087, « 25000 sous podiens » à Pons et Héraclé de Polignac, neveux d'Étienne, « pour la liberté de son église »<sup>227</sup>. Adhémar de Monteil semble avoir aussi favorisé la donation de nombreuses églises à d'autres établissements religieux dont l'origine est extérieure au Velay<sup>228</sup>. Ainsi, à la fin du XII<sup>e</sup> s. moins d'une dizaine de dépendances relèvent en Velay de l'abbaye lyonnaise d'Ainay dont Tence et Yssingaux notamment. Une majorité de donations est captée entre 1043 et le début du XII<sup>e</sup> s. par l'abbaye de la Chaise-Dieu qui vient d'être fondée par Robert de Turlande, ancien chanoine de Brioude<sup>229</sup>. La présence clunisienne reste relativement discrète sur cette période : l'église de Grazac est donnée à Cluny en 962<sup>230</sup> mais seulement investie vers 1080<sup>231</sup>, soit peu après la fondation du prieuré clunisien de Lavoûte-Chilhac par Odilon de Mercoeur en 1025<sup>232</sup>. Pourtant, l'évêque Guy d'Anjou (vers 976-vers 1050) avait déjà renforcé les liens avec les diocèses bourguignons et Cluny<sup>233</sup>.

---

<sup>224</sup> Peyvel (P.), « Épiscopat et réseaux monastiques... *op. cit.*, p. 382.

<sup>225</sup> Dans la réaction appelée « réforme grégorienne », Peyvel (P.), « Épiscopat et réseaux monastiques... *op. cit.*, p. 385.

<sup>226</sup> Le cartulaire Saint-Chaffre renseigne le mieux sur ces donations pour cause de croisade : Chevalier (U.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre... op. cit.*, chartes n°241, 243, 245, 398 (vers 1096-1097).

<sup>227</sup> Peyvel (P.), « Aspects de la puissance féodale... *op. cit.*, p. 8.

<sup>228</sup> Rocher (C.), « Pouillé... *op. cit.*, t. 4 p. 274.

<sup>229</sup> Peyvel (P.), « Épiscopat et réseaux monastiques... *op. cit.* Un programme collectif de recherche (PCR) est mis en œuvre autour de l'histoire médiévale et moderne de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il fait le point sur les dernières recherches en cours. Des colloques se sont tenus en 2016 et 2017 ; un prochain est programmé en 2018. Coordination, Frédérique-Anne Constantini, Centre européen de recherche sur les congrégations et les ordres religieux (CERCOR), Université de Saint-Étienne.

<sup>230</sup> Peyvel (P.), « Épiscopat et réseaux monastiques... *op. cit.*, p. 380.

<sup>231</sup> Peyvel (P.), « Épiscopat et réseaux monastiques... *op. cit.*, p. 387.

<sup>232</sup> Pacaut (M.) dir. *Odilon de Mercoeur... op. cit.*

<sup>233</sup> Phalip (B.), « L'église de Saint-Germain-Laprade... *op. cit.* ; logno-Prat (D.), « Cluny et le Puy-en-Velay », p. 124-125 in Barral i Altet (X.) dir. *La cathédrale... op. cit.*

Sans doute fondé autour de 915, le prieuré de Goudet dépend de l'abbaye royale Saint-Philibert de Tournus<sup>234</sup>, comme le serait à la même période l'église Saint-Georges à Saint-Paulien<sup>235</sup>. En 1059, un diplôme royal confirme les possessions de Tournus, où figure le prieuré de Lavoûte-sur-Loire en Velay, en plus de celui de Goudet<sup>236</sup>. Au XII<sup>e</sup> s. la bulle du pape Calixte II (1120) confirme quinze dépendances de l'établissement tournusien dans le Velay<sup>237</sup>. Constatant la présence de cet ordre dans les domaines des Polignac, Pierre Peyvel formule l'hypothèse que ces derniers sont à l'origine de son expansion en Velay<sup>238</sup>, hypothèse crédible au regard de l'implantation de ces sites. Ces fondations interviennent notamment pour concurrencer l'initiative épiscopale dans les territoires christianisés, analyse également relayée dans la thèse d'Isabelle Cartron-Kawe<sup>239</sup>.

L'ambition vicomtale que nourrissent les Polignac pour le Velay, et dont ils avaient sans doute été investis dans un premier temps par les comtes d'Auvergne est mise en évidence à partir des relations qu'ils établissent entre Brivadois et Velay. Armand, le premier membre de la famille, est connu vers 895<sup>240</sup>, vers Reilhac en terre brivadoise. La donation de leur chapelle de Saint-Andéol au *castrum* de Polignac<sup>241</sup> à l'abbaye de Pébrac fondée vers 1062 dans le Brivadois, confirme la lecture d'une progression de leurs ambitions depuis ce territoire vers le Velay. L'abbaye de Pébrac est placée vers 1070 sous la protection de Saint-Julien-de-Brioude dont on sait que les premiers chanoines-comtes issus de la famille Dalmas-Brioude observent la charge vicomtale en Brivadois, au nom des comtes d'Auvergne<sup>242</sup>.

<sup>234</sup> Juenin (P.), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Philibert...*, 1733, p. 127. Cf. Cartron (I.) *Les pérégrinations de Saint-Philibert. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne...*, 2009 ; Bizri (M.), « Pouvoir et territoire en Velay... », *op. cit.*

<sup>235</sup> Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne...*, *op. cit.*, p. 129-132. Diplôme de Charles le Chauve ( ?) non reproduit par Juenin (P.), *op. cit.*

<sup>236</sup> Juenin (P.), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Philibert...*, 1733, p. 127.

<sup>237</sup> Juenin (P.), *op. cit.*, p. 146 : « *In Aniciensis, monasterium Sancti Philiberti (Goudet), Ecclesiam S. Pétri de Salitas (Saint-Pierre-de-Salettes), S. Felicis de Laudons (Landos), S. Mariae Pratalias (Présailles), S. Martini Cocornensis (Concorne?). Cappellam S. Philiberti (Goudet?), S. Cyrici ( ?), S. Mauricii Amblavensis (Lavoûte-sur-Loire), S. Vincentii (Saint-Vincent), Cappellam in castro Syroi (Seneuil?), Sanctae Mariae de Basac (Beaulieu), Cappellam de Castro Rocos (Recours), S. Juliani Caspiniaci (Chaspinhac), Cappellam de Castro Mercolio (Mercoeur), Ecclesiam S. Quintini (Saint-Quentin).*

<sup>238</sup> Peyvel (P.), « Épiscopat et réseaux monastiques... », *op. cit.*, p. 388.

<sup>239</sup> Cartron-Kawe (I.), *Peregrinationes et congregatio sancti Filiberti, de l'Aquitaine à la Provence...*, 1998, p. 215 et suiv.

<sup>240</sup> Lauranson-Rosaz (C.), « Vicomtes et vicomtés en Auvergne... », *op. cit.*, p. 215.

<sup>241</sup> Les dates de la fondation de cette église et de son rattachement demeurent incertaines.

<sup>242</sup> Cf. Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne...*, *op. cit.* ; Lauranson-Rosaz (C.), « Vicomtes et vicomtés en Auvergne... », *op. cit.*, p. 216.

Le mouvement de mise sous tutelle des établissements religieux soit vers Tournus, Ainay, Cluny (via Saint-Chaffre) ou La Chaise-Dieu concerne, selon Pierre Peyvel, environ 30% des bâtiments ecclésiastiques du diocèse<sup>243</sup>. Toujours selon cet auteur, ce mouvement manifeste aussi l'échec du pouvoir épiscopal qui n'eut qu'un rôle d'intermédiaire, les biens passant du domaine laïc nobiliaire à celui des monastères. Les donations effectuées dans ce cadre par les laïcs sont majoritaires. Le territoire chrétien qui se construit à la fin du X<sup>e</sup> s. et dans le courant du XI<sup>e</sup> s. en Velay se situe à la confluence des influences clermontoises et brivadoises et dans une moindre mesure, lyonnaise ou bourguignonne. Les espaces chrétiens sont contrôlés soit par les évêques, soit par les Polignac et l'on note une faible pénétration d'autres entités religieuses d'importance. Le nombre des fondations chrétiennes en Velay se révèle finalement plus faible que dans le reste de l'Auvergne. Les satellites d'établissements extra-régionaux sont peu représentés : Tournus ou Ainay, Cluny en dernier ressort<sup>244</sup> et les établissements centralisateurs se résument à ceux de Saint-Chaffre ou de la Chaise-Dieu.

L'indigence des sources disponibles pour aborder le phénomène d'émergence de ces pôles christianisés durant le haut Moyen Âge ne permet pas d'apprécier de manière systématique, les acteurs à l'origine des fondations, et donc, de mieux mettre en exergue :

- le geste de fondation et sa signification politique, notamment pour quelques cas<sup>245</sup> ;
- une organisation territoriale antérieure à ces fondations parfois tardives (X<sup>e</sup> s.) ;
- et, l'impact réel de ces fondations sur la constitution des pôles de peuplements.

L'usage de remplois antiques dans les constructions d'édifices de culte chrétien du diocèse de Clermont-Ferrand avait été associée à une signature marquant le rôle de l'évêque dans la fondation (pendant la période de l'Antiquité Tardive et du haut Moyen Âge), geste suggéré sans que la démonstration complète n'ait abouti pour un corpus d'édifices du diocèse du Puy<sup>246</sup>.

Quelques pistes de réflexion complémentaire sur la constitution des territoires et des bourgs après le XI<sup>e</sup> s. sont fournies par l'analyse présentée ci-après.

---

<sup>243</sup> Peyvel (P.), « Épiscopat et réseaux monastiques... *op. cit.*, p. 389.

<sup>244</sup> Marie Saudan (CERCOR) avait souligné ce fait et ne propose pas encore d'explication à ce sujet : communication orale sur les Monastères en Velay IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s. lors d'une journée d'étude sur en Velay -27 juin 2015.

<sup>245</sup> Par exemple, au XI<sup>e</sup> s., l'église de Bains relève de Sainte-Foy-de-Conques vraisemblablement placée dans cette mouvance par les vicomtes de Polignac, l'église d'Aurec relève de Saint-Michel-l'Écluse sans pouvoir mieux déterminer la raison de cette dépendance, etc.

<sup>246</sup> Foulquier (L.), *Dépôts lapidaires... op. cit.* : le corpus est construit mais n'est pas exploité.

### 1.3. Émergence de la paroisse et importance de l'*ecclesia* (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)

Le comptage des occurrences rencontrées pour les sites du corpus vellave donne la représentation décrite ci-après (fig. 1)<sup>247</sup>. Le comptage est issu d'un dépouillage des premières mentions pour la totalité des sites fortifiés du corpus compris dans les 145 communes formant le diocèse du Puy-en-Velay. La plupart des premières mentions sont majoritairement issues du *Dictionnaire Topographique de la Haute-Loire*<sup>248</sup> ; provenant pour l'essentiel du dépouillement de cartulaires.

L'emploi du terme *vicus* est rare (Monistrol-sur-Loire). *Vicaria*, *aice* et *territorium* sont utilisés en Velay pour treize lieux. Yssingeaux et Saint-Julien-Chapteuil sont désignés par l'association des termes *aice* et *vicaria* ; Bas (commune de Bas-en-Basset) associe en revanche *territorium* et *vicaria*. Ce premier recensement s'avère plutôt conforme à ce qui a déjà été mis en évidence pour l'Auvergne et le Vivarais. Christian Lauranson-Rosaz avait précisé qu'« au X<sup>e</sup> s., en Velay, *aicis* ou *territorium*, *orbs* ou *ager* sont des expressions synonymes de « pays », de « région » dans le sens le plus large, alors que la *vicaria* demeure la division administrative par excellence »<sup>249</sup> Elle dépend du pouvoir comtal et forme une entité culturelle assez vaste<sup>250</sup>. Le terme de vicairie est encore utilisé de manière anecdotique en 1516 pour désigner trois sites, son emploi décroît comme celui d'*aice* ou *territorium*<sup>251</sup> au profit de celui de *parochia*.

L'organisation du territoire rural vellave de cette période ne s'appréhende que lointainement au travers des sources essentiellement religieuses produites au plus tôt aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.<sup>252</sup> Au début du XI<sup>e</sup> s. le référent spatial principal des textes devient la paroisse, circonscription ecclésiastique du diocèse, qui apparaît à partir du milieu du X<sup>e</sup> s. Elle remplace alors le terme de vicairie<sup>253</sup>. Puis, après 1170, les localisations utilisent les toponymes<sup>254</sup>. Les dernières recherches menées sur les systèmes de localisation dans les

---

<sup>247</sup> Découpage chronologique repris du résultat du dépouillement des cartulaires d'Auvergne : Saudan (M.), *Espaces perçus, espaces vécus : géographie historique du Massif central du IX<sup>e</sup> s. au XII<sup>e</sup> s. ...*, 2004.

<sup>248</sup> Chassaing (A.), Jacotin (A.), *op. cit.*

<sup>249</sup> Cf. Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne... op. cit.* : chap. 4. Partie I, chap. A§2 et C.

<sup>250</sup> Saudan (M.), *Espaces perçus, espaces vécus... op. cit.*, p. 176 et suiv. ; Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne... op. cit.* : chap. 4, I§2. A. et C.

<sup>251</sup> Sur les espaces institutionnels du haut Moyen Âge et une discussion du sens politique de *territorium*, cf. Poble (P.-E.), *Les entités spatiales politiques en Gaule centrale...*, 2008.

<sup>252</sup> Par exemple : le travail sur les « aires de vies » du Massif central par Saudan (M.), *Espaces perçus, espaces vécus... op. cit.*, avec un l'utilisation en plus des zones de diffusion monétaire pour qualifier les espaces.

<sup>253</sup> Saudan (M.), *Espaces perçus, espaces vécus... op. cit.*, p. 194 et suiv.

<sup>254</sup> Saudan (M.), « Géographie historique...op. cit.

textes des cartulaires de la période montrent une prédominance des termes *circonscriptio* et *villa* entre le VIII<sup>e</sup> s. et 1020<sup>255</sup>, concurrencé ensuite par *parochia*. En Velay, l'usage des termes *parochia* et *ecclesia* croît très nettement après 1020 (fig. 1). On note également un emploi très fréquent du terme *villa* qui se prolonge dans le courant du XII<sup>e</sup> s. et l'apparition timide des termes *mansus* ou *burgus*.

La *villa*, prise dans un sens territorial, disparaît progressivement dans le courant du XI<sup>e</sup> s. au profit de la *parochia* en Auvergne<sup>256</sup>, Languedoc<sup>257</sup> ou Lochois<sup>258</sup> par exemple. D'après les comptages vellaves, on envisage la même évolution puisque l'on note une progression de l'emploi de *parochia* durant les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> s. et une diminution de l'emploi de *villa* (fig. 1). En Auvergne, jusqu'au début du XI<sup>e</sup> s. la paroisse désigne un lieu de rassemblement et devient « un référent spatial à partir des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. quand la *quasi* totalité du territoire est occupé et les limites stabilisées », selon Marie Saudan<sup>259</sup>. La paroisse désigne alors clairement un territoire pris comme entité administrative. Cette lecture est renforcée, pour le Velay, par la prédominance de l'emploi concomitant du terme *ecclesia* qui établit une référence directe à l'édifice de culte et marque ainsi clairement une différence de désignation entre le territoire qui s'est constitué - la paroisse- *parochia* - et le lieu de culte autour duquel a pu se développer de l'habitat - l'église- *ecclesia*.

En Bas-Languedoc<sup>260</sup>, le terme *villa* ne désigne plus au XII<sup>e</sup> s. un territoire mais vraisemblablement un pôle de peuplement qui deviendra le village dans le territoire de la paroisse. La *villa* perd ainsi son sens premier territorial pour prendre un sens plus local. L'habitat en Vivarais est encore très dispersé et le reste encore au moins jusqu'au début du XII<sup>e</sup> s. lorsque la *villa* semble évoluer progressivement vers la notion d'habitat villageois groupé<sup>261</sup>. Pour le Velay, les *villae* du XII<sup>e</sup> s. donnent naissance à des réalités plus tardives relativement diverses : manse, maison forte, village groupé autour d'une église ou *castrum*. Elles ne marquent donc pas particulièrement l'émergence du village. Dans la bulle du pape Alexandre III de l'année 1164<sup>262</sup>, certaines localités sont désignées par le terme de *villa* et

---

<sup>255</sup> Saudan (M.), « Géographie historique...*op. cit.*

<sup>256</sup> Fournier (G.), « La mise en place du cadre paroissial et l'évolution du peuplement », p. 405-575, in *Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo...*, 1982.

<sup>257</sup> Bourin-Derruau (M.), *op. cit.*

<sup>258</sup> Lorans (E.), *Le Lochois du haut Moyen Âge au XIII<sup>e</sup> s. ...*, 1996.

<sup>259</sup> Saudan (M.), « Géographie historique...*op. cit.*

<sup>260</sup> Bourin-Derruau (M.), *op. cit.*

<sup>261</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, p. 261.

<sup>262</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 76-78.

plusieurs localités associent les termes de *villa* et *ecclesia*<sup>263</sup>, preuve que l'on effectue encore une distinction entre l'édifice de culte et l'habitat. Toutefois les données doivent être complétées pour permettre de mieux statuer sur cette évolution.

À partir de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> s., le nombre important de mentions d'*ecclesia* indique l'essor de la christianisation du territoire. Il ne semble pas en lien avec l'émergence du *castrum*, comme cela a pu être démontré dans d'autres territoires, comme en Provence<sup>264</sup>. Dans ce territoire, l'inflation des citations d'églises suit celle de *castrum*, surtout dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> s. Cette croissance est interprétée comme la conséquence de la restructuration du réseau paroissial induite par l'installation du *castrum* et appuyée par une réforme grégorienne relayée par les seigneurs laïcs. Avant le XIII<sup>e</sup> s., l'enquête non exhaustive que nous avons menée montre qu'en Velay, très peu de premières mentions d'églises sont en lien avec l'émergence d'un *castrum*. Parmi ces exemples, quelques cas seulement marquent ou évoquent la fondation seigneuriale de l'église comme conséquente ou concomitante de l'installation castrale. Il s'agit de Saint-Didier-en-Velay (commune de Saint-Didier-la-Séauve), dont le *castrum* est mentionné avec la paroisse (*parochia castris*) en 1031<sup>265</sup>. Les autres cas supposés sont ceux où les lieux de cultes sont fondés dans la dépendance de l'abbaye de Tournus entre 1059 et 1120<sup>266</sup>, au sein de sites castraux dans la mouvance des seigneurs de Polignac (Seneuil à Saint-Vincent, Recours à Beaulieu, Mercoeur à Malrevers<sup>267</sup>).

La mise en perspective de ces quelques mentions textuelles disponibles révèle que le mouvement de fondation d'églises connaît un essor au moins comparable à celui du *castrum* seigneurial dès le début du XI<sup>e</sup> s. et avant 1200. De plus, dans la majorité des cas, ce mouvement ne participe pas de l'intervention des seigneurs à l'origine des fondations chrétiennes en contexte castral. On peut éventuellement lire dans cet accroissement une réaction de la mobilisation des institutions religieuses face au développement du *castrum* et rapprocher ce constat d'une incidence de la Paix de Dieu. En effet, le mouvement de la Paix de Dieu constitue une des réactions de l'Église face à la montée en puissance des seigneurs

---

<sup>263</sup> Saint-Germain-Laprade, Retournac, le Brignon, et de La Sauvetat à Landos.

<sup>264</sup> Lagrue (J.-P.), « Les bourgs castraux en Basse-Provence occidentale : genèse et organisation (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) » p. 97- 111, in Bourin (M.), Caille (J.), Debord (A.), *Morphogenèse... op. cit.*

<sup>265</sup> L'église est ensuite mentionnée en 1164. Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 76-78.

<sup>266</sup> Juenin (P.), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Philibert...*, 1733, p. 127 et p. 146.

<sup>267</sup> Cf. Remarques sur le développement du bourg castral : partie 2, chapitre 2, § 2.

laïcs<sup>268</sup>. En Velay, cette mobilisation est assez précoce comme le prouve le plaid de Laprade à la fin du X<sup>e</sup> s.<sup>269</sup>. Cela suppose donc une pression seigneuriale d'importance sur les ruraux du territoire. Ce sentiment est d'ailleurs renforcé à la lecture de l'émergence du *castrum* en Velay dès la première génération, soit avant 1050, qui connaît ensuite une croissance importante légèrement plus précoce qu'en Vivarais comme nous allons le décrire ci-après.

## 2. Des premiers espaces fortifiés du Velay du X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.– quelle(s) réalité(s) ?

### 2.1. Émergence du *castrum* et évaluation de l'*incastellamento* en Velay

La question de la continuité d'occupation des sites depuis la période protohistorique ou antique est peu documentée. Les fouilles de la forteresse médiévale de Polignac ont mis au jour un bâtiment sur poteau d'époque protohistorique, sous un des bâtiments médiévaux ; en revanche les investigations ne peuvent conclure à une occupation de type *oppidum* pour ce site ; les indices d'occupations étant assez faibles<sup>270</sup>. Concernant les autres *oppida* vellaves, un recensement a été mené pour la période protohistorique<sup>271</sup> ; leur continuité d'occupation dans l'Antiquité et au-delà n'est pas toujours appréciable en l'état actuel des connaissances. On note, pour quelques exemples, l'installation d'un site à l'époque médiévale dans un lieu plus propice et à proximité d'un *oppidum* protohistorique. La ville médiévale de Saint-Paulien est dans ce cas, installée en plaine, sur le site de la ville antique, alors que l'*oppidum* protohistorique de Marcihac occupe une proéminence voisine, le *Mont-Mallorum*. Celui du camp d'Antoune à Salettes est éloigné du site médiéval d'Arlempdes. Le site de Largier à Lafarre<sup>272</sup> se situe, pour sa part, à proximité de la tour de Mariac.

Avant le X<sup>e</sup> s. la fortification des sites de hauteur en Velay est donc peu connue. Les quelques sites fouillés - des indices d'une occupation des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s. ont été relevés sur le site castral de Saussac (Yssingaux)<sup>273</sup>, au site castral de la Tour (Dunières), un petit lot de

---

<sup>268</sup> Lauranson-Rosaz (C.), « Le Velay de l'an mil. Le diocèse du Puy à la fin du X<sup>e</sup> s. », p. 9-25 in *La Paix de Dieu X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s. ...*, 1988 ; Lauranson-Rosaz (C.) « La Paix populaire... *op. cit.* ; Pacaut (M.) dir. *Odilon de Mercœur... op. cit.* ; Phalip (B.), « L'église de Saint-Germain-Laprade... *op. cit.*

<sup>269</sup> Cf. Ci-dessus, § 1.2.

<sup>270</sup> Kurzaj (M.-C.) in D'Agostino (L.) dir. *Forteresse de Polignac... op. cit.*

<sup>271</sup> Kurzaj (M.-C.), *Peuplements et échanges entre Gaule interne et Gaule méditerranéenne...*, 2012.

<sup>272</sup> Voruz (J.-L.), Treffort (J.-M.), « Le rocher de Largier. Découverte d'un nouveau site hallstattien en Haute-Loire... », 2014.

<sup>273</sup> Poble (P.-E.), « Yssingaux – Saussac... », *op. cit.*

tessons intrusifs marque la présence potentielle d'un contexte des VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s.<sup>274</sup> - ne renseignent pas autant que les sites de Carlat (Cantal)<sup>275</sup> ou de Molles (Allier)<sup>276</sup> pour comprendre le phénomène de continuité ou rupture d'occupation castrale en Velay entre Antiquité Tardive et haut Moyen Âge - période carolingienne<sup>277</sup>.

Des hypothèses formulées pour l'Auvergne par Gabriel Fournier<sup>278</sup> puis par Christian Lauranson-Rosaz<sup>279</sup> évoquent la possibilité que les *oppida* antiques sont devenus des forteresses carolingiennes<sup>280</sup> où s'exercent d'abord le pouvoir de la *res publica*<sup>281</sup>. Aussi, la notion de *forteresse publique* se rattache aux questionnements sur le droit de fortifier l'espace, dont André Debord avait dressé une première historiographie dans une synthèse concernant les lieux de commandement<sup>282</sup>. Hormis le site de Polignac, documenté par les textes, il serait difficile d'interpréter comme relevant d'autorité publique les autres sites connus du Velay antérieurs au X<sup>e</sup> s. comme notamment le *castrum* d'Usson-en-Forez. Si le terme *oppidum* a pu désigner à Polignac, une forteresse carolingienne qui aurait précédé l'installation du *castrum*<sup>283</sup>, cette lecture ne peut s'appliquer, en l'état actuel des connaissances, pour les lieux de Cereix (Saint-Jean-de-Nay)<sup>284</sup>, Bains<sup>285</sup>, Saint-Privat (Saint-Privat-d'Allier), Glavenas (Saint-Julien-du-Pinet)<sup>286</sup> ou au Puy-en-Velay (Mont-Anis)<sup>287</sup> où il

---

<sup>274</sup> Bizri (M.), *Site castral de La Tour (Dunières), résultats des sondages...*, 2013. Étude céramique de Stéphane Guyot.

<sup>275</sup> D'Agostino (L.), « Carlat-le bourg... », 2006.

<sup>276</sup> Martinez (D.), *op. cit.* Chapitre sur les résultats des fouilles menés sur le site.

<sup>277</sup> Martinez (D.), *op. cit.* La thèse dresse le bilan des connaissances de sites fortifiés de hauteur pour la période antérieure à l'an mil à partir de la topographie chrétienne dans le diocèse de Clermont.

<sup>278</sup> Fournier (G.), *Le château... op. cit.*, p. 27-35.

<sup>279</sup> Lauranson-Rosaz (C.), « De l'*oppidum* antique au *castrum* féodal », p. 412-414 in Thomas (R.) dir. *Châteaux de Haute-Loire... op. cit.*

<sup>280</sup> Fournier (G.), « Les campagnes de Pépin le Bref en Auvergne et la question des fortifications rurales au VII<sup>e</sup> siècle », *Francia*, 2, 1974, p. 123-135, cité dans Bourgeois (L.), « Les résidences des élites et les fortifications du haut Moyen Âge en France et en Belgique dans leur cadre européen... », 2006. Luc Bourgeois rajoute que « cette analyse a été étendue au plan national dans *Les forteresses rurales en France à l'époque carolingienne, dans Actes du 101e congrès national des sociétés savantes*, Lille, 1976 : archéologie et histoire de l'art, Paris, 1978, p. 53-59 ».

<sup>281</sup> Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne... op. cit.*, p. 107 note 26, et p. 129. Concerne l'hypothèse de forteresse d'usage publique pour le site de Polignac.

<sup>282</sup> Debord (A.), « Châteaux et pouvoirs de commandement... », 1981.

<sup>283</sup> Caen est désigné par exemple, par le terme d'*oppidum* juste avant l'installation du *castrum* à la fin du XI<sup>e</sup> s. Jean-Marie (L.), « Du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s. : une forteresse, un lieu de pouvoir et de résidence, un espace d'activités », p. 25-35 in Guillot (B.) dir, *Forges médiévales et écurie de la Renaissance au château de Caen...*, 2015 ; cf. p. 25.

<sup>284</sup> En 1070.

<sup>285</sup> Vers 1100.

<sup>286</sup> En 1021.

<sup>287</sup> En 1134.

est rencontré avant le XII<sup>e</sup> s.<sup>288</sup>. *Oppidum* doit être rapproché, dans ces cas, de la désignation médiévale de *podium*, c'est-à-dire une plateforme topographiquement haute.

Selon Pierre-Yves Laffont et Christian Lauranson-Rosaz, le terme *castrum* remplace dans les textes au XI<sup>e</sup> s. les termes de *casa* ou *curtis* pour désigner la résidence aristocratique<sup>289</sup>. À propos de l'articulation concrète entre ces espaces en Vivarais, Pierre-Yves Laffont conclut que le *castrum* ne prend pas la place de la *curtis* ou *casa*, ces sites occupant des espaces différents du *castrum*<sup>290</sup>. La réalité constructive recouverte par ces *casa* ou *curtis* n'est d'ailleurs pas connue dans la région vivaroise. Concernant le Velay, si les termes de *casa* et *curtis* ont été rencontrés par Christian Lauranson-Rosaz, leur articulation avec les espaces castraux restent à préciser tout comme leur réalité archéologique.

Le comptage présenté ci-après (fig. 2) est issu d'un dépouillement des premières mentions textuelles rencontrées pour la totalité des sites fortifiés formant le corpus d'étude et situé dans 145 communes formant le diocèse du Puy-en-Velay. La plupart des sites potentiels sont principalement documentés par le dépouillement des occurrences recensées dans le *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*<sup>291</sup> et celui des mentions des lignages familiaux<sup>292</sup>. L'inventaire a été complété par les informations issues des prospections thématiques<sup>293</sup> et quelquefois par les données issues de la Carte Archéologique du SRA Auvergne lorsqu'elles existent (toponymes, datations <sup>14</sup>C, vestiges)<sup>294</sup>. Le phénomène d'émergence du *castrum* est généralement borné entre la fin du X<sup>e</sup> s. et le XI<sup>e</sup> s. Il est marqué par une phase avant 1050 et une reprise après 1100, division traditionnellement admise par les historiens<sup>295</sup>, et reprise notamment dans les études sur l'Auvergne ou le

---

<sup>288</sup> En 1170.

<sup>289</sup> Lauranson-Rosaz (C.), « De l'*oppidum* antique au *castrum* féodal ..., *op. cit.*; Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>290</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, *op. cit.*, p. 128.

<sup>291</sup> Chassaing (A.), Jacotin (A.), *op. cit.* : cartulaires dépouillés notamment.

<sup>292</sup> Carte intitulée « L'enclôture » in Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne... op. cit.*, p. 370 : nous excluons ici les sites du Vivarais que cet auteur avait également présenté.

<sup>293</sup> Mathieu (R.), « Châteaux oubliés en pays craponnais... », 1990 et 1991; Poble (P.-É.), *Prospection-Inventaire...*, *op. cit.* et aussi celles de 1996 et 1999; Poble (P.-É.), *Prospection thématique sur les châteaux antérieurs au XIV<sup>e</sup> s. dans l'arrondissement d'Yssingaux...*, 1997; Raymond (J.), Sermet (C.), *Inventaire des sites désertés...*, *op. cit.*; Voruz (J.-L.), dir. « Le Choumazel, un habitat souterrain médiéval à Alleyrac... », 2013.

<sup>294</sup> Les indices de sites rentrés dans la base Patriarche n'ont pas tous été vérifiés par des prospections sur le terrain : elle recense en effet autant les vestiges aperçus que les toponymes au potentiel castral fort.

<sup>295</sup> Depuis Poly (J.-P.), *La Provence et la société féodale...*, 1977; puis Fournier (G.), *Le château...*, *op. cit.*, Debord (A.), *Aristocratie et pouvoir : le rôle du château dans la France médiévale...*, 2000; par exemple.

Vivarais<sup>296</sup>. Toutefois, il convient de rappeler que la présence du *castrum* avant l'an mil pourrait être réévalué par l'investigation archéologique de sites castraux dont des éléments laissent à penser qu'ils sont fondés bien avant leur mention dans les textes. À ce sujet, Luc Bourgeois rappelle que de nombreux sites castraux dont la première mention survient dans le courant de l'an mil, ont souvent été attestés par l'archéologie au moins dans le courant du IX<sup>e</sup> s.<sup>297</sup>. L'auteur rajoute que dans les contextes les mieux documentés, « on devine une multiplication des nouveaux sites fortifiés dans les années 870-880, puis autour du milieu du X<sup>e</sup> s. Les années 1020 semblent constituer un temps de reclassement de ce réseau castral, caractérisé par une série d'abandons et de déplacements »<sup>298</sup>. À défaut d'avoir pu mener une enquête confrontant les occurrences des sites castraux dans le courant de l'an mil avec l'hypothèse de leur antériorité, le comptage du *castrum* en Velay rejoint le découpage chronologique classique. Ce comptage se répartit comme suit. Les comptages présentés ici s'effectuent en ajoutant les occurrences *castrum* ou *castellum* de manière indifférenciée<sup>299</sup>, mais néanmoins distinctes sur le diagramme.

- Avant 1050, on constate dix-huit sites potentiels pour le corpus vellave (fig. 3).

Quelques *castra* sont envisagés avant l'an mil. Les sites de Polignac et Usson-en-Forez sont mentionnés de manière certaine avant le X<sup>e</sup> s. le premier vers 929 et le second vers 954. La tour de Montfaucon est citée dans un texte vers 829-843.

Par comparaison, six sont mentionnés avant l'an mil en Vivarais<sup>300</sup> et cinq en Auvergne<sup>301</sup>.

Les autres *castra* connus avant 1050 dont l'origine est à envisager avant l'an mil sont Artias (Retournac), Carry-Vertamise (Grazac), Ceysnac, Chalencon (Saint-André-de-Chalencon), Chapeuil (Saint-Julien-Chapeuil), Chomelix-le-Haut, Glavenas (Saint-Julien-du-Pinet)<sup>302</sup>,

---

<sup>296</sup> Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne... op. cit.*, Laffont (P.-Y.), *Châteaux, pouvoirs et habitats en Vivarais... op. cit.*

<sup>297</sup> Bourgeois (L.), « *Castrum* et habitat des élites. France et ses abords (vers 880-vers 1000)... », 2013. Il cite notamment les cas de Boves ou d'Andone, qui apparaît dans les textes au moment de son abandon. Nous rajoutons le cas de Gien, connu par une monnaie frappée par ses seigneurs vers 1100 mais dont l'occupation a été attestée archéologiquement vers la fin du VIII<sup>e</sup> s. - début du IX<sup>e</sup> s. : Bizri (M.) et alii, *Fouilles du Château-Musée de la Chasse, Gien (Loiret)*, ... rapport à paraître 2017.

<sup>298</sup> Bourgeois (L.), « *Castrum* et habitat des élites... », *op. cit.*

<sup>299</sup> Pour Pierre-Yves Laffont, *castrum* et *castellum* sont équivalents dans les textes et le terme de *castellum* disparaît à la fin du XII<sup>e</sup> s. au profit de celui de *castrum*. Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, p. 128.

<sup>300</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, p. 127.

<sup>301</sup> Phalip (B.), *Le château et l'habitat seigneurial... op. cit.*, t. 1, vol. 1 p. 107.

<sup>302</sup> *podium* en 1021.

Lardeyrol (Saint-Pierre-Eynac), Mercœur (Malrevers), Queyrières<sup>303</sup>, Roche (Roche-en-Régnier), Saint-Didier (Saint-Didier-en-velay), Saussac (Yssingeaux)<sup>304</sup>, Seneuil (Saint-Vincent), Solignac (Solignac-sur-Loire).

- Avant 1100, ce même corpus compte vingt-quatre sites potentiels, soit six de plus par rapport à la période précédente (fig. 3).

Ainsi, en intégrant désormais Bouzols (Arsac-en-Velay), Cereix (Saint-Jean-de-Nay)<sup>305</sup>, Mazengon (Laussonne)<sup>306</sup> et Loudes, d'une part et Rochenegly (Saint-Bérain), Lignon (Saint-Maurice-de-Lignon)<sup>307</sup>, d'autre part, le nombre total d'un potentiel de sites castraux antérieurs au XII<sup>e</sup> s. atteint vingt-quatre<sup>308</sup> dont quinze recensés par des mentions textuelles explicites. Le terme *castrum* apparaît quinze fois dans les textes du Vivarais avant 1100<sup>309</sup>. Christophe Mathevot compte dix-huit occurrences de ce terme en Forez<sup>310</sup>.

Pierre-Yves Laffont recense au final un potentiel de quarante-cinq sites castraux pour le Vivarais avant 1100<sup>311</sup>. Si l'on rapporte ce recensement au nombre de communes, on obtient un indice de densité de 0,13 pour le Vivarais (350 communes environ) et 0,16 pour le Velay (145 communes environ)<sup>312</sup>. La superficie des communes est plus faible en Vivarais (16 km<sup>2</sup> de moyenne contre 22 km<sup>2</sup> en Velay) ce qui pondère le *ratio* plus élevé du Velay et rend la densité des implantations castrales en Velay et Vivarais relativement similaire. Le rapport du nombre de mention sur la superficie donne un *ratio* équivalent (0,0076 pour le Velay et 0,0080 pour le Vivarais).

Cet inventaire exclut des indices de sites<sup>313</sup> dont le caractère castral reste à prouver ou ceux dont mentions de familles rattachées au site sont peu fiables<sup>314</sup>.

---

<sup>303</sup> *castellum* en 1021.

<sup>304</sup> Ce dernier ayant révélé des vestiges archéologiques de cette période : Datation <sup>14</sup>C, Poble (P.-É.), « Yssingeaux – Saussac... *op.cit.*

<sup>305</sup> *oppidum* en 1070.

<sup>306</sup> Connu par les occurrences latines.

<sup>307</sup> Connu par les familles : nous excluons de ce comptage La Rochelambert à Saint-Paulien dont la famille est connue au XI<sup>e</sup> s.

<sup>308</sup> *oppidum* 1100 pour Bains, 1170 pour Saint-Privat.

<sup>309</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, p. 128.

<sup>310</sup> Mathevot (C.), « Les espaces castraux en Forez aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> s. ... », 2005, p. 101.

<sup>311</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, carte p. 131.

<sup>312</sup> Ces calculs n'ont pas valeur statistique. Il s'agit juste d'indices permettant d'effectuer la comparaison avec le territoire voisin du Vivarais où des données comptées équivalentes existent.

<sup>313</sup> La Châtre-près-Orcerolles, Rochevieille, Courbevaissie et Cours d'Arlanc à Craponne, Mont-Bauray à Allègre, Château-Chabrier à Chadron, Château-Vieux à Saint-Didier-d'Allier ou Mont-Charbonnier à Alleyrac,

- Le corpus castral avant 1200 marque une hausse de 100% par rapport à la période précédente, soit quarante-huit sites potentiels (fig. 3)

Ce nombre peut sembler relativement faible au regard des inventaires effectués dans les régions voisines. Ainsi, en Haute-Auvergne et Brivadois, Bruno Phalip répertorie quatre-vingt quatre sites entre 840 et 1200<sup>315</sup>. Toutefois, si l'on rapporte ce recensement à la superficie des territoires, comme effectué pour la période précédente pour le Vivarais, il apparaît que la densité est similaire voire légèrement supérieure en Velay qu'en Auvergne. En effet, les superficies des territoires de la Haute-Auvergne et du Brivadois sont bien plus étendues (environ 7980 km<sup>2</sup> contre 3160 km<sup>2</sup> pour le Velay). L'effet de densité apparaît au final plus important en Velay si l'on prend en considération le relief montagneux. En Velay, les paysages sont légèrement plus ouverts (hauts plateaux, bassin de Loire) qu'en Haute-Auvergne et Brivadois, aux formes plus encaissées, ce qui aurait pu conduire à un maillage castral plus distendu, ce qui n'est apparemment pas le cas.

Cet ensemble s'accroît de trente-huit nouveaux autres *castrum* ou *castellum* ou lignages mentionnés dans les textes dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. pour atteindre environ une centaine de sites actifs avant le XIV<sup>e</sup> s. (fig. 7<sup>316</sup>).

La plupart des premières occurrences du terme *castrum* pour désigner les sites intervient donc dans une fourchette chronologique comprise entre le X<sup>e</sup> et la fin du XII<sup>e</sup> s. avec une désignation qui double dans le courant du XII<sup>e</sup> s. L'appellation est encore fréquemment utilisée dans le courant du XIV<sup>e</sup> s. Elle se raréfie avec l'utilisation du français mais on l'emploie encore ponctuellement aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.

En Velay, le *mandamentum* (mandement) apparaît en lien avec l'essor du *castrum* : les trois cas de *mandamentum* rencontrés correspondent à des sites castraux. Il correspond à un territoire administratif associé au *castrum*. Pour le Velay, Étienne Delcambre constate que les mandements apparaissent dans les textes en Velay à la fin du X<sup>e</sup> et au début du XI<sup>e</sup> s.

---

récemment envisagé par une datation <sup>14</sup>C d'un fossé (Sanial (B.), « Alleyrac en Velay, notes historiques..., 2013 ; Voruz (J.-L.), dir. « Le Choumazel... *op. cit.*).

<sup>314</sup> Site de Rochelambert (Saint-Paulien), dont la famille est mentionnée vers 1074, site de Montregard dont la famille est mentionnée vers 1100 et site de Valprivas dont la famille est mentionnée vers 900.

<sup>315</sup> Phalip (B.), *Le château et l'habitat seigneurial... op. cit.*, t. 1, vol. 1 p. 106.

<sup>316</sup> Cf. Ci-dessous, commentés en Partie 2, chapitre 1.

pour se généraliser au XIII<sup>e</sup> s.<sup>317</sup> Ils représentent des surfaces variables : « les uns correspondent aux territoires de plusieurs communes, d'autres ne comprennent que quelques maisons »<sup>318</sup>. Selon Pierre-Yves Laffont, le *mandamentum* prend de l'ampleur dans le courant du XI<sup>e</sup> s. privilégié au terme de vicairie, qui diminue fortement<sup>319</sup>. L'apparition du mandement paraît assez timide dans les textes de cette période en Velay.

Entre le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> s. vingt-deux sites sont explicitement désignés par le terme *castrum*, cinq par celui de *castellum* (dont deux avant 1100 et trois avant 1200)<sup>320</sup>. Pierre-Yves Laffont recense dix occurrences du terme *castellum*, pour cette période. Par la suite, ce terme disparaît, en Vivarais, au profit du terme *castrum*, faisant alors référence à un habitat groupé dans une autre dynamique de peuplement du territoire<sup>321</sup>, l'*incastellamento*.

Dans une acception élargie, l'*incastellamento*<sup>322</sup> est défini comme un phénomène de regroupement des populations à l'ombre du *castrum*, soit que ce regroupement ait été le fait d'une contrainte seigneuriale<sup>323</sup>, soit qu'il fut spontané<sup>324</sup>. Évalué par Pierre-Yves Laffont, ce phénomène débute en Vivarais dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> s. - soit légèrement en décalé dans le temps par rapport aux bornes admises qui porte le démarrage à la fin X<sup>e</sup> s. - pour s'achever au début du XIII<sup>e</sup> s.<sup>325</sup> La polarisation du peuplement induite par cette dynamique est prédominante sur ce territoire où, à la fin du XIII<sup>e</sup> s. seulement une minorité de sites peu documentés relève d'autres processus d'agglomération<sup>326</sup>.

En Haute-Auvergne et Brivadois, cependant, le phénomène de polarisation de l'habitat par le *castrum* semble moins fort<sup>327</sup>. La violence des seigneurs entre eux (notamment les guerres privées) paraît, à l'opposé, favoriser le regroupement des populations autour de l'église<sup>328</sup>.

En Velay, en effet, si l'importance des mentions d'*ecclesiae* (fig. 1) met en exergue l'ancrage

---

<sup>317</sup> Delcambre (É.), *Géographie...op. cit.* p. 33 ; Catarina (D.), « Les mandements du Velay..., 2000 : cet auteur a tenté de les spatialiser à partir des données d'Ancien Régime.

<sup>318</sup> Delcambre (É.), *Géographie..., op. cit.* p. 34.

<sup>319</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais..., op. cit.*, p. 134.

<sup>320</sup> Queyrières 1020, Ceyssac 1089, Montarcher 1167, Saint-Quentin 1171, Bellevue 1222.

<sup>321</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, p. 128.

<sup>322</sup> Terminologie-concept qui a fait école à partir de l'*incastellamento* établi à partir de l'exemple du Latium, documenté par des sources écrites : Toubert (P.), *Les structures du Latium médiéval..., 1973.*

<sup>323</sup> Toubert (P.), *op. cit.*

<sup>324</sup> Bourin-Derruau (M.), *op.cit.*

<sup>325</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, p. 261.

<sup>326</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, p. 286 et suivantes.

<sup>327</sup> Phalip (B.), *Art Roman, culture et société en Auvergne. La sculpture à l'épreuve de la dévotion populaire et des interprétations savantes..., 1997*, p. 164.

<sup>328</sup> Phalip (B.), « Châteaux et communautés rurales en Auvergne. Entre guerres privées et protections relatives..., 2008.

territorial important de l'église avant l'interventionnisme des seigneurs laïcs, il reste délicat d'appréhender le processus de formation des concentration de peuplement. Le taux de dispersion ou l'agrégation des populations autour de ces églises avant la fin du XII<sup>e</sup> s. est moins bien connu pour le Velay que pour le diocèse de Clermont<sup>329</sup>. L'appréciation de la dynamique spatiale de regroupement des populations autour du lieu de culte – relevant de l'*encellulement*<sup>330</sup> ou de l'*inecclesiamento*<sup>331</sup> – n'a donc pas encore été questionnée.

Pourtant, c'est notamment à la suite du plaid de Laprade, qui s'est tenue en Velay, qu'a été fondée en droit la protection des lieux sacrés dans les conciles de Paix<sup>332</sup> : les « cercles de paix » désignent alors des espaces protégés situés autour de l'édifice de culte. Si la paix n'a pas été immédiate, en revanche, le fait d'établir la nature sacrée des espaces religieux a eu un impact direct sur la configuration de l'environnement topographique des églises. Certains de ces espaces particuliers ont d'ailleurs été mis en évidence dans les régions méridionales : les *sagreres* catalans<sup>333</sup> ou les *celleres* du Roussillon<sup>334</sup>. Pour le Velay, toutefois, l'attractivité de l'église comme pôle structurant du peuplement ne semble pas négligeable<sup>335</sup>. Ces églises ont déjà alors pu concentrer un habitat autour d'elles dans une chronologie antérieure au XIII<sup>e</sup> s.

Il ressort donc que le territoire vellave est marqué avant le XII<sup>e</sup> s. par la présence de deux entités d'égale intensité pôlarisante : l'église et le château. Le développement du *castrum* dans l'espace rural des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. marque toutefois un tournant dans l'appréciation de la constitution des espaces fortifiés.

## 2.2. L'exemple du *castrum* de Polignac et de la cité du Puy-en-Velay

L'étude du cas du site de Polignac montre comment l'accaparement de l'espace et le discours monumental qui y est construit, est mis au service d'une démonstration de pouvoir.

---

<sup>329</sup> Cf. Synthèse pour l'Auvergne : Fournier (G.), *Le peuplement rural...*, *op. cit.*; Fournier (G.), « La mise en place du cadre paroissial... », *op. cit.* ; Martinez (D.), *op. cit.*

<sup>330</sup> Fossier (R.), *Enfance de l'Europe...*, 1982.

<sup>331</sup> Lauwers (M.), « De l'*incastellamento* à l'*inecclesiamento*. Monachisme et logiques spatiales du féodalisme », p. 315-338 in Iognat-Prat (D.), Lauwers (M.), Mazel (F.), Rosé (I.) dir. *Cluny, les moines et la société au premier âge féodal...*, 2013.

<sup>332</sup> Cf. Gergen (T.), « Droit canonique et protection des "cercles de paix" ... », 2001.

<sup>333</sup> Bonnassie (P.), « Les *sagreres* catalanes : la concentration de l'habitat dans le "cercle de paix" des églises (XI<sup>e</sup>s.)... », 1994.

<sup>334</sup> Catafau (A.), « Les *celleres* du Roussillon... », 1995 ; Catafau (A.), *Les celleres...*, *op.cit.*

<sup>335</sup> cf. Ci-dessous Partie 2, chapitre 2, § 2.

Il marque le début de la lutte qui oppose durant tout le Moyen Âge, les vicomtes de Polignac à l'évêque du Puy-en-Velay.

### 2.2.1. *Le castrum de Polignac face au chef-lieu de cité du Puy-en-Velay*

La ville haute du Puy-en-Velay s'étend sur le flanc sud d'une cheminée basaltique : le dyke de Corneille, toponyme connu vers 1134<sup>336</sup> et désignant la cheminée volcanique. Le noyau originel autour duquel s'accroît la ville haute correspond à un espace chrétien densément construit. Autour de 976 – 993, un *claustrum*<sup>337</sup> désigne l'enclos sanctuarisé autour de l'édifice de culte marial chrétien. À la fin du Moyen Âge, le terme de *Cloître* désigne alors, par extension, l'ensemble de la ville haute.

Durant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, le *claustrum* peut être compris comme le quartier cathédral. Il se démarque tout d'abord symboliquement du reste de la ville par sa vocation strictement religieuse, comme les groupes épiscopaux d'autres chefs-lieux de cités antiques telles que Nîmes ou Lyon par exemple<sup>338</sup>. En revanche, il n'est pas possible de préciser si la clôture religieuse comprenait dès l'origine une clôture physique fortifiée. La règle de Chrodegang dictée vers 755 et 757 puis suivie de celle de Benoît d'Aniane vers 816 exprime cependant très clairement la nécessité de la clôture du quartier canonial<sup>339</sup>. Cette clôture aurait pu, au Puy, être formée par la juxtaposition seule des édifices religieux formant alors un confront. Le reste de la ville prospère sans doute, au départ, de manière ouverte autour de ce quartier. Une paléotopographie incomplète de cet espace et de ses abords a été proposée<sup>340</sup>. En effet, malgré une tentative de restitution de cet espace pour la période, il manque la localisation de plusieurs sanctuaires présents au X<sup>e</sup> s. dans ce secteur<sup>341</sup> et la chronologie des monuments n'y est toutefois pas toujours respectée<sup>342</sup>.

Tout d'abord, la question de l'Antiquité de la ville du Puy-en-Velay est encore discutée du fait de la tradition du déplacement du chef-lieu de cité de *Ruessium* (Saint-Paulien) à *Anicium* (Le Puy-en-Velay). La ville du Bas-Empire n'a pas encore été véritablement

<sup>336</sup> Dufour (J.), *Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108-1137)...*, 1992-1994, t. 2, n° 345 p. 224-226.

<sup>337</sup> « *claustrum sanctae mariae Aniciensis aecclisiae* » ; Bruel (A.), Bernard (A.), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny...*, t. 2, 1880 p. 487-488.

<sup>338</sup> Esquieu (Y.), *Quartier Cathédral, une cité dans la ville...*, 1994, p. 51.

<sup>339</sup> Esquieu (Y.), *op. cit.*

<sup>340</sup> Barral i Altet (X.) dir. *La cathédrale... op. cit.* ; Forestier (F.-H.) éd. *Histoire généalogique... op.cit.*, p. 51.

<sup>341</sup> Saint-Pierre-La-Tour, Saint-Pierre-le-Monastier manquent notamment.

<sup>342</sup> Le bâtiment des Mâchicoulis est représenté alors qu'il s'installe ultérieurement (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.).

circonscrite ainsi que le tracé de son enceinte. Le *claustrum* a pu reprendre le rôle joué par l'enceinte du Bas-Empire, comme à Clermont, ancienne capitale de cité antique arverne. L'enceinte du Bas-Empire clemontoise comme le *claustrum* du Puy-en-Velay délimitent tous les deux l'espace du pouvoir chrétien dans la ville.

Ensuite, afin de mieux comprendre les particularités de la configuration spatiale du chef-lieu du Puy-en-Velay, il convient notamment, de considérer le rôle de la plateforme de Polignac, située à 3 km au nord de la ville du Puy-en-Velay.

La plateforme de Polignac accueille un *castrum* attesté dans les textes autour de 929-935<sup>343</sup>. Selon Christian Lauranson-Rosaz, ce *castrum* a pu être une forteresse publique où s'est exercée l'autorité épiscopale<sup>344</sup>. En effet, l'acte qui a lieu à Polignac à ce moment et qui désigne le site comme *castrum* convoque deux instances : Dalmas de Brioude, comte, relai du pouvoir comtal auvergnat en Brivadois et l'évêque du Puy-en-Velay alors réunis pour l'exécution testamentaire de Guillaume, duc d'Aquitaine. Les Polignac, relais des comtes d'Auvergne, désignés par la suite vicomte, s'arrogent selon toute vraisemblance, la plateforme basaltique de Polignac durant cette période puisqu'à la fin du XI<sup>e</sup> s., ils demeurent bien installés en ce lieu<sup>345</sup>. En effet, peu après l'acte de 929-935 a lieu le plaid de Laprade à l'initiative de l'évêque Guy d'Anjou qui met en évidence une réaction de l'autorité épiscopale devant les actes violents des seigneurs ; dont un a pu notamment provoquer la perte du site de Polignac au profit des vicomtes.

À la période d'apparition du *castrum* de Polignac dans les textes, l'évêque Godechaud est à la tête du diocèse du Puy-en-Velay. Le pouvoir épiscopal n'a pas à confronter d'ingérence comtale autre que celle auvergnate. La forteresse de Polignac joue, dans le cadre de cette opposition, un rôle de barrage face aux incursions des comtes d'Auvergne<sup>346</sup>. En effet, la place forte de Polignac verrouille l'accès nord de la ville du Puy-en-Velay, sur la voie d'accès venant d'Auvergne menant vers Saint-Paulien, et est donc une position stratégique pour les évêques dont elle semble d'abord relever.

La présence de la famille des Polignac n'est détectable sur le site de Polignac qu'à partir de 1128, date à laquelle l'église Saint-Martin, située dans le bourg en contrebas du *castrum*, est

---

<sup>343</sup> Doniol (H.), *op. cit.*, charte n°28.

<sup>344</sup> Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne...*, *op. cit.*, p. 107 note 26 et p. 129.

<sup>345</sup> Bizri (M.), « Polignac en Velay... », *op. cit.*

<sup>346</sup> Pour Christian Settapani, au contraire, « Dalmatius était chez lui à Polignac » : Settapani (C.), « L'aristocratie méridionale aux alentours de l'an mil... », 2010.

rattachée au prieuré Saint-Andéol<sup>347</sup>, prieuré situé à l'intérieur de la plateforme basaltique formant le *castrum* et qui dépend du prieuré de Pébrac en Brivadois. Ce rattachement marque la présence de l'influence de la famille *Armand* – premier nom des Polignac - sur le site de Polignac. Cette donation est notamment effectuée par l'évêque du Puy-en-Velay qui recule ainsi sur ce territoire. Cependant, le site est investi avant cette date par les Polignac : les monuments présents dans le *castrum* le confirme. Ainsi, un ensemble de bâtiments appelé « La Seigneurie » a révélé la présence d'une *aula*<sup>348</sup> comportant au moins deux grandes phases de construction : l'une située vers la fin du XI<sup>e</sup> ou le début du XII<sup>e</sup> s. et l'autre, vers la fin du XII<sup>e</sup> ou le début du XIII<sup>e</sup> s. L'*aula* étant l'apanage des grandes familles aristocratiques, la mise en place d'un tel programme architectural à la fin du XI<sup>e</sup> s. permet aux Polignac d'affirmer leur statut vicomtal<sup>349</sup>. Ce programme ne semble pas pouvoir être d'initiative épiscopale, le contexte de l'exercice individuel de cette charge n'est pas favorable à une telle réalisation.

À partir d'au moins la seconde moitié du XI<sup>e</sup> s. la configuration de l'espace du pouvoir sur le bassin du Puy-en-Velay est constitué de deux pôles de pouvoir d'importance : une ville épiscopale, à savoir celle du Puy-en-Velay, et un *castrum* vicomtal à Polignac. Chacune de ces entités est placée sur un dyke basaltique qui leur confère une démarcation visuelle indéniablement forte. La ville embryonnaire épiscopale du Puy-en-Velay bénéficie d'un atout défensif majeur, le dyke de Corneille (altitude 751 m), du sommet duquel on aperçoit la plateforme basaltique de Polignac (altitude 806 m) qui contrôle en revanche la route menant à Clermont par Saint-Paulien.

La documentation signalant un environnement fortifié au Puy-en-Velay ne démarre qu'au XII<sup>e</sup> s. avec la mention d'un *castrum* à Corneille<sup>350</sup>. Auparavant, d'autres textes décrivant la ville comme *burgus*<sup>351</sup> ou *suburbio*<sup>352</sup> ou *civitate*<sup>353</sup> ne mentionnent pas de *castrum*. Le

---

<sup>347</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°46 p. 101.

<sup>348</sup> Soudière-Niault (J.-de la), *op. cit.*; D'Agostino (L.) dir. *Forteresse de Polignac... op. cit.*

<sup>349</sup> Cf. Bizri (M.), « Polignac en Velay... op. cit.

<sup>350</sup> 1134, confirmation de Louis VI : *castrum scilicet Cornelie cum aliis omnibus munitiobus* : Dufour (J.), *Recueil des actes de Louis VI... op. cit.* t. 2, n° 345 p. 224-226.

<sup>351</sup> 923 : *burgum* : charte du roi Raoul in *Gallia christiana...op. cit.*, t. 2 *Instrumentum*, col. 221-222.

<sup>352</sup> 993: *ecclesiam sancti petri in suburbio aniciensis* : Chevalier (U.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre... op. cit.*, n°140.

<sup>353</sup> 993 : des biens sont reconnus in *ipsa autem civitate*, Chevalier (U.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre... op. cit.*, charte n°466.

*claustrum* est sans doute le seul espace clos du Puy-en-Velay jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> s. Le fait qu'un site voisin soit investi par les Polignac en 1128 ou plutôt dès la fin du XI<sup>e</sup> s. aurait-il incité les évêques du Puy à fortifier leur ville par le *claustrum* ? C'est fort probable, en effet, la pression des seigneurs semble se resserrer autour du Puy, par le contrôle du péage du Collet, sur la route menant à Clermont où un conflit surgit dès 1134<sup>354</sup>. De plus, au même moment, soit dans le courant du XII<sup>e</sup> s. est rédigé le texte relatant le transfert des reliques de saint Georges depuis Saint-Paulien vers le Puy-en-Velay<sup>355</sup>. Le déplacement des reliques a eu pour double intention de renforcer la place du Puy comme capitale épiscopale du Velay mais aussi d'en évincer les Polignac pour les reléguer ou les confiner au territoire de Saint-Paulien. On peut comprendre l'initiative de la réécriture de ce texte au XII<sup>e</sup> s. pour légitimer le pouvoir chrétien dans la ville du Puy-en-Velay et une nouvelle façon de se prémunir de la pression territoriale des Polignac qui débouchera sur une guerre ouverte entre les deux parties à partir de 1154 comme nous le verrons plus loin.

Ainsi, le *claustrum* chrétien formant le cœur de la ville haute du Puy-en-Velay fait office de *castrum* épiscopal. À la même période, d'autres espaces chrétiens voisins se fortifient également en se dotant d'un *castrum*. À Brioude, un *castrum victoriacum* est signalé dès 825 à proximité de la basilique Saint-Julien<sup>356</sup>. Il inclut probablement l'édifice religieux dès l'origine<sup>357</sup>. Selon Gabriel Fournier, le quartier canonial est également inclus dans cet espace nouvellement fortifié au début du XI<sup>e</sup> s. à la suite d'une occupation successive des sanctuaires voisins par la puissance comtale auvergnate<sup>358</sup>.

L'organisation de l'espace du pouvoir dans le bassin du Puy-en-Velay se rapproche du contexte clermontois. Alors que les Polignac s'installent à 3 km au nord de la ville du Puy-en-Velay, au même moment, le pôle épiscopal clermontois se retrouve concurrencé par l'implantation du *castrum* des Dauphins d'Auvergne à Montferrand situé à 4 km au nord-est de Clermont et dont la première mention textuelle occure vers 1126-1127<sup>359</sup>.

---

<sup>354</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 2 p. 1 à 12, historique du Péage du Collet 1134 – 1455 ; Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°48 p. 102 – 105.

<sup>355</sup> Cf. Ci-dessus, chapitre 2, §1.1. Mise en place du territoire chrétien.

<sup>356</sup> Doniol (H.), *op. cit.*, charte n°339 : *ecclesiam ubi sanctus julianus, martyr corpore requiescit, quae est constructa in vico Brivatensi, non procul a castro victoriaco*.

<sup>357</sup> C'est l'emploi du terme de *castrum* qui conduit Gabriel Fournier à cette conclusion : Fournier (G.), « Les origines de Brioude et Notes complémentaires... », 1961, p. 36.

<sup>358</sup> Fournier (G.), « Les origines de Brioude... », 1960 et Fournier (G.), « Les origines de Brioude et Notes complémentaires... », *op. cit.*

<sup>359</sup> Teyssot (J.), « Montferrand et Riom, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. », 2003.

En Forez, le contexte d'implantation du pouvoir comtal est différent. Ce dernier est contraint de s'implanter à l'extrémité occidentale de ce territoire<sup>360</sup>. Ainsi, l'installation du pouvoir comtal se fait à Montbrison où un *castellum* est cité dès 1096. La création de cette ville relève du comte de Forez dans le contexte conflictuel qui l'oppose à l'archevêché lyonnais aux environs de 1070-1080. Aussi, à Feurs, par exemple, les *castra* de Salt-en-Donzy, fondé avant 1020 et de Randans, vers 950 semblent avoir joué un rôle de protection de la capitale de cité antique ségusiave<sup>361</sup> et n'émergent pas, comme dans le cas du Puy-en-Velay et de Polignac, dans un contexte concurrentiel.

À Brioude, une *comtalia* est présente dès 1139 à proximité des bâtiments du chapitre<sup>362</sup>. On voit alors le pouvoir religieux rejoindre la représentation comtale : ce sont les chanoines-comtes de Brioude. La configuration de l'espace fortifié du sanctuaire brivadois traduit la réunion de la représentation comtale et canoniale<sup>363</sup>. Cette fusion des pouvoirs n'opère pas au Puy-en-Velay où deux espaces fortifiés se font face.

### 2.2.2. La répartition spatiale des castra à la fin du XII<sup>e</sup> s. à l'image de ces luttes

À plusieurs reprises, des conflits opposent les Polignac aux évêques dont au moins trois sont relayés par les textes dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> s. : en 1154, 1171 et 1181 (fig. 4). Le premier met en évidence la pression qu'exercent les seigneurs châtelains sur le territoire vellave. L'évêque y répond avec l'appui de la royauté et de la papauté. Le premier conflit naît d'une seconde sentence de 1154, consécutive d'une composition menée en 1150 : les seigneurs de Polignac ne doivent plus lever de péage sur les routes ni détrousser les paysans<sup>364</sup>. « Et ledict Pons sera tenu de donner ayde et conseil audict évêque, davantage

---

<sup>360</sup> Fournial (É.), *Les villes et l'économie d'échange en Forez aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. ...*, 1967 et une récente analyse évoquent l'hypothèse de la création de ce *castrum* à cet endroit dans une volonté de mise en défense d'un *vicus*, celui de Moingt : Mathevot (C.), « Montbrison », p. 79-90 in Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial ... op. cit.*

<sup>361</sup> Mathevot (C.), « Montbrison... op. cit.

<sup>362</sup> Confirmation des privilèges de Charles le Chauve à l'église de Saint-Julien par Louis VII le Jeune, cité par Cubizolles (P.), « Brioude, des origines à la Révolution... », 2000.

<sup>363</sup> Essentiellement concentrées sur la basilique, les investigations archéologiques méritent d'être poursuivies pour définir la fortification et l'emprise de cette enceinte.

<sup>364</sup> A.D. de Haute-Loire : 61J127 : « Faisons savoir que pons vicomte, désormais ne percevra rien des droits des estrades, ou (*Ihermius*) ni personne par son conseil ou consentement que si quelqu'un par son ordre ravysoit quelque choses aux paysants sur les estrades. Led. Pons dans quatorze jours après en avoir été instruit doit le faire rendre ou le rendre lui-même que si quelqu'un prend cette liberté de prendre quelque chose aux voyageurs sans le consentement dud. Vicomte. Led. Pons et led. Evêque tacheront de le lui faire restituer de quelque manière qu'il puipuyre. Et l'évêque l'aidera de son secours et de son conseil ».

quant à la réédification du château de Saint Paulien (...) [et celui de saint Germain<sup>365</sup>] et ledit Pons auroit promis et juré garder et observer pour la seigneurie (...) les trois châteaux de Saint Quentin, Ceysnac, Eynac »<sup>366</sup>. Mais le conflit s'aggrave, Louis VII le Jeune est obligé d'intervenir et Pons et Héraclé de Polignac sont emmenés en otages vers 1165<sup>367</sup>. Dans ce contexte intervient la bulle du pape Alexandre III, établie vers 1164-1165<sup>368</sup>, juste après une nouvelle confirmation du *pallium* pour l'évêque du Puy-en-Velay en 1157, déjà octroyée en 1051 par le pape Léon IX<sup>369</sup>, geste attestant de liens solides avec la papauté.

La bulle contient une liste de vingt-six *castrum*<sup>370</sup> désignés comme relevant de l'évêque du Puy-en-Velay dont dix-neuf sont en territoire vellave (fig. 5). Quatorze comportent la dénomination directe de *castrum*, douze portent seulement le nom du lieu mais notre enquête révèle qu'un *castrum* occupe déjà très probablement ces lieux à cette époque<sup>371</sup>. La localisation de plusieurs *castra* de cette liste reste incertaine parmi les cas suivants concernant le Velay.

Le lieu de *Sollemniacum* (Solignac) pose problème : il est énoncé en première position et ouvre sur une énumération de sites ardéchois, ce qui fait douter de son identification avec Solignac-sur-Loire dans le diocèse du Puy-en-Velay<sup>372</sup>. Il pourrait donc être confondu avec le lieu de Solignac en Ardèche situé dans la commune de Gilhoc-sur-Ormèze. La localisation des *castrum novum* porte également à confusion. Deux toponymes de Châteauneuf peuvent ainsi correspondre : près du Monastier ou près d'Allègre. Un autre Châteauneuf portant sur un site castral de la période, comme pour les précédents est également identifié mais avec plus de certitude en Ardèche à Châteauneuf-en-Boutières. Pour le *castrum Albusso*, un site du nom d'Aubusson est répertorié dans la commune de Mazeyrat-Aurouze en Haute-Loire (Brivadois). Il est connu dès le XI<sup>e</sup> s. et relève des comtes d'Auvergne. En revanche,

---

<sup>365</sup> Un *castrum* de Saint-Germain est cité dans l'acte de 1154, celui « des terres de Sainte-Marie » ; il s'agit peut-être de celui de Saint-Germain-Laprade, mais il peut s'agir également d'un tout autre lieu en Brivadois (comme Siaugues-Sainte-Marie) – A.D. de Haute-Loire 61J127.

<sup>366</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n° 15 p. 47. On apprend aussi dans un autre texte, la destruction d'un château de Saint-Germain « mais des terres de sainte marie ». A.D. de Haute-Loire : 61J127.

<sup>367</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°56 p. 111 : Louis VII, à son retour du Puy, emmène comme otages Pons III et Héraclé III (fils), vicomtes de Polignac. Ca. 1165. Cf. développement dans Peyvel (P.), « Aspects de la puissance féodale... op. cit.

<sup>368</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 76-78.

<sup>369</sup> L'archevêché relève alors directement de Rome.

<sup>370</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 76-78.

<sup>371</sup> Cf. Les notices du corpus correspondantes.

<sup>372</sup> Cette remarque a déjà été faite par l'auteur de l'édition, Augustin Chassaing en note : Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 76-78.

aucun lien avec la seigneurie épiscopale du Puy-en-Velay n'a pu être identifié pour la période concernée. Le *castrum sancti Genesii* (Saint-Geney) est présent dans la bulle de 1164-1165 mais disparaît dans celle de 1267<sup>373</sup>. Deux Saint-Genest ont été identifiés pour l'Ardèche (Saint-Genest-Lachamp et Saint-Genest-de-Beauzon) par Augustin Chassaing, sans plus de précision donnée<sup>374</sup>. Peut-il s'agir de Saint-Geney-près-Saint-Paulien dans le diocèse du Puy-en-Velay ? Enfin, Augustin Chassaing rapproche le pour le *castrum Turre* du *castrum* de la Tour Daniel à Coubon. Cependant, de nombreux autres sites du Velay offrent un potentiel d'identification au toponyme de *La Tour* largement répandu (*castrum* La Tour à Sainte-Sigolène ou *castrum* de la Tour à Dunières). Selon nous, le *castrum Turre* de la bulle est plutôt à rechercher du côté du Gard étant donné la position du nom du site dans l'énumération.

D'autres lieux de cette liste n'évoquent pas, en revanche, la présence de *castrum*<sup>375</sup>.

Plusieurs sites de la bulle ont une origine antérieure à 1164-1165, pour lesquels des lignages châtelains anciens sont connus : les seigneurs de Saint-Didier (1031) à Saint-Didier-en-Velay, présents aussi à Monistrol, les Lignon (1095) à Lignon, les Chapeuil à Artias (1100), les Glavenas à Lardeyrol (1021) puis à Bouzols (1076), succédant aux Mercœur. La majorité de autres sites énumérés sont toutefois nommés pour la première fois dans cette bulle. Ils sont par la suite explicitement rendus en hommage par les familles seigneuriales à l'évêque du Puy-en-Velay dans le courant du XIII<sup>e</sup> s.<sup>376</sup> : c'est le cas notamment de Châteauneuf-les-Monastier, Saint-Haon-Rochefort-les-Thors, Alleyras-Rochefort-d'Anglard, Saint-Privat, toutes possessions des Montlaur<sup>377</sup>. Or, on sait que ce lignage est vraisemblablement une

---

<sup>373</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 79-81.

<sup>374</sup> Augustin Chassaing en note : Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 76-78.

<sup>375</sup> Augustin Chassaing les localisent en Ardèche, nous n'avons pas retrouvé les lieux qu'il citait dans les communes vivaroises actuelles. Il s'agit des cas de Saint-Domin (sancti Domnini), Saint-Amant (Sancti Amantii), Charais (Charays), Gourdan (Gordo), Saint-Martin (Montis sancti Martini). Pour les lieux non localisés par l'auteur et par nous-même, il s'agit des sites de : Saint Jean de Brachiis (Sancti Johannis de Brachiis), Sancta Maria de Dameita, Montem Celez, Varenas et Saint-Marciane (sancti Marciane). Enfin, les territoires de Montredon (Montem Rotundum), l'église de Fressac et celle de Crussol (Crusolis). Augustin Chassaing situe Montredon dans le Cantal et Fressac dans le Gard alors que l'énumération des sites reste exclusivement ardéchoise ; il peut s'agir selon nous de localités vivaroises. Pour Crussol, la localisation reste incertaine car il existe plusieurs Crussol en Ardèche et dans le Gard.

<sup>376</sup> Lascombe (A.), *op. cit.*

<sup>377</sup> Peyvel (P.), « Aspects de la puissance féodale... op. cit. », p. 22 ; cf. Cartographie des possessions Montlaur dans Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, fig. 86.

branche cadette des seigneurs de Polignac<sup>378</sup>. Aussi, en Vivarais voisin, Pierre-Yves Laffont a démontré une grande pérennité des lignages châtelains de la fin du XI<sup>e</sup> s. au XIII<sup>e</sup> s. dont certains sont communs au Velay (les Chapeuil et Mercoeur notamment). On envisage donc que de nombreux sites cités dans cette bulle soient plutôt en possession des familles châtelaines que relevant de l'autorité épiscopale. L'émission de la bulle interviendrait alors dans ce cas pour légitimer un territoire épiscopal avec l'aide de l'autorité papale<sup>379</sup>. Les *castra* récemment rendus par les Polignac par l'accord de 1154 (Saint-Quentin, Ceysac ou Eynac et peut-être celui de Saint-Germain) n'apparaissent pas toutefois pas dans cette bulle. On note aussi l'absence de citation du *castrum* de Corneille (connu en 1134) tenu par l'évêque, au Puy-en-Velay. En revanche, les lieux de Cereix, Chomelix, Saint-Paulien (connus au XI<sup>e</sup> s.) et un Châteauneuf (près Allègre ?) sont cités. Au même titre que Seneuil, Beaumont, La Chaise-Dieu et Nonette<sup>380</sup>, ils sont au cœur de conflits menés par les Polignac en 1171 (fig. 4). Le corpus de sites pouvant réellement relever de l'évêque correspond donc à environ 45% des *castra* cités par la bulle : les quatre précités, menacés par les Polignac, auxquels il faut ajouter Bonnas détenu en indivision, Espaly, Solignac, récupéré récemment des Polignac, Jonchères et Servissas<sup>381</sup>. Les autres sites sont en la possession de lignages châtelains. La répartition des possessions castrales de la bulle de la fin du XII<sup>e</sup> s. montre une certaine résistance de la seigneurie épiscopale face à la seigneurie laïque châtelaine. L'émission de la bulle avec la liste de sites qui ne dépendent pas en réalité de l'évêque, vient renforcer cette idée. Cependant, les *castra* des seigneurs laïcs sont les plus nombreux. Par exemple, face à la dizaine de sites relevant de l'évêque, une dizaine d'autres appartient déjà, avant 1200, au lignage des Polignac.

<sup>378</sup> Laffont (P.-Y.), « Les Montlaur : une branche cadette des vicomtes de Polignac ?... », 1998.

<sup>379</sup> Pour Martin de Framond, cette liste a essentiellement une vocation comptable, « le château est une « unité de compte » de la puissance ». L'auteur invoque cette raison pour justifier le fait qu'il n'y aurait pas d'intérêt à l'exhaustivité de citations des lieux. Framond (M. de), « À l'origine du réseau castral des évêques du Puy... *op. cit.*, p. 35.

<sup>380</sup> « Ledict vicomte quicta audict évêque tout ce que lui et ses prédécesseurs avaient en l'église et terre de Saint Paulien, justement ou injustement, plus promet que quand il plaira à l'évêque réédifier le château de Saint Paulien ou de Châteauneuf ou de Chomelix, que pour la guerre avoient été démoli ou abbatu (...) et a quicté (...) les fiefs de Ceysac, Eynac, Saint Quentin et Seneuil, (...) et quicté (...) tous les sérements obligations, extortion du sieur de Cereys, quicta aussi ce qu'il prétendait au château de Beaumont (...) quicta aussi tous les fiefs et hommages que lui avaient fait Guillaume Jourdain et Guillaume de Saint Didier, que les dommages que le prévôt de Brioude, son neveu Pons d'Arlempde, et autres coadjuteurs dudict vicomte avoient fait audict évêque (...) », Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°15.

<sup>381</sup> Martin de Framond ajoute Retournac ; dans la liste, il s'agit seulement de l'église et de la *villa* et Monistrol mais la famille Saint-Didier est encore présente dans ce lieu à ce moment. Framond (M. de), « À l'origine du réseau castral des évêques du Puy... *op. cit.*, p. 35.

Dans les territoires voisins, d'autres contextes de pouvoirs encadrent l'émergence du *castrum*.

La construction du territoire fortifié, notamment en Gévaudan, met en exergue des conflits explicites entre l'évêque et les seigneurs. Une *guerre des nobles* éclate entre 1163 et 1170 alors que Louis VII venait d'accorder une bulle d'or aux évêques de Mende formant leur autorité temporelle en droit. La ville de Mende est alors tenue en co-seigneurie entre un évêque et les vicomtes de Peyre soutenus par la royauté aragonaise. Cette fausse entente s'achève avec les guerres albigeoises où les seigneurs de Peyre sont évincés au profit de l'évêque de Mende<sup>382</sup>. En Vivarais, les périodes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. sont marquées par des conflits entre évêques et comtes<sup>383</sup> dans un contexte où les lignages seigneuriaux sont nombreux et bien installés. On retrouve parmi ces lignages ceux présents également en Velay dans un réseau castral connu dès la fin du XII<sup>e</sup> s. (Mézenc, Chapeuil, Polignac-Montlaur, Retourtour, notamment). À titre de comparaison, en Forez, entre 1158 et 1171, les comtes de Forez et les archevêques de Lyon s'opposent. Pour Christophe Mathevoit, les *castra* des comtes de Forez apparaissent tardivement dans la documentation, soit dans le dernier quart du XI<sup>e</sup> s., et ce n'est qu'à la suite du conflit face aux archevêques qu'un « enchâtellement comtal » se produit, soit dans le dernier quart du XII<sup>e</sup> s. L'auteur considère alors que le pouvoir comtal est « puissamment implanté »<sup>384</sup>. À l'inverse, à la même époque, les familles châtelaines sont inexistantes en Carladez<sup>385</sup> (partie du Cantal); trois seulement sont connues à la fin du XI<sup>e</sup> s. Le territoire ne semble pas connaître de conflits féodaux. Les forteresses sont directement tenues par la famille de Carlat et leur parentèle ; plusieurs châteaux n'entraînent pas l'existence de lignages éponymes, à l'exception de la région nord de Murat.

Dans le cas du Velay, deux grandes puissances s'opposent : les vicomtes et leur clientèle face au pouvoir épiscopal. L'encadrement des hommes sur le territoire relève de différents processus qui traduisent ces oppositions. Le *castrum* seigneurial est une des réponses fortifiées à la mise en place d'un territoire contrôlé, mais il n'est pas la seule réponse

---

<sup>382</sup> Porée (C.), *Le Consulat et l'administration municipale de Mende : (des origines à la Révolution)...*, 1901, p. 369.

<sup>383</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, p. 183 et suiv.

<sup>384</sup> Mathevoit (C.), « Les espaces castraux en Forez... op. cit. », p. 61-62.

<sup>385</sup> Boudartchouk (J.-L.), *Le Carladez... op. cit.*, p. 582-600.

rencontrée. Les épisodes de tensions que connaît la ville du Puy-en-Velay autour des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. révèlent d'autres acteurs du territoire fortifié.

### 2.2.3. *Les citoyens du Puy-en-Velay impliqués dans la défense de leurs intérêts*

La présence de nombreux sanctuaires et des tours seigneuriales à la fin du XII<sup>e</sup> s. confère à la ville du Puy une dimension monumentale. Les organes d'encadrement des populations sont alors bien représentés qu'ils soient d'origine religieuse ou laïque. Dans ce paysage, la maison urbaine médiévale qui se développe entre le haut Moyen Âge et le XIII<sup>e</sup> s. pour accueillir une population plus modeste, reste peu investiguée<sup>386</sup>. L'étude du processus d'urbanisation de la ville est également encore mal connue. Pourtant, la population urbaine est présente et active, comme en témoigne la confrérie des *encapuchonnés* née à la suite d'un synode tenu au Puy en 1181. En Velay, après le plaid de Saint-Germain, à la fin du X<sup>e</sup> s., mettant en évidence un monde d'oppressions, ce synode signale la présence de *brigands*, désignés par la chrétienté comme hérétiques et donc légitimes à combattre<sup>387</sup>. [Après l'apparition de la Vierge, un charpentier sollicite donc la création d'une assemblée pour la paix auprès de l'évêque du Puy, afin de lutter contre ces brigands]. Une milice possédant son propre sceau<sup>388</sup> est formée à Brioude vers 1180 en plein cœur du conflit qui opposait alors les Polignac au chapitre de Brioude (1181-1204). D'autres associations de ce type sont repérées en Limousin, en Rouergue ou en Bourgogne et prennent part à des conflits locaux<sup>389</sup>. Ce sont de véritables corps armés qui fonctionnent avec une imposition<sup>390</sup>.

Au Puy-en-Velay, les membres de cette confrérie versent une cotisation et formulent un serment de paix. Il reste difficile de statuer sur l'indépendance des *encapuchonnés* du Puy, qui semblent être, au début, sous le contrôle des gens d'Église par la rémunération qu'ils reçoivent. Le mouvement ponot s'émancipe ensuite de la tutelle épiscopale en prenant part à des actions anti-seigneuriales<sup>391</sup> ce qui entraîne une répression de la part de l'autorité

---

<sup>386</sup> Citons ici l'enquête sur les maisons romanes du Puy : Brunon (D.), Framond (M. de), Galland (B.), « Maisons romanes du Puy-en-Velay (Haute-Loire) : essai d'inventaire », p. 67-132 in *L'habitation à l'époque romane...*, 2005.

<sup>387</sup> Perrel (J.), « Une révolution populaire au Moyen Âge : le mouvement des Capuchonnés du Puy 1182-1184... », 1977, p. 66.

<sup>388</sup> Lauranson-Rosaz (C.), Framond (M. de), « Des Chapuis à la belle bouchère. Aux origines de l'émancipation urbaine du Puy-en-Velay... », 2010, p. 37-40.

<sup>389</sup> Cf. Bibliographie dans Perrel (J.), « Une révolution populaire... *op. cit.*

<sup>390</sup> Tels que « la pezade » ou « le commun de paix ». Perrel (J.), « Une révolution populaire... *op. cit.*, p. 65.

<sup>391</sup> Perrel (J.), « Une révolution populaire... *op. cit.*, p. 71.

épiscopale puis sa désagrégation révélant alors son existence<sup>392</sup>. La tentative du peuple de se saisir d'un droit à se défendre par lui-même en dehors d'un ordre social établi a donc duré deux ans. Il est peut-être à l'origine de l'octroi de libéralités pour les citoyens du Puy, les coutumes de 1196-1199 citées par la charte de Montferrand mais dont on ne conserve pas d'archives<sup>393</sup>.

Au même moment, dans les campagnes clermontoises, des chartes de franchises sont délivrées par les seigneurs aux communautés paysannes à Billom, Cournon vers 1170-1180 ou Nonette 1188<sup>394</sup>. Dans une relation de pouvoir similaire, en 1194, une révolte a lieu à Mende (Lozère) et débouche sur une charte limitant l'arbitraire de l'évêque et la suppression de certaines redevances pour les habitants de la ville<sup>395</sup>. Ces mouvements traduisent l'élan d'émancipation communale qui agite l'Auvergne et ses environs dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> s.

Les habitants de la ville du Puy sont désignés par le terme de *cives* dans la première charte conservée de libéralités, celle de 1218-1219 probablement héritière du mouvement des *encapuchonnés*. D'un point de vue monumental, il est difficile de statuer sur une initiative de fortification menée dans la ville par ce mouvement. Une tour de la Chèvrerie est citée dans les textes en 1176<sup>396</sup>. L'autorisation de construire cette tour a été obtenue de l'évêque ou des chanoines. Les citoyens de la ville basse mettent en place une portion de muraille en 1236 à partir de cette tour<sup>397</sup>, ce qui laisse supposer qu'elle a pu leur appartenir.

Ainsi, à la fin du XII<sup>e</sup> s. au moins deux corps participent à la construction du territoire fortifié :

- ceux dont les conflits sont rapportés par les textes : notamment l'opposition vicomtes de Polignac-évêques du Puy,
- et ceux dont la présence se détecte difficilement pour la période, les citoyens du Puy à partir duquel groupe on peut supposer l'existence d'autres communautés d'habitants dans les bourgs du reste du diocèse.

La tour est ainsi l'exemple monumental le mieux conservé des formes fortifiées, écho de leur action.

---

<sup>392</sup> Cf. Les témoignages des évêques d'Auxerre dans Perrel (J.), « Une révolution populaire..., *op. cit.*, p. 71.

<sup>393</sup> Teyssot (J.), « Le mouvement communal en Auvergne, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. ..., 1997.

<sup>394</sup> Teyssot (J.), « Le mouvement communal..., *op. cit.*

<sup>395</sup> Lauranson-Rosaz (C.), Framond (M. de), « Des Chapuis à la belle bouchère... *op. cit.*, p. 41, note 53.

<sup>396</sup> A.D. de Haute-Loire : G385.

<sup>397</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 209-210.

### 3. L'omniprésence de la tour quadrangulaire dans l'espace fortifié de la fin du XII<sup>e</sup> s.

#### 3.1. Présentation générale du corpus des tours quadrangulaires

##### 3.1.1. *Forme et chronologie de la tour quadrangulaire*

La présence des tours quadrangulaires seigneuriales est une constante pour le territoire médiéval occidental pour la période comprise entre le XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. En Auvergne, la tour résidentielle de plan quadrangulaire marque la charnière des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. avec une quarantaine d'exemples recensés dans des dimensions comprises entre 5 et 10 m de côté<sup>398</sup>. En Vivarais, sur cent-cinquante sites connus au XIII<sup>e</sup> s., Pierre-Yves Laffont recense soixante-neuf tours<sup>399</sup> aux dimensions variables de 5 à 11 m de côté dont certaines seulement sont considérer sérieusement dans le courant du XI<sup>e</sup> s.<sup>400</sup>

En Velay, certaines tours comme celles de Saussac (Yssingeaux) et celle de Saint-Mayol au Puy (documentée par les textes et par une gravure), toutes deux décrites ci-après, peuvent remonter au XI<sup>e</sup> s. Pour la plupart il n'est pas possible d'affirmer totalement une chronologie plus proche du XII<sup>e</sup> s. que du XIII<sup>e</sup> s. La dendrochronologie pourrait aider dans certains cas, mais les échantillonnages restent à faire et le peu de cas proposés tels que Aurec ou Dunières, présentent des essences de pins, dont les référentiels sont encore à établir<sup>401</sup>. L'absence d'éléments marquants - comme les mâchicoulis, les archères et les baies à coussiège qui permettraient d'en affiner la chronologie - fait donc placer ces tours dans une large période située entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> s.

Pour ce qui nous concerne, 60% du corpus réellement disponible comprend des monuments en élévation ou bien documentés (par exemple des vestiges enfouis mais connus par un plan ou une photographie). Une tour quadrangulaire est alors présente dans environ 30% des sites cités comme *castrum* avant le XIV<sup>e</sup> s. et dans environ 50% des sites antérieurs au XIII<sup>e</sup> s. La chronologie est fiable pour la moitié des cas et pour l'autre moitié, elle est supposée<sup>402</sup>.

---

<sup>398</sup> Phalip (B.), *Le château et l'habitat seigneurial... op. cit.*, t. 1, vol. 1 p. 223.

<sup>399</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, p. 240.

<sup>400</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais... op. cit.*, p. 244.

<sup>401</sup> Je remercie Christophe Perrault, dendrochronologue, société Le Cèdre, pour les commentaires qu'il a bien voulu me faire sur des échantillons issus de la tour de Dunières (issus de la restauration de la tour circulaire) et ceux qu'il a analysés pour la société Archéodunum à Aurec (opération 2015, responsable Émilien Bouticourt).

<sup>402</sup> Cf. Les analyses des sites dans le corpus. Une douzaine de cas environ est concerné dont Rochefort-la-Taillide à Alleyras, Cereix à Saint-Jean-de-Nay, Seneuil à Saint-Vincent, Lignon à Saint-Maurice-de-Lignon, Mons à Saint-Pal-de-Mons. Des investigations plus poussées (relevés topographiques, mesures, datations etc.)

Ainsi, en Velay, on relève moins d'une vingtaine de sites à tours quadrangulaires dans une chronologie des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. voire pour certaines pouvant remonter au XI<sup>e</sup> s. (Tableau 1) Ce corpus peut atteindre une quarantaine de sites sur la présomption de mentions textuelles, cependant rien ne vient renseigner leur forme (fig. 6- Tableau 2). Oscillant de 5 à 11 m de côté, les tours sont de petit gabarit (Tableau 1). Les dimensions sont plus importantes (jusqu'à 17 m de côté) pour les périodes postérieures (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. Tableau 5). La majorité a gardé une partie de la mise en œuvre médiévale malgré des remaniements<sup>403</sup>. Souvent, elles sont intégrées à des ensembles plus tardifs<sup>404</sup>. Pour plusieurs cas, on soupçonne des substructions plus anciennes que la chronologie d'élévation notamment à Polignac. Enfin, le plan reste souvent incomplet<sup>405</sup> (Tableau 2).

Exceptions faites de Ceyszac dont le niveau bas voûté est à pan coupé et Gendriac à Coubon où il est voûté en berceau<sup>406</sup>, les niveaux sont planchéiés à Leignec (Merle-Leignec) par exemple. En raison de la disparité de conservation de ces tours, nous comptons peu d'exemples où l'entrée est à l'étage : Leignec à Merle-Leignec, Carry-Vertamise et Chabrespine-Saint-Martial à Grazac, Saint-Mayol au Puy. Les parois sont très souvent aveugles (La Tour Daniel à Coubon, Apinac) ou très peu ajourées : par des arbalétrières au Charrouil (Loudes) ou des fentes de jours à Ceyszac. Les dispositions de confort ne sont pas conservées : une latrines est disposée en encorbellement sur la tour de Jonchères à Rauret (d'ailleurs peut-être ajoutée ultérieurement) ; Chabrespine-Saint-Martial est ajourée d'une grande baie. Les ouvertures ont été généralement agrandies lors d'aménagements ultérieurs : à Polignac, Leignec à Merle-Leignec notamment.

### 3.1.2. La fortification des tours

L'appréhension de la fortification de ces espaces est souvent réduite à leur implantation géographique : l'installation est le plus souvent au sommet d'un piton rocheux. Cette situation est relativisée par la présence de certaines tours en position défensive éventuellement désavantageuse soit à proximité des cours d'eau comme à Jonchères à

---

permettraient de statuer plus fermement sur ces cas, bien que l'absence d'élévation ne puisse résoudre toutes les questions sur leur fonctionnalité.

<sup>403</sup> À Rochebaron à Bas-en-Basset, Ceyszac, Lissac, Polignac, Carry-Vertamise à Grazac, Gendriac à Coubon, La Tour Daniel à Coubon, Le Charrouil à Loudes, Leignec à Merle-Leignec.

<sup>404</sup> Voir Aurec, Volhac à Coubon, Montagnac à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte par exemple.

<sup>405</sup> Pour celles de Solignac, Chabrespine-Saint-Martial à Grazac, Saussac à Yssingaux, Jonchères à Rauret, Chapeuil à Saint-Julien-Chapeuil.

<sup>406</sup> Espace non vu, donnée issue du dossier de l'Inventaire-DRAC-Auvergne-Rhône-Alpes-CRMH.

Rauret, Les Tours à Solignac, Aurec ou Gendriac à Coubon, soit sur un plateau ouvert à Lissac par exemple. En effet, le paysage du Velay est plus ouvert que ceux de l'Auvergne ou du Vivarais, ses proches voisins où les vallées sont nettement plus encaissées.

Hormis le cas probable de Lissac, on note aussi, pour cet espace, l'absence de tours à contreforts, pourtant largement répandus dans les tours de l'Ouest de la France et dont la forme avait fondé la typologie et la chronologie des tours-résidences romanes<sup>407</sup>. Certaines sont toutefois présentes à proximité du Velay, à Saugues en Gévaudan et à Blesle en Brivadois. Il en est de même pour les mâchicoulis complétant le bâtiment à contreforts, dont le seul exemple connu en Velay est le Bâtiment aux Mâchicoulis situé au Puy-en-Velay, jouxtant la cathédrale. En effet, les tours quadrangulaires du Velay de cette période encore observables, ne présentent ni contreforts ni couronnement à mâchicoulis. Le couronnement défensif du Bâtiment aux Mâchicoulis du Puy est une surélévation certaine du bâtiment roman comme l'indique la différence de modules et la coloration grise des pierres de tailles en brèche volcanique (cf. fig. 523). Elle n'est pas sans rappeler le système de mâchicoulis de Saugues : cette analogie fait envisager une surélévation du Bâtiment aux Mâchicoulis du Puy au plus tôt dans le XIII<sup>e</sup> s. et non pas dans une chronologie des XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. hypothèse proposée dans un rapport récent<sup>408</sup>.

Le développement de mâchicoulis sur arc et consoles à la charnière des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. a été mise en évidence par Bruno Phalip pour le Bâtiment aux Mâchicoulis vers 1190-1220 et Blesle et Saugues où ils ont été envisagés vers 1200-1220<sup>409</sup>. L'utilisation du couronnement de mâchicoulis de pierre au début du XIII<sup>e</sup> s. au Puy et sur ses marges connaît donc une rapidité d'application dans un territoire de moyenne montagne souvent considéré comme reculé ou enclavé. Pour cette raison, ils ont été dits *précoces* car antérieurs à la multiplication de leur usage dans les constructions du courant du XIV<sup>e</sup> s. sur les modèles de Vincennes ou du Palais des Papes. D'autres exemples de ces mâchicoulis sont pourtant situés, dans une même chronologie d'édification, dans le Midi<sup>410</sup>, le Languedoc<sup>411</sup> et l'Ardèche<sup>412</sup> à la charnière des

---

<sup>407</sup> Châtelain (A.), *Donjons romans des pays de l'Ouest...*, 1973.

<sup>408</sup> Poisson (J.-M.) in Navetat (M.) et alii, *Hôtel-Dieu, Le Puy-en-Velay (Haute-Loire), étude archéologique du bâti...*, 2013. Des percements pour le tir à l'arme à feu ont été creusés dans le parement nord du parapet sommital. Ils s'inscrivent, eux, dans cette chronologie.

<sup>409</sup> Phalip (B.), *Le château et l'habitat seigneurial... op. cit.*, t. 2, vol. 1 p. 154-169.

<sup>410</sup> Phalip (B.), *Le château et l'habitat seigneurial... op. cit.*, t. 2, vol. 1 p. 154-169 cite Saintes-Marie-de-la-Mer, Agde.

<sup>411</sup> Corvisier (C.), « La tour dite « des Anglais » à Saugues... », *op. cit.*, Castelnau-le-Lez dans l'Hérault.

<sup>412</sup> Corvisier (C.), « La tour dite « des Anglais » à Saugues... », *op. cit.*, cite Annonay.

XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.<sup>413</sup> Leur localisation sur les routes de pèlerinage montre l'importance des flux de circulation provenant du Sud et confirme la perméabilité de l'Auvergne à l'influence méridionale déjà perceptible sur d'autres aspects institutionnels<sup>414</sup>. En effet, on peut rapprocher la diffusion du mâchicoulis sur arc des apports immédiats du retour des campagnes des Croisades en Orient latin, où cet élément de l'architecture militaire avait été observé localement<sup>415</sup>.

### 3.2. Les tours seigneuriales en contexte castral et urbain

#### 3.2.1. *Les complexes tour, aula et capella*

Avant le XII<sup>e</sup> s., assez peu de sites vellaves mettent en évidence la présence de la tour seigneuriale associée à une grande salle (*aula*) et une chapelle (*capella*). (Tableau 3). On recense seulement deux opérations archéologiques menées en Velay, mettant en évidence cette triade pour deux sites. À la suite d'une prospection-inventaire dans le canton d'Yssingeaux<sup>416</sup>, le site de Saussac (Yssingeaux) a fait l'objet de campagnes de fouilles<sup>417</sup>. Une occupation supposée du milieu du IV<sup>e</sup> s. a été mise au jour ainsi que des bâtiments seigneuriaux, utilisés entre la première moitié du XI<sup>e</sup> s. et le XIII<sup>e</sup> s. selon la datation <sup>14</sup>C dont une tour quadrangulaire arasée à l'époque moderne<sup>418</sup>. Un bâtiment avec un foyer forme un logis seigneurial envisagé avant 1033<sup>419</sup> au sommet du suc (cône volcanique). Cet espace est divisé en deux dont un a été perçu comme une *aula* avec cheminée<sup>420</sup>. Une tour de 9 m de côté a été repérée sur la partie la plus haute du suc, aucune datation de la structure n'a encore été approchée. Une chapelle complète le dispositif.

---

<sup>413</sup> Corvisier (C.), « La tour dite « des Anglais » à Saugues..., *op. cit.*, p. 46-47.

<sup>414</sup> Cf. Phalip (B.) dir. « Marges et marches médiévales..., 2002 : l'introduction rappelle brièvement les auteurs ayant abordés la méridionalité de l'Auvergne pour l'époque médiévale.

<sup>415</sup> Cf. Faucherre (N.), Mesqui (J.), Prouteau (N.) dir. *La fortification au temps des Croisades...*, 2004 ; pour le questionnement des échanges techniques Orient-Occident.

<sup>416</sup> Poble (P.-É.), *Prospection-Inventaire sur les communes de Saint-Didier-en-Velay et la Séauve-sur-Semène...*, 1994.

<sup>417</sup> Plan du site non publié.

<sup>418</sup> Campagne de fouilles achevée en 2011, Poble (P.-É.), « Yssingeaux – Saussac..., 2007. Les données n'ont été que partiellement diffusées jusqu'à présent. Les données sur la fouille de la chapelle castrale, les études sur le mobilier céramique trouvé ou la diffusion du plan du site n'ont pas encore été communiqués à ce jour.

<sup>419</sup> Datation <sup>14</sup>C, cf. Poble (P.-É.), « Yssingeaux – Saussac..., *op. cit.* Le site médiéval s'installerait sur une occupation datée IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> s.

<sup>420</sup> Dimensions non répertoriées.

Une campagne de fouilles programmées a eu lieu en 2007 sur la forteresse de Polignac<sup>421</sup>. Elle a concerné autant l'étude du sous-sol que celle des élévations encore présentes. Une stratigraphie de moins d'un mètre comprise entre l'époque protohistorique et le XV<sup>e</sup> s. a été perçue à plusieurs endroits du site. L'étude de bâti a permis la mise en évidence d'une *aula* dans le bâti médiéval tardif<sup>422</sup>, partiellement publiée depuis<sup>423</sup>. L'édification de l'*aula* mise au jour (25,2 x 16,80 soit 300 m<sup>2</sup>) remonte à la fin XI<sup>e</sup> ou le début du XII<sup>e</sup> s. avec trois grandes phases bâties visibles (fin XI<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> s.)<sup>424</sup>. L'environnement immédiat contemporain de cette *aula* n'est pas encore connu. Toutefois, la tour quadrangulaire actuelle est probablement le résultat d'un habillage d'une tour plus ancienne. On décèle en effet la reprise des ouvertures sur les photographies avant restauration<sup>425</sup>. Une tour d'escalier est ajoutée au bas Moyen Âge attestant d'un changement de distribution de cet espace. La première tour de Polignac nous paraît avoir été édiflée peu après l'accaparement du site par les seigneurs de Polignac dans le courant du XII<sup>e</sup> s. Elle vient compléter un ensemble composé d'une *aula* et d'une *capella*.

D'autres ensembles de ce type sont supposés (Tableau 3) à Solignac où la tour du XIV<sup>e</sup> s. est présente à proximité de ruines d'un vaste bâtiment rectangulaire, probablement l'*aula*, et de l'église est attestée dès le XI<sup>e</sup> s. Pour Usson-le-château, un bâtiment roman laisse penser qu'il s'agit de l'*aula*<sup>426</sup>. Dans la vignette de l'*Armorial de Revel*, datant du XV<sup>e</sup> s., une tour aujourd'hui disparue, accompagne l'ensemble ; elle peut avoir une origine romane au regard de l'ancienneté du site. Enfin, le plan topographique de Rochefort d'Anglard à Alleyras suggère peut-être ces dispositions ; mais les données sont ténues.

Les autres exemples où l'on recense le tryptique *aula-capella-tour* se situent en limite du Vivarais. Le *castrum* du Mézenc (commune des Estables)<sup>427</sup> en fournit un des exemples type, avec le site d'Arlempdes. Au Mézenc, les bâtiments s'organisent autour d'un dyke qui a

---

<sup>421</sup> D'Agostino (L.) dir. *Forteresse de Polignac, La "Seigneurie" et la cour d'honneur...*, 2008. Elle a fait suite à d'autres opérations ponctuelles liées à l'aménagement du site dont des travaux de restauration : Campèch (S.) dir. *D.F.S. de fouille programmée, Forteresse de Polignac...*, 2004; Gauthier (F.), « Polignac - Forteresse, billetterie-boutique », *ADLFI. Archéologie de la France...*, 2006.

<sup>422</sup> Soudière-Niault (J.-de la), « Haute-Loire. Polignac, découverte d'un palais roman... », 2007.

<sup>423</sup> D'Agostino (L.) dir. *Forteresse de Polignac... op. cit.*

<sup>424</sup> Elle succède à un bâtiment sur poteaux protohistorique (Bronze final), sans doute déjà arasé à l'époque médiéval : Kurzaj (M.-C.) in D'Agostino (L.) dir. *Forteresse de Polignac... op. cit.*; la fréquentation du site est attestée par la présence de tessons néolithiques.

<sup>425</sup> Bizri (M.), « Polignac en Velay... op. cit. et notice de site.

<sup>426</sup> Cf. Photographie de l'Inventaire, notice de site.

<sup>427</sup> Laffont (P.-Y.), « Le château... op. cit. 1997 et 1999.

révéle une occupation des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.<sup>428</sup> À Arlempdes, le dyke basaltique comprend une tour quadrangulaire réutilisée dans le programme renaissant et une *aula*. La tour communique peut-être par une passerelle avec la chapelle, d'époque romane.

Face à ces ensembles palatiaux demeure le plus souvent une tour, signal du pouvoir seigneurial.

### 3.2.2. *Quelle approche de la fonction des tours seigneuriales des castra ?*

Si un inventaire à vue de ces tours est possible, leur fonction et leur chronologie d'édification demeurent cependant moins aisée. Réfléchissant sur l'identification et la classification de ces tours pour le Quercy, Gilles Séraphin avait énoncé les principales difficultés concernant l'examen de ces édifices<sup>429</sup>. Ses remarques sont identiques à celles que l'on peut émettre pour le Velay. Nous les reprenons donc ici en tout point. Ainsi, ces tours quadrangulaires répondent à des fonctionnalités différentes : résidence seigneuriale, guet ou garde, pigeonnier, clochers. Pour qualifier ces fonctions, le programme doit être visible. Or, dans la majorité des cas, les éléments conservés ne permettent pas de statuer, notamment sur les programmes résidentiels. Certains sites mentionnés par les textes ne comportent aujourd'hui plus de vestiges visibles. Certains comportent quelques données planimétriques et topographiques publiées<sup>430</sup> ou non<sup>431</sup>. Très peu de sites, ont, par ailleurs, fait l'objet d'investigations archéologiques<sup>432</sup>. Enfin, d'autres dans un état de ruines avancé ne comportent pas de plans levés de leurs dispositions. Ces sites aux données ténues représentent environ 42% des sites castraux recensés avant la fin du XIII<sup>e</sup> s.

À Chabrespine-Saint-Martial, Carry-Vertamise (Grazac), le Charrouil (Loudes) et peut-être la Tour Daniel (Coubon), la tour a pu comprendre des étages de chambres et donc servir de résidence. La fonction de stockage dédié à certains niveaux s'envisage pour quelques cas. L'espace inférieur est peu ou pas ajouré, indice possible de son usage en espace de réserve : à Carry-Vertamise, où l'on note les traces d'un plancher flottant (fig. 320), à Gendriac où l'espace est désigné comme cave voûtée en berceau. À Saugues, par exemple, le niveau bas

---

<sup>428</sup> Aucun élément d'occupation antérieur au Moyen Âge n'a été perçu. Cf. Laffont (P.-Y.), « Le château... *op. cit.* 1997.

<sup>429</sup> Séraphin (G.), « Les tours féodales du Quercy..., 2006.

<sup>430</sup> Thomas (R.) dir. *Châteaux... op. cit.* Relevés majoritairement issus du SDAP 43 par Bernard Galland. D'autres sont des levés dans des articles de monographie : Cereix, Seneuil...

<sup>431</sup> Raymond (J.), Sermet (C.), *Inventaire des sites désertés... op. cit.*

<sup>432</sup> Rochebaron à Bas-en-Basset, Alleyrac-Charbonnier, Polignac, Saussac, La Tour à Sainte-Sigolène, La Tour à Dunières, à notre connaissance.

de la tour dite des Anglais, correspond à un niveau de stockage<sup>433</sup>. Les autres tours ne sont pas assez bien conservées dans leur ensemble pour appréhender la reconnaissance d'un éventuel programme fonctionnel.

L'inventaire de l'habitat seigneurial des sites castraux du Velay a révélé que la tour demeure le marqueur principal et le plus répandu du pouvoir seigneurial. Leur rôle, s'il a pu comporter un aspect défensif, c'est-à-dire fonctionnant au moins comme une tour de guet, correspond plutôt à un rôle symbolique. La tour peut être présente en contexte castral associés à d'autres éléments de représentation du pouvoir mais elle n'est pas exclusivement présente en contexte castral : on la repère ainsi en lien avec l'église dans un contexte de bourg<sup>434</sup> ou bien elle est présente en contexte urbain comme développé ci-après.

### 3.2.3. Les tours seigneuriales en milieu urbain : le cas du Puy-en-Velay

Contrairement aux États-Latins<sup>435</sup>, l'existence de tours en milieu urbain n'est pas un fait établi dans les montagnes d'Auvergne du XII<sup>e</sup> s.<sup>436</sup> La ville du Puy-en-Velay offre donc la possibilité de constater la présence de telles tours urbaines pour une période antérieure au bas Moyen Âge. Ces cas sont à la fois renseignés par des textes et par une documentation iconographique.

Si le *claustrum* ponot semble correspondre à l'enceinte de l'Antiquité tardive dans laquelle le sanctuaire chrétien s'inscrit, l'environnement fortifié de cet espace reste imprécis (cf. fig. 520). Un *castrum* est attesté à Corneille en 1134, dont on ne connaît pas l'aspect ni la localisation précise : il était probablement situé au sommet ou à la base du rocher Corneille. Un palais épiscopal est signalé par la mention *turre domus domini episcopi*<sup>437</sup> en 1237. Il s'agit d'une tour qui est peut-être à rapprocher de la tour de la Chièze, réparée en 1198<sup>438</sup>, dont on ne connaît ni l'emplacement ni la forme. Le toponyme el lui-même *chièze* renvoie au siège épiscopal et fait envisager la localisation de cette tour soit comme partie prenante du palais, soit comme tour épiscopale distincte mais proche du

---

<sup>433</sup> Corvisier (C.), « La tour dite « des Anglais » à Saugues... *op. cit.*, p. 15.

<sup>434</sup> Cf. Chapitre 3.

<sup>435</sup> Heers (J.), *Le clan familial au Moyen Âge : étude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains...*, 1974.

<sup>436</sup> Phalip (B.), *Le château et l'habitat seigneurial...* *op. cit.*, t. 1, vol. 1 p. 231-232.

<sup>437</sup> Jacotin (A.), *Preuves...* *op. cit.*, n°122 p. 175.

<sup>438</sup> Jacotin (A.), *Preuves...* *op. cit.*, n°15 et A.D. de Haute-Loire G2.

palais. Un palais épiscopal existe encore aujourd'hui place du For, sur un emplacement et une configuration d'époque classique. Ce palais est représenté dans les dessins de Martellange vers 1607-1611 (cf. fig. 521). Sa configuration des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. n'a pas, à ce jour, fait l'objet d'investigations archéologiques.

L'angle nord-est du cloître canonial est fortifié par la présence d'une tour appelée tour Saint-Mayol. Elle fonctionne vraisemblablement comme prison vers 1171 et 1227 où Pons de Polignac et Héraclé de Montlaur y seraient enfermés. La tour porte le nom de Saint-Mayol seulement à partir du XIV<sup>e</sup> s. lorsque des réparations y sont effectuées<sup>439</sup>. Les deux niveaux inférieurs sont conservés suite à son arasement en 1848<sup>440</sup>. Le mur forme un ressaut de construction à chaque nouvelle élévation de niveau, ce qui permet d'assurer la stabilité en hauteur de cette tour qui devait culminer à une vingtaine de mètres<sup>441</sup> (cf. fig. 522). Les baies, reproduites sur les gravures antérieures à 1848, montrent deux ouvertures étroites soulignées d'un arc en plein-cintre dont le linteau est extradossé et comporte un tympan gravé (cf. fig. 522). La chronologie envisagée pour ces portes intervient dans une fourchette comprise entre la fin du XI<sup>e</sup> s. et le courant du XII<sup>e</sup> s. On trouve d'autres exemplaires de ce type de porte sur l'*aula* de Polignac<sup>442</sup> dans une même fourchette chronologique. Le Bâtiment aux Mâchicoulis du Puy, voisin de la cathédrale et de cette tour, la tour de Blesle ou encore celle de Saugues, comportent des portes similaires dans une chronologie de la fin du XII<sup>e</sup>-début du XIII<sup>e</sup> s.<sup>443</sup>

Adjoint au flanc ouest du cloître canonial, le Bâtiment aux Mâchicoulis, bien que remanié aux époques ultérieures<sup>444</sup>, est déjà présent dans le paysage du XII<sup>e</sup> s. En effet, il comporte une porte à linteau extradossé et tympan gravé comme celle figurée sur la tour Saint-Mayol. La face ouest conserve également une baie dont le tympan gravé atteste de l'ancienneté de la construction. Les différentes études archéologiques menées sur ce bâtiment ont montré une chronologie de construction homogène placée dans le courant du XII<sup>e</sup> s. à l'exception de

---

<sup>439</sup> Thiollier (N.), Mallay (E.), « Monographie de la cathédrale du Puy, manuscrit de l'architecte Mallay..., 1902-1903, p. 167 et p. 190 ; Fabre (C.-A.), « Pons de Montlaur dans l'histoire et la poésie provençale..., 1907-1908.

<sup>440</sup> Détruite en 1848, la tour carrée est connue par de nombreuses gravures dont les plus intéressantes sont publiées in Barral i Altet (X.) dir. *La cathédrale... op. cit.*.

<sup>441</sup> La moyenne de hauteur observée des autres tours carrées de la période, élevée sans contreforts, est d'une douzaine de mètres.

<sup>442</sup> D'Agostino (L.) dir. *Forteresse de Polignac... op. cit.* Cf. Notice Polignac.

<sup>443</sup> Phalip (B.), *Le château et l'habitat seigneurial... op. cit.*, t. 2, vol. 1 p. 154-169.

<sup>444</sup> Cf. *Supra* pour l'adjonction des mâchicoulis sur arc. On note aussi une reprise du niveau inférieur au XIV<sup>e</sup> s. transformée en espaces à cuves à vin en lien avec l'activité de l'Hôtel-Dieu : cf. Navetat (M.) *et alii*, *Hôtel-Dieu... op. cit.*

quelques structures dont le couronnement de mâchicoulis<sup>445</sup> qui s'inscrit au plus tôt au tout début du XIII<sup>e</sup> s. comme envisagé ci-dessus.

Ces tours émanent du pouvoir ecclésial. Elles côtoient celles de laïcs. Un épisode de la fin des années 1120 relaté par les chroniques de l'abbaye Saint-Pierre-le-Monastier<sup>446</sup> rend compte de la présence de tours de chevaliers, notamment celle des Monédier<sup>447</sup>. Aux abords immédiats du Cloître, d'autres maisons sont attestées beaucoup plus tardivement : l'hôtel Grateloup (1282) ou l'hôtel de Maurice-Roche Savine (1323). L'une comme l'autre participent à la fermeture de la ville haute. La première est située sur un passage menant au *claustrum*<sup>448</sup>. Cet hôtel possède une chapelle dédiée à saint Vincent placée au-dessus de l'arc de passage. La seconde est une maison également appelée dans un acte notarié *la tor d'en Maurizi*<sup>449</sup>. Des substructions de l'enceinte du *claustrum* ont été reconnues dans les premières assises de cette maison<sup>450</sup> située dans le prolongement de la tour Saint-Mayol. Selon Martin de Framond *l'arch des Maurins* serait à considérer comme une porte d'entrée du *claustrum* jouxtant cette tour<sup>451</sup>. Toujours selon cet auteur, la tour *en Maurizi dite Roche Savine* - aujourd'hui *Maison Miaillhe* avec l'arche au-dessus de la rue - a pu être construite par un certain Maurice, prévôt du chapitre au XIII<sup>e</sup> s.<sup>452</sup> D'autres maisons nobles sont mieux connues pour la période du bas Moyen Âge. Les hôtels du *claustrum* sont au nombre de quatorze cités en 1544 auxquels s'ajoute celui des Polignac, lui, signalé par Chabron en 1625<sup>453</sup>. Certains peuvent faire l'objet d'une tentative de localisation (cf. fig. 520 et 521). Ces hôtels sont possédés, à la fin du Moyen Âge, par des membres du groupe canonial (prévôt, doyen, clercs ou religieux) ou par des seigneurs. La présence de ces familles seigneuriales s'explique certainement par les liens familiaux existant avec les chanoines du chapitre

---

<sup>445</sup> Vernin (E.), *Le Puy-en-Velay, Les bâtiments canoniaux...*, 2000 ; Navetat (M.), « *Bâtiments aux Mâchicoulis* »..., 2010; Navetat (M.) *et alii, Hôtel-Dieu... op. cit.*

<sup>446</sup> Publié dans Chevalier (U.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre... op. cit.*

<sup>447</sup> Cette famille de chevalier (*milites*) doit son essor au rôle qui leur a été confié dans la frappe de la monnaie de la ville. Brunon (D.), Framond (M. de), Galland (B.), « *Maisons romanes... op. cit.*, p. 72.

<sup>448</sup> Il appartient aux Dauphins de Viennois en 1282 : Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 2 note p. 251.

<sup>449</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 2 note p. 252-253.

<sup>450</sup> Vernin (E.), *L'enceinte médiévale de la ville du Puy-en-Velay (Partie nord)...*, 1999; Framond (M. de), « *L'ancien hôtel Roche-Savine ("Maison Miaillhe") au Puy-en-Velay...*, 1998.

<sup>451</sup> Framond (M. de), « *L'ancien hôtel Roche-Savine... op. cit.*, p. 120.

<sup>452</sup> Framond (M. de), « *L'ancien hôtel Roche-Savine... op. cit.*

<sup>453</sup> Voir la notice de la ville du Puy pour l'énumération des hôtels nobles présents dans la ville haute issue de la « Description statistique du Puy en 1544 » in Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 2 p. 251. Des compléments bibliographiques sont opérés en note par Augustin Chassaing. À ce propos, cet auteur considère que l'hôtel de Grateloup appartenant aux Dauphins de Viennois n'a pas été cité alors qu'il s'agit certainement de la maison des Montlaur « appelée de Grateloup » et que l'hôtel de Roche-Savine/ Montboissier a été oublié alors qu'il s'agit certainement de « la maison de Raucoules, aujourd'hui des Maurins ».

cathédral. Ainsi, ces maisons seraient à l'origine des maisons canoniales, qui ont pu alors adopter la forme d'une tour, comme le suggère d'ailleurs *la tor en Maurizi*. Elles sont devenues, par la suite, des hôtels nobles restés en la possession des familles qui les ont élevées. Ce corpus de tours s'enrichit d'hôtels urbains avec l'essor d'une bourgeoisie urbaine dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. Ils adoptent alors la forme de la tour copiant ainsi les anciennes tours seigneuriales urbaines présentes.

Protégeant également une entrée de la ville basse, la tour de la porte Montferrand est désignée comme tour du chevalier Combafort, famille connue en 1254<sup>454</sup>. On note la présence de quelques tours seigneuriales sur porte ailleurs dans le diocèse du Puy dans l'agglomération de Craponne-sur-Arzon ou de Monistrol-sur-Loire (tour de ou L'Arbret). La présence de ses tours en milieu urbain, participant parfois de la fortification des portes sont autant de marqueur de la présence seigneuriale dans les bourgs.

### Synthèse

Le Velay a été nourri de recherches et d'éditions nombreuses de sources anciennes qui permettent de l'aborder pour la période médiévale. L'inventaire efficace du fond archivistique facilite l'accès aux sources textuelles pour renouveler et analyser le territoire médiéval fortifié. L'étude des édifices a cependant été longtemps consacrée aux monuments religieux. La monographie de sites castraux a également privilégiée l'étude des résidences seigneuriales dans une démarche souvent typologique. Le potentiel de sites médiévaux du territoire offre toutefois la possibilité d'étendre la réflexion problématique aux espaces fortifiés collectifs.

L'exemple de l'émergence du chef-lieu de cité et l'accaparement de la plateforme de Polignac illustrent une mise en ordre du territoire du Velay dont la fortification est un élément qui en traduit la portée. Le paysage fortifié de la fin du XII<sup>e</sup> s. se structure avec l'apparition du *castrum*. La tour quadrangulaire, majoritaire en Auvergne avant le XIII<sup>e</sup> s. est cependant de représentation plus discrète en Velay. En contexte castral, elle peut côtoyer la présence d'autres organes de représentation comme la grande salle (*l'aula*). En contexte urbain elle demeure un marqueur de puissance à côté de la fortification d'un espace collectif dont les enjeux de contrôle commencent à se dégager. L'impact de l'apparition du *castrum*

---

<sup>454</sup> Maison de Pierre Combafort, Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 211.

sur le territoire se mesure mieux aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. où se complexifie la structuration de l'espace fortifié. Il permet d'interroger à nouveau l'interaction du pouvoir avec l'encadrement des hommes.

## Partie 2. Construction de l'espace fortifié en Velay du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s.

Les espaces fortifiés du Velay, concentrés notamment dans les espaces ruraux, renseignent sur la construction progressive du territoire. Ils connaissent une structuration complète à la fin du Moyen Âge.

Le dégagement de leurs traits marquants est l'enjeu du développement qui suit. La fortification concerne à la fois la résidence individuelle et les espaces collectifs.

L'essor de la seigneurie a provoqué le développement du *castrum* entre le XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> s. Dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s., les *castra* sont des espaces fortifiés affirmés. Ces espaces sont partagés entre seigneurs laissant peu de place à la communauté (Chapitre 1).

Lors de conflits, les communautés se révèlent. Ils sont l'occasion de saisir le rapport qu'elles entretiennent à la fortification. L'organisation spatiale des bourgs fortifiés traduit alors le rapport des dominants dans l'encadrement fortifié du territoire (Chapitre 2). La guerre de Cent ans permet enfin de mieux comprendre les enjeux de cette fortification (Chapitre 3).

### CHAPITRE 1. L'ESPACE FORTIFIÉ DES SEIGNEURS DANS LE COURANT DU XIII<sup>e</sup> S.

#### 1. Un maillage castral fort

##### 1.1. Cartographie des *castra* seigneuriaux

Le nombre des *castra* seigneuriaux ne se résume pas seulement à ceux énumérés dans les bulles papales. Avant 1300, le nombre de *castrum* ou *castellum* cités dans les textes s'élève à 81<sup>455</sup>. À ce corpus, se rajoutent plusieurs sites non cités comme *castrum* dans les textes avant le XIV<sup>e</sup> s. Leur construction préexiste en revanche à leur mention textuelle plus

---

<sup>455</sup> Agrain, Artias, Arzon, Aurec, Bains, Beaujeu, Beaulieu, Beauzac, Bellevue, Bonnas, Bouzols, Carry-Vertamise, Cayres, Cereix, Ceyssac, Chabrespine, Chalencon, Chapeuil, Charbonnier, Châteauneuf-les-Monastier, Châteauneuf-près-Allègre, Chomelix (*castrum* haut et *castrum* bas), Chambon, Cheylon, Corneille, Craponne, Espaly, Eynac, Glavenas, Goudet (Beaufort et Pipet), Jonchères, Jussac, Lapte, Lardeyrol, Leignec, Lignon, Malivernas, Mazengon, Mercoeur (Malrevers), Mirmande, Mézères, Monistrol (Saint-Didier puis Évêques), Mons-les-Saint-Pal, Montarcher, Montbonnet, Montfaucon, Montregard, Montvert, Polignac, Queyrières, Recours, Retournac, Roche, Rochebaron, Rochefort-d'Anglard, Rochefort-les Thors, Rochegude, La Rochenégly, Saint-Didier-d'Allier, Saint-Didier-La-Séauve, Saint-Germain-Laprade, Saint-Pal-en-Chalencon, Saint-Paulien, Saint-Privat, Saint-Quentin, Saussac, Seneuil, Séneujols, Servissac, Solognac, Tiranges, La Tour à Dunières (*castrum* haut et *castrum* bas), La Tour à Sainte-Sigolène, Vabres, Vernassal, Le Villard de Saint-Vidal et La Voûte-Polignac

tardive, certains comportent encore des vestiges<sup>456</sup>, d'autres non<sup>457</sup>, ce qui représente un total potentiel d'une centaine de sites castraux (fig. 7).

Un certain nombre de sites castraux sont déjà probablement abandonnés à cette époque<sup>458</sup>. Les raisons de l'abandon de ces sites ne relèvent pas de même facteurs. Pour certains de ces cas comme le Chastellas (Solignac) ou le Mont-Bauray (Allègre) ou encore *Mons Carbonicus* (Alleyrac), il semble que leur position excentrée par rapport à l'ancrage de l'habitat rural ait pu conduire à leur abandon, comme dans les cas rencontrés par Pierre-Yves Laffont en Vivarais, recensés autour des toponymes *châteauvieux* caractérisant une première génération de sites castraux<sup>459</sup>.

Sur les 145 communes qui composent le diocèse du Puy, la densité castrale est approximativement de un à deux *castrum* pour deux communes. En Vivarais ce *ratio* est de un *castrum* pour deux à trois communes<sup>460</sup>. Les communes du diocèse du Puy ont une superficie moyenne de 22 km<sup>2</sup> contre 16 km<sup>2</sup> environ pour celles du Vivarais. La densité diffère cependant puisque le Velay est plus petit (3160 km<sup>2</sup> pour le Velay contre 5582 km<sup>2</sup> pour le Vivarais et 7980 km<sup>2</sup> environ pour la Haute-Auvergne et le Brivadois). Ainsi on peut considérer que la densité du *castrum* seigneurial est plus élevée en Velay qu'en Vivarais, densité pourtant déjà considérée comme importante pour ce territoire. Pour Pierre-Yves Laffont, cette répartition est justifiée par quatre critères : le relief vivarois qui entraîne un cloisonnement des lieux, une grande dispersion des hommes dans de multiples petites unités géographiques qui en découlent, l'absence d'un pouvoir central capable de contrôler la prolifération des châteaux et l'émiettement des patrimoines aristocratiques<sup>461</sup>. Le Velay ne possède pas un relief aussi accidenté que le Vivarais qui justifierait une prolifération plus importante des entités. Les paysages ouverts sont plus nombreux (les hauts plateaux) et les vallées moins encaissées (la vallée de la Loire est moins abrupte que celle de l'Allier). En

---

<sup>456</sup> Il s'agit d'Allègre, Apinac, Le Charrouil, Loudes, Oriol, Saint-Vidal, Usson et probablement Lissac et Saint-Geney.

<sup>457</sup> Ebde, Freycenet-la-Tour, Loucéa (Saint-Maurice-de-Lignon), Mons (Saint-Georges-Lagricol), Montusclat, Murs, Riotord, La Roche (Coubon).

<sup>458</sup> Ce sont les mottes aux alentours de Craponne (La Châtre-près-Orcerolles, Courbevaiss, Rochevieille), le Chastellas à Solignac, *Mons Carbonicus* à Alleyrac, Château-Chabrier à Chadron, Mont-Bauray/Pouzols à Allègre, Château-Vieux à Saint-Didier-d'Allier. Raymond (J.), Sermet (C.), *Inventaire des sites désertés...*, *op. cit.* Une prospection sur les sites médiévaux désertés a dressé le plan des vestiges visibles sur douze sites castraux de la vallée de l'Allier et en Gévaudan dans la région de Saugues dont certains font partie de ces sites de hauteur probablement déjà abandonnés dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. Données restées inédites et peu commentées.

<sup>459</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, *op. cit.*, p. 269 et suiv.

<sup>460</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, *op. cit.*, p. 225.

<sup>461</sup> *Ibidem*.

revanche, il est certain que les familles seigneuriales ont su repousser les tentatives d'immixtion d'un pouvoir central pour s'épanouir à travers l'établissement de *castrum* et ainsi conserver le contrôle d'une majorité de leurs *castra* vellaves.

En Vivarais, la plupart des *castra*, soit 72% du corpus repéré, est construit avant le XIII<sup>e</sup> s. (avant 1200). Pour Pierre-Yves Laffont, la majorité des 150 sites castraux vivarois connus en 1290-1300 existe déjà à la fin du XII<sup>e</sup> s.<sup>462</sup> 66% des sites castraux vellave du XIII<sup>e</sup> s. peuvent être présents avant 1200. Ce pourcentage légèrement moins important qu'en Vivarais indique un enserrement du territoire par le *castrum* à la fin du XIII<sup>e</sup> s. au moins aussi important qu'en Vivarais.

Les conditions de l'essor du *castrum* médiéval entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> s. en Velay semblent devoir être rapprochées du morcellement du territoire foncier. Ce morcellement aboutit à la création de multiples entités dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. Il est confirmé d'une part par l'action de la seigneurie ecclésiastique qui récupère une certaine partie de ce patrimoine par une politique de rachat, d'exercice du droit de relief ou de dons avant le départ en Terre Sainte, et, d'autre part, par l'important nombre de familles seigneuriales affiliées ou vassales des vicomtes de Polignac<sup>463</sup>. Elles constituent 82% des *castra* du corpus à la fin du XIII<sup>e</sup> s., les 18% restant sont les châteaux de la seigneurie épiscopale. Ce sont, pour les principaux, les lignages de Montlaur, Chapeuil, Solignac, Chalencon et Rochebaron. Leur répartition densifie de manière considérable la fortification du territoire. Les Rochebaron occupent une zone entre Monistrol et Aurec sur les contreforts du Forez. Ils rendent hommages à l'évêque du Puy et au comte de Forez. Les Chalencon rayonnent sur les contreforts du Livradois entre Craponne et Ambert. Ils peuvent rendre hommage aussi au comte de Forez. Les Chapeuil sont présents dans le Meygal et les Solignac le long de la vallée de la Loire au sud du diocèse du Puy. Enfin, les Montlaur sont présents de part et d'autres de la vallée de l'Allier et au sud du Vivarais. Ils rendent hommage à l'évêque du Puy, de Mende ou aux seigneurs de Peyre en Gévaudan. Ils sont également possessionnés en Bas-Languedoc<sup>464</sup>.

La répartition de ces sites sur le territoire du diocèse montre, malgré quelques zones blanches, un véritable maillage du territoire diocésain et notamment le long des voies d'accès (routes et cours d'eau)- fig. 7.

---

<sup>462</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, op. cit., p. 226.

<sup>463</sup> Recensement Dumalle (B.), op. cit., p. 375.

<sup>464</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, op. cit., fig. 86 p. 215.

## 1.2. Difficile percée du pouvoir royal en Velay

Le Velay, notamment à cause de sa position géographique, en marge du Languedoc, devient le terrain où s'exercent différentes luttes d'influences au gré des conflits du début du XIII<sup>e</sup> s. Celui des croisades albigeoises illustre une nouvelle tentative d'incursion du pouvoir royal. L'immixtion des intérêts royaux via le conflit des guerres albigeoises, sur le territoire vellave, modifie les rapports de force entre les seigneurs. Les prises de positions des nobles les divisent. Le siège épiscopal du Puy devient à nouveau le point de crispation pour la domination royale.

La pression seigneuriale s'exerçait autour du Puy par le biais des Polignac. Le roi Louis VII le Jeune était alors intervenu dans le contexte conflictuel de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> s. en faveur des évêques du Puy (1171-1173). Au début du XII<sup>e</sup> s., d'autres familles seigneuriales prennent position soit contre l'évêque, soit contre le roi. Ainsi, Pons de Chapeuil répond qu'il ne reconnaît que le roi d'Aragon<sup>465</sup> alors que Pons de Polignac s'engage au côté de l'évêque du Puy, Bertrand de Chalencon, et de l'évêque de Clermont, pour une expédition en Rouergue, tandis que les Montlaur sont menacés par ce conflit dans la suzeraineté de leurs possessions languedociennes<sup>466</sup>.

La fidélité de l'évêque du Puy envers le roi de France dans ce conflit, ainsi que l'aide financière qu'il avait fournie, lui vaut le don du *castrum* d'Arzon (Chomelix) en 1212<sup>467</sup>.

En 1213, l'évêque Robert de Mehun, cousin du roi, est imposé comme nouvel évêque du diocèse du Puy, évinçant ainsi Brocard de Rochebaron, issu de la noblesse locale, qui avait été élu par le chapitre<sup>468</sup>. Cette nomination ouvre la voie à une nouvelle période de tensions. Elle révèle que l'incursion du pouvoir royal n'est pas nécessairement bien accueillie, même dans l'entourage épiscopal. En effet, l'évincement du candidat du chapitre par l'autorité royale mécontente le chapitre du Puy qui voit ici muselé son droit à élire l'évêque. C'est aussi un prétexte pour les seigneurs du Velay, dont les cadets sont dans les rangs du

---

<sup>465</sup> Au sujet de son château de Vertaizon, 1204-1205 médiation effectuée ensuite en 1211 ; cité dans Perrel (J.), « Le Velay dans le domaine royal..., *op. cit.*, p. 44.

<sup>466</sup> Il s'agit des possessions situées dans la vallée de l'Allier : Perrel (J.), « Le Velay dans le domaine royal..., *op. cit.*, p. 44 ; Porée (C.), *Études d'Histoire et d'Archéologie sur le Gévaudan...*, t. 4 1908-1919, p. 369 : Les Montlaur rendaient hommage aux seigneurs de Peyre qui ont pris le parti Aragonais pendant les guerres albigeoises.

<sup>467</sup> Delisle (L.), *Catalogue des Actes de Philippe Auguste...*, 1856, p. 314.

<sup>468</sup> Perrel (J.), « Le Velay dans le domaine royal..., *op. cit.*

chapitre<sup>469</sup>, de tenter d'éloigner la présence royale en s'opposant fermement à cette décision.

Le vicomte de Polignac et Pons de Chapeuil<sup>470</sup> rendent donc hommage à Brocard de Rochebaron en 1213, affirmant ainsi leur soutien. Il s'agit aussi du premier hommage de ces grands seigneurs du Velay rendus à un évêque du Puy<sup>471</sup>. Mais la vacance du siège épiscopal est l'occasion de la cristallisation des partis pris dans le contexte des conflits albigeois opposant alors les pro-aragonais aux soutiens à la Royauté<sup>472</sup>. Dans ce cadre, l'hommage à Brocard de Rochebaron est vécu comme un refus de l'autorité royale par le truchement de la nomination de Robert de Mehun. Il devient un acte partisan de la cause aragonaise.

L'hommage des nobles à Brocard de Rochebaron, évincé par Robert de Mehun, est alors vécu comme une provocation et a pour conséquence la confiscation royale des *castra* de Chalencon, Chapeuil, Glavenas et Rochebaron<sup>473</sup>. Ces domaines sont donnés en 1214-1215 par Philippe Auguste à Robert de Mehun<sup>474</sup>. Il ne semble pourtant pas que l'évêque ait véritablement réussi à prendre possession de ces sites. En effet, par la suite, ils sont rendus en hommage par les seigneurs d'origine (comme notamment à Rochebaron en 1302). Cette confiscation n'est peut-être que temporaire ou bien, un acte sur le papier seulement.

Le conflit se résout à la mort de Brocard en 1215 où il ne reste qu'un évêque, Robert de Mehun. Mais ce dernier est finalement chassé du Puy par une révolte populaire en 1217. Il regagne la ville en 1219 après que Philippe Auguste ait octroyé aux habitants des libéralités. Il meurt finalement assassiné en 1219.

La royauté retient en revanche de cet épisode houleux un acte qui l'arrange : l'hommage rendu par deux grands lignages du Velay (les Polignac et les Chapeuil) à un évêque du Puy, même si cet évêque était alors Brocard et qu'il n'avait pas été reconnu officiellement par le roi. Cet acte est rappelé aux seigneurs pour les obliger à renouveler leur hommage auprès des évêques suivants. Il intervient comme levier pour soumettre les ambitions particulières de ces seigneurs dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. En effet, il est rappelé à chaque nouvel épisode

---

<sup>469</sup> Cf. Perrel (J.), « Le Velay dans le domaine royal..., *op. cit.*, p. 43 ; il cite notamment Pierre de Solignac, Odilon de Mercoeur, Bertrand de Chalencon.

<sup>470</sup> Cf. Carte de possessions des Chapeuil en 1213 dans la notice de Chapeuil à Saint-Julien-Chapeuil.

<sup>471</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°640. Pour Jean Perrel, les hommages sont bien rendus à l'évêque Brocard de Rochebaron, immédiatement après le décès de Bertrand de Chalencon bien que différents auteurs ne s'accordent pas sur la date exacte de ces actes, Perrel (J.), « Le Velay dans le domaine royal..., *op. cit.*

<sup>472</sup> Cf. pour développement à ce sujet : Perrel (J.), « Le Velay dans le domaine royal..., *op. cit.*

<sup>473</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°15.

<sup>474</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°101.

de tension. Dans les faits, l'encadrement par la seigneurie ecclésiastique du pouvoir des seigneurs vellaves n'est ni une réalité, ni un acquis.

Les années suivantes voient plusieurs accords passés entre l'évêque, le chapitre et les seigneurs du Velay. Ils révèlent les enjeux économiques autour du contrôle des routes et la pression seigneuriale exercée sur ces points stratégiques<sup>475</sup>. Ainsi, Étienne de Chalencon, évêque du Puy depuis 1220, reçoit les hommages de Pons de Chapeuil en 1220<sup>476</sup> et celui du vicomte de Polignac en 1229<sup>477</sup>. Pour autant, ces hommages ne reflètent pas une parfaite entente entre l'évêque et les seigneurs.

L'hommage de 1229 est d'ailleurs appelé composition puisqu'il règle un certain nombre de différends intervenus entre l'évêque du Puy et les vicomtes. Le vicomte de Polignac doit notamment la restitution du *castrum* de Mercoeur ainsi que des droits sur des villages et routes (devant Loudes et le Monteil). L'évêque et le Chapitre restituent de leur côté le *castrum* de Ceysac et des droits sur le *castrum* et la ville de Saint-Paulien, cette dernière relevant alors du roi. On note que les *castra* concernés par ces tractations ne sont pas ceux confisqués par le roi en 1214-1215. Il s'agit de Mercoeur et de Ceysac qui se situent aux sorties nord-est pour l'un et sud-ouest pour l'autre, de la ville du Puy et contrôlent des routes.

Les *castra* de la vallée de l'Allier relevant des Montlaur se trouvent en limite des territoires de Velay et de Gévaudan. Ainsi, leur sort suit le conflit des guerres albigeoises. Dès 1219, les Montlaur rendent hommages pour leurs *castra* de Montbonnet, Mirmande, Vabres, Agrain, Montauroux et de Chambon. Certains domaines dont Vabres et Douchanez sont d'abord rendus en hommage en 1219 à l'évêque du Puy puis en 1222 à l'évêque de Mende, ensuite en 1236 au roi pour enfin être rendu à l'évêque de Mende en 1265. Odilon de Mercoeur (mort en 1274) à la tête du diocèse de Mende avait œuvré pour l'intégration des nombreux *castra* des Montlaur dans la mouvance de son évêché dont Vabres, Rochefort et Douchanez notamment<sup>478</sup>.

---

<sup>475</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°115.

<sup>476</sup> Lascombe (A.), *op. cit.*, art. Chapeuil.

<sup>477</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°643 ; Payrard (abbé J.-B.), « Documents inédits concernant les différends des évêques... », *op. cit.*

<sup>478</sup> Porée (C.), *Études d'Histoire et d'Archéologie...*, *op. cit.*

Toutefois, malgré le conflit aragonais, les possessions castrales des Montlaur restent bien en leur possession. En 1230, les Montlaur opèrent différentes tractations avec les évêques du Puy<sup>479</sup>. En effet, les Montlaur détiennent deux péages situés sur la route de la Regordane (Charbonnier et la Sauvetat à Landos), qui mène au Gévaudan et dans le Sud (Saint-Gilles-du-Gard, Toulouse). Dans ce secteur, côté diocèse du Puy, le château de Rochegude appartenant aux Montlaur est alors échangé avec celui de Cayres-le-Château, relevant de l'évêque<sup>480</sup>. En effet, Pons de Montlaur qui avait suivi le comte de Toulouse délaisse rapidement cette lutte lointaine pour contrecarrer l'évêque du Puy au cœur de ses possessions vivaroises<sup>481</sup>. Par ailleurs, l'éloignement définitif des comtes de Toulouse à la fin de ce conflit se fait au profit de l'évêque de Puy.

L'évêque procède à d'autres accords ou échanges qui ne concernent pas des *castra* mais des terres dans ces *castra*. L'enjeu est l'exploitation économique des terres. En 1233, les terres de la Tour, Chabrespine et du Villard (près Sainte-Sigolène), dans la vallée du Lignon, sont ainsi échangées auprès de Simon Malet, contre des biens territoriaux à Mézères, Saussac, Yssingaux, dans les terres boisées du Velay<sup>482</sup>.

Ces accords sont révélateurs de la pression importante que les lignages seigneuriaux vellaves font peser sur le territoire. En effet, les grandes familles captent de nombreuses ressources économiques par l'exploitation des terres et le contrôle des routes.

L'évêque réussit malgré tout à obtenir des transactions à son avantage, ce que le contexte précédant ne laissait pas présager. À ce sujet, Jean Perrel suppose que l'élection concédée par le roi d'Étienne de Chalençon, à la tête du diocèse, à la suite de la mort de Robert de Mehun, aurait facilité l'hommage des familles seigneuriales à cet évêque issu de leurs rangs<sup>483</sup>.

Le conflit des guerres albigeoises n'aura eu que des effets marginaux en Velay. Sauf pour les terres des Montlaur et le désaccord autour de la nomination de Robert de Mehun, un seul conflit, celui de 1229 entre l'évêque et les vicomtes de Polignac marque cette période. Ce

---

<sup>479</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°15. Conflit sur le péage de la Sauvetat de 1219 et sentence du comte de Forez en 1222.

<sup>480</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°15.

<sup>481</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux, pouvoirs et habitats en Vivarais...*, *op. cit.*, p. 240-248.

<sup>482</sup> A.D. de Haute-Loire : G66 et 87.

<sup>483</sup> Perrel (J.), « Le Velay dans le domaine royal... », *op. cit.*, p. 52.

conflit n'a sans doute pas de rapport avec les tensions languedociennes. La seigneurie vellave n'a été que faiblement impactée par les guerres albigeoises.

Les seigneurs du Velay contrôlent encore une part non négligeable du territoire du diocèse du Puy que les compositions et hommages effectués avec l'évêque du Puy laissent entrevoir. Malgré tout, la seigneurie épiscopale a tout de même réussi à considérablement augmenter le nombre de *castra* seigneuriaux contrôlés par elle (fig. 8). Quelques observations peuvent être formulées sur les moyens qui ont conduit à cet accroissement dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s.

### 1.3. Timidité de l'accroissement du domaine épiscopal

De nombreux actes effectués entre 1244 et 1289 montrent l'accroissement du domaine épiscopal par une politique de rachat de biens<sup>484</sup>. Cette politique de rachat concerne majoritairement des parts de co-seigneuries ou droits pour le *castrum* de Beaujeu (1244, 1250, 1270, 1279), celui de Mézères (1244), celui de Bonnas (1254); de fiefs pour Saussac (1244), la ville de Bas (1248) ou Jonchères (1268). De manière plus secondaire, des achats directs de *castra* ont lieu. L'évêque rachète les *castra* de Cereix (1244), Beauzac (1248)<sup>485</sup>, Mons à Saint-Pal-de-Mons<sup>486</sup> (1265), Monistrol et Yssingaux (1270)<sup>487</sup>.

Le contexte de ces transactions n'apparaît pas. Dans certains de ces cas, l'application du droit de relief a sans doute opéré. L'instauration d'un droit de relief sous Louis VII et Philippe Auguste, octroie à la royauté un droit de préemption lorsqu'un fief devient vacant à la mort d'un seigneur. Ainsi, ce droit a pu être invoqué pour les achats menés par l'évêque dans le diocèse du Puy. Il semblerait donc qu'il ait eu un impact direct sur l'accroissement du domaine épiscopal dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s. L'exemple de la succession des Chapeuil illustre un de ces cas. En effet, un long procès suit la succession de Pons de Chapeuil entre 1285 et 1289, mort sans descendance, et qui avait institué son neveu Pons de Goudet, héritier, alors même qu'un accord d'héritage en faveur de l'évêché avait été

---

<sup>484</sup> Ils sont classés dans la série G des A.D. de Haute-Loire et ont été réunis notamment dans la publication Payrard : Payrard (abbé J.-B.), « Extraits d'un inventaire des titres de l'évêché..., *op. cit.*

<sup>485</sup> A.D. de Haute-Loire : G2, f°14.

<sup>486</sup> Payrard (abbé J.-B.), « Extraits d'un inventaire des titres de l'évêché..., *op. cit.*

<sup>487</sup> *Ibidem.*

scellé en 1247 à la suite d'un conflit<sup>488</sup>. L'évêque obtient finalement la forteresse de Chapeuil et Lardeyrol soit le tiers du mandement capitolien et domine ainsi tout le Meygal alors que Pons de Goudet conserve les *castra* du Villard, Montusclat, et Montvert et doit en rendre hommage à l'évêque.

Le domaine épiscopal profite également des départs en croisade de certains seigneurs, dans la continuité des « générosités » qu'il avait déjà connu après l'appel à la croisade de Clermont en 1095<sup>489</sup>. Ainsi, Pons de Chapeuil rend hommage en 1220 avant de partir en Terre Sainte<sup>490</sup>. Pierre de Deauville donne son château de Cayres en 1238 à l'évêque puisqu'il part à Jérusalem<sup>491</sup>, peut-être est-ce pour les mêmes raisons que Guérin Malet engage son *castrum* de Beaulieu en 1253<sup>492</sup>. Enfin, Pons de Polignac vend ses droits sur la monnaie du Puy pour partir en croisade avec Louis IX<sup>493</sup>.

Il semble que cet accroissement soit plus pérenne que n'avaient pu l'être les acquis obtenus précédemment, comme ceux de la fin du XII<sup>e</sup> s. obtenus dans un climat de conflits armés ou politique (les guerres albigeoises) qui avaient donné lieu à des sanctions de confiscation, restées infructueuses. Des emprunts et des achats sur le *castrum* de Mercoeur et le *castrum* et la ville de Saint-Paulien sont d'ailleurs précisés dans l'acte d'hommage-composition de 1229 entre le vicomte de Polignac et l'évêque<sup>494</sup>, preuve que la négociation pécuniaire, si elle n'est pas toujours le fait d'un droit de relief, est pourtant bien un outil courant de gestion des conflits. Ces divers actes montrent comment les différends sur la prééminence seigneuriale revendiquée sur certains lieux peuvent être réglés pour un temps, sans heurt, par un engagement pécunier. On retrouve ce mode de négociations pour l'accroissement de la seigneurie ecclésiastique clermontoise.

Dans le diocèse de Clermont, le roi consolide les possessions de l'évêque dans le diocèse<sup>495</sup>. Ce dernier a d'ailleurs recours à la force pour asseoir son autorité, aidé d'un bras armé

---

<sup>488</sup> Cf. Peyvel (P.), « Aspects de la puissance féodale... *op. cit.*, p. 17. ; Rocher (C.), « Documents et notes sur le Velay, XIV : Accord entre l'évêque Frédol et Pons de Goudet..., 1881.

<sup>489</sup> La plupart de ces donations sont relatées dans le Cartulaire du Monastier-Saint-Chaffre : Chevalier (U.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre... op. cit.*

<sup>490</sup> Perrel (J.), « Le Velay dans le domaine royal...*op. cit.*

<sup>491</sup> Lascombe (A.), *op. cit.*, art. Cayres.

<sup>492</sup> A.D. de Haute-Loire : G48.

<sup>493</sup> Payrard (abbé J.-B.), « Extraits d'un inventaire des titres de l'évêché..., *op. cit.*

<sup>494</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°115.

<sup>495</sup> Sève (R.), « La seigneurie épiscopale de Clermont des origines à 1357..., 1980, p. 127 et suiv.

d'appui royal<sup>496</sup>. Le comte d'Auvergne perd « environ 120 lieux fortifiés (*municipia*) » au profit de son frère, l'évêque de Clermont, secondé par Gui de Dampierre, seigneur de Bourbon. Trois sites majeurs d'Auvergne font l'objet d'une expédition armée par ce personnage : Riom, Tournoël<sup>497</sup> et Nonette. Ces terres sont alors placées sous la juridiction royale, avec Auzon (1220).

Dans le Gévaudan voisin, la situation montre que l'intervention de Louis IX à la suite des croisades albigeoises a permis d'évincer les pouvoirs seigneuriaux (les seigneurs de Peyre)<sup>498</sup>. Les limites de l'emprise des prérogatives du diocèse de Mende se stabilisent avec le traité de Corbeil (1258) où le roi d'Aragon par l'entremise du comte de Toulouse, abandonne ses prétentions sur le Gévaudan, laissant le champ presque libre à l'évêque de Mende<sup>499</sup>. Le roi de France passe alors en 1265 un compromis avec l'évêque de Mende sur quelques unes de ses possessions gévaudanaises. En 1265, un traité de paréage précise que les fiefs des Mercoeur - Odilon de Mercoeur est évêque de Mende depuis 1247<sup>500</sup> - relèvent directement du roi notamment le *castrum* de Saugues<sup>501</sup>. Dans la vallée de l'Allier, il s'agit des *castra* de Vabres et de Douchanez, inféodés aux Montlaur par les Mercoeur.

Cette situation n'est pas comparable en Velay. Durant cette période, le Velay jouit d'une certaine stabilité due à une implantation seigneuriale forte que le domaine royal a du mal à pénétrer. L'évêque est d'ailleurs issu de leur rang (Brocard de Rochebaron puis Étienne de Chalencon), ce qui maintient les seigneurs sur le territoire en atténuant une expansion royale que connaissent en revanche les diocèses voisins de Clermont et de Mende. Les familles châtelaines résistent encore. En effet, la présence d'une puissance alternative prépondérante qu'est celle des Polignac en Velay, forte des alliances matrimoniales qu'elle a déjà contractées notamment avec de grands lignages tels que les Montlaur, Mercoeur ou les Randon<sup>502</sup>, relativise le poids de la puissance de l'évêque du Puy pour le XIII<sup>e</sup> s. sur le territoire du Velay.

---

<sup>496</sup> Sève (R.), « La seigneurie épiscopale de Clermont..., *op. cit.*, p. 245. L'auteur rapporte les nombreuses sorties punitives de l'évêque de Clermont pour se faire respecter.

<sup>497</sup> Cf. Fournier (P.-F.), « Le siège de Tounoël 1211 ou 1212. Récit de Guillaume le Breton..., 1937.

<sup>498</sup> Porée (C.), *Études d'Histoire et d'Archéologie...* *op. cit.* ; Meissonnier (A.), *Le Gévaudan sous l'empire du roi : le sens politique du procès et du paréage entre l'évêque de Mende et le Roi de France, 1269-1307...*, 2011.

<sup>499</sup> Porée (C.), *Études d'Histoire et d'Archéologie...*, *op. cit.*

<sup>500</sup> Porée (C.), *Études d'Histoire et d'Archéologie...*, *op. cit.*, p. 410 et suiv.

<sup>501</sup> Corvisier (C.), « La tour dite « des Anglais » à Saugues..., *op. cit.*, p. 11.

<sup>502</sup> Gaussin (P.-R.), « Cinq siècles de politique matrimoniale chez les Polignac..., 1975.

La bulle du pape Clément IV, émise en 1267<sup>503</sup>, traduit toutefois l'avancée certaine de la suzeraineté de l'évêque sur les *castra* des lignages châtelains (fig. 8). Dans la bulle, ce sont 47 nouveaux sites qui s'ajoutent à la liste précédente, celle de 1164-1165, dont les lieux sont repris dans celle de 1267 sans réelle mise à jour. La liste des nouveaux *castra* inféodés est en revanche ajoutée clairement et chaque nom de lieu est précédé du terme *castrum*. Trois sites relevant habituellement des comtes de Forez sont remis en question quant à leur réelle appartenance à la mouvance de l'évêché du Puy : Usson, Rochebaron et Tiranges<sup>504</sup>. Les autres possessions sont celles rendues en hommage par les Polignac, les Montlaur, les Chapeuil, les Chalencon ou les Rochebaron. Tous les autres sites castraux appartenant à ces seigneurs ou leurs vassaux ne figurent toutefois pas ici, ce qui laisse penser que seuls les sites les plus importants ont été nommés.

La bulle papale de 1267 révèle-t-elle la réussite du pouvoir épiscopal à contrôler les seigneurs châtelains sans l'aide royale, différence notable par rapport aux territoires voisins? Il ne semble pas que ce soit le cas. La bulle papale de 1267 semble être plutôt intervenue comme acte officiel pour supporter un pouvoir épiscopal fragilisé dans ces efforts. Dans le détail, les sites castraux ne sont pas détenus par l'évêque, même si ce dernier réussit à capter des redevances. La liste des *castra* épiscopaux de la bulle papale de 1267 cartographie donc une nouvelle fois les nœuds de pouvoirs du territoire où l'évêque a des prétentions. La bulle papale de 1267 intervient dans un contexte où la royauté n'est pas en bons termes avec l'évêque du Puy. Le pouvoir épiscopal avait reçu l'appui de la royauté dès 923-924 (charte de Raoul) puis celui de la papauté avec le *pallium* accordé depuis 1052 (pape Léon IX). Les incursions royales avaient procédé d'au moins deux nominations imposées à la tête du siège épiscopal (Norbert au IX<sup>e</sup> s. puis Robert de Mehun au début du XIII<sup>e</sup> s.), épisodes qui avaient été suivis d'actes violents. L'immixtion du roi sur le terrain vellave concerne, à la fin du XII<sup>e</sup> et du début du XIII<sup>e</sup> s, seulement deux sites castraux : Arzon (1211-1212) et Saint-Paulien (1229) où le roi est intervenu en s'interposant entre les seigneurs de Polignac et l'évêque comme arbitre. Ces sites sont donc placés en partie sous la tutelle royale qui les gère en co-seigneurie.

Toutefois après ces interventions, les soutiens de la royauté au pouvoir épiscopal opèrent un basculement. En effet, juste avant la promulgation de la bulle de 1267, une confirmation

---

<sup>503</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 79-80.

<sup>504</sup> Peyvel (P.), « Aspects de la puissance féodale... », *op. cit.*

royale avait eu lieu en 1254, réglant un différend entre Louis IX et l'évêque du Puy. Il portait sur la définition de l'étendue des propriétés épiscopales et des droits royaux. Une sentence de 1258 indique alors que les prétentions royales concernent seulement la ville du Puy et excluent le reste du diocèse<sup>505</sup>. La sentence de 1258 réduit donc l'ambition de captation royale et d'alliance avec l'évêque. La bulle de 1267 intervient donc pour définir les contours de la seigneurie ecclésiastique qui n'est alors pas aidée par la royauté.

Les *castra* épiscopaux sont au nombre de dix-huit dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s. (fig. 13)<sup>506</sup>. Dix étaient déjà cités dans la bulle de 1267, liste à laquelle on peut ajouter le Puy-Anis (*castrum* Corneille), *castrum* connu depuis le XII<sup>e</sup> s. mais néanmoins absent de la liste de 1267. Depuis cette bulle, sept autres lieux ont donc été investis par l'évêque. Il s'agit de trois nouvelles résidences épiscopales comme Espaly (proche le Puy), Yssingaux et Retournac. Deux autres lieux sont issus d'échanges ou achats effectués dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. (Bonnas, Cayres), un dans le courant du XIV<sup>e</sup> s. (Le Charrouil à Loudes)<sup>507</sup>. Tence intègre la mouvance épiscopale à la fin du XIII<sup>e</sup> s.<sup>508</sup>

Ce nombre permet de relativiser la liste de la bulle papale de 1267, dont il est clair de confirmer à nouveau qu'elle pointait les lieux rendus en hommage à l'évêque par les grands lignages possessionnés en Velay (Chalencon, Polignac, Rochebaron, Montlaur) plutôt que les sites appartenant en propre à l'évêché. La bulle du pape Alexandre III vers 1164-1165 dressait déjà une liste de *castrum* dans la mouvance de l'évêché du Puy (fig. 5). On a vu toutefois que les *castra* alors cités étaient majoritairement tenus par d'autres seigneurs et que leur inscription sur cette liste marquait plutôt l'intention épiscopale de se les arroger<sup>509</sup>.

On constate une répartition stratégique de ces *castra* (fig. 8) le long des axes de communications terrestres ou fluviaux puisque les sites sont liés à des péages ou des ports (notamment Fix et Monistrol pour ne citer que ces deux exemples) :

- par la Loire vers le Forez : Retournac, Monistrol ;

---

<sup>505</sup> Cf. Développement dans Fray (S.), « La juridiction de l'évêque du Puy sur sa ville au prisme des privilèges royaux (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) », p. 195-201 in Béatrice Fourniel (dir.), *La justice dans les cités épiscopales...*, 2014.

<sup>506</sup> A.D. de Haute-Loire : compte de l'évêché G101 à 105.

<sup>507</sup> Cf. Notice de site.

<sup>508</sup> Cf. Notice de site.

<sup>509</sup> Cf. Partie 1, Chapitre 2 §2.2.2.

- sur la voie Regordane (vers Saint-Gilles-du-Gard) : Cayres, Charbonnier (Landos), Jonchères (Rauret) ;
- vers le Brivadois : Espaly, le Charrouil (Loudes) ;
- vers le Livradois : Arzon ;
- vers la vallée du Rhône par le massif du Pilat (route du Puy à Vienne) : Yssingeaux, Lapte, Mons-Saint-Pal ;
- autour du Meygal, où la ressource en bois n'est pas à négliger, on note la plus forte concentration des châteaux épiscopaux : un premier ensemble formé par Mézères, Mercoeur (Malrevers) et Chapteuil (Saint-Julien-Chapteuil), et, un second ensemble formé par Bonnas, Beaujeu et Tence, placés plutôt sur le contreforts des routes du Vivarais. Franck Bréchon avait mis en évidence l'importance de l'axe Tournon-Le Puy de ce côté, dans sa thèse sur les routes du Vivarais<sup>510</sup>.

Par les bulles, la seigneurie ecclésiastique montre qu'elle tient les hommages de nombreuses grandes familles du Velay. Dans les faits, les conflits demeurent et l'évêque ne semble pas vraiment avoir une quelconque autorité sur l'administration de ces lieux. Vers 1271-1272, des intimidations sont menées par les « hommes du vicomtes de Polignac » dans plusieurs lieux relevant de l'évêque : à Espaly, un homme est tué, à Saint-Privat d'Allier, un vol d'animaux a lieu, une incursion armée a lieu au *castrum* de Mézères, des insultes sont proférées dans la ville du Puy par ces gens armés. Ces mêmes hommes lèvent un nouveau péage entre Ceyszac et Espaly et entre la *villa* de Vorey et Rosières<sup>511</sup>.

Dans le courant du XIII<sup>e</sup> s., les territoires castraux sont donc partagés entre les seigneurs laïcs issus des lignages châtelains déjà présents et installés. Ils ne semblent pas avoir été mis à mal par la présence de la seigneurie ecclésiastique ponote. Cette dernière, aidée par la royauté dans le conflit albigeois, a échoué, dans un premier temps, à agrandir une prééminence territoriale embryonnaire, qui a du mal à s'extraire de la capitale ponote. Dans le Velay, la royauté s'immisce d'abord difficilement. Par la suite, la seigneurie ecclésiastique a eu recours à d'autres moyens pour consolider un réseau castral ambitionnés dans les bulles papales de 1164-1165 puis de 1267. Ainsi, la politique de rachat et les négociations se

---

<sup>510</sup> Bréchon (F.), *Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges au Moyen Âge ...*, 2000, vol. 1, t. 2.

<sup>511</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°144.

sont avérées des outils efficaces pour construire un domaine castral épiscopal sans passer par des conflits armés. Toutefois, les seigneurs châtelains tiennent les points stratégiques de l'économie du territoire (avec notamment les droits sur les péages) et leurs intérêts sont représentés dans le chef-lieu de cité par les membres du chapitre qui sont issus de leurs rangs.

## 2. *Castra* et fortifications dans le courant du XIII<sup>e</sup> s.

Sur la centaine de sites castraux recensés avant la fin XIII<sup>e</sup> s. (fig. 7), environ 50% ne présentent pas de vestiges apparents. Les autres sites présentent des conditions de conservation très disparates.

### 2.1. Habitat seigneurial et tours circulaires

Pour cette période, les bâtiments de la résidence seigneuriale sont peu connus. À la charnière des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. la tour seigneuriale est de forme quadrangulaire. Le triptyque *aula-capella-tour* est toujours d'actualité pour les quelques sites de lignages importants. À Polignac, un bâtiment est adjoint à l'*aula* dans le courant du XIII<sup>e</sup> s., il sert peut-être de chapelle. Les *aulae* sont peu représentées faute de reconnaissance ou de conservation (Tableau 3). La chapelle est parfois conservée comme à Rochegude, Saint-Privat-d'Allier ou Glavenas, Saint-Julien-du-Pinet mais l'ensemble castral demeure alors totalement enfoui.

Au début du XIII<sup>e</sup> s. la tour de forme circulaire complète le dispositif de représentation seigneuriale. Elle se développe dans le domaine royal sous l'impulsion de Philippe Auguste à la fin du XII<sup>e</sup> s.<sup>512</sup> dans le conflit l'opposant aux Plantagenêt et en réponse aux éléments défensifs développés par ce camp<sup>513</sup>. La tour circulaire souvent dite *philippienne* obéit à plusieurs critères typologiques basés sur les premières constructions du modèle<sup>514</sup> (Tableau 4). Les plus anciennes tours circulaires auvergnates concernent les sites de Tournoël, Montpeyroux ou Riom, et s'inscrivent dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> s.<sup>515</sup> à la suite de la reconquête royale de cet espace (1211-1213)<sup>516</sup> en soutien de l'expansion de la seigneurie

---

<sup>512</sup> Cf. Mesqui (J.), *Châteaux et enceintes...*, op. cit., t. 1, p. 89 et suiv.

<sup>513</sup> Cf. Baudry (M.-P.) dir. *Les fortifications dans les domaines Plantagenêt, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s....*, 2000.

<sup>514</sup> Châtelain (A.), *Châteaux forts, images de pierre des guerres médiévales...*, 1983.

<sup>515</sup> Phalip (B.), *Le château et l'habitat seigneurial...*, op. cit., t. 1 vol. 2 p. 350.

<sup>516</sup> Cf. Fournier (G.), Roques (R.), « Philippe Auguste et l'Auvergne... », 2011.

épiscopale. Une trentaine de tours circulaires faisant échos au modèle royal, voit donc le jour en Auvergne (diocèse de Clermont). Le Vivarais montre, en revanche, pour la même période, une quasi-absence de ce type de tours. Quatre seulement sont recensées sur ce territoire : Arras, Rochebloine, Chadenac et Arlempdes<sup>517</sup>.

En Velay, moins d'une vingtaine de sites conservent les traces d'une tour circulaire pouvant appartenir à cette chronologie (fig. 9). La tour quadrangulaire domine le paysage médiéval seigneurial auvergnat jusqu'au premier tiers du XIII<sup>e</sup> s. où la tour de plan circulaire supprime progressivement les autres modèles. Pour le Velay, le nombre de tours circulaires ne dépasse pas le nombre de tours quadrangulaires recensées pour la période, *a priori* toujours aussi nombreuses. Le seul cas de tour circulaire pouvant être directement relié à l'action royale en Velay est celle d'Arzon à Chomelix. Arzon s'insère dans un ensemble quadrilatère contemporain. Il présente des archères en rame. Ses dispositions intérieures n'ont pas été approchées en raison de la ruine du site. En 1212, le *castrum* est donné par Philippe Auguste à l'évêque du Puy, nouvellement nommé par le roi<sup>518</sup>. Si le site préexiste à cette donation, la tour à archères est le fait de la marque royale. La tour a été édifée immédiatement après cette donation dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> s. Elle est l'unique cas du Velay qui intègre à la fois la chronologie auvergnate et qui adopte de longues archères en rame. En Brivadois, le site de Chassignolles conserve des archères en rame sur des tours circulaires comprises dans un vaste quadrilatère. La chronologie proposée pour ce site est légèrement plus tardive soit le milieu du XIII<sup>e</sup> s. (1240-1250)<sup>519</sup>. En Gévaudan, la tour d'Esplantas a été datée par dendrochronologie des années 1251-1252<sup>520</sup>.

Les autres tours circulaires du Velay ne peuvent pas être directement reliées à une typologie de tours *philippiennes*. Elles n'observent pas toutes les mêmes dispositions et une autre lecture de leur fonction est possible. (Tableau 4).

Sauf pour Allègre et Loudes, l'ensemble des tours conserve un gabarit inférieur à 12 m. Trois tours ont une élévation quasi-complète atteignant une vingtaine de mètres de haut et comportant jusqu'à six niveaux. Il s'agit de Mercoeur à Saint-Privat-d'Allier, Chalencon à

---

<sup>517</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, *op. cit.*, p. 246-252.

<sup>518</sup> Delisle (L.), *Catalogue des Actes de Philippe Auguste...*, *op. cit.*, p. 314.

<sup>519</sup> Thouin (S.), Galland (B.), Corvisier (C.), *Haute-Loire, édifices en péril...*, *op. cit.* Cf. Notice concernant Chassignolles.

<sup>520</sup> Dormoy (C.), Orcel (C.), Guilhot (J.-O.), Servant (G.) « Le donjon d'Esplantas par la dendrochronologie... », 1995.

Saint-André-de-Chalencon et Joyeuse à La Tour (Dunières). À Mercoeur, les niveaux sont voûtés en coupole. Pour les deux autres cas, les niveaux sont planchéiés. L'accès s'effectue au premier niveau. Un escalier droit est aménagé dans le mur à Mercoeur et apparaît de manière alternée selon les niveaux. Cette disposition reste unique pour le Velay. À Joyeuse (La Tour à Dunières), un escalier en vis intégré à l'intérieur du mur dessert tous les niveaux à partir du premier. À Chalencon, on suppose une desserte par échelle interne.

La fonction des niveaux peut être approchée pour Joyeuse (La Tour à Dunières) et à Mercoeur. Ainsi, le niveau 0, un cul de basse-fosse accessible par un trou d'homme depuis le niveau 1, est un niveau aveugle, qui sert au stockage. Le niveau 1 concerne l'accès à la tour et correspond à un niveau résidentiel puisqu'on note la présence de dispositions de confort telles que latrines, placard ou baie. Le second niveau est aveugle à Joyeuse. Deux niveaux résidentiels à cheminée et fenêtre occupent les derniers étages précédant la terrasse sur ce même site. À Mercoeur, au dessus du premier niveau d'accès succède également deux niveaux résidentiels avant l'étage sommital de terrasse défensive. La tour de Mercoeur a été rattachée à un ensemble quadrilatère plus vaste flanqué de tours circulaires à la fin du XIV<sup>e</sup> s. ce qui a entraîné de nouveaux aménagements sur la tour. À Joyeuse, la tour est restée isolée, comme à Chalencon. Toutefois le couronnement défensif (les mâchicoulis sur corbeaux) a été ajouté dans une phase ultérieure à Joyeuse alors qu'à Mercoeur, il est contemporain.

Pour ces deux cas, le niveau défensif occupe seulement le niveau de terrasse. Le niveau défensif se concentre sur la terrasse ceinte d'un parapet crénelé supporté par un cordon de pierre ouvert de petites fentes d'archères à Mercoeur et à mâchicoulis sur corbeaux à Joyeuse. Une carte postale ancienne met en évidence les parties hautes de la tour d'Oriol (Aurec) qui présentent alors des petites fentes d'archères comme sur le parapet défensif de Mercoeur. Ce type de parapet réhausse certaines tours à la charnière des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. (Mons, Saint-Vidal, Carry-Vertamise). À Loudes et Allègre, les bases sont renforcées : un talutage simple à Loudes et une base tronconique à glacis à Allègre. Cependant, l'aspect résidentiel est prépondérant à Mercoeur comme à Joyeuse ; les espaces de stockage sont bien représentés. L'aspect défensif est soit sous-représenté à cause de la qualité de conservation des vestiges du corpus, soit, il n'a pas été considéré comme devant être développé, la forme de la tour, circulaire, suffisant à évoquer cette défense.

Dans les textes, l'aspect défensif est relayé par l'usage du terme *munitio* cependant rarement mentionné (un seul cas rencontré à Saint-Didier d'Allier, désigné comme *castrum sive munitio* en 1257). Parfois, le terme *fortalice* lorsqu'il est affecté à la désignation du site renvoie à la fortification du site. Ainsi, La Rochenégly à Saint-Bérain est un *castrum sive fortalice* en 1287, Le Charrouil à Loudes est une *domus sive fortalice* en 1266, seule occurrence textuelle avant le XIII<sup>e</sup> s. : Beaufort à Goudet en 1198. Ces quelques cas sont plutôt rares puisque le terme de *turris* est d'emploi légèrement plus important dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. (six cas avant 1300). Les sites sont parfois dits *rupes* à La Rochelambert (Saint-Paulien) en 1250, La Rochenégly (Saint-Bérain) en 1255, Rochefort d'Anglard-laTaillide (Alleyras) en 1245, Rohegude (Saint-Privat-d'Allier) en 1317 et Corneille (Puy-en-Velay) en 1333. Comme pour les termes *podium* ou *oppidum* également d'usage à cette période pour désigner quelques sites castraux, ces toponymes renvoient à la topographie du site, soit une proéminence rocheuse, et par conséquent à leur position forte de défense passive. La tour seigneuriale occupe en effet, le *caput castris* du site. Toutefois, aucun des textes ne rapporte cette dernière désignation.

Deux tours circulaires coexistent sur deux espaces distincts (un *castrum* supérieur et *castrum* inférieur) d'un même site castral de manière singulière à La Tour (Dunières). Les textes renseignent sur la présence de deux familles seigneuriales : les Retourtour-La Roue et les Saint-Didier-Joyeuse. Pour autant, on ne peut parler de co-seigneurie, que l'on puisse apparenter à des cas comme Commarque, Chauvigny ou Merle<sup>521</sup>. Les deux espaces castraux de La Tour à Dunières, sont physiquement bien séparés. Il ne s'agit pas, en effet, non plus d'un déplacement de site, comme cela a déjà été rencontré à Goudet (Pipet, Beaufort) ou Monistrol (*castrum* des Saint-Didier, *château des évêques*) où un ancien site castral est abandonné au profit d'une position plus avantageuse. En cela, le site de La Tour à Dunières constitue une exception puisque les tours circulaires sont synchrones. D'autres cas du Velay, concentrée dans la vallée du Lignon, présentent une morphologie double et mériteraient sans doute une enquête complémentaire (Mons à Saint-Pal-de-Mons ou La Tour à Sainte-

---

<sup>521</sup> Corvisier (C.), Rémy (C.), « Le *castrum* de Merle », p. 213-235 in *Congrès Archéologique de France, Corrèze...*, 2005 ; Rémy (C.), *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin...*, 2005 et 2006.

Sigolène pour lesquels on ne connaît qu'une tour mais bien un *castrum* inférieur et un *castrum* supérieur renseignés par les textes<sup>522</sup>).

Les tours circulaires du corpus sont des petites tours d'un diamètre moyen de 5 à 6 m comportant une élévation inférieure à 10 m. Elle conserve pour la plupart au moins deux niveaux et une terrasse. Il s'agit des tours d'Oriol (Aurec-sur-Loire), Roche-en-Régnier, Rochegude (à Saint-Privat-d'Allier). Les tours de Vabres à Alleyras, Recours à Beaulieu ou Saint-Vincent à Seneuil sont très ruinées voire arasées. Il ne subsiste que leur plan circulaire. Leur diamètre fait envisager une petite élévation à l'instar de celles décrites précédemment. Ces petites tours se situent sur un point haut du site castral, elles sont isolées du reste du site. L'accès s'effectue au premier niveau (à Roche et peut-être à Oriol à Aurec et le Cheylon à Polignac). Sauf pour Oriol, où de petites archères sont identifiables sur une carte postale ancienne pour la terrasse sommitale, les autres tours ne présentent que de petites fentes de jours (Rochegude) ou fenêtre (Roche). Ces petites tours font office de tour de guet ou de garde. Elles ont pu servir de grenier et occasionnellement de refuge en cas d'insécurité. Dans les textes, il n'est fait référence qu'une seule fois à la notion de « nid d'aigle » évoqué par le terme de « repayre ». Il est rencontré pour le site de Bornette à Polignac dit *riperia* en 1248 mais il s'agit d'une maison forte située en fond de vallée bâtie plus tardivement<sup>523</sup>.

Ainsi, deux groupes de tours se détachent en fonction de leur gabarit. Toutefois, les tours circulaires observent une fonctionnalité multiple que l'on confère aux différents étages de ces tours, qui peuvent servir de lieu de refuge, de lieu de stockage ou d'espace résidentiel. Ces tours, bien que souvent isolées d'un ensemble, font partie de *castra* plus vastes. D'autres bâtiments spécifiquement dédiés à la résidence coexistent parfois. Une *aula* est connue au XIV<sup>e</sup> s. au *castrum* du Cheylon. Un plan révèle d'autres édifices à Seneuil (Saint-Vincent). La topographie et les amas de ruines suggèrent d'autres bâtiments à Oriol, Roche, Rochegude (aménagement du rocher), Recours, Vabres, Joyeuse. La présence d'un environnement bâti et potentiellement résidentiel, situé à proximité de ces tours renforce leur caractère plus symbolique que fonctionnel, à savoir la représentation seigneuriale. Leur disposition relativement sommaire en matière de défense minimise le rôle de refuge. En

---

<sup>522</sup> Cf. Chapitre 2 de cette partie, §2, sous-§ 2.2.

<sup>523</sup> Cf. Notice de site.

revanche, la présence systématique d'espaces de stockage fait plutôt envisager la tour comme un grenier protégé ; ce qui n'est pas en contradiction avec la représentation seigneuriale, au contraire. La puissance est reliée concrètement aux contrôles des richesses.

La tour circulaire n'apparaît donc pas, au premier abord, comme fondamentalement différente de la tour quadrangulaire, dans sa mise en place ou dans sa fonction. Dans le site voisin vivarois d'Arlempdes, l'hypothèse de l'édification de la tour circulaire succédant à la tour quadrangulaire du site a été émise dans une chronologie du XIII<sup>e</sup> s<sup>524</sup>. Si l'on superpose la carte de l'inventaire des tours circulaires du XIII<sup>e</sup> s. à celles quadrangulaires des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s., il n'apparaît qu'aucun des sites castraux du Velay ne comporte les deux types d'architectures pour la période. Pour le Vivarais, la tour circulaire est presque absente du territoire<sup>525</sup>. Ce territoire est, tout comme le Midi, moins marqué par l'influence royale relayé en Auvergne dans les châteaux épiscopaux<sup>526</sup>. Aussi, pour le Velay, les cas de tours circulaires sont plus rares qu'en Auvergne. Sa présence relative est sans doute la conséquence de relations distendues avec la royauté durant la période, alliées à un pouvoir épiscopal qui a dû mal à s'ancrer spatialement face à une seigneurie locale forte.

La tour circulaire seigneuriale est d'abord une tour isolée sur un point haut du site sauf à Arzon où elle intègre l'angle de l'espace quadrilatère dès l'origine. La tour est ensuite parfois rattachée à un ensemble quadrilatère postérieur plus vaste et fortifié.

## 2.2. Les aménagements défensifs des sites

La fortification de ces espaces castraux, pour le XIII<sup>e</sup> s., consiste au flanquement de l'enceinte par des tours circulaires. C'est le cas du *castrum* de Polignac. Plusieurs tours sont élevées et rythment la muraille qui suit les limites de la plateforme. La tour la mieux conservée est celle dite de la Gehenne, en partie restaurée au XIX<sup>e</sup> s. (fig. 483). Elle est presque aveugle. Un linteau à coussinet couvre une porte ouverte sur le chemin de ronde. Le *castrum* est aussi défendu par un flanquement de tours circulaires à Espaly qui peut se rapporter à cette chronologie (fig. 292-293). À Chalencon, un avant-corps est flanqué de

---

<sup>524</sup> Laffont (P.-Y.), *Atlas...*, *op. cit.*, p. 31-33.

<sup>525</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, *op. cit.*, fig. 97 et p. 246 et suiv. : quatre cas seulement relevés de tours circulaires.

<sup>526</sup> Phalip (B.), *Le château et l'habitat seigneurial...*, *op. cit.*, t. 1, vol. 2 p. 351.

tours semi-circulaires ouvertes à la gorge (fig. 574). On retrouve un dispositif similaire à Arlempdes. À Ceysnac, la chemise de la tour comprend une tour circulaire ouverte à la gorge ouverte d'une fente d'archère, dans le prolongement d'un mur crénelé vraisemblablement d'origine (fig. 208-209). Elle est ouverte d'une petite fente d'archère. À Beaufort (Goudet), la chemise de la plateforme portant la résidence fortifiée (fig. 312) observe la même disposition qu'à Ceysnac.

Les ruines de Freycenet-la-Tour correspondent possiblement à une tour arasée du flanquement de l'enceinte castrale (fig. 307). L'iconographie de La Roche à Coubon met en évidence le plan d'une tour reliée à une enceinte (fig. 253). Un flanquement du même type est suggéré à Lavoûte-Polignac par le plan du cadastre et les ruines du site. Pour ces cas, la chronologie suggérée par ces dispositions est le XIII<sup>e</sup> s.

À Rochebaron, un des murs de clôture comporte une petite ouverture pour l'archer (fig. 113-114). Le même type de petite ouverture s'aperçoit à Leignec sur l'enceinte dans les mêmes dispositions qu'à Rochebaron (fig. 378) pour un site qui relève de ces mêmes seigneurs. Le site castral du Charrouil (Loudes) présente des arbalétrières à niche (cas unique pour le Velay -fig. 353). La tour-porte quadrangulaire du *castrum* du Charrouil observe une alternance herse-assomoir avec l'étage pour le logement de la herse sur laquelle s'ouvre une arbalétrière. L'arc du passage, bien que partiellement repris, présente une forme plein-cintre, des claveaux longs et étroits non extradossés et un chanfrein. La présence concomitante d'une arbalétrière permet d'envisager une chronologie de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s. qui s'accorde avec le sas défensif et le fait que le corps de la tour quadrangulaire soit en légère saillie de la courtine. Cette tour-porte est similaire à la porte du *for* du bourg de la Chaise-Dieu : arc plein-cintre, claveaux extradossés, sas défensif et probable logement pour la herse. La forme de la porte s'apparente donc, par comparaison au Charrouil, au XIII<sup>e</sup> s.<sup>527</sup> (fig. 15).

L'entrée de la forteresse de Polignac montre des claveaux très allongés et étroits. L'arc est à peine brisé et souligné par un tore et un cavet. Il précède l'aménagement du pont-levis à flèche. Sa mise en œuvre et sa légère brisure le rapproche des arcs rencontrés au XIII<sup>e</sup> s. (fig. 16). D'autres portes d'entrées accusent un arc brisé plus prononcé et associent une mise en

---

<sup>527</sup> Daniel Parent reste hésitant sur la chronologie. Il propose soit un synchronisme avec le chantier de l'abbatiale, soit une campagne du XV<sup>e</sup> s. : Parent (D.), « La Chaise-Dieu - Bâtiment Lafayette », p. 73-74, *Bilan Scientifique Régional (BSR)...*, 2008.

œuvre de claveaux longs et étroits, toujours extradossés notamment à la porte Saint-Robert ou à la porte Gouteyron (départ d'arc seulement observable) situées au Puy-en-Velay. Cette mise en œuvre les rattache également au XIII<sup>e</sup> s. (fig. 16)

Dans ce paysage du début du XIII<sup>e</sup> s. la présence de la communauté villageoise rurale ou urbaine se fait discrète bien qu'elle puisse être décelée dans certaines de ces basses-cours. Elle se révèle à travers les relations seigneuriales relatées par les textes. Cette communauté, soumise ou libre, est présente aux abords du *castrum* et dans des bourgs fortifiés qui ne résultent pas tous du processus d'enchâtellement de l'espace.

## Chapitre 2. L'espace fortifié des communautés au bas Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)

### 1. « Négatifs » de la communauté en Velay : un état de la question

#### 1.1. Fortification subie et accords timides

Christian Lauranson-Rosaz et Martin de Framond avaient souligné « l'ampleur que revêt le phénomène [de l'émancipation urbaine] dans certaines provinces, notamment celles voisines du Velay – l'Auvergne ou le Forez, même si cette ampleur est tardive<sup>528</sup> » et ajoutent que « le mouvement semble bien inconsistant pour le Velay »<sup>529</sup>. En Auvergne, Gabriel Fournier avait en effet ouvert la voie à cette question avec plusieurs articles<sup>530</sup>. Alain Rigaudière avait largement documenté les aspects juridiques et de pouvoir de la ville de Saint-Flour au bas Moyen Âge<sup>531</sup> et Josiane Teyssot les villes de Montferrand, Riom ou Clermont, autour des relations seigneurs-villes<sup>532</sup> et le mouvement communal<sup>533</sup>. Quant au Velay, la ville du Puy-en-Velay a fait l'objet de plusieurs études monographiques qui n'abordent pas directement ces questions<sup>534</sup>. Quelques articles mettent en évidence des sources disponibles pour le territoire mais qui depuis, n'ont pas été exploitées<sup>535</sup>.

Ainsi, en territoire rural, la place de la communauté paysanne et de sa représentation sont plus difficiles à déceler, faute de textes. Elle s'appréhende « en négatif », à travers les relations avec le pouvoir seigneurial exprimées dans des textes d'accords, de règlements ou de transactions impliquant les seigneurs. Ces textes d'origines diverses, ne sont pas toujours bien conservés et leurs contenus peuvent être très différents d'un lieu à l'autre.

À la fin du XIII<sup>e</sup> s. les communautés d'habitants, si elles ne sont pas alors désignées comme telles en milieu rural, sont néanmoins visibles dans les accords effectués avec les seigneurs.

---

<sup>528</sup> Soit pour les mêmes auteurs le début du XIII<sup>e</sup> s. au lieu d'un essor dans le courant du XI<sup>e</sup> s.

<sup>529</sup> Lauranson-Rosaz (C.), Framond (M. de), « Des Chapuis à la belle bouchère... », *op. cit.*

<sup>530</sup> Fournier (G.), « La défense des populations... », *op. cit.*, Fournier (G.), « Chartes de franchises et fortifications villageoises en Basse Auvergne... », 1968.

<sup>531</sup> Rigaudière (A.), *Saint-Flour Ville d'Auvergne au bas Moyen Âge...*, 1982 puis Rigaudière (A.), *Gouverner la ville au Moyen Âge ...*, 1993.

<sup>532</sup> Teyssot (J.), « Les relations seigneurs-villes : le cas de trois capitales de basse-Auvergne, Clermont, Riom et Montferrand du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s. ... », 1995 ; Teyssot (J.), « Les forteresses urbaines : les châteaux de Riom et Montferrand en Auvergne aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.... », 1998 ; Teyssot (J.), « Topographie et prosopographie urbaines au Moyen Âge : l'exemple de Montferrand en Basse-Auvergne... », 2002.

<sup>533</sup> Teyssot (J.), « Le mouvement communal... », *op. cit.*

<sup>534</sup> Barral i Altet (X.) dir. *La cathédrale...*, *op. cit.*, cf. plus particulièrement les articles de Martin de Framond; Bizri (M.), *L'enceinte urbaine...*, *op. cit.*

<sup>535</sup> Présentation ci-après.

Parmi ces accords, des mesures seigneuriales, appelées coutumes, mettent ponctuellement en évidence les relations seigneuriales avec les populations du terroir. Ces obligations sont parfois compilées dans des chartes et rappellent les droits seigneuriaux par écrit. Elles sont parfois rendues explicites au moment de la rédaction des chartes de franchises des communautés où sont alors appelés les privilèges (les libertés) et les obligations (les coutumes) qui ont fait l'objet de négociations avec le seigneur. Peu de documents renseignent sur les coutumes du Velay. Si certaines sont en partie publiées ou transcrites (quatre cas recensés)<sup>536</sup>, la majorité d'entre elles est rapportée par des sources secondaires voire des mentions très lacunaires. Le corpus est donc aride. Des coutumes sont mentionnées pour le Puy dans la charte de Montferrand vers 1196-1199<sup>537</sup>. Elles n'ont pas été conservées et ne sont pas rappelées lors de l'octroi des libéralités de 1218-1219.

La plupart des accords répertoriés concernent un habitat lié à un *castrum*. On recense donc dix à douze cas où des libéralités sont données à des communautés du Velay dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s. (fig. 10) Le contenu et la teneur des libéralités obtenues par les habitants diffèrent d'ailleurs d'un lieu à l'autre. À Chapeuil, un document présentant les coutumes seigneuriales est entièrement publié par Augustin Chassaing<sup>538</sup>. En 1253, le seigneur de Chapeuil lègue au profit de Gérenton de Tournon, des droits sur ses justiciables<sup>539</sup>. Les *Coutumes d'Auvergne*, publiées par Chabrol, indiquent que Chomelix a les mêmes coutumes que la Mothe située en Brivadois, mais pour une chronologie moderne<sup>540</sup>. Les trois articles de coutumes locales qui sont citées dans le document, indiquent seulement des droits de pâture et ne sont pas datés<sup>541</sup>. Ulysse Rouchon met en évidence une autre charte de coutumes : celle d'Allègre-Grazac<sup>542</sup> en 1263, dont on ne connaît qu'une disposition relative à la mainmorte<sup>543</sup>. Ce même auteur considère que cette charte octroyait

---

<sup>536</sup> Chassaing (A.), *Chartes de coutumes seigneuriales de Chapeuil et Léotoing, Haute-Loire, 1253-1264...*, 1882 ; Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense...*, *op. cit.*, n°83 p. 190 – 198, charte de coutumes et privilèges accordées par Jean, seigneur de la Roche aux habitants de la Roche près Brioude. 15 oct. 1291 ; Rouchon (U.), « Les chartes de coutumes du Velay et du Brivadois. La charte d'Artias (1265)..., 1906 ; Rouchon (U.), « Les chartes de franchises de Saint-Didier-la-Séauve... », 1922.

<sup>537</sup> Teyssot (J.), « Le mouvement communal... », *op. cit.*

<sup>538</sup> Chassaing (A.), *Chartes de coutumes seigneuriales...*, *op. cit.*

<sup>539</sup> A.D. de Haute-Loire G5 et Chassaing (A.), *Chartes de coutumes seigneuriales...*, *op. cit.*

<sup>540</sup> Chabrol (G.-M.), *Coutumes locales de la haute et basse Auvergne...*, 1786, p. 168-169 et p. 275 : « Coutume locale. La Châtellenie et Vicomté de la Mothe-Canillac », sans date.

<sup>541</sup> Chabrol (G.-M.), *op. cit.*, p. 275.

<sup>542</sup> Du nom du bourg castral, cf. Notice de site.

<sup>543</sup> Rouchon (U.), « Les chartes de coutumes... », *op. cit.*, p. 423.

des privilèges : ceux confirmés par une autorisation seigneuriale de 1435<sup>544</sup>. Mais rien n'indique que l'autorisation, donnée par Yves 1<sup>er</sup> d'Allègre, de construire dans la basse-cour en 1435, ait donné aux habitants d'autres privilèges. Rien n'indique, non plus, qu'ils jouissaient d'autres droits antérieurement.

Des privilèges sont reconnus, en revanche, par le seigneur de Polignac, pour les habitants de Chomelix et Polignac. Gaspar Chabron rapporte, en 1625, l'existence de lettres d'exemption de tailles octroyées par le seigneur de Chalencon, aux habitants de Chomelix-le-Bas au même moment que celles accordées par le seigneur de Polignac aux habitants du bourg de Polignac, soit en 1240<sup>545</sup>. Il ne s'agit pas de véritables chartes de franchises mais de lettres d'exemption de taille. Toutefois, elles montrent que des négociations seigneuriales existent et que certaines aboutissent à des compromis avec le seigneur pour l'obtention de plus de liberté en faveur des populations, ici de l'ordre de l'imposition. La même remarque peut être faite pour les habitants du lieu de Confolent (Beauzac). L'accord de 1246 n'est pas appelé *charte de franchises* mais il met en évidence les droits dégagés par les habitants face au prieur du lieu<sup>546</sup>. Ulysse Rouchon signale « une charte accordée en juillet 1271 par Hugues d'Allègre » à Chomelix-le-Haut dont on ne sait pas s'il s'agit de coutumes ou de franchises. S'agissant du contexte de Chomelix, étant donné que les habitants du *castrum*-bas avaient obtenu quelques libéralités en 1240, on peut supposer qu'il s'agit ici de chartes de libéralités obtenues sur l'exemple de leur voisin.

Si, à Polignac et Chomelix-le-Bas, les habitants obtiennent du seigneur de Polignac l'exemption de la taille en 1240, le seigneur de Roche concède, quelques temps plus tard, en 1265, d'amples privilèges aux habitants de Roche-en-Régnier et d'Artias (Retournac)<sup>547</sup>. En 1299, dans son testament, Jausserand de Saint-Didier exempt de leyde les ventes des habitants de la ville de Saint-Didier, sauf certains jours, précuse qu'ils seront nourris les jours de corvées, et leur restitue le droit de tester leurs biens<sup>548</sup>.

---

<sup>544</sup> Rouchon (U.), « Les chartes de coutumes..., *op. cit.*, p. 425.

<sup>545</sup> Forestier (F.-H.) éd. *Histoire généalogique...*, *op.cit.*, p. 31.

<sup>546</sup> Rapporté par l'abbé Fraisse : A.D. de Haute-Loire : 36J40 Fraisse : (abbé H.) *Note historique sur la baronnie de Beauzac*. Cf. Notice Beauzac.

<sup>547</sup> Truchard du Molin (R.), *La Baronnie de La Roche-en-Régnier...*, *op. cit.*, et Rouchon (U.), « Les chartes de coutumes..., *op. cit.*

<sup>548</sup> Fraisse (abbé H.), « Baronnie de Saint-Didier : ses premiers maîtres, dits de Saint-Didier ..., 1870-1871, p. 508 ; Rouchon (U.), « Les chartes de franchises... *op. cit.*

Sur les marges du Velay, les habitants du lieu de Saint-Agrève obtiennent du vicomte de Polignac, des « franchises et libertés » en 1289<sup>549</sup>. Antérieur au XIII<sup>e</sup> s. la charte de Montfaucon, rédigée en 1168, est un cas unique où la permission de l'élection de représentants par les habitants est précisée<sup>550</sup>.

À part pour Montfaucon, et peut-être pour Saint-Agrève, il n'est pas possible de parler de chartes de franchises. Jean Régné précise, pour l'enquête qu'il a menée en Vivarais « [qu'] il n'est pas toujours facile d'établir une discrimination bien nette entre les chartes d'affranchissement et les chartes de libertés, franchises et coutumes »<sup>551</sup> ; remarque que l'on peut appliquer ici pour le Velay, et également aux recensements effectués en Auvergne et Forez où les auteurs font assez peu cette distinction<sup>552</sup>. La définition du contour de la liberté réelle obtenue par les communautés à travers l'obtention de chartes ou de coutumes fait aussi l'objet d'un débat au sein des historiens. Ainsi, des travaux récents sur le prélèvement seigneurial mettent en évidence la diversité des relations que ces accords transmettent<sup>553</sup>. Ils peuvent, en effet, parfois non pas révéler une communauté émancipée mais la position d'un seigneur vis à vis d'un autre, l'acte devenant être reçu comme une démonstration de force du seigneur émis à l'encontre d'autres seigneurs<sup>554</sup>.

Les cas où des accords sur la fortification sont notifiés sont rares. Pour Chapeuil, en 1253, le document rappelle les droits de justices (amendes, contraventions forestières, crimes, etc.) et de « ban, ost, chevauchées, garde, guet » que le seigneur détient sur les hommes de Chapeuil, ainsi que leurs différentes servitudes (corvées), qu'ils doivent, avec notamment l'entretien et la réparation des murs et du *castrum*<sup>555</sup>.

---

<sup>549</sup> Hartmann-Nussbaum (S.), *Le Vivarais-Lignon, Cantons de Saint-Agrève, Ardèche, Tence, Haute-Loire...*, 2000, cf. Notice Saint-Agrève.

<sup>550</sup> BCU de Clermont-Ferrand, Fonds Patrimoine, Ms 1214 Fonds Paul le Blanc, titres sur parchemin du château de Satillieu.

<sup>551</sup> Régné (J.), *op. cit.*, p. 341.

<sup>552</sup> Charbonnier (P.), « Les chartes de franchises d'Auvergne : des franchises en terre seigneuriale... », 1988. Cet auteur effectue la distinction entre charte de franchises et exemption de taille pour la Basse-Auvergne.

<sup>553</sup> Bourin (M.), Martinez Sopena (P.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales : XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. : réalités et représentations paysannes...*, 2004.

<sup>554</sup> Charbonnier (P.), « Les chartes de franchises d'Auvergne... », *op. cit.*, émet cette hypothèse pour la Basse-Auvergne, Morsel (J.), *L'aristocratie médiévale : la domination sociale en Occident, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. ...*, 2004, p. 170-221, étend ce questionnement à une plus large échelle.

<sup>555</sup> A.D. de Haute-Loire : G5 et Chassaing (A.), *Chartes de coutumes seigneuriales... op. cit.*

Les articles de la charte de Roche-en-Régnier et d'Artias (Retournac) en 1265<sup>556</sup> indiquent le règlement de l'exemption de la taille et de nombreux autres points (vin, viande, bois, corvées, justice)<sup>557</sup>. La question des fortifications est également abordée. À Roche, les habitants sont tenus de « la clôture, des réparations, de la garde et surveillance du château de Roche et d'y coucher sans interruption en cas de nécessité »<sup>558</sup>. À Artias, les hommes sont tenus de « *bastire, claudere, gaytare et regaytare dictum castrum d'Arthias in tempore necessitas* »<sup>559</sup>.

La défense et la fortification sont alors pour ces trois cas, des contraintes. Ces articles permettent de comprendre l'étendue de la pression seigneuriale qui pèse alors sur les habitants du bourg, *castrum* et mandement. Le cas de la fortification est traité de manière secondaire, à la suite des devoirs et corvées. Par ailleurs on apprend que les travaux de clôture et l'occupation permanente du *castrum* de Roche et de celui d'Artias n'ont lieu qu'en cas de nécessité, ce qui pose la question du rôle et de l'organisation de ces espaces fortifiés en dehors des épisodes d'insécurité.

La contrainte exercée sur les habitants du mandement castral pour la fortification des sites se perçoit au travers des concessions et contestations des droits de guet et garde. Ces contestations se multiplient aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. Toutefois, quelques exemples sont relatés pour le XIII<sup>e</sup> s. La communauté de villageois n'est parfois pas visible dans les accords sur le guet et la garde qui sont conclus d'abord entre les seigneurs : en 1231 entre le prieur de Confolent et le seigneur de Rochebaron, seigneur de Beauzac, au sujet de la garde de Confolent<sup>560</sup> ; en 1281 entre le prieur et le seigneur au sujet de la garde du prieuré de Saint-Maurice-de-Lignon<sup>561</sup> ; en 1290, le droit de garde relève à Rozier-côte-d'Aurec, du seigneur de Saint-Bonnet alors que la justice est reléguée au prieur du lieu<sup>562</sup> ; en 1295 à Estivareilles, un compromis est trouvé entre le seigneur et le prieur pour effectuer le guet dans chacune de leur partie respective du bourg<sup>563</sup>.

---

<sup>556</sup> Truchard du Molin (R.), *La Baronnie de La Roche-en-Régnier...*, *op. cit.* et Rouchon (U.), « Les chartes de coutumes... », *op. cit.*

<sup>557</sup> Cf. Notice Roche-en-Régnier.

<sup>558</sup> Truchard du Molin (R.), *La baronnie de La Roche-en-Régnier...*, *op. cit.*

<sup>559</sup> Rouchon (U.), « Les chartes de coutumes... », *op. cit.*

<sup>560</sup> Chassaing (A.), *Cartulaire de Chamalières...*, *op. cit.*, introduction n°XXIII.

<sup>561</sup> Fraisse (abbé H.), « Seigneurie de Lignon-en-Velay de 1027 – 1793... », 1874-1875, p. 324-325.

<sup>562</sup> « Rozier-Côtes-d'Aurec », p. 321-326 in Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial...*, *op. cit.*

<sup>563</sup> « Estivareilles », p. 447-451 in Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial...*, *op. cit.*

Ainsi, en 1223, *Galbertus*, chevalier (*miles*) de Rosières, veut obliger certains hommes dépendant du prieuré à assurer la garde au château de Mézères. Le prieur donne 75 sous pour qu'il renonce à ses prétentions<sup>564</sup>. Finalement en 1226, ce sont les hommes du lieu du Monteil près de Rosières, qui effectuent la garde au château<sup>565</sup>. En 1255, ce sont les hommes du prieuré de Marminhac, dépendant de Saint-Robert-du-Puy, qui doivent participer à la garde et à l'entretien du *castrum* de Polignac à la suite d'un accord passé avec l'abbé de la Chaise-Dieu<sup>566</sup>. En 1295, une sentence entre Pons de Goudet, seigneur d'Eynac et Guillaume de Châteauneuf, prieur d'Alleyras, impose aux hommes d'Alleyras de porter, tous les cinq ans en temps de paix et tous les ans en temps de guerre, une charge d'épines pour clore le château d'Agrain<sup>567</sup>.

Un seul cas, celui de Montfaucon montre un accord favorable aux habitants. On délègue l'usage et l'entretien des fortifications aux habitants du *castrum* dès 1168. Les habitants de Montfaucon sont aussi exempts de suivre le seigneur à la guerre, de payer un droit pour les marchandises et ont le droit d'élire des consuls à condition de faire réparer les murs de la ville et de faire le guet et la garde au château de Montfaucon<sup>568</sup>.

Sauf pour Solignac, où un *vidimus* relate en 1264 un acte établi entre le seigneur et les « gentilhommes manans » au sujet du guet<sup>569</sup> ou en 1265 des articles entre le seigneur de Roche et les habitants qui règlent le guet, garde et fortification du site ; les sentences des habitants des bourgs ou des *castra* sont pris entre seigneurs et le guet y est alors une contrainte.

Par comparaison, on connaît pour l'Auvergne 83 agglomérations à charte de franchises documentées avant 1400<sup>570</sup>. Pour les autres contextes limitrophes du Velay, les études permettant d'approcher le phénomène sont inégales. Ainsi, en Forez, d'après Jean Dufour<sup>571</sup>, treize lieux obtiennent des chartes dans le courant du XIII<sup>e</sup> s.<sup>572</sup> À cet inventaire,

---

<sup>564</sup> Perrel (J.), *Yssingaux et le pays des sucs. 1...*, *op. cit.*, p. 54.

<sup>565</sup> Chassaing (A.), *Cartulaire de Chamalières...*, *op. cit.*, n°271 ; Perrel (J.), *Yssingaux et le pays des sucs. 1...*, *op. cit.*, p. 52

<sup>566</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°135 p. 254 ; accord renouvelé en 1463, n°335 p. 308.

<sup>567</sup> A.D. de Haute-Loire : G 583 feuillet 1.

<sup>568</sup> BCU de Clermont-Ferrand, Fonds Patrimoine, Ms 1214 Fonds Paul le Blanc, titres sur parchemin du château de Satillieu.

<sup>569</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°642 p. 57, fol. 91.

<sup>570</sup> Teyssot (J.), « Le mouvement communal... », *op. cit.*

<sup>571</sup> Dufour (J.-E), *Dictionnaire topographique du département de la Loire...*, 1946 : XXIV.

non exhaustif, Étienne Fournial ajoute Saint-Galmier<sup>573</sup>. Trente-quatre lieux sont concernés en Vivarais par une charte avant 1400<sup>574</sup>, trente-cinq si l'on ajoute Pradelles qui possède déjà des représentants en 1269<sup>575</sup>. Jean Régéné en signale une quarantaine pour le Dauphiné voisin. Quant au Gévaudan, le sujet n'a pas encore été abordé, à notre connaissance. Aux détours de nos lectures, nous avons recensé, un consulat à Mende en 1227<sup>576</sup>, des coutumes à Meyrueis en 1229 et des franchises à Tournoël en 1270<sup>577</sup>. Il est certain que si l'on compare au Dauphiné, au Vivarais ou à l'Auvergne (Haute et Basse), le corpus vellave est assez faible. Il ressort aussi que l'Auvergne connaît une forte poussée d'émancipation communale.

Par ailleurs, d'autres indices permettent d'étoffer le corpus vellave pour cette période. Ainsi, en Vivarais, Jean Régéné constate qu'il peut s'écouler « un assez long intervalle entre l'octroi de la charte de franchise et l'institution d'un syndicat permanent »<sup>578</sup>. En effet, pour Pradelles, des représentants des habitants sont connus en 1269<sup>579</sup>. Ils sont par la suite nommés « syndics » en 1419 puis « consuls » en 1478<sup>580</sup>. En Velay, la charte de 1265 de Roche-en-Régnier met en évidence des représentants. La maison de la prévôté est encore florissante au XVII<sup>e</sup> s. attestant de l'accroissement de ce pouvoir dans le lieu. Les habitants de la ville de Saint-Didier-la-Séauve avaient obtenus quelques concessions en 1299<sup>581</sup>, visibles dans le testament du seigneur mais Ulysse Rouchon précise que les documents constituant la charte du lieu s'échelonne ensuite entre 1326 et 1470 (des « prud'hommes » lèvent une taxe en 1372<sup>582</sup> notamment)<sup>583</sup>. Les consuls sont ensuite appelés syndics en 1570.

---

<sup>572</sup> Montbrison (1223), Saint-Rambert, Bonson, Chambles, Saint-Cyprien, Saint-Just-sur-Loire (1224), Crozet (1236), Villarest (non localisé, 1253), Saint-Haon-le-Chatel (1270), Sury-le-Comtal (1277), Saint-Bonnet-le-Château (ca. 1223), Saint-Germain-Laval (1248), Boën (1240-1250). Dufour (J.-E), *Dictionnaire topographique...*, *op. cit.* : XXIV.

<sup>573</sup> Fournial (É.), *op. cit.* : p. 118.

<sup>574</sup> Largentière 1208, Tournon 1211, Andance 1216, Joyeuse 1237, Saint-Marcel-d'Ardèche 1242, Baix 1244, Champagne 1246, Aubenas 1249, Lanas et Saint-Maurice 1266, Naves (les Vans) et Malbosc 1269, Le Cheylard 1278, Privas 1281, Annonay 1288, Villeneuve-de-Berg 1290, Vogüé 1292, Boucieu 1294, Châteauneuf-du-Rhône 1297, Le Teil 1299, Saint-Just 1303, La Voulte 1304, Aps (non localisé) et Aubignas 1306, Tain (Tain l'Hermitage-Drôme) 1309, Glun 1313, Mauves 1314, Lamastre 1315, Viviers 1321, Bourg-Saint-Andéol 1322, Borne 1323, Grozon (Saint-Barthélémy) 1335, Chapdenac (non localisé) 1350, Laurac 1360. Régéné (J.), *op. cit.*, p. 341-342.

<sup>575</sup> Laffont (P.-Y.), *Atlas...*, *op. cit.* En 1419, il y a des syndics et en 1478, il y a des consuls. Cf. Notice de site.

<sup>576</sup> Puis des syndics en 1276 et en 1427 ; Porée (C.), *Le consulat et l'administration municipale de Mende...*, *op. cit.*

<sup>577</sup> Source : site internet des A. D. de Lozère.

<sup>578</sup> Régéné (J.), *op. cit.*, p. 356.

<sup>579</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°141 p. 261.

<sup>580</sup> Régéné (J.), *op. cit.*, p. n°105 « Pradelles », p. 300-301.

<sup>581</sup> Fraisse (abbé H.), « Baronnie de Saint-Didier... », *op. cit.*, p. 508.

<sup>582</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°244 p. 58.

Les sujets de Chalencon sont exempts de tailles et subsides royaux par le sénéchal de Beaucaire en 1344<sup>584</sup>. Pour ce bourg castral, il s'agit du seul indice marquant son émancipation. La construction du droit des communautés s'étire dans le temps et de manière discontinue comme le montre le cas du Puy-en-Velay. Sauf pour Montfaucon, où les habitants ont le droit d'élire consul dès 1168, et où ces consuls sont encore présents en 1573, la marche vers la constitution en droit des communautés d'habitants n'est pas linéaire. Ainsi, l'absence de texte concernant la communauté peut aussi montrer, au contraire, comme au Puy, une résistance forte de cette dernière.

Dès lors, la connaissance tardive de la présence de villes à consulat en Velay, soit dans le courant du XVI<sup>e</sup> s., n'exclut pas d'un côté, la présence d'un corps municipal en ces lieux plus avant dans le Moyen Âge et, de l'autre, l'acquisition de libéralités également antérieures. Ainsi, dans le courant du XVI<sup>e</sup> s. plusieurs autres communautés élisent des consuls : à Saint-Germain-Laprade, vers 1500 ; à Craponne vers 1593 ; et à Saint-Privat en 1661. En 1543, des « représentants des bourgs » sont présents à Monistrol, Beauzac, Aurec, Tence et Yssingaux<sup>585</sup>. Ainsi, pour ces huit cas des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s. le corps policé municipal est sans doute à envisager dès la période médiévale (fig. 11).

De la même manière, l'émancipation communale renseignée par les textes doit être nuancer compte-tenu du peu de textes ou de mentions récoltés. Les travaux récents de Gabriel Fournier sur les villages fortifiés d'Auvergne montrent une réalité de relations seigneur-communauté très diversifiée et documentée non seulement par des règlements ou des accords mais aussi par des chartes de mutations foncières, des reconnaissances de cens, des lettres de rémission ou enquêtes, des minutes de notaire et des terriers modernes<sup>586</sup>. Ainsi, les chartes ou autres documents d'accords ou règlements ne sont pas les seuls écrits permettant d'apprécier l'émancipation des communautés pour le Velay mais peu ont été à ce jour trouvés.

Le comptage du nombre de chartes est presque équivalent entre la zone du Brivadois (14 env.) et celle du Velay (11 env.). Pour le Brivadois seul, onze lieux à chartes sont connus<sup>587</sup>. Il

---

<sup>583</sup> Rouchon (U.), « Les chartes de franchises..., *op. cit.*

<sup>584</sup> Forestier (F.-H.) éd. *Histoire généalogique...*, *op.cit.*, p. 30 et suiv.

<sup>585</sup> Delcambre (É.), *Contribution à l'histoire des États...*, *op. cit.* p. 287.

<sup>586</sup> Fournier (G.), *Les villages fortifiés et leur évolution...*, *op. cit.*, A-C (Champeix) p. 10-12.

<sup>587</sup> Boudet (M.), *Collection inédites de chartes de franchises de Basse Auvergne XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. ...*, 1914 : XVIII.

s'agit de Nonette (1188)<sup>588</sup>, Auzon (1260)<sup>589</sup>, Brioude (1276)<sup>590</sup>, Vieille-Brioude (1277)<sup>591</sup>, Paulhaguet (1316-1330)<sup>592</sup>, Paulhac (1340)<sup>593</sup>, Civeyrac<sup>594</sup> à Saint-Laurent-Chabreuges (1340), Blesle (1350)<sup>595</sup> et Langeac (1388)<sup>596</sup>. À ces cas, Marcellin Boudet ajoute La Bajasse (commune de Vieille-Brioude) qui est un établissement religieux, sur la base d'une charte de paréage existante en 1316. Ce nombre passe à treize si l'on ajoute deux cas concernant des chartes de coutumes : Léotoing (1264)<sup>597</sup> et La Roche (1291) à Bournoncle-Saint-Pierre<sup>598</sup>. Après 1400, quelques villes du Brivadois obtiennent la mise en place d'un consulat ou le droit d'élire des représentants : les consuls de Saugues et Langeac sont confirmés dans leur charge par Charles VIII en 1485<sup>599</sup> et 1487<sup>600</sup>. Si l'on connaissait déjà des représentants à Langeac en 1388, en revanche, pour Saugues, cet acte est le premier à les citer<sup>601</sup>.

La concentration est en revanche plus importante en Brivadois qu'en Velay. En effet, le Brivadois recouvre environ un tiers de la surface du Velay. Les aires brivadoises et vellaves connaissent des trajectoires médiévales similaires et plusieurs des seigneurs présents en Brivadois le sont aussi en Velay (Polignac, Mercoeur notamment). En effet, le chef-lieu important de Brioude connaît la même chronologie d'aléas de la représentation communale qu'au Puy, avec des étapes concomitantes, malgré des contextes différents. Ainsi, en 1180, « une milice pour la Paix » est connue à Brioude<sup>602</sup>, elle émerge en 1182 (les *encapuchonnés* au Puy). En 1212, un accord est conclu entre les habitants et le chapitre de Brioude, en 1218, une charte de libéralité est accordée aux habitants du Puy. En 1283, le roi refuse le droit de

<sup>588</sup> Teysnot (J.), « Le mouvement communal..., *op. cit.*

<sup>589</sup> Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense...*, *op. cit.*, n°43 p. 90, charte de consulat et de coutumes accordées par le comte Alphonse et Bompar d'Auzon, co-seigneur d'Auzon aux habitants de la ville d'Auzon. Ca. 1260.

<sup>590</sup> Cubizolles (P.), « Brioude..., *op. cit.* : Chap. IX.

<sup>591</sup> Boudet (M.), *Collection inédites...*, *op. cit.* : XXXI.

<sup>592</sup> Boudet (M.), *Collection inédites...*, *op. cit.* : XXV.

<sup>593</sup> Boudet (M.), *Collection inédites...*, *op. cit.* : XIV-XV.

<sup>594</sup> *Ibidem.*

<sup>595</sup> Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense...*, *op. cit.*, n°120 p. 328 : mention des consuls de Blesle dans une affaire : *consules, communitatem et habitantes ville Blasilie.*

<sup>596</sup> Boudet (M.), *Collection inédites...*, *op. cit.* : IX note 8.

<sup>597</sup> Chassaing (A.), *Chartes de coutumes seigneuriales...*, *op. cit.*

<sup>598</sup> Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense...*, *op. cit.*, n°83 p. 190 – 198, charte de coutumes et privilèges accordées par Jean, seigneur de la Roche aux habitants de la Roche près Brioude. 15 oct. 1291.

<sup>599</sup> Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense...*, *op. cit.*, n°205 p. 567.

<sup>600</sup> Chabrol (G.-M.), *op. cit.*, p. 287-290.

<sup>601</sup> Le récit du siège de 1362 ne relate pas la présence de consuls.

<sup>602</sup> Cf. Lauranson-Rosaz (C.), Framond (M. de), « Des Chapuis à la belle bouchère..., *op. cit.*, p. 48 et suiv.

faire commune à la ville de Brioude, malgré une avancée en 1276, au Puy se droit est également refusé en 1277, malgré une avancée en 1242.

Ce sont essentiellement les conflits qui documentent à nouveau « en négatif », le rôle des citoyens du Puy, notamment en matière de fortification.

### 1.2. Le cas du Puy-en-Velay : révoltes et enjeux pour le contrôle de la fortification urbaine entre les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s.

Avant le paréage de 1305 puis le rétablissement du consulat vers 1343-1344, la ville du Puy-en-Velay connaît trois insurrections populaires. Celle des *encapuchonnés* du Puy est légèrement antérieure (1182-1183)<sup>603</sup> mais l'action que cette assemblée pour la paix a pu mener dans la ville ou sur le plat-pays pour la sécurité du peuple n'est pas connue. Elle a pu avoir un impact sur la constitution d'une municipalité puisque les habitants de Montferrand s'inspirent des coutumes du Puy pour la rédaction de leur charte de franchise entre 1196 et 1199<sup>604</sup>.

Au mécontentement nobiliaire que provoque la nomination de Robert de Mehun par le roi au siège épiscopal ponot en 1213, s'ajoute une révolte populaire qui débouche sur l'obtention d'une charte de libéralités concédée par Philippe Auguste en 1218-1219<sup>605</sup>. Le soulèvement a lieu entre 1214 et 1217 alors que la légitimité de l'occupant du siège épiscopal est déjà mis à mal par les seigneurs laïcs. Le contexte de ce soulèvement n'a pas été rapporté (notamment son articulation avec cette nomination) et c'est le texte de la charte de 1218 qui renseigne sur des murailles (*fortericias, munitiones, muros, clausuras*) et fossés qui ont été dressés entre le *Cloître* et la ville (*civitatem*)<sup>606</sup>, à cette occasion. Les citoyens sont tenus, dans cette charte, de détruire ces ouvrages qu'ils avaient construits à l'encontre de la ville haute (le *Cloître*). Pour sortir de la crise qu'il avait créée par la nomination de Robert de Mehun, Philippe Auguste doit donc concéder des libéralités aux citoyens du Puy en 1218, révélant par ce biais leur existence.

---

<sup>603</sup> Cf. Partie 1, Chapitre 2, § 2.2.3.

<sup>604</sup> Teyssot (J.), « Le mouvement communal..., *op. cit.*

<sup>605</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 208-210, publié en note par Augustin Chassaing.

<sup>606</sup> *Cives autem fortericias, munitiones, muros, clausuras, & fossata facta inter claustrum et civitatem Aniciensem occasonie hujus guerre tenentur diruere, ita quod non oporteat domos eorum factas dirui. Balistarie eorum de novo facte propter guerram penitus obstruantur. Nullus presumat clamare ad arma contra servientes Episcopi qui ejus jurisdictionem exercebunt.* : Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 209, en note.

À la fin du XII<sup>e</sup> s. la ville haute, groupée autour de la cathédrale, est bien distincte visuellement, du reste de l'occupation urbaine, par les organes de représentation de l'autorité spirituelle et temporelle qu'elle concentre, qu'ils soient laïcs ou religieux. La séparation, par des fortifications, révélée en ce début du XIII<sup>e</sup> s. renforce l'idée de la lecture d'un contexte de tensions sociales extrêmes puisque les murs des sanctuaires déjà présents et l'étagement de la ville participaient déjà, à une séparation spatiale, physique et visuelle, du *Cloître* du reste de la ville (cf. fig. 520-521).

La charte de 1218-1219, pourtant considérée comme une charte de libéralités concédée aux citoyens du Puy, ne leur offre pas vraiment plus de libertés. Il leur est interdit d'élire des consuls<sup>607</sup> et on leur rappelle qu'ils doivent la chevauchée et l'ost à l'évêque pour la protection des *castra* de ce dernier (défense et en cas de siège)<sup>608</sup>. Ces articles, jugulant l'élan d'indépendance des citoyens, mettent en évidence, en revanche, ce en quoi les citoyens dérogeaient avant la guerre. Le rappel du devoir d'ost montre qu'ils refusaient de s'y soumettre. L'interdiction d'élire des consuls indique qu'ils avaient des représentants, ce que laissait déjà envisager la référence de la charte Montferrandaise vers 1198-1199. Le fait de monter des barricades et de construire des machines de guerres (*de novo facte*)<sup>609</sup> démontre la capacité de la communauté urbaine à se mobiliser : d'un côté, réunion ou assemblée ont eu lieu pour organiser l'événement, d'un autre, des moyens financiers ont pu être sollicités pour permettre la réalisation de ces ouvrages.

Dans son étude historique sur le consulat du Puy<sup>610</sup>, Étienne Delcambre souligne le caractère particulier de la communauté urbaine du Puy. Il n'est en réalité jamais fait mention de consuls (dont la future représentation éventuelle est interdite par la charte de 1218-1219). Seuls des syndics élus par la communauté sont mentionnés. Cette nuance est importante puisque les deux statuts ne font pas référence aux mêmes dispositions de représentation communautaire. Les syndics exercent une fonction financière et administrative, ils sont des « jurés de la Paix » ou parfois des procureurs temporairement élus pour traiter d'une affaire

---

<sup>607</sup> *Conspirationes aut conjurationes vel consules non possunt facere cives Aniciensis (...)* : Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.* : t. 1 p. 209, en note.

<sup>608</sup> *Cives autem debent exercitus & cavalcatas Episcopo Aniciensi pro defensione & obsidione castellorum que tenet in manu sua Episcopus de nobis (etc.)* : Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 209, en note.

<sup>609</sup> *Balistarie eorum de novo facte propter guerram penitus obstruantur* : Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 209, en note.

<sup>610</sup> Delcambre (É.), *Le consulat... op. cit.*

avec l'évêque<sup>611</sup>. Cette municipalité se distingue donc des villes à consulat languedocienne dont les consuls sont des officiers choisis parmi la bourgeoisie urbaine et dont les attributions sont judiciaire, politique et militaire<sup>612</sup>. Ces prérogatives ne semblent pas avoir été celles de la communauté urbaine ponote, pour la période des XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. puisque l'action des citoyens montre, par la suite, la revendication forte de ces droits qui leur manquent, notamment en matière de délégation des attributions militaires.

Vers 1237-1238, soit une vingtaine d'années après cet événement et la concession de la charte de libéralités, l'évêque Guillaume de Chalencon engage la construction d'une portion de muraille « à l'effet de protéger le Cloître »<sup>613</sup>. En 1236 déjà, une grande partie de la muraille de la ville basse existe. En effet, entre la fin du XII<sup>e</sup> et la fin du XIII<sup>e</sup> s. plusieurs textes indiquent la présence de cette muraille basse : en 1176, une tour de la Chèvrerie (côté est)<sup>614</sup>, en 1216, une porte Saint-Laurent (côté ouest)<sup>615</sup> et surtout, en 1236 le portalet de *Chabrarria* et la porte de *Panavaire*<sup>616</sup> ceignant le flanc sud-est de la ville<sup>617</sup>. Étienne de Médicis précise que la date de 1236 est inscrite sur ces portes (il la voit au XV<sup>e</sup> s. époque à laquelle il écrit)<sup>618</sup>. Ainsi, la construction d'une muraille pour clore la ville haute indique le retour de vives tensions entre les habitants et le pôle religieux, et ce, malgré les concessions de 1218-1219.

En 1239, une guerre éclate finalement « entre les clercs et les laïcs », dont on ne possède d'ailleurs pas de détails précis<sup>619</sup>. On apprend seulement, un peu plus tard, en 1242, qu'il est approuvé que les habitants du Puy ne sont plus obligés de « faire chevauchées ni répondre au ban pour l'évêque »<sup>620</sup> ; ce qui marque une avancée certaine des droits des citoyens du Puy. La sédition a donc permis ici une amélioration, ce qui n'avait pas été obtenu avec la charte de 1218-1219.

---

<sup>611</sup> Delcambre (É.), *Le consulat...*, *op. cit.*, p. 6-7.

<sup>612</sup> D'autres insurrections concernent la contestation de la puissance épiscopale sur la ville dans les villes méridionales, et sont dirigées par une « bourgeoisie patricienne », voire une « chevalerie urbaine » : Lauranson-Rosaz (C.), Framond (M. de), « Des Chapuis à la belle bouchère... », *op. cit.*, p. 27.

<sup>613</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°122 p. 175.

<sup>614</sup> A.D. de Haute-Loire :G385.

<sup>615</sup> A.D. de Haute-Loire :G249.

<sup>616</sup> Saint-Jean-de-la-Chevalerie, commanderie hospitalière.

<sup>617</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 209-210.

<sup>618</sup> « Comment l'an 1236 fût faite la clôture ou muraille que tend du portalet de la Chabrarria jusqu'à la porte de Panavaire, ce qu'est écrit et engravé en pierre sur lesdits portaux » : Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 209-210.

<sup>619</sup> *fuit guerra inter clerico et laycos civistatis Anicii* : Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 210.

<sup>620</sup> Aymard (A.), « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison consulaire... », *op. cit.*, p. 766.

Par la suite, après un nouvel épisode de tensions en 1267<sup>621</sup>, les habitants ont le droit de s'armer et de garder les murailles alors transmises en « usage public »<sup>622</sup>. L'évêque permet aux citoyens de s'occuper des murailles de la ville<sup>623</sup> (accord obtenu en 1269).

Cette nouvelle avancée du droit des habitants à être acteur de leur propre défense, est presque immédiatement stoppée par la suspension de pouvoir faire commune en 1277. Les tensions avec l'évêque sur la ville aboutissent, en 1276, à des violences et assassinats perpétrés par les « *cives* » sur un chevalier, Pons de Chamblas et sur des officiers épiscopaux dont le bailli<sup>624</sup>. Le contexte ayant abouti à ces actes n'est pas connu<sup>625</sup>, mais le public visé est un chevalier et des représentants de l'évêque. Cet événement est rapporté par Étienne de Médicis<sup>626</sup>. L'arrêt du parlement de Paris de 1277 précise que les syndics et les citoyens sont privés du droit de détenir les clés des portes, de celui de s'armer et de celui de pouvoir tendre des chaînes pour la défense de la ville tout comme de celui de pouvoir se réunir sous aucune forme que ce soit (assemblée, confrérie, syndics, communautés jurées, etc.)<sup>627</sup>.

À la suite de cet événement, la communauté du Puy continue d'exister mais sans représentation légale. En 1323, une condamnation concerne les habitants du Puy pour « l'usurpation des droits de commune » (sans plus de précisions apportées) qu'ils avaient faites « au préjudice du roi et de l'évêque »<sup>628</sup>. Elle montre la permanence d'action de ce groupe dans les affaires de la cité même après l'amende de 1277. Plus tard, Philippe le Bel révèle la présence d'un groupe structuré au Puy (« *communitas seu universitas ville Aniciensis* »<sup>629</sup>) lors de la mise en place du paréage en 1305. Les hommes de la ville sont alors tenus de prendre les armes pour défendre l'évêque et son église. Depuis 1277, les droits des habitants du Puy ont donc subi un net recul, malgré la reconnaissance intéressée

---

<sup>621</sup> Boutaric (E.), *op. cit.*, t. 1 p. 105, n°1152 : « Arrêt renvoyant devant l'évêque du Puy, les bourgeois de cette ville pour y répondre des dommages qu'ils avaient fait à l'évêque ».

<sup>622</sup> Delcambre (É.), *Le consulat...*, *op. cit.*, p. 14-15.

<sup>623</sup> Aymard (A.), « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison consulaire...*op. cit.*, p. 699.

<sup>624</sup> Delcambre (É.), *Le consulat...*, *op. cit.*, p. 17-18.

<sup>625</sup> L'article qui apporte des explications à ce sujet en dressant l'historiographie de la transmission de ce fait, autour de l'épisode de la Belle-Bouchère, échoue à rendre explicite le contexte : Lauranson-Rosaz (C.), Framond (M. de), « Des Chapuis à la belle bouchère...*op. cit.*

<sup>626</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 213-216.

<sup>627</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 213-216 : Augustin Chassaing publie en notes l'acte du parlement de Paris édité par Delisle : « (...) *privantes (...) archa communi, clavibus ville et custodia clavium et etiam portaliu et muris et fossatis et aliis omnibus fortalitiis civitatis predictae, armatis communibus et cathenis, syndicatu et consulatu et confratiis et assembleya, congregatione seu convocacione buccinis, et omni statu et generaliter omnibus juribus ad univrsitatem, communiam seu communitatem quoque jure seu causa, privilegio seu consuetudine, seu quacumque alia causa, pertinentibus vel pertinere valentibus, quoquo modo.* »

<sup>628</sup> Boutaric (E.), *op. cit.*, t. 2 : n°7080. Arrêt du Parlement de Paris.

<sup>629</sup> Delcambre (É.), « Le paréage...*op. cit.*, p. 152.

du roi lors des négociations du paréage. Le syndicat, lui, est toujours en pourparlers en 1328<sup>630</sup>.

À la fin du XIII<sup>e</sup> s., en milieu rural et urbain, les textes documentent les tractations éclairant les relations seigneurs–communautés. L'émergence d'un contre-pouvoir communautaire est difficile à lire, pour cette période, à partir des rares mentions textuelles dans le contexte castral. En dehors du contexte urbain, la constitution d'un mouvement communautaire en Velay n'apparaît pas franchement car les sources pointent surtout les accords entre seigneurs (majorité des cas) plutôt que les accords parfois trouvés avec les habitants.

À la fin du XIII<sup>e</sup> s. le droit de fortifier fait l'objet de revendications. Le contrôle de l'initiative de défense et de fortification progresse au Puy autour des années 1267-1269 même s'il est ensuite stoppé en 1277. Dans les *castra*, la fortification est subie, sa mise en œuvre est une corvée de plus à accomplir pour le compte du seigneur. Dans ce cadre, le *castrum* de la fin du XIII<sup>e</sup> s. est encore le lieu où s'exerce l'oppression seigneuriale par le biais, notamment, de l'entretien de la fortification par leurs habitants.

## 2. Résistance des bourgs face à la pression castrale

Le *castrum* se définit comme le point de rayonnement de l'action seigneuriale. En cela, sa multiplicité répond à la pression que les seigneurs font peser sur les territoires jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> s. L'*incastellamento* tel que définit par Pierre Toubert<sup>631</sup> n'opère pas en Velay. Ainsi, aucun cas documenté indique la contrainte ou l'obligation qu'a pu exercer le seigneur pour pousser les populations à s'installer dans un *castrum* nouvellement construit avant le XI<sup>e</sup> s.<sup>632</sup> Par ailleurs, la connaissance du *castrum* des IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s. se résume à un corpus d'une vingtaine de sites dont la morphologie est inconnue (cf. fig. 2). Le phénomène des bourgs castraux tels que défini par André Debord<sup>633</sup>, c'est-à-dire où l'initiative seigneuriale est à l'origine de la création des bourgs, n'a pas été documenté pour le Velay. En revanche, l'analyse des morphologies spatiales de l'habitat collectif fortifié du Velay est l'occasion

---

<sup>630</sup> Delcambre (É.), « Documents concernant le consulat..., *op. cit.*, t. 15 : n°112 p. 54.

<sup>631</sup> Toubert (P.), *op. cit.*

<sup>632</sup> Voir le corpus de sites connus pour cette période : partie 1, chapitre 2, § 2.

<sup>633</sup> Debord (A.), « Remarques sur la notion de bourg castral » p. 55- 61, *in Cadres de vie et société dans le Midi médiéval...*, 1990.

d'interroger les trajectoires de développement des bourgs afin de mesurer l'attractivité du *castrum*.

Une centaine de sites environ constituent le corpus des *castra* attestés à la fin du XIII<sup>e</sup> s. en Velay (fig. 7). Dans une majorité de *castrum* (soit une soixantaine de cas sur cent), la topographie suggère la présence d'un habitat aggloméré, même de faible étendue. Soit l'habitat peut s'étendre de manière concentrique autour d'une proéminence (Montbonnet à Bains, Charbonnier à Landos, Châteauneuf au Monastier-sur-Gazeille, Cereix à Saint-Jean-de-Nay, Montusclat, Eynac ou Lardeyrol à Saint-Pierre-Eynac, Mézères, Servissac); soit il se présente de manière étagé (Ceyssac<sup>634</sup>, Rochefort-la-Taillide à Alleyras<sup>635</sup>) pour ne citer que quelques exemples. Dans moins de dix cas, seuls les lieux de culte ont perduré, créant un petit habitat de type hameau à Châteauneuf-près-d'Allègre (*ecclesia castris* en 1252), Queyrières, Rochegude à Saint-Privat-d'Allier, Glavenas à Saint-Julien-du-Pinet, Artias à Retournac, Vabres à Alleyras, Freycenet-la-Tour, Lardeyrol à Saint-Pierre-Eynac. Pour l'ensemble de ces cas, dont l'habitat castral médiéval présente une forte probabilité d'existence, on ne connaît donc aucune chronologie relative à leur abandon qui a pu avoir lieu soit dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. soit aux XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> s.

### 2.1. Des basses-cours du *castrum* vers le bourg fortifié

La basse-cour est, par définition, une surface défendue séparée d'un point de vue topographique comme d'un point de vue architectonique de la tête du *castrum*<sup>636</sup> (le *caput castris*). Le volume consacré aux basses-cours de la revue *Château-Gaillard*<sup>637</sup> dresse le constat du manque de recherche sur la chronologie de ces espaces et la caractérisation de leurs fonctions. En Normandie (cas de Bretoncelles), Anne-Marie Flambard-Héricher met en évidence une basse-cour habitée (quelques bâtiments) qui fonctionne comme espace fortifié jusqu'au XIII<sup>e</sup> s. Puis, l'espace se densifie en structures d'habitat qui revêtent des fonctions économiques (travaux artisanaux et domestiques) avant de décliner dans le courant du

---

<sup>634</sup> On distingue des parois de roches aménagés autour du sommet.

<sup>635</sup> Relevé en partie par Raymond (J.), Sermet (C.), *Inventaire des sites désertés...*, *op. cit.*

<sup>636</sup> Meyer (W.), « Basses-cours : Remarques sur la variété topographique et fonctionnelle des constructions et sur le flou terminologique... », 2004.

<sup>637</sup> *Château Gaillard 21*, 2004, Publication du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (CRAHAM).

XV<sup>e</sup> s.<sup>638</sup> Si la définition de la basse-cour reste la même en ce qui concerne l'aspect morphologique durant tout le Moyen Âge, en revanche, la manière d'habiter cet espace évolue sur la période. À la fin du Moyen Âge, soit à partir de 1350, les basses-cours désignent des places fortifiées à la périphérie des sites castraux appelées alors *burgus* ou *oppidum* notamment.

Quelques cas où un habitat de basse-cour castrale a été mis en évidence par des sondages archéologiques ou des études ponctuelles sont connus pour le Velay dans une période antérieure au XIII<sup>e</sup> s. Une prospection de 1997 recense les traces d'habitats dans les sites castraux de hauteur de la vallée de l'Allier et du Gévaudan, enquête restée à ce jour inexploitée. Elle concerne les sites d'Alleyras, Vabres, Rochefort-la-Taillide ou de Monistrol-d'Allier (Douchanez)<sup>639</sup>. Dans ce secteur, seul le site de Montchauvet dans les environs de Saugues (Gévaudan puis diocèse de Saint-Flour) a fait l'objet d'investigations archéologiques plus poussées<sup>640</sup>. Un village s'étend dans une basse-cour subordonnée à un enclos castral pour une occupation comprise entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> s. Les campagnes de fouilles ont surtout portée sur l'habitat de la basse-cour, mettant au jour des « cases » de type maison longue avec séparation interne (35 maisons). Sur le site du Mézenc, la fouille de Pierre-Yves Laffont<sup>641</sup>, a exhumé des vestiges compris dans un mur d'enceinte repéré à l'ouest de la plateforme. Située 25 m en contrebas est du dyke qui supporte l'habitat seigneurial, la basse-cour contient au moins sept bâtiments quadrangulaires utilisés entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> s. Le site est ensuite partiellement abandonné : seuls quelques bâtiments dont une *aula* (15 x 8 m soit 120 m<sup>2</sup>) localisée dans la basse-cour, fonctionnent jusqu'aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.

Une trentaine de cas seulement montre avec certitude que le *castrum* présent à la fin du XIII<sup>e</sup> s., a donné naissance à un habitat groupé fortifié que l'on documente pour le bas Moyen Âge en Velay (fig. 12). Sur les 24 villes closes du Velay citées en 1536<sup>642</sup>, 9 sont dans ce cas. L'habitat est perceptible lorsqu'il est encore bâti dans un espace spatialement distinct de la résidence castrale, soit dans une basse-cour. Il est identifié en croisant la

---

<sup>638</sup> Flambard-Héricher (A.-M.), « Fonctions et répartition de l'espace dans la basse-cour d'une fortification de frontière : Bretoncelles (Orne) XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. », 2004.

<sup>639</sup> Raymond (J.), Sermet (C.), *Inventaire des sites désertés...*, *op. cit.* : ils compilent aussi les résultats de prospections de 1996.

<sup>640</sup> Raymond (J.), Sermet (C.), « Vie quotidienne... », *op. cit.*

<sup>641</sup> Laffont (P.-Y.), *Atlas...*, *op. cit.*, p. 144-146.

<sup>642</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio...* *op. cit.*, t. 2 p. 347.

topographie, les mentions textuelles (parfois tardives) et la chronologie des vestiges lorsqu'ils sont encore en élévation ou ont été mis au jour par l'archéologie. Ainsi, les textes viennent documenter les espaces vides du *castrum* de Saussac à Yssingeaux (maisons mentionnées en 1308 et au XVI<sup>e</sup> s.), le *burgus castris* de Servissas à Saint-Germain-Laprade (en 1282 et actif encore au XIV<sup>e</sup> s), les maisons du *castrum* d'Arzon (reconnaitances en 1362) ; celui de Bouzols à Arzac (terrier de 1501), celui de Bains (terrier de 1502), aujourd'hui non visibles. À Saint-Didier-d'Allier, un terrier est dressé au milieu du XIV<sup>e</sup> s. et recense vingt familles. Il n'est cependant pas possible de savoir s'il s'agit d'une description des biens du *castrum* dans le mandement ou dans la basse-cour du site.

À la fin du XIII<sup>e</sup> s., l'habitation dans les basses-cours castrales est mise en évidence dans certains cas avec l'aide de l'archéologie (à Arlempdes, Rochebaron (commune de Bas), Le Mézenc (commune Les Estables) ou à Montchauvet (commune de Saugues) par exemple<sup>643</sup>). À Arlempdes, au moins deux bâtiments romans occupent une basse-cour sur le dyke basaltique. Une ouverture en plein-cintre intégrée à l'enceinte du XIII<sup>e</sup> s., atteste d'un habitat antérieur accolé contre l'enceinte. Un autre bâtiment a été partiellement mis au jour lors d'un sondage archéologique, au milieu de la basse-cour qui s'étend au sud d'un premier espace comprenant l'ensemble *aula-camera-capella*<sup>644</sup>. Le bourg situé en contrebas de cette plateforme conserve une porte d'entrée fortifiée datable de la charnière des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. et proche de l'église du XII<sup>e</sup> s. Le *castrum* a réussi, avant le XIII<sup>e</sup> s., à agréger la population d'abord dans une basse-cour sur la plateforme rocheuse, puis l'habitat s'est développé en contrebas au sein d'une enceinte accolée au pied du site. Le *castrum* de la plateforme et le village bas coexistent durant la période du bas Moyen Âge, les enceintes fortifiées sont adaptées à l'arme à feu. À Rochebaron (Bas-en-Basset), un habitat domestique a été perçu le long de la courtine, concernant des bâtiments de plan carré et pour une chronologie du XIII<sup>e</sup> s.<sup>645</sup>. Le site comprend plusieurs basses-cours qui se développent jusqu'à l'époque moderne. Des maisons sont attestées en 1484 et 1550<sup>646</sup> à côté des nombreux logis seigneuriaux présents dans le *caput castris*. Des textes renseignent sur la fonctionnalité de cet espace : les habitants des bourgs ouverts environnants payent au seigneur un droit pour

---

<sup>643</sup> Cf. Présentation *supra* partie 1, chapitre 2, § 3.1.

<sup>644</sup> Corvisier (C.), « Arlempdes... », 1996.

<sup>645</sup> Gaillard (Y.), *Rapport de sondages – Bas-en-Basset, château de Rochebaron...*, 1981.

<sup>646</sup> Beyssac (C.), *Château de Rochebaron... op. cit.*, appendice 7.

s'y réfugier (pour les lieux ouverts de Bas, Chambon et la Rivoire)<sup>647</sup>. La basse-cour comprend encore des biens reconnus au seigneur aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. Le site est occupé jusqu'au XVII<sup>e</sup> s. et les enceintes sont adaptées à l'arme à feu<sup>648</sup>. La mention de *parochia castris* en 1031 pour Saint-Didier-en-Velay fait envisager un essor de la paroisse en lien avec l'installation castrale et à l'initiative des seigneurs avant le XIII<sup>e</sup> s. Ainsi, durant le bas Moyen Âge, une autorisation de lever une taxe pour réparer les fortifications du bourg qui correspond à l'habitat subordonné du *castrum*, est consentie par le seigneur en 1372 aux prud'hommes du lieu<sup>649</sup>. Ce lieu a évolué en une ville close en 1536 mais il ne reste pas de vestiges de cette fortification.

En plus des cas présentés ci-dessus, l'observation du parcellaire croisée aux mentions textuelles permet d'envisager que le bourg fortifié au bas Moyen Âge est, à l'origine, un habitat situé dans un basse-cour castrale antérieure dans les cas suivants : Chalencon (Saint-André-de-Chalencon), Espaly, Leignec (Merle-Leignec), Lissac, Loudes, Montarcher, Montfaucon, Roche-en-Régnier, Saint-Pal-en-Chalencon, Solignac, Tiranges (?), Usson et Vernassal.

Dans plusieurs cas, le *castrum* est mentionné bien après l'*ecclesia*, à la fin du XIII<sup>e</sup> s. Il s'agit notamment d'Apinac (paroisse, connue dès 1031), Aurec (église mentionnée vers 1030), Beauzac (église mentionnée en 923) ou Craponne (église mentionnée vers 996-1031).

Pour deux de ces cas, on note que des seigneurs administrent le bourg qui s'est développé dans le courant du XV<sup>e</sup> s. ; preuve que si l'église a permis la concentration du premier pôle de peuplement, un pouvoir seigneurial a réussi à l'intégrer dans un *castrum*. Ainsi, en 1438, des lettres patentes de Charles VII donnent permission aux seigneurs de Chalencon-Polignac, de « *clore et fortifier la ville* » de Craponne<sup>650</sup>. Il s'agit vraisemblablement dans ce cas, de pouvoir enclorre les nouveaux faubourgs du *castrum* qui s'est développé. Craponne conserve peu d'éléments datants de la fortification de cette période : une tour d'enceinte encore visible conserve une canonnière bouchée du XVI<sup>e</sup> s. En 1452, des lettres de Charles VII accordent à Louis Maréchal d'Apinac l'autorisation de faire achever *la basse-cour forte* qu'il

---

<sup>647</sup> « Les habitants du mandement de Rochebaron comprenant Bas, ceux de la seigneurie du Chambon et de la Rivoire Basse (paroisse de Monistrol) payaient au seigneur un droit de Porterage appelé Chassepolerie (?) pour entretenir le portier du château et faire les réparations nécessaires à la basse-cour où ils avaient le droit de se réfugier en temps de guerre. Ils payaient aussi le droit de guet ou de garde parce qu'ils s'y réfugiaient avec leurs bestiaux et leurs meubles » s.d. A.D. de Haute-Loire: 36J38 : 199.

<sup>648</sup> Cf. Notice de site.

<sup>649</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°244 p. 58.

<sup>650</sup> Mathieu (R.), « Châteaux oubliés... », *op. cit.*, p. 39-58.

a commencée depuis quelques années au-devant de son château pour sa protection, celle de ses hommes et ses *retrayants*<sup>651</sup>. Il demeure de l'enceinte, une porte fortifiée du XV<sup>e</sup> s. L'arc de la porte est légèrement brisé et chanfreiné, les claveaux ne sont pas extradossés mais sont assez courts et larges ; des corbeaux d'une ancienne bretèche ou d'un couronnement de mâchicoulis la surmontent. Dans ce cas également, la présence seigneuriale intervient après la polarisation du peuplement autour du pôle ecclésial. Le *castrum* se développe dans un second et, lorsque l'on prête attention au parcellaire, l'église est restreinte au centre de l'organisation de l'espace fortifié. Le cas est très parlant à Aurec. Ces exemples montrent le résultat d'un processus d'agrégation se développant sur un temps long à partir du moment où la résidence castrale s'installe dans un noyau de peuplement ecclésial préexistant, chronologie difficile à déterminer seulement à partir des mentions textuelles. Ainsi, une fois ces résidences seigneuriales établies, le bourg fortifié du bas Moyen Âge est désigné par la terminologie de basse-cour dans les textes (Apinac, Craponne) et il ne se différencie plus du *castrum*.

Dans d'autres cas, il apparaît que le *castrum* s'installe à proximité d'un espace préexistant mais arrive à en contraindre le développement. Ainsi, à Allègre, le *castrum* n'est pas à l'origine du regroupement de l'habitat puisqu'un premier noyau d'habitat le précède sous le nom de bourg *Grazac*. Ce bourg est progressivement intégré dans le courant du bas Moyen Âge dans la vaste basse-cour du *castrum*. Cette basse-cour s'étend pour inclure un habitat noble. Ainsi, Yves 1<sup>er</sup> du Tourzel d'Allègre donne l'autorisation en 1435, de construire « dans la seconde basse cour » pour quelques familles seigneuriales contre une redevance<sup>652</sup>. À Saint-Privat-d'Allier, un prieuré casadéen est fondé dans le courant du XI<sup>e</sup> s. Un premier noyau d'habitat se développe autour de ce pôle. Quasiment au même moment, apparaît un *castrum*. Il en résulte deux espaces qui s'articulent progressivement, comme à Allègre, durant la période du bas Moyen Âge : un espace haut relatif à la résidence castrale et le bourg groupé dans la basse-cour fortifiée au pied de ce *castrum* autour du prieuré casadéen qui est fortifié entre 1351 et 1455.

Dans les exemples qui suivent, le *castrum* a échoué à concentrer à la fois la population et l'espace fortifié. Il en résulte des espaces fortifiés qui coexistent dans un périmètre très proche.

---

<sup>651</sup> Dossier de l'Inventaire – Base Mérimée.

<sup>652</sup> Grellet (F.), « Notice sur le château d'Allègre et son système de fortification... », 1856.

## 2.2. Échec du *castrum* à agréger toutes les populations : bourg fortifié et *castrum* juxtaposé

De nombreux sites fortifiés du Velay juxtaposent deux espaces fortifiés spatialement proches mais physiquement séparés. Ces morphologies mettent en exergue un pouvoir seigneurial venu s'agréger à une organisation du territoire déjà polarisée par l'église sans réussir à la capter. Dans ces cas, la mainmise seigneuriale n'a pas abouti. Ainsi, la fortification du bourg qui se développe durant le bas Moyen Âge autour de l'église n'est souvent pas éloignée d'un pôle castral encore actif à la fin du Moyen Âge, et, dans certains cas, il le jouxte quasiment.

À Monistrol, le sanctuaire est connu dès le XI<sup>e</sup> s. En revanche, le *castrum* primitif, celui des seigneurs de Saint-Didier, est assis loin de cet espace. Les seigneurs-évêques qui succèdent aux seigneurs de Saint-Didier rapprochent leur résidence du bourg peut-être dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. Celle-ci ne commande alors plus le développement ni de l'habitat ni de l'enceinte fortifiée. À Chomelix-le-Haut, un bourg fortifié est groupé autour de l'église-prieurale relevant de la Chaise-Dieu, un second se développe modestement à Chomelix-le-Bas autour du *castrum* initial dont il ne demeure que la résidence du bas Moyen Âge. Les espaces fortifiés se jouxtent quasiment comme à Monistrol. Cependant, l'habitat a privilégié le regroupement autour du prieuré, d'ailleurs mieux situé car sur l'axe de la voie Bolène. D'autres cas pourrait être évoqués, comme celui de Lavoûte-sur-Loire, cependant des indices manquent pour prouver la fortification du bourg. Proche du *castrum* de Lavoûte-Polignac (moins d'1 km), le prieuré Saint-Maurice à Lavoûte-sur-Loire est attesté en 1059, alors que le *castrum* n'apparaît dans la mouvance des Polignac que dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. Le site du *castrum*, bien que s'étendant comme à Beaufort (Goudet), sur un éperon assez vaste et dominant la Loire, n'a pas donné naissance à un habitat subordonné ou enclos pérenne. L'habitat a pourtant privilégié le bourg ecclésial.

En Brivadois (Basse-Auvergne), un accord intervenu en 1241 entre les Mercoeur et l'abbesse de Saint-Pierre confirme les tensions entre ces deux groupes seigneuriaux à Blesle<sup>653</sup>. Dans le bourg, il en résulte deux espaces fortifiés qui se jouxtent. Une tour quadrangulaire propre aux Mercoeur répond à une église qui ne présente pas de tour fortifiée mais un clocher-tour étroit et haut. Ces deux espaces sont clos d'une enceinte quasiment accolée au sein du

---

<sup>653</sup> Phalip (B.), *Auvergne et Bourbonnais gothiques...*, 2003 : p. 88 et suiv.

même bourg. L'ensemble forme une co-seigneurie. Cependant, à la fin du Moyen Âge, seule l'enceinte du bourg abbatial est adapté aux armes à feu. L'espace fortifié collectif qui est privilégié au bas Moyen Âge est donc celui de l'église. L'espace seigneurial des Mercoeur a échoué à concentrer l'attention des populations, qui ont d'ailleurs obtenu des chartes de franchises en 1350<sup>654</sup>. On observe une situation semblable à Saugues, opposant à nouveau les seigneurs de Mercoeur à un prieuré bénédictin<sup>655</sup>.

Lorsque l'on sort de l'échelle sur site (lecture *intra-site*), on observe une densité d'espaces fortifiés. Ainsi, les bourgs ecclésiastiques relativement proches des *castra* sont fortifiés.

La juxtaposition de ces espaces se perçoit nettement à Goudet et Saint-Paulien. Dans ces cas, la fondation religieuse, d'initiative seigneuriale, est située aux portes d'un *castrum* seigneurial. La distance entre bourg et *castrum* est inférieure à 1 km. Le pôle de peuplement a privilégié finalement, au bas Moyen Âge, le bourg ecclésial au *castrum*. Lorsque la documentation permet de dire que le *castrum* a persisté durant le bas Moyen Âge, la morphologie qui en résulte montre la création de deux espaces fortifiés distincts. Ainsi, au bas Moyen Âge, le bourg ne s'en remet pas au *castrum* pour la question de la fortification.

À Goudet, la *cella* est connue dès le X<sup>e</sup> s., les *castra* de Pipet et Beaufort s'installent à proximité (Beaufort est distant d'environ 600 m du prieuré) ; ils sont attestés au XII<sup>e</sup> s. dans la mouvance polignacoise. Si un habitat se regroupe au pied du Pipet, Beaufort ne réussit pas à capter de population. Il en résulte une configuration du site triple : deux pôles situés rive droite de la Loire et un *castrum* rive gauche, à Beaufort. L'espace prieural est fortifié (église et enceinte claustrale) Le *castrum* du Pipet est abandonné à une période indéterminée, il n'est plus actif au bas Moyen Âge. Enfin, le *castrum* de Beaufort est aménagé et fortifié jusqu'aux époques modernes et contemporaines mais le village reste concentré autour du prieuré qui offre un refuge fortifié plus attractif. À Saint-Paulien, la motte Saint-Paulien située au Haut-Solier comprend une église dédiée à Notre-Dame et se situe à 400 m à la sortie de la ville de Saint-Paulien groupée autour de l'église dédiée à saint Georges. Si l'église Saint-Georges est donnée par les Polignac à l'abbaye de Tournus vers 900<sup>656</sup>, un récit du XII<sup>e</sup> s. concernant la translation des reliques de saint Georges précise le contexte trouble de ce lieu

---

<sup>654</sup> Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense...*, *op. cit.*, n°120 p. 328 : mention des consuls de Blesle dans une affaire : « *consules, communitatem et habitantes ville Blasilie* ».

<sup>655</sup> Cf. Notice Saugues.

<sup>656</sup> Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne...*, *op. cit.*, p. 126-132, non cité par Juenin (P.), *op. cit.*

où deux *castra* coexistent ; l'un relevant de l'évêque du Puy, l'autre des Polignac. L'habitat fixé au bas Moyen Âge a finalement privilégié le bourg ecclésial, délaissant la motte voisine. À Grazac, un prieuré clunisien est connu dès le X<sup>e</sup> s. Ce dernier est ceint d'une courtine pourvue de mâchicoulis et entouré de fossés. Cet espace clos fortifié, est distant de 2,5 km environ des *castra* de Carry-Vertamise et Chabrespine-Saint-Martial. Au XV<sup>e</sup> s., ces sites castraux sont encore actifs : à Carry-Vertamise, la fortification du site se poursuit jusqu'à l'époque moderne et à Chabrespine, des textes renseignent sur la garde du lieu aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. Cette activité et la relative proximité des sites n'amoindrent pas l'attractivité défensive du pôle prieural de Grazac, fortifié à nouveau aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.

Une vingtaine de sites complète cet inventaire de bourgs fortifiés groupés autour d'un lieu de culte en majorité de fondation prieurale (fig. 12), et pour lesquels, aucun lien avec un *castrum* voisin n'est établi<sup>657</sup>.

Le *castrum* juxtaposé au bourg fortifié diffère du site double tel qu'identifié par Gabriel Fournier<sup>658</sup>, c'est-à-dire, une morphologie issue du déplacement opportun d'un site castral ayant eu cours entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. Ces transferts ont parfois eu pour conséquence la coexistence de deux noyaux castraux, parfois aussi désignés par les toponymes bas et haut, *inferius- superius*. Ce phénomène est identifié en Vivarais notamment avec le toponyme de « châteaueux »<sup>659</sup>. Ce toponyme désigne potentiellement alors le *castrum* de première génération (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.) abandonné pour un lieu plus propice au XIII<sup>e</sup> s. Sur ce toponyme, l'enquête reste à mener pour le Velay<sup>660</sup>. En revanche, pour les sites désignés par *castrum* haut et bas en Velay, la définition ne rejoint pas la question du choix d'un emplacement plus opportun mise en évidence par Gabriel Fournier.

À partir du XIII<sup>e</sup> s., ces mentions sont plus nombreuses. Cette indication vaut pour les sites de Mons à Saint-Pal-de-Mons (*inferius* 1258), de Servissas (*superius* 1285) à Saint-Germain-Laprade, Carry-Vertamise (*inferius* 1285) à Grazac, Chomelix-le-Bas (*inferius* 1291), La Tour à Dunières (*superius* 1297). Pour Chomelix, le bourg groupé autour du prieuré casadéen

---

<sup>657</sup> Il s'agit de Blanzac, Chamalières-sur-Loire, Confolent (Beauzac), Estivareilles, Lapte (?), Retournac, Rozier-Côtes-d'Aurec, Sanssac, Tence, Vorey, Yssingeaux) groupés autour d'un prieuré et parfois autour d'une abbaye (Monastier-sur-Gazeille, La Séauve-sur-Semène) ou autour d'une chapelle (Aiguilhe).

<sup>658</sup> Fournier (G.), *Le château...* op. cit. p. 154 et suiv. « Les groupements et les déplacements de château ».

<sup>659</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, op. cit., p. 269 et suiv. « *Incastellamento* et répartition des châteaux : les phénomènes des " châteaueux " . »

<sup>660</sup> Quelques toponymes de Château-Vieux ont été rencontrés dans la vallée de l'Allier : Saint-Vénérand, Saint-Didier-d'Allier, proche Douchanez.

localisé à Chomelix-le-Haut, correspond à un bourg fortifié. Il est désigné comme *villa seu castrum* en 1295 et les habitants obtiennent des chartes de franchises en 1271. Les habitants de Chomelix-le-Bas avaient déjà, quant à eux, obtenu une exemption de taille de la part de leur seigneur en 1240. En 1321, Chomelix est désigné par la mention *castrum et villa*. Pour ce cas particulier, le bourg fortifié autour de l'église a donné lieu à une appellation *castrum superius* – non rencontrée mais implicite par l'existence de la mention *castrum inferius*. Le *castrum* de Servissas, moins documenté, peut également entrer dans ce même cas de figure. On retrouve donc plutôt la désignation de *villa* dans les textes ultérieurs pour parler du bourg. En effet, à Cayres, le toponyme de Cayres-la-Ville apparaît dans les textes à partir de 1312 pour désigner un espace distinct du *castrum* (Cayres-le-Château). Ils sont documentés par les textes pour le Moyen Âge, mais aucun vestige de ces espaces n'est perceptible. Pour les cas recensés, les *castrum inferius- superius* marquent la présence de deux entités seigneuriales castrales dans un espace topographiquement jointif. C'est le cas à La Tour à Dunières<sup>661</sup> et à Mons à Saint-Pal-de-Mons<sup>662</sup>. Ces *castra* doubles n'ont pas donné lieu à un bourg adjacent, ils demeurent seigneuriaux.

Le phénomène d'*incastellamento* est très puissant en Provence et les installations d'églises se développent plutôt à l'initiative des seigneurs lors de la création de *castrum*<sup>663</sup>. Elles sont rarement antérieures et les cas provençaux sont rares, où le *castrum* est venu se juxtaposer à l'église déjà noyau de bourg. Au contraire, en Velay, les cas sont nombreux où le *castrum* se juxtapose à un bourg préexistant centré autour de l'église. Le pouvoir seigneurial installe à proximité un *castrum* qui échoue à capter toutes les populations. Deux morphologies de sites en découlent : soit l'habitat est double, soit la demeure seigneuriale s'agrège à l'habitat sans arriver à capter totalement l'organisation du lieu.

### 2.3. Les aménagements défensifs des espaces collectifs

Il reste peu d'indices de fortification des bourgs vellaves avant la fin du XIII<sup>e</sup> s. La majorité des critères chronologiques monumentaux se concentrent sur les enceintes ou entrées encore en élévation. Si les espaces ne sont pas aujourd'hui clos par une clôture physique, le

---

<sup>661</sup> Bizri (M.), *Site castral de La Tour (Dunières)...*, *op. cit.*

<sup>662</sup> Gaillard (Y.), *Rapports de fouilles...*, 1972, 1988, 1989, 1990.

<sup>663</sup> Lagrue (J.-P.), *op. cit.*

parcellaire et le confront de village laissent toutefois envisager un bourg fermé sur lui-même dans un grand nombre de cas, mais de chronologie indéterminée. Leur superficie oscille entre 2000 m<sup>2</sup> et 45000 m<sup>2</sup>. En moyenne, les espaces clos sont de petite superficie, soit environ 10000 m<sup>2</sup> et de forme variable, pseudo-circulaire à polygonale, cette forme étant la plus répandue (Tableau 7). La fortification, quant à elle, s'appréhende mieux à partir de la guerre de Cent ans et jusqu'aux guerres de Religion en raison de l'apparition de l'artillerie à poudre. Ainsi, les ouvertures de tirs mais également la mise en œuvre permettent d'approcher leur chronologie.

Les entrées castrales présentent des plans variés : tour-porte, tour en saillie du mur, ouverture simple en plein-cintre ou brisé, sas défensif à franchissements complexes (vantaux, herse, assommoir). Des éléments tronqués de ces aménagements ont été inventoriés sur une quarantaine de sites environ. On note l'usage soit de l'arc en plein-cintre soit de l'arc brisé pour l'entrée des passages. La forme de l'arc elle-même ne permet pas de déterminer l'appartenance chronologique, d'autres données doivent être croisées : la mise en œuvre et la complexité du passage en lui-même.

On constate une différence de traitement dans les claveaux des arcs. Quelques commentaires sur le traitement de ces formes peuvent être faits sur la période XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. pour les portes de ces enceintes.

L'arc en plein-cintre comporte des claveaux courts et étroits toujours extradossés, mais sans épaulement au Puy-en-Velay (porte Saint-Georges), à Aurec (porte David) ou encore à Craponne (porte du *donjon*-cf.fig. 14). Cette mise en œuvre associée à l'arc plein-cintre appartient à un large XIII<sup>e</sup> s. En effet, on connaît pour des portes de tours romanes (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) une mise en œuvre similaire : sur l'*aula* de Polignac ou sur la tour Saint-Mayol au Puy-en-Velay (connue par une gravure). Des les cas romans, les arcs des ouvertures sont épaulées, c'est-à-dire que la retombée de l'arc marque un retrait. L'usage de l'épaulement des arcs perdure au Puy jusqu'au XIII<sup>e</sup> s. (cas de la porte Montferrand avec claveaux courts et large).

À Aurec, l'enceinte est donc bien présente dès le XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. avec la porte David comme à Monistrol (porte de l'Albret- partiellement conservée, sans le passage), et ce, avant l'arrivée d'une résidence castrale dans le lieu. À Craponne, la tour-porte des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. correspond à une première fermeture du noyau fortifié centré autour de l'*ecclesia* attestée vers 1031 (cf. fig. 14). À Chamalières, la porte sud est dotée d'un arc formant un plein-cintre dans une

mise en œuvre à claveaux courts et large (le sol est exhausé). Pour Apinac ou Beauzac, où le *castrum* se superpose au noyau de peuplement formé autour de l'église, les éléments manquent pour caractériser un espace fortifié primaire.

L'arc est légèrement brisé et les claveaux s'allongent à Aiguilhe, à Arlempdes, à la Chaise-Dieu (porte du *for*), au Charrouil (Loudes), à Chomelix-le-Haut et à Craponne (second arc de la porte de *donjon* - cf. fig. 15). Cette mise en œuvre légèrement différente des précédentes marque l'entrée dans le XIII<sup>e</sup> s. avec l'apparition du chanfrein sur l'arc pour certains (Craponne, second arc) que l'on retrouve de manière plus fréquente sur les portes à l'arc brisé plus prononcé et donc plus tardif. Dans le cas de Craponne, l'arc plein-cintre sur la tour-porte côtoie l'arc brisé avec chanfrein dans une mise en œuvre sans césure apparente de reprise. À Arlempdes, le passage est un simple sas comme à Craponne (passage dont le vouûtement accuse alors un plein-cintre). L'absence d'éléments d'arrêts au sein d'une tour-porte, associé à la mise en œuvre des arcs marque ainsi plutôt le contexte des XII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> s. À Chomelix-le-Haut, quelques claveaux longs et étroits visibles partiellement indiquent l'entrée possible du *castrum* dans une chronologie alors semblable à celle d'Arlempdes. Il n'y a pas de chanfrein, mais les claveaux sont très étroits et allongés. Ainsi, l'utilisation de l'arc brisé dans cette mise en œuvre correspond selon les cas, soit à une chronologie des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. comme à Craponne ou Arlempdes, soit plutôt à la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s. pour le Charrouil ou à la Chaise-Dieu lorsqu'on les associe aux systèmes de porterie.

Un corpus important d'arcs de portes présente un arc à la brisure parfois peu prononcée et aux claveaux courts. Or on connaît surtout l'association des claveaux longs - arcs brisés peu prononcés dans une chronologie du XIII<sup>e</sup> s. (fig. 15 et fig. 16). Ainsi, la mise en œuvre de claveaux courts associée à l'arc brisé est une nouveauté. Il reste toutefois délicat de placer ces éléments dans une chronologie resserrée. L'arc brisé renvoie au XIII<sup>e</sup> s. et comme le module des claveaux diffère de ceux du XIII<sup>e</sup> s. -c'est-à-dire qu'ils ne sont pas longs- on propose alors de placer plus tardivement. Il en est ainsi des portes de bourgs de Chapeuil ou de Saint-Pal-en-Chalencon et de la poterne hypothétique de Monistrol-sur-Loire (château des évêques) (fig. 17). Ainsi, pour ces arcs, le chanfrein sur l'arc brisé est absent, les claveaux sont extradossés plutôt courts et larges. Pour Chapeuil et Saint-Pal, les portes sont en saillie du mur de courtine et comportent un système de sas. Les passages à arc brisé présentant des claveaux courts et arêtes vives s'envisage alors dans une chronologie située à la charnière des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s.

Pour la charnière des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., certaines observations sont avancées (fig. 18). La fourchette est volontairement large car les indices pour approcher la chronologie des portes présentées ci-après sont maigres. Hormis la description de la mise en œuvre, l'analyse repose notamment sur l'association avec des ouvertures de tir et la chronologie relative. Ainsi, dans cette période, les claveaux des arcs des portes s'élargissent, ils ne sont plus systématiquement extradossés. La présence d'un chanfrein est plus fréquente.

À Grazac ou à Beauzac, les claveaux sont larges et la porte brisée comporte une brisure prononcée et un chanfrein. Les portes des *castra* d'Apinac, Carry-Vertamise à Grazac et Chalencon à Saint-André-de-Chalencon (accès bas au *caput castris*) associent des claveaux d'une grande largeur à un arc assez peu brisé et à un chanfrein. Enfin, à Rochebaron (Bas-en-Basset), la porte d'accès au *caput castris*, inscrite dans un châtelet d'entrée comportant plusieurs états, accuse la même facture. Un tore est présent sur le chanfrein du second arc de porte. Par analogie aux cas rencontrés en Bourbonnais<sup>664</sup>, cette élévation peut s'inscrire dans une chronologie du tout début du XV<sup>e</sup> s. La chronologie de cet ensemble de portes correspond donc à la charnière des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s.

Un corpus de quelques portes à claveaux larges présente des arcs très peu brisés (quasi plein-cintre- fig. 19). Cette forme semble caractériser plutôt la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. puisqu'à Grazac, la seconde porte chanfreinée à claveaux larges et arc peu brisé est synchronique d'une archère-canonnière. Ainsi, la porte nord de Chamalières qui présente le même module de claveaux peut être placée dans cette chronologie : l'arc est légèrement brisé et comporte un cavet assez large qui marque cette période.

À Usson (état 2), les claveaux sont larges et courts avec la présence de moulurations plus marquées sur un arc brisé surbaissé. On remarque une mise en œuvre et une facture similaires à Séneujols. La césure de la porte recoupe l'installation des canonnières à la française qui font leur apparition en Velay vers 1525 (au Monastier). Ce type de porte peut donc s'inscrire, à cause de sa mise en œuvre et des moulurations, au plus tôt dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. - début du XVI<sup>e</sup> s. (fig. 19)

Des châtelets d'entrées plus élaborés fortifient les entrées de quelques basses-cours à partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. : Allègre (porte de Monsieur), Le Puy-en-Velay (porte

---

<sup>664</sup> Bruand (Y.), « Le château de Billy », p. 75-81 in *Congrès Archéologique de France Bourbonnais...*, 1991.

Pannessac). Ces châtelets consistent en un flanquement des portes par des tours circulaires. Ce n'est pas une nouveauté puisque ce flanquement est antérieur à cette période pour le châtelet haut de Rochebaron (Bas-en-Basset). Les herses ou assommoirs accompagnent le flanquement vertical avec parfois encore présent, un couronnement de mâchicoulis.

La fortification des entrées de *castra* ou d'enceintes de bourgs fait rarement l'objet de synthèses régionales. Pour le Forez voisin, une synthèse sur la fortification pour le bas Moyen Âge demeure historique<sup>665</sup> et pour l'aspect monumental, le lecteur est renvoyé à la documentation de l'*Armorial de Revel* qui est parfois explorée pour le XIII<sup>e</sup> s. dans les notices monographiques. À l'inverse, un recensement de quelques éléments remarquables est effectué dans la plaine de Valence<sup>666</sup>, où le contexte d'édification pointé reste large soit les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. lorsqu'il est précisé. En effet, il ressort une réelle diversité de ces dispositifs, renvoyant leur lecture chronologique au contexte particulier. Pour cette raison, les ensembles présentés ci-dessus ne peuvent être considérés comme groupes chronotypologiques. À partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s. Jean Mesqui constate le développement de sas fortifiés élaborés dans les châteaux du nord de la Loire. Il déduit donc que jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> s. les entrées ne comportent souvent qu'un arc simple ouvert dans la courtine<sup>667</sup>. Les cas analysés pour le Velay montrent plutôt une assez grande variété de formes<sup>668</sup>. Les tours-portes ou les portes en légère saillie du mur sont courantes dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. La variété des cas rencontrés pour le Velay ne met pas non plus en évidence une rupture franche comme celle perçue par Jean Mesqui sur un corpus de portes du nord de la Loire (rupture perçue à partir de 1350)<sup>669</sup>.

À Polignac, la porte d'entrée sommitale de la forteresse présente un dispositif vraisemblablement mis en place dans le courant du XIV<sup>e</sup> s. Il combine arc de mâchicoulis et pont-levis à flèche franchissant un fossé (aujourd'hui comblé) creusé dans la roche. La présence de fossés est souvent attestée par les textes comme à Monistrol, Aurec, Bains, Beauzac, Blanzac, Chomelix, Craponne, Espaly, Estivareilles ou Grazac dans une chronologie

---

<sup>665</sup> Mathevot (C.), « La fortification en Forez au Moyen Âge et l'Armorial de Guillaume de Revel » in Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial...*, *op. cit.*, p. 57 et suiv.

<sup>666</sup> Couriol (J.-N.) « Les portes fortifiées de la plaine de Valence », p. 123-125 in Bois (M.), Burgard (C.) dir. *Fortifications et châteaux dans la Drôme...*, 2004.

<sup>667</sup> Mesqui (J.), « Les fortifications des portes... », *op. cit.*

<sup>668</sup> Cf. Développements *infra*. Chapitre 2, § 2, sous-§ 2.3.

<sup>669</sup> Mesqui (J.), « Les fortifications des portes... », *op. cit.*

médiévale incertaine. Pourtant sur les portes de Beauzac, Aurec ou encore Grazac, toujours en élévation, aucune trace de pont-levis n'est décelable. Le flanquement vertical de ces accès par une bretèche ou des mâchicoulis est en revanche quasiment incontournable. Quelques enceintes sont dotées d'ouvertures pour le tir à Roche-en-Régnier, à Chomelix-le-Haut et à Beauzac. Des archères en croix scandent la muraille de Roche-en-Régnier, seul cas connu pour le Velay (fig. 558). La muraille de Chomelix-le-Haut conserve une archère tronquée (fig. 242). On suppose la présence d'une archère à niche à Beauzac (bouchée-fig. 150). Pour Roche et Chomelix-le-Haut, les textes présentent des accords seigneurs-habitants pour 1265 et 1271 ; chronologies envisageables pour ces élévations.

### Conclusion intermédiaire

À la fin du XIII<sup>e</sup> s. le *castrum* vivarois correspond à un schéma morphologique installé qui implique la présence d'une résidence seigneuriale, d'un lieu de culte chrétien (la chapelle) lié à un habitat subordonné plus ou moins développé en fonction de la réussite du *castrum* à ancrer les populations. En effet, en Vivarais, le phénomène castral a agi sur l'organisation de l'habitat rural en substituant un habitat dispersé à un habitat groupé. Même si ce phénomène est nuancé par l'observation de l'installation de *castra* là où les hommes sont déjà les plus nombreux<sup>670</sup>, il diffère en revanche du constat fait pour l'Auvergne qui se caractérise plutôt par une forte attractivité du pôle paroissial face au château, particulièrement dans les zones montagneuses<sup>671</sup>. L'étude régressive morphologique menée sur les bourgs fortifiés du Velay du bas Moyen Âge montre qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> s. ces derniers sont soit des basses-cours castrales émancipées ou intégrées, soit des bourgs ecclésiastiques. Dans ces cas, le bourg possède les mêmes caractéristiques que le *castrum*, c'est-à-dire qu'il inclut l'édifice de culte primaire et une résidence seigneuriale agrégée, associés à un habitat groupé dans un même espace fortifié. Dans ce cas, ils se distinguent de ceux d'origine castrale par un attachement du pôle de peuplement à l'environnement immédiat de l'église. Ces pôles de peuplement ont pu être incités par les seigneurs eux-mêmes (cas des Polignac et des fondations tournusiennes) ou bien ils préexistent à l'installation d'un *castrum* présent à proximité. Cette préférence de regroupement autour l'édifice de culte est à rapprocher de la sacralité des espaces chrétiens qui bénéficient d'un statut juridique particulier, à partir des

---

<sup>670</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, op. cit., p. 264.

<sup>671</sup> Phalip (B.), *Art Roman, culture et société en Auvergne...* op. cit., p. 164.

cercles de paix mis en place durant la période du haut Moyen Âge. Ce statut a pu favoriser l'installation aux abords des églises dans la période haute du Moyen Âge en tout cas, notamment à cause des mouvements des Paix de Dieu dont le Velay et l'Auvergne connaissent le développement précoce. Parfois, l'église est fortifiée mais le bourg clos n'est pas attesté. Cependant, pour ces espaces apparemment sans clôture, la question de la protection ne se pose pas vraiment uniquement à travers le repérage d'une fortification effective, mais en prenant en considération le statut protégé de l'espace. Cette remarque permet de mieux comprendre la résistance des pôles ecclésiastiques face à l'emprise du *castrum*. Dans les textes, les bourgs clos ne sont jamais désignés comme *castrum*. À l'inverse en Vivarais<sup>672</sup>, à la fin du XIII<sup>e</sup> s., le *castrum* peut désigner des espaces ecclésiastiques sans château. À Chomelix-le-Haut, en 1321, le bourg fortifié groupé autour du prieuré casadéen est indiqué comme *villa* (*castrum* et *villa*). À Saint-Paulien, la ville fortifiée autour de l'église est désignée comme *villa* à partir du XIII<sup>e</sup> s. pour la distinguer du *castrum* voisin (*mota*). Aiguilhe ou Retournac, des bourgs fortifiés d'origine ecclésiastique, sont désignés comme *castrum* à partir du XIV<sup>e</sup> s. Le lieu d'Yssingeaux est désigné comme *castrum* seulement à partir de 1314 lorsque la seigneurie épiscopale s'ancre dans le bourg avec l'aménagement d'un hôtel urbain fortifié. Le terme *castrum* opère un glissement sémantique dans le courant du bas Moyen Âge. Il désigne alors tout espace fortifié, même ceux dont l'origine n'est pas castrale. Au bas Moyen Âge en effet, la fortification n'est plus que celle du *castrum* seigneurial, elle est réappropriée par d'autres acteurs : la petite noblesse, comme présentée ci-après, avec le cas des maisons fortes et les communautés villageoises.

### 3. Les maisons fortes en Velay : un état de la question

Depuis le colloque de Pont-à-Mousson mené sous la direction de Michel Bur en 1984<sup>673</sup>, peu de nouvelles études se sont saisies de la problématique de la maison forte<sup>674</sup>. En 2007, Élisabeth Sirot entreprenait une synthèse des données concernant les Alpes (Genève et Haute-Savoie)<sup>675</sup>. Déjà en 1984, il apparaissait que la maison forte devait revêtir des

---

<sup>672</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, *op. cit.*, p. 286 et suivantes pour les exemples vivarois.

<sup>673</sup> Bur (M.) dir. *La Maison forte au Moyen Âge : actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson...*, 1986.

<sup>674</sup> Giulato (G.), *Châteaux et maisons fortes en Lorraine...* *op. cit.*, dans les pas de Michel Bur.

<sup>675</sup> Sirot (É.), *Noble et forte maison, l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII<sup>e</sup> s. au début du XVI<sup>e</sup> s. ...*, 2007.

caractères régionaux, les synthèses étaient ainsi menées par zone géographique. Pour autant, le tronc commun de définition de la maison forte comprend trois aspects : la structuration sociale, le rôle économique et l'utilisation de la fortification dans l'architecture dont la dimension symbolique a notamment été documentée par Danièle Alexandre-Bidon<sup>676</sup>. L'ensemble de ces critères n'est pas toujours mis à disposition pour appréhender les espaces fortifiés dans leur contexte local. À l'enquête menée sur ce tryptique, s'ajoute le critère spatial, c'est-à-dire la place prise dans la topographie de ces habitats fortifiés.

Pour le Vivarais, Pierre-Yves Laffont dresse le constat du maintien d'un habitat intercalaire fort, en parallèle d'un *incastellamento* d'ampleur<sup>677</sup>. Toujours selon cet auteur, une croissance démographique permet la survie des deux types de pôles mais la parcellisation des terres, freinant l'installation du *castrum* est aussi évoquée<sup>678</sup>. À l'inverse, en contexte provençal, la mise en évidence d'une raréfaction de l'usage de *manse* au profit de la *domus* dépendante du *castrum*, plaide pour la cause d'un *incastellamento* encore plus fort et précoce (dès la fin du XI<sup>e</sup> s. ou premières décennies du XII<sup>e</sup> s.) dans cette région<sup>679</sup>.

La plupart des maisons fortes du Velay sont désignées par le terme de manse (*mansus*). Le terme est quelquefois accompagné d'un second locatif : *in villa* ou *in castro*. Adrien Lascombe le traduit par le terme de mas<sup>680</sup>. Dans le Gévaudan, le manse correspond à un territoire délimité, portant ou non un habitat ; il ne désigne d'ailleurs pas directement l'habitat de l'unité d'exploitation<sup>681</sup>. Différencier la maison forte rurale du mas noble à la tête d'un domaine d'exploitation n'est alors pas simple. En effet, dans les textes, notamment dans le répertoire des hommages pour l'évêché du Puy<sup>682</sup> de nombreux nobles (chevalier, damoiseau ou désigné seulement comme seigneur) rendent hommage pour leurs mas parfois associés à d'autres constructions ou droits tels que des granges, écuries, droits sur la pêche, etc. D'autres hommages sont rendus pour des biens spécifiquement dénommés « maison et forteresse ».

---

<sup>676</sup> Alexandre-Bidon (D.), Piponnier (F.), Poisson (J.-M.) dir. *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)...*, 2006.

<sup>677</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, *op. cit.*, p. 262.

<sup>678</sup> Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais...*, *op. cit.*, p. 290.

<sup>679</sup> Lagrue (J.-P.), *op. cit.*

<sup>680</sup> Lascombe (A.), *op. cit.* Dans les hommages, il semble que ce soit le cas.

<sup>681</sup> Hélas (J.-C.), « Le manse en Gévaudan au milieu du XV<sup>e</sup> s. ... », 1990.

<sup>682</sup> Lascombe (A.), *op. cit.*

En Velay, la mention de manse apparaît de manière concomitante au *castrum* dans le courant du XI<sup>e</sup> s. (cf. fig. 2). Avant 1200, seuls deux manses sont recensées (1070 : manse du Péage du Collet, 1021 : manse d'Arzon).

Le terme de *domus* est réservé à la désignation, dans les textes, des maisons à caractère religieux. Il concerne les commanderies hospitalières, les abbayes cisterciennes, les léproseries ou maladreries ou la maison de l'Hôpital Saint-Nicolas d'Aiguilhe (*xenodochium* et *domum* en 1088). On le rencontre pour désigner le prieuré de Confolent à Beauzac (1184) ou le prieuré de Grazac (1310).

La *domus fortis* se rencontre rarement dans les textes : deux occurrences seulement à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s. pour Poinçac à Coubon (1250) et Saint-Romain-Lachalm (1254). *L'hospitium* est également rare : trois occurrences pour le XV<sup>e</sup> s. pour Darnapsal (Yssingeaux), Moulineuf (Saint-Germain-Laprade) ou Vergezac. Les maisons fortes sont désignées dans les textes essentiellement par le terme *fortalicium* dans le courant du XIII<sup>e</sup> s.<sup>683</sup> terme qui se réfère également aux forteresses de sites castraux. Des granges fortes (*domus seu grangia*) sont à rapprocher de cette famille. Il s'agit de celles rapportées par les textes de La Chomette au Pertuis (1284) et La Bourange à Retournac (1270-1296).

En 1275, l'ordonnance de Philippe le Hardi « défend aux baillis, prévôts et vicomtes de molester les églises au sujet des acquisitions qu'elles ont faites dans les terres des barons et prescrit aux officiers royaux de protéger les non-nobles acquéreurs des choses féodales »<sup>684</sup>. Si leur présence est nombreuse et avérée à la fin du XIII<sup>e</sup> s., le nombre de maisons fortes double après 1300.

### 3.1. L'émergence d'une petite noblesse à l'initiative de ces maisons

De nombreux hommages sont rendus par des non-nobles pour des mas sur les mandements des Hauts-plateaux ou du Meygal (mandement de Cayres, mandement de Beaujeu, mandement de Bonnas en majorité)<sup>685</sup>. Ces différents hommages s'échelonnent entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> s. : Mathieu Barthelemy, bourgeois du Puy, rend en hommage la « *villam de Talobre, castrum de Solignac (...) novem mansos et novem appendarias* » et ce qu'il tient des

---

<sup>683</sup> La Borie Chambarel à Ceaux-d'Allègre (1244), Gendriac à Coubon (1274), Moulineuf à Saint-Germain-Laprade (1287), Maubourg à Saint-Maurice-de-Lignon (1296), Saint-Germain à Saint-Germain-Laprade (1285), Freycenet à Rauret (1296), Beaune (1296) ou Le Cros à Saint-Étienne-du-Vigan (1296) en limite de diocèse.

<sup>684</sup> Rocher (C.), « Pouillé..., *op. cit.*, n°185.

<sup>685</sup> Lascombe (A.), *op. cit.*

seigneurs de Montlaur, « [in] territorium vocatum de la Granga » en 1252<sup>686</sup>. Entre 1327 et 1343, Pierre et Guillaume Arnaud ou Armand, frères, rendent hommage à l'évêque du Puy pour « leur maison et forteresse d'Auteyrac, du territoire d'Auteyrac et dans le mas appelé lou mas del Chastel, excepté le mas del Boschet, appelé Mas d'Auteyrac, qui se tient du seigneur de Solignac<sup>687</sup> ». En 1392, Pierre Rocel, issu d'une famille de commerçants du Puy rend hommage pour un territoire à Brives-Charensac<sup>688</sup> puis du château de Marminhac au XVI<sup>e</sup> s. En 1399, un marchand de draps rend hommage pour ce qu'il possède au *castrum* de Solignac<sup>689</sup>, etc. Pour le mandement de Beaujeu, précisément, ces mas deviennent de petites maisons fortifiées de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne (La Brosse, le Mazel à Tence par exemple).

L'origine sociale de ces hommes, parfois appelés *domicelli*, s'appréhende au cas par cas. Il semble qu'ils soient de riches roturiers issus de la bourgeoisie urbaine. Les biens des nobles sont d'ailleurs souvent hypothéqués auprès de ces marchands, comme le montre un *Inventaire des titres de la maison de Polignac*<sup>690</sup>. Plusieurs bourgeois du Puy ayant acheté des terres seigneuriales accèdent d'ailleurs à la noblesse par la délivrance, entre 1344 et 1382, de lettres royales<sup>691</sup>. Une série d'hommages rendus en 1386 au vicomte de Polignac alors que celui-ci a capté la succession Solignac, montre, à côté des biens et droits rendus en hommage dans les *castra*, la présence plus fréquente des bourgeois de la ville du Puy comme possédants.

La trajectoire de quelques familles ponotes éclaire ainsi sur l'émergence de cette petite noblesse vellave. La charge de certains hommes non nobles du Puy avait déjà permis leur accès à la propriété noble assez tôt dans le Moyen Âge. C'est le cas des familles de Monédier, de Coubladour et du Chier.

Les Monédier, famille très ancienne, sont responsables de l'atelier monétaire au Puy et déclarés *milites* vers 1120<sup>692</sup>. Ils sont obligés de faire raser leurs tours présentes dans la ville haute du Puy. Ils possèdent « une maison » à Ours en 1295<sup>693</sup> alors que l'atelier monétaire a

---

<sup>686</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°258 à n°271. Lieu non localisé.

<sup>687</sup> Lascombe (A.), *op. cit.*, art. Cayres.

<sup>688</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°279 à n°282.

<sup>689</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°289.

<sup>690</sup> Payrard (abbé J.-B.), « Inventaire des titres de la maison de Polignac... », *op. cit.*

<sup>691</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 157-158.

<sup>692</sup> Chevalier (U.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre...*, *op. cit.*, 165. *Chronicon*.

<sup>693</sup> Lascombe (A.), *op. cit.*, p. 345.

pris fin. La maison d'Ours montre l'accroissement de la richesse familiale par l'acquisition de terrain hors la ville. Ce site est d'ailleurs qualifié de *castrum* en 1347.

Jean de Coubladour n'est qualifié de noble qu'à partir de 1343<sup>694</sup>. Cette famille est pourtant connue au Puy depuis 1280 pour des fondations de messe<sup>695</sup>. Dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. un membre de la famille est chanoine de la collégiale Saint-Georges à Saint-Paulien, un autre est abbé et prieur de la Tour (Saint-Pierre-Latour), ou vicaire général de l'évêque<sup>696</sup>. Elle tient deux hôtelleries, celle du Dauphin puis celle de Pomme (nom dû à l'enseigne qu'elle avait sur la rue)<sup>697</sup> à une époque indéterminée. Cette famille s'enrichit progressivement et compte à partir du XIV<sup>e</sup> s. (1343) le mas de Coubladour parmi ses biens qu'elle tient pour l'évêque<sup>698</sup>. Puis à partir de 1466, elle accède au titre de seigneur de Jalasset alors qu'Hugon de Coubladour exerce à plusieurs reprises dans le courant du XV<sup>e</sup> s. la charge de consul du Puy<sup>699</sup>. Enfin, Vergezac s'ajoute à leurs possessions seigneuriales à partir de 1539<sup>700</sup>.

D'autres personnages possèdent également des hôtels urbains, signe de leur aisance et, même, s'ils ne portent pas de titulatures, leurs possessions les distinguent des autres citoyens du Puy ou d'Allègre. Ainsi à Allègre, la famille du Chier, dont les membres sont écuyers des seigneurs d'Allègre (1271), possède un hôtel dans la basse-cour d'Allègre et la maison forte du Chier.

Autre exemple de citoyen du Puy, la famille de la Roche possède un « *campus hospitalis qui est apud Chastel Airat, ante portale de Panassac* »<sup>701</sup> en 1245<sup>702</sup>. Ce terroir est reconnu en 1357-1358 avant d'échoir à une autre famille<sup>703</sup>. Ce terrain porte un nom équivoque : « *Chastel-Ayrat* » littéralement « *château d'eau* ». Comme le lieu est situé à la fois devant la porte Pannessac (en 1245) puis dans et en dehors de celle-ci (en 1357-1368), nous proposons de voir ici effectivement la présence d'un château d'eau matérialisé par une tour ou un autre aménagement sur les fossés alors en eau de la ville irrigués par le Dolaizon -. Des

---

<sup>694</sup> Lascombe (A.), *op. cit.*, art. Coubladour.

<sup>695</sup> Rivet (B.), *Une ville...*, *op. cit.*, p. 270, cite les archives de l'Hôtel-Dieu.

<sup>696</sup> Jourda de Vaux (G. de), *Le nobiliaire...*, *op. cit.*, t. 2 : 124 et suiv.

<sup>697</sup> *Ibidem*.

<sup>698</sup> Lascombe (A.), *op. cit.*, art. Coubladour et A.D. de Haute-Loire G101.

<sup>699</sup> Rivet (B.), *Une ville...* *op. cit.*, p. 270 : consul en 1440-1441, 1446-1447, 1486-1487.

<sup>700</sup> BCU de Clermont-Ferrand, fonds Patrimoine, Fonds Paul le Blanc : Ms 1219 folios 1396-1423.

<sup>701</sup> Archives de l'Hôtel Dieu citées dans Chassaing (A.), Jacotin (A.), *op. cit.*

<sup>702</sup> Jacotin (A.), *Preuves...* *op. cit.*, n°645 p. 106. Le nom transcrit est Pierre de la Rodde, fordoyen de l'église du Puy, que nous proposons de lire Roche puisque par la suite, ce même terrain appartient à un Pierre de la Roche.

<sup>703</sup> Jacotin (A.), *Preuves...* *op. cit.*, n°281 p. 170 : ca. XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. Jean de Saint-Marcel dit de Chandorat territoire de Chastel Ayrat à la cité d'Anis « *intra et extra portale de Pannassac* »

systèmes complexes de gestion de l'eau ont déjà été archéologiquement compris aux abords de fortifications urbaines dans d'autres lieux<sup>704</sup>. En 1386, Jean de La Roche, autre membre de cette famille, rend hommage en tant que bourgeois du Puy et *domicelli* pour un terroir au dessus de la rive de la Roche de Coubon<sup>705</sup>, terroir portant les vestiges d'une tour circulaire liée à l'enceinte castrale.

Auguste Rivet a montré comment le groupe des contribuables urbains les plus riches du Puy s'est renouvelé au cours du XV<sup>e</sup> s. et au début du XVI<sup>e</sup> s.<sup>706</sup>. Les premiers marchands ou notables qui ont été propriétaires fonciers aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. sont plus nombreux. Auguste Rivet constate que la distinction de cette nouvelle classe sociale n'est pas codifiée ni au XIV<sup>e</sup> s. ni au XVI<sup>e</sup> s. dans l'adjonction systématique d'un préfixe (comme sieur par exemple) ou encore du préfixe de bourgeois<sup>707</sup>. Il ajoute pourtant que « (...) tous ces bourgeois ou presque, quelle que soit l'ancienneté de leur réussite familiale, cherchent à la conforter par l'achat de seigneuries et l'accès aux dignités d'Église »<sup>708</sup>. Une déclaration des fiefs et biens nobles de la ville du Puy datée de 1503, publiée par Ferdinand André<sup>709</sup>, montre que des possessions foncières importantes dans le diocèse rural sont tenues par quarante-neuf habitants de la ville du Puy qui exercent les charges de bailli du roi, juge, notaires, avocats, marchands, orfèvres, clercs, consuls ou receveurs du diocèse (fig. 20).

Ainsi, la maison forte est détenue soit par cette petite noblesse, dont l'origine varie, soit elle est une dépendance d'un établissement religieux. Dans les deux cas, sa fonction consiste en la gestion d'un domaine rural. La conservation de granges fortifiées est rare pour la période, comme celle des dispositifs relatifs à l'économie rurale ; ce sont surtout les résidences transformées dans le courant du bas Moyen Âge qui ont perduré.

---

<sup>704</sup> Cf. Henigfeld (Y.), Masquillier (A.) dir. *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace : XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s....*, 2008 : cette synthèse aborde assez peu le sujet : cf. p. 399 et suiv. Une porte d'eau a été fouillée à Dijon : la tour aux Ânes révèle une tour rectangulaire vraisemblablement de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> s. qui franchissait les deux bras du Suzon (communication orale, Saint-Jean-Vitus (B.), responsable d'opération, Inrap : La porte Saint-Nicolas sur le Suzon à Dijon, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.).

<sup>705</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°260.

<sup>706</sup> Rivet (B.), *Une ville... op. cit.*, p. 262-263.

<sup>707</sup> Constat dressé à partir des compoix de la période : 1408 et 1544 notamment.

<sup>708</sup> Rivet (B.), *Une ville... op. cit.*, p. 262.

<sup>709</sup> Anonyme, « Déclaration des fiefs et biens nobles de la ville du Puy, 1503..., 1877-1878.

### 3.2. Position de la maison forte dans l'espace fortifié

Les maisons fortes sont positionnées à la sortie des bourgs ou isolées de ces derniers.

#### 3.2.1. *Les maisons fortes à la sortie des bourgs*

Comme le *castrum* n'est pas toujours à l'origine du développement d'un bourg, les bourgs d'origine non castrale se voient rapidement entourées de maisons fortes installées à proximité. Ces maisons fortes semblent être installées là pour le contrôle des richesses issues des campagnes alentours. En revanche, il est difficile de mettre en évidence les liens qu'ont eu les possesseurs de ces maisons fortes avec le seigneur du bourg (éventuellement le prieur) ou le seigneur d'un *castrum* plus lointain.

À Beaux, si la seigneurie est acquise en 1218, l'espace est qualifié de mas puis tardivement de *castrum* lorsque les possesseurs accèdent à la noblesse dans le courant du XIV<sup>e</sup> s. La résidence seigneuriale jouxte le noyau du bourg sans avoir entraîné une quelconque réorganisation. À Vergezac, la famille seigneuriale est connue en 1246. En 1446, la demeure est qualifiée d'hôtel et une autorisation de fortifier est alors délivrée à ses propriétaires. Le parcellaire du bourg médiéval s'est également développé sans son influence. Ces édifices sont des maisons nobles ; des maisons fortes de bourg. Elles se développent non loin de l'église. Elles ont pour particularité de ne pas avoir été à l'origine du développement du bourg. Elles n'ont pas influencé sa morphologie et ont vraisemblablement optimisé leur intégration spatiale à cet espace.

Dans un cas comme Beaulieu, alors que le *castrum* (de localisation indéfinie) n'est présent dans les textes qu'après la mention de l'église, la maison forte d'Adiac, elle, réussit à prendre toute sa place dans le bourg. Là où le *castrum* a échoué à capter le pôle de peuplement, la maison forte s'y est agrégée. Elle a d'abord fonctionné comme dépendance de l'abbaye cistercienne de Bellecombe (1184 *domus* puis *grangia* en 1238) avant de comporter une tour seigneuriale au XV<sup>e</sup> s. qui la fait entrer dans la définition de maison forte noble.

Le *castellum* de Bellevue-la-Montagne (1222) s'installe non loin de la commanderie de Montredon dont elle supporte peut-être l'expansion. La maison forte est cependant distincte du bourg de Bellevue, groupé 150 m plus bas autour de l'église.

À ces exemples s'ajoutent la maison forte du Barret à côté de Sanssac (1250), celle de la Marade à Lissac (1272), celle de La Coste à la sortie de Saint-Germain-Laprade (1291) ou

celle de la Dorelière à Beauzac (1493). Leur architecture actuelle est plus tardive (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.). Ces édifices se multiplient aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s.

### 3.2.2. *Les maisons fortes isolées*

La maison forte joue le rôle de grenier de sureté. Ce rôle semble bien se confirmer dans le cas de mas isolés, notamment dans les paysages ouverts de hauts-plateaux du Velay (plateau du Devès sur les contreforts de la Margeride et le plateau du Meygal). Le climat, le paysage ouvert et les pratiques agro-pastorales<sup>710</sup> ont sans doute incités à délimiter et enclore les bâtiments d'exploitation d'agricole. Par exemple, dans le massif du Mézenc, des « maisons-bloc »<sup>711</sup> sont semi-enterrées et la pente de toit court presque jusqu'au sol pour protéger du vent et de la neige. L'architecture rurale des espaces du Velay a fait l'objet d'inventaires régionaux et de typologie, mais ces études n'abordent pas l'origine de leur architecture ni la question d'une éventuelle continuité chronologique<sup>712</sup>. Peu d'exemples non remaniés datent de l'époque médiévale.

Les bâtiments d'Auteyrac, à Cayres, qualifiés de maison et forteresse en 1327, sont fermés en confront autour d'une cour centrale. Les bâtiments concernent autant la résidence que la pratique agricole aujourd'hui. L'organisation médiévale n'est pas connue mais a pu suivre ce modèle.

Les environs du site de Polignac sont cernés de petites maisons fortes fonctionnant comme greniers : le Collet, Cussac, La Barbeyre, Communac, Tressac, Cheyrac, Soleilhac. La Barbeyre dépend du prieuré de Bilhac alors que Le Collet, Bornette ou les Estreys relèvent du *castrum* de Polignac. Dans ces cas, sauf pour Bornette, où la résidence nobiliaire du XV<sup>e</sup> s. est conservée en partie, les attributs défensifs tardifs ont perduré (échauguettes, bretèche).

À Beauzac, la maison forte de la Grange comporte un espace de grange très modifié mais qui s'ouvre encore d'une baie trilobée et comporte un pilier en bois chanfreiné. Elle dépend du prieuré de Chamalières. La grange de Lacussol (à Saint-Vidal) est sans doute une grange fortifiée mais aucune maison forte n'est connue pour ce site.

---

<sup>710</sup> Pour les périodes contemporaines, René Nicolas constate une dispersion variable selon l'altitude (moins de 800 m par de dispersion, de 800 à 1200 m, grande dispersion) et la prédominance de la culture ou de l'élevage, cf. Nicolas (R.), « La répartition géographique de l'habitat rural dans le Velay Sud Oriental en 1936... », 1980.

<sup>711</sup> Cf. Nicolas (R.), « L'architecture rurale sur le plateau du Mézenc... », 1980.

<sup>712</sup> Poitrineau (A.), *L'architecture rurale française : Auvergne...*, 1999 et Marty (J.-P.), *La maison rurale en Velay et Brivadois...*, 2010.

Certaines maisons fortes plus tardives ont conservé un étage du sommet de la tour d'escalier centrale jouant le rôle d'un charnier (Le Pin, La Coste pour la plaine de Saint-Germain, Communac à Polignac ou Loudes) ou d'un pigeonnier (Les Roys au Brignon, Château Peyrache à Chamalières). Ce type de disposition n'est pas connu dans une chronologie antérieure au XV<sup>e</sup> s. Les charniers sont rapportés par les textes du XVII<sup>e</sup> s. pour la maison forte de bourg de Dunières ou celle rurale du Bouchet (Beaux). Les pigeonniers sont souvent des adjonctions modernes.

### 3.3. La fortification des maisons fortes

Peu d'exemples encore en élévation s'inscrivent dans une chronologie du XIII<sup>e</sup> s. La maison forte utilise la forme de la tour seigneuriale que l'on retrouve dans les *castra* ou les bourgs fortifiés. Les sites de Gendriac, La Tour Daniel, Volhac à Coubon, de Coubladour à Loudes, de La Valette à Chadron ou de Montagnac à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte comportent de hautes tours quadrangulaires qui peuvent intégrer une chronologie du XIII<sup>e</sup> s. et parfois du XII<sup>e</sup> s. Elles semblent avoir été, à l'origine, des tours isolées. Elles rallient progressivement des complexes bâtimentaires plus vastes.

Le site des Crottes (Solignac) est intéressant à plusieurs titres. Cette tour n'est isolée. Des bâtiments l'entourent. La première mention du site remonte au XIV<sup>e</sup> s. et désigne une forteresse (vers 1325-1330). Il est placé en contrebas du dyke de Solignac très proche, donc de l'ensemble seigneurial de Solignac connu dès le XI<sup>e</sup> s. Non loin du site castral, un toponyme, le « chastellas », suggère déjà l'emplacement d'un autre site castral abandonné. La morphologie et l'élévation de la tour des Crottes la rapprochent d'un site castral dans une chronologie des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s., cependant l'environnement historique et topographique de ce site suggère plutôt une installation tardive éloignée du phénomène de naissance du *castrum*. Cet ensemble est en effet localisé non loin du site castral de Solignac probablement pour en prolonger l'action à proximité de la Loire où des pêcheries sont connues. L'installation d'une fortification aurait été rendue nécessaire par la proximité de l'exploitation des ressources fluviales, dans la dynamique d'installation que connaît celle des maisons fortes, à savoir celle du contrôle économique au sein du territoire exploité. Si son rôle correspond à celui conféré aux maisons fortes, sa morphologie correspond, quant à elle, à celle du *castrum* seigneurial.

Pour rajouter à cette confusion, certains lieux qualifiés de forteresses au XIII<sup>e</sup> s. obtiennent la qualification tardive de *castrum* comme au Charrouil (Loudes) ou pour Moulineuf (Saint-Germain-Laprade). Pour Le Charrouil, le site compte les attributs du *castrum* dès le XIII<sup>e</sup> s. En revanche, pour Moulineuf, la position en rive du cours d'eau la Gagne, fait envisager, comme aux Crottes à Solignac, une installation de maison forte de fond de vallée. Elle utilise par ailleurs les codes seigneuriaux, notamment la tour quadrangulaire, dans une chronologie postérieure au XIII<sup>e</sup> s.

L'environnement de ces tours est mal connu. Des granges adjacentes à ces bâtisses résidentielles sont parfois attestées comme décrit plus haut. D'autres espaces de stockages ou liés à l'exploitation du domaine rural, comme la présence de moulins ou des écuries sont envisageables ; aucun ne remonte aujourd'hui à la période médiévale.

L'émergence de la maison forte a cours dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s. Le pouvoir seigneurial s'épanouit alors dans le *castrum* ou dans les bourgs ecclésiastiques fortifiés. Cette organisation du territoire est remise en question avec la guerre de Cent ans.

### CHAPITRE 3. ÉPISODES D'INSECURITE ET FORTIFICATIONS DES XIV<sup>E</sup> S. - XV<sup>E</sup> S. : SURSAUTS ET DESENGAGEMENTS DES SEIGNEURS

#### 1. Un pouvoir épiscopal fragilisé ?

##### 1.1. Le territoire partagé dans la ville du Puy à partir du paréage de 1305

Malgré la reconnaissance concédée par Philippe le Bel à l'évêque des droits de haute, moyenne et basse justice sur la cité du Puy en 1294<sup>713</sup> et une nouvelle tentative de rapprochement du pouvoir royal opéré en 1297 par la nomination, comme évêque, de Jean de Comyns proche du roi, la politique royale marque un tournant avec le paréage de 1305-1307<sup>714</sup>. En effet, jusque-là, la progression du pouvoir de l'évêque avait été encouragée par la royauté.

Chef spirituel de la chrétienté en Velay, l'évêque est graduellement devenu un chef important du temporel de ce territoire. Il a récupéré l'hommage direct des plus grands seigneurs du Velay et agrandi le domaine dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. Cette position forte tenue par le prélat est relayée dans la charte de paréage par la création d'une titulature comtale attachée au personnage de l'évêque du Puy<sup>715</sup>. Mais c'est précisément au moment de l'octroi de ce titre que l'ambition épiscopale fait l'objet d'un travail de sape par la royauté.

Philippe le Bel s'appuie sur la bourgeoisie du Puy (« *communitas seu universitas ville Aniciensis* »<sup>716</sup>) pourtant alors démise de ses libertés consulaires depuis 1277, pour affaiblir les prérogatives du prélat en matière de justice.

Durant le XIV<sup>e</sup> s., l'évêque doit ensuite composer avec des agents royaux présents dans la cour de justice ponote (instaurés par le paréage) et avec les chanoines du chapitre. Dès 1318, ils contestent les droits de justice exercés par l'évêque sur la juridiction du *Cloître* et d'Aiguilhe<sup>717</sup>. En 1343, ils obtiennent la concession de la justice temporelle et spirituelle pour

---

<sup>713</sup> Delcambre (É.), « Le paréage..., *op. cit.*

<sup>714</sup> Le paréage de Mende suit celui du Puy en 1307 et bénéficie d'une analyse précise : Meissonnier (A.), *Le Gévaudan sous l'empire du roi...*, *op. cit.* Il procède d'une volonté royale de freiner la puissance épiscopale devenue trop importante.

<sup>715</sup> Delcambre (É.), « Le paréage..., *op. cit.*, p. 123.

<sup>716</sup> Delcambre (É.), « Le paréage..., *op. cit.*, p. 152.

<sup>717</sup> Delcambre (É.), « Le paréage..., *op. cit.*, p. 319.

les membres de l'Université Saint-Mayol du Puy (composée d'un collège de clercs) évinçant ainsi l'évêque de leurs affaires menées dans la ville haute du Puy<sup>718</sup>.

Mais la présence des agents royaux dans la ville du Puy crée des épisodes de tensions. En 1319, des exactions sont commises par le bayle de la cour commune contre la procession de la Vierge. Elles conduisent à des arrestations au sein du clergé<sup>719</sup>. Un arrêt du Parlement de Paris est rendu en 1327 contre le chapitre du Puy, à la suite des violences commises contre les rondes des gens de la cour du paréage pendant les foires : les gens du chapitre sont sortis armés de pierres, flèches et carreaux et ont attaqué les représentants du roi dans la ville<sup>720</sup>.

Cette première moitié du XIV<sup>e</sup> s. se caractérise donc par l'émergence de deux pouvoirs formant une alternative à celui du prélat dans la ville du Puy : les chanoines du chapitre et les agents du roi. C'est ce qu'annonçaient les négociations autour du paréage de 1305-1307. À ces pouvoirs s'ajoute celui plus discret dans les textes, car suspendu depuis 1277, mais néanmoins présent, des syndics de la ville. Déjà, lors du paréage, Philippe le Bel, en les sollicitant, leur avait conféré une certaine légitimité. En 1323, une condamnation concerne les habitants du Puy pour « l'usurpation des droits de commune » qui avait été faite « au préjudice du roi et de l'évêque »<sup>721</sup>. Elle montre la permanence d'action de ce groupe dans les affaires de la cité même après 1277. Ce n'est qu'en 1343-1344 que sont établies des franchises municipales, à la suite de l'opposition rencontrée par le roi, auprès de certains habitants du Puy, à lever des subsides de guerre. Étienne Delcambre précise que les villes du Languedoc dotées d'un consulat avaient plus de facilité à recouvrer les impôts royaux, étant officiellement chargé de le faire dans le cadre de leur structuration municipale. Le fait qu'au Puy, cette structure ait manqué, la levée des subsides royaux était moins aisée. Ainsi, il n'est pas surprenant que les citoyens du Puy se soient soulevés contre les subsides royaux. À la suite de cette opposition, la royauté favorise donc l'octroi de franchises municipales afin d'assurer un encadrement officiel pour la levée des impôts<sup>722</sup>. Le consulat est alors établi officiellement pour la première fois. Les consuls obtiennent la garde des clefs et des portes de la ville. L'obtention de ces nouveaux droits se fait, dans la ville, au détriment d'un pouvoir

---

<sup>718</sup> Delcambre (É.), « Le paréage... », *op. cit.*, p. 326.

<sup>719</sup> Boutaric (E.), *op. cit.*, t. 2 : n°5785.

<sup>720</sup> Boutaric (E.), *op. cit.*, t. 2 : n°7968.

<sup>721</sup> Boutaric (E.), *op. cit.*, t. 2 : n°7080. Arrêt du Parlement de Paris.

<sup>722</sup> Delcambre (É.), *Le consulat...*, *op. cit.* p. 27.

épiscopal déjà mis à mal. Ainsi, les consuls s'emparent immédiatement de leur nouvelle autorité en matière de défense de la ville.

Le contexte d'insécurité de la guerre de Cent ans accélère l'investissement de la communauté urbaine dans la prise en main de sa propre défense. L'invasion anglaise est crainte dès les années 1343-1345<sup>723</sup>. Les épisodes les plus armés ont lieu entre 1357 et 1390 puis vers 1432-1445<sup>724</sup>. L'établissement du consulat de la ville vers 1343-1344 marque un tournant dans la faculté des habitants de la ville du Puy à être maître de leur propre défense. En 1353, les consuls obtiennent de faire abattre les constructions particulières contiguës à l'enceinte et de « refaire les murailles de la ville et de la fortifier à cause des guerres »<sup>725</sup>. En effet, en 1353, la royauté représentée par ses officiers (bailli, maréchal, lieutenant) demande expressément la mise en défense de la ville du Puy<sup>726</sup>, lettres renouvelées en 1373<sup>727</sup>. Vers 1360-1361, un capitaine de la ville est pourtant nommé par le roi et placé avec une garnison royale dans la ville du Puy pour la défendre des incursions Routières<sup>728</sup>. Si ce premier empiètement royal est d'abord toléré, la nomination suivante d'un capitaine de la ville par le roi en 1388 est déboutée par les consuls<sup>729</sup>. En 1400, finalement, le capitaine de la ville est nommé par les consuls<sup>730</sup>. Les textes rapportent d'autres entretiens et fortifications de l'enceinte urbaine menés à l'initiative des consuls en 1367<sup>731</sup> au moment où Charles V somme les bonnes villes de réparer leurs fortifications (ordonnance de Sens), puis en 1385-1386<sup>732</sup>, au moment où les Routiers reviennent.

Entre 1344 et 1404, l'autorité municipale a complètement réinvesti l'espace fortifié de la ville en obtenant notamment deux tours : la tour de la porte Saint-Gilles où l'on place les archives vers 1388<sup>733</sup> et la tour de Cordoua<sup>734</sup> en 1404. Il est alors rappelé de ne pas

---

<sup>723</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 8 : on passe « en revue » dans les châteaux des évêques, les garnisons disponibles.

<sup>724</sup> A.D. de Haute-Loire G101 à 105 et Fournier (G.), « La défense des populations..., *op. cit.*, pour l'Auvergne.

<sup>725</sup> Aymard (A.), « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison consulaire..., *op. cit.*, p. 620.

<sup>726</sup> *Ibidem*.

<sup>727</sup> Aymard (A.), « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison consulaire..., *op. cit.*, p. 621.

<sup>728</sup> Delcambre (É.), *Le consulat...*, *op. cit.*, p. 122-123.

<sup>729</sup> Delcambre (É.), *Le consulat...*, *op. cit.*, p. 122-123.

<sup>730</sup> Delcambre (É.), *Le consulat...*, *op. cit.*, p. 123.

<sup>731</sup> Aymard (A.), « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison consulaire..., *op. cit.*, p. 646.

<sup>732</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 231-232.

<sup>733</sup> *Ibidem*.

<sup>734</sup> Aymard (A.), « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison consulaire... *op. cit.*, p. 661 : « Ordonnance des officiers de la cour commune, en faveur des consuls contre le syndic de l'Eglise de Nostre

construire contre la muraille en 1407<sup>735</sup>. En 1415, les canonnières sont construites à l'initiative des consuls, des fossés sont à nouveau creusés et des réparations et entretiens sont effectués jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> s.<sup>736</sup>

Le pouvoir de l'évêque, en tant que chef temporel, se trouve donc, après le paréage, véritablement réduit face à l'émergence d'une oligarchie à plusieurs contours : laïque (les bourgeois du Puy et les agents royaux) et religieuse (le chapitre). Ces derniers sont issus des lignages seigneuriaux vellaves, où l'écho du mécontentement royal se fait également connaître pour la même période. L'évêque du Puy s'occupe alors davantage de son territoire diocésain alors qu'au Puy, son espace d'intervention est restreint par la montée de la bourgeoisie.

### 1.2. La mise défense du territoire de l'évêque entre 1340 et 1440

À partir de 1356, les troupes de mercenaires démobilisés de la guerre de Cent ans appelés Routiers ou Anglais, font leur entrée en Auvergne<sup>737</sup>. Le pays est en état d'alerte, Bertugat (Berthucat) d'Albret est présent en Velay en décembre 1358, Robert Knolles s'avance jusqu'au Puy en 1359<sup>738</sup>. Ils sont repoussés par les vicomtes de Polignac alliés aux comtes de Forez et aux Dauphins d'Auvergne. À partir du traité de Brétigny (8 mai 1360) où l'Auvergne devient frontière du royaume<sup>739</sup>, les événements guerriers s'intensifient en Velay : incursions de Walter Scott et du « maître des navires » (1360)<sup>740</sup> puis de Seguin de Badefol (1361-1364) au Monastier-sur-Gazeille et Brioude ; Perrin Boïas ou Bouvetaut ou Pénimbourre (1362-1363) est à Saugues avec Louis Roubaut (1364-fig. 21). Les épisodes d'insécurité concernent en majorité les environs immédiats du Puy, la route menant au Brivadois (zone très touchée par les incursions) et celle vers la Lozère. Après une trêve relative d'une vingtaine d'années, les hostilités reprennent dans le dernier quart du XIV<sup>e</sup> s.

---

*Dame et Jean Bertin Fournier, par laquelle ce dernier est condamné à vider la tour appelée de Coudoa, composée de 12 étages [ ? problème de transcription ?], et à en laisser la possession aux consuls. 24 may 1404 »*

<sup>735</sup> Delcambre (É.), « Documents concernant le consulat »... *op. cit.*, t. 16 n°193.

<sup>736</sup> Cf. Chronologie de la notice de site.

<sup>737</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 12.

<sup>738</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 13.

<sup>739</sup> Fray (J.-L.), « Sous la menace de la guerre », p. 263-266 in Martin (Daniel) dir. *L'identité de l'Auvergne...* *op. cit.*, cf. p. 263.

<sup>740</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 19.

entre 1382 et 1385 (fig. 21) avec notamment Aimérigot Marchès (1380), Just Rolland (1382) et Rodrigue de Villandrando (1389)<sup>741</sup>.

La comptabilité du diocèse du XIV<sup>e</sup> s.<sup>742</sup> révèle un ensemble castral administré par l'évêque dans le territoire du diocèse (fig. 13). C'est sur cet ensemble que l'évêque semble s'appuyer, non sans peine, dans un contexte où son autorité est fragilisée par le fractionnement des groupes de pouvoirs dans la cité ancienne et par l'insécurité provoquée par les incursions routières dans le reste du territoire. Sur une vingtaine de lieux cités, plusieurs demeurent d'approche spatiale difficile. Une ambiguïté subsiste ainsi sur le lieu de Fix qui est systématiquement cité en lien avec le *castrum* d'Espaly dans les comptes de l'évêché (« *castrum de Spaletto et Fis* »). Un « *hospitium* » (1432) relève de l'évêque à Fix<sup>743</sup>. Il est peut-être fortifié et fonctionne comme péage du lieu. La même remarque peut être faite pour le lieu de Coubladour où l'on connaît par ailleurs un mas en 1343, qui pourrait déjà être une maison « forte » de péage. Ces deux lieux porteraient donc à vingt les lieux fortifiés tenus par l'évêque en 1343, cités dans les comptes de l'évêché. À ceux-ci se rajoutent les prieurés de Chamalières et Vorey (ce dernier est un prieuré dépendant de Chamalières) où une garde est mise en place. Ils ont pu être, eux aussi, été fortifiés à ce moment-là.

Cet ensemble de *castra* fonctionne en réseau : des échanges s'y produisent et ces lieux fortifiés centralisent les recettes économiques provenant de la perception des redevances en nature des territoires environnants<sup>744</sup>. La lecture des comptes met en évidence ces relations, les denrées transitent. Ainsi, on constate que beaucoup convergent vers Espaly ou vers Monistrol, deux résidences épiscopales particulièrement importantes, l'une plutôt dans le courant du XIV<sup>e</sup> s. (Espaly), l'autre plutôt pour le courant du XV<sup>e</sup> s. (Monistrol). Cet aspect économique est particulièrement présent dans les comptes où il est cité, à de nombreuses reprises, le soin apporté à la consolidation des fours et des greniers comme présenté ci-après.

En plus des difficultés rencontrées dans la ville du Puy, l'autorité épiscopale rencontre de nombreuses résistances sur le territoire du diocèse, à la limite forézienne avec Rochebaron

---

<sup>741</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°256 pp. 83, 88, 98, 87 : *Inventaire analytique des archives des États du Velay 1381-1485* repris dans Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 2 note 8 p. 308 et suiv. ; Monicat (J.), *op. cit.*, p. 49.

<sup>742</sup> A.D. de Haute-Loire : G101 à 105.

<sup>743</sup> A.D. de Haute-Loire G105, f°188 : « *in loco de Fis, in hospicio petri hugonis* ».

<sup>744</sup> A.D. de Haute-Loire : compte de l'évêché G101 à 105.

et, sur la limite livradoise, vers Allègre et Chomelix<sup>745</sup>. Il n'est donc pas étonnant que l'évêque renforce la visibilité de sa présence dans le domaine du diocèse par l'érection de fourches, élevées dans le mandement de Cayres et Charbonnier (1344) et à Espaly (1345)<sup>746</sup> et par l'attention portée aux lieux de stockage des redevances en nature qu'il continue de percevoir. Les comptes montrent que l'évêque s'appuie sur un réseau de capitaine, pour la garde, et de « *bayle* » et receveurs pour l'exercice de la justice et la perception des redevances.

Des travaux d'entretien sont effectués sur les châteaux entre 1343 et 1434 d'après les comptes de l'évêché<sup>747</sup>. Ils correspondent à des mises en défenses effectuées durant les principales périodes des passages Routiers. Les livres de comptes consultés intègrent une comptabilité de perceptions et redevances<sup>748</sup>. Nous n'en avons extrait que les éléments concernant des réparations sur les bâtiments des différents sites.

Une attention très forte est portée aux granges et greniers des lieux castraux. Les réparations sont indiquées sur ces édifices au moins pour Retournac, Yssingaux, Monistrol, Mons-Saint-Pal pour la période 1343-1344<sup>749</sup>. Pour la période 1370-1374, les dépenses concernent aussi une réparation de four (Lapte en 1370)<sup>750</sup> et le salaire de capitaine (Arzon en 1370, Yssingaux en 1372). Les forteresses sont globalement gardées (« *pro custodia* ») : neuf lieux sont concernés : Mons-Saint-Pal, Yssingaux, Chapeuil, Arzon, Charbonnier (Landos), Jonchères (Rauret), Cayres et Vorey.

Entre 1384 et 1388, toutes les portes ou entrées des lieux sont gardées (« *vigilia egidii* »). Des capitaines sont rémunérés à Lapte, Bonnas (Mazet-Saint-Voy), Espaly, Monistrol et Chapeuil (Saint-Julien-Chapeuil) entre 1384 et 1392. Les récoltes sont surveillées aux alentours des *castra*. Une garde est présente à la prairie du Breuil, située en contrebas de la cité du Puy (face sud), qui sert pour la récolte du foin de l'évêque.

Ainsi, comme pour la période précédente (1343-1345), de nombreux travaux concernent les greniers : à Mézères (1386), Mercoeur (Malrevers), Anis-le Puy (1388), Tence (1390, dans la tour ?), Retournac (1390), Cayres (1390-1392), Bonnas (1390-1392) et Lapte (1392) ; ou les

---

<sup>745</sup> Cf. § précédent.

<sup>746</sup> A.D. de Haute-Loire G101 : f°14 r et v ; f°85.

<sup>747</sup> A.D. de Haute-Loire : Compte de l'évêché G101 à 105.

<sup>748</sup> A.D. de Haute-Loire : Compte de l'évêché G101 à 105.

<sup>749</sup> A.D. de Haute-Loire G101.

<sup>750</sup> A.D. de Haute-Loire G102.

fours à Espaly (1387, 1390, 1392), Monistrol (1392) et Lapte (1392). Des réparations d'étables sont citées à Monistrol (1388) et Arzon (Chomelix 1392).

Quelques réparations ont lieu sur les tours ou les résidences seigneuriales : à la tour d'Yssingaux (1384 et 1388) ; à la porte supérieure de la tour de Tence (1388), à celle de Mézères (1392), à Monistrol (1386 et 1388 sur l'*aula*), à Lapte (1387 - non précisé) et à Cayres (1388 - non précisé).

Les travaux atteignent un pic en 1390-1392, où huit tours des *castra* sont concernées par des réparations (Lapte, Yssingaux, Monistrol (« *magnum turre ville* »), Beaujeu, Espaly, Jonchères (Rauret), Tence en 1390 ; puis à nouveau en 1392 avec Mézères). C'est également entre 1384 et 1390 que des réparations aux *aulae* castrales sont indiquées pour Yssingaux, Espaly et Monistrol<sup>751</sup>.

D'autres sites font également l'objet de travaux que nous n'avons pas pu préciser : en 1390, Le Charrouil (Coubladour), Mercoeur (Malrevers), et, rapporté en 1392 : Chapeuil (Saint-Julien-Chapeuil), Retournac (« *reparandi domos dicti castris* »), Charbonnier (Landos), Arzon (Chomelix) et Mons (Saint-Pal-de-Mons : tuiles et lits montés) ; soit la quasi-totalité des *castra* du domaine à l'exception de Bonnas, Cayres et Anis (Le Puy) où les réparations identifiées portent sur les greniers.

À Monistrol et Cayres, on met en place des barres de fer aux portes (1388). Le fer est également présent pour les réparations des tours. Les matériaux utilisés sont la pierre (type non précisée), des madriers et des « *tegulae* » sont citées pour quelques réparations portant sans doute sur les toitures.

Les travaux se concentrent entre 1388 et 1392 alors que les Routiers cessent progressivement leur occupation. Ainsi, ces réparations interviennent suite aux dégâts causés par leur passage.

Les comptes de l'évêché mettent en évidence une troisième période de mise en défense des espaces castraux épiscopaux (1424-1436). Cette dernière période d'incursion des Routiers est absente du *Livre de Podio* et des études érudites. Les études sur les Routiers ou Tards-Venus abordent exclusivement le XIV<sup>e</sup> s.<sup>752</sup> Peu d'évènements sont relatés pour cette

---

<sup>751</sup> A.D. de Haute-Loire G103 et 104.

<sup>752</sup> Monicat (J.), *op. cit.*; Guigue (G.), *op. cit.*; Boudet (M.), *Thomas de la Marche, bâtard de France et ses aventures (1318-1361)...*, 1900.

période en Vivarais<sup>753</sup> et pour le Brivadois, très touché par les incursions des Routiers, seule la Région de Langeac est alors documentée<sup>754</sup>. Une période de mise en défense est aussi relatée pour l'Auvergne mais concerne la décennie suivante (1432-1445)<sup>755</sup>. Claude Colombet-Lasseigne rattache cette période aux vagues de démobilisation des Routiers de l'époque précédente<sup>756</sup>.

En Velay, la vigilance est alors accrue sur les sites limitrophes du Forez et de l'Auvergne où cet épisode a, semble-t-il, été plus virulent. Ainsi, entre 1429 et 1431, les routes d'Arzon, Chomelix, Fix-Coubladour, Pontempeyrat et Chamalières sont gardées.

Pour la première période de troubles dus au passage des Routiers (1359-1364), les comptes de l'évêché ne rapportent pas de gros travaux effectués, sauf le renfort des portes des greniers et granges pour les sites épiscopaux. La première vague de démobilisation des hommes armés de la guerre de Cent ans a donc plutôt pris au dépourvu les hommes du territoire du Velay. La situation est tout autre, après 1373 et la seconde lettre royale qui demande expressément la mise en défense de la ville du Puy<sup>757</sup>. S'il a été avancé que la reprise de l'initiative seigneuriale de la mise en fortification était due à une injonction de la part de la royauté, avec la menace de la destruction des places mal entretenues<sup>758</sup>, de manière plus pragmatique, la multiplication des faits guerriers à partir de 1380 a manifestement agi sur la nécessité de fortifier, réparer ou surveiller.

Sur les dix-huit *castra* épiscopaux (fig. 13)<sup>759</sup>, la plupart des travaux de défense effectués entre 1340 et 1440 s'adaptent à des dispositions antérieures (renforcement des portes et des tours) sans construction nouvelle. Sur les vestiges encore présents dans seulement un tiers de ces *castra*, les aménagements propres à ces périodes ne sont pas toujours décelables. Pour Monistrol comme pour Yssingeaux, une partie du plan de la résidence relève de cette période, mais les élévations ne permettent pas de confirmer cette chronologie. La poterne de Monistrol (fig. 402) s'envisage donc dans cette fourchette, comme une partie de l'élévation d'Yssingeaux comportant des mâchicoulis sur

---

<sup>753</sup> Besson (C.), Michaux (A.-M.), « Au XV<sup>e</sup> s. la rénovation des fortifications et la fin de la guerre de 100 ans dans la Montagne du Vivarais... », 2001.

<sup>754</sup> Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense... op. cit.*

<sup>755</sup> Fournier (G.), « La défense des populations... op. cit.

<sup>756</sup> Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial ... op. cit.*, p. 34 et suiv.

<sup>757</sup> Aymard (A.), « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison consulaire... », *op. cit.*, p. 621.

<sup>758</sup> Hypothèse évoquée par Pierre Charbonnier pour la Basse-Auvergne et le cas de Muroi : Charbonnier (P.), *La seigneurie rurale... op. cit.*, p. 452-458.

<sup>759</sup> A.D. de Haute-Loire : compte de l'évêché G101 à 105.

linteau (fig. 880). À Jonchères, Arzon ou Mercoeur, malgré des textes qui rapportent des réparations sur la tour autour de 1424-1426 pour l'un, en 1431 et 1432 pour les deux autres ; aucun élément n'en est actuellement visible.

Le désengagement de la tenue des places fortes a souvent été interprété comme une conséquence de l'appauvrissement des lignages seigneuriaux. Cette remarque a été faite pour la Basse-Auvergne (celle des Montagnes occidentales) où Pierre Charbonnier avait mis en évidence la ruine progressive de la seigneurie au cours de ce siècle<sup>760</sup>. Parmi les facteurs de cette ruine, a été avancée, de manière générale, une dislocation des biens fonciers dans les partages seigneuriaux, alliée à l'endettement des seigneurs dans les obligations d'ost. Les seigneurs confrontés également à une conjoncture défavorable (épidémies - dont la peste noire de 1347-1348, mauvaises récoltes) doivent faire face à des revenus moins importants. Pour le Forez, la période n'est pas faste pour les seigneurs et leurs hommes, confrontés aux passages des bandes armées, aux épidémies, à une dévaluation monétaire et à une chute démographique amorcée dès 1360-1370<sup>761</sup>.

Pour la Basse-Auvergne décrite par Pierre Charbonnier, le tableau économique est moins sévère puisque la seigneurie reste « concentrée ». Dans le Forez, la reprise de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. montre cependant une seigneurie qui ressort finalement peu atteinte par un siècle de crise<sup>762</sup>. Les lignages du Velay restent concentrés dans des liens de parenté avec les Polignac, vicomtes qui agissent pour la défense du territoire<sup>763</sup>, comme l'évêque au sein de ses places fortes. Cette solidité seigneuriale n'est cependant pas constante.

## 2. Résistances et reculs des prérogatives nobiliaires sur le contrôle du territoire

### 2.1. La contraction du domaine polignacois

Parmi les lignages encore possessionnés après le XIII<sup>e</sup> s., le réseau castral des Polignac domine (fig. 22). En effet, il capte progressivement les successions des Ceysac dans le

---

<sup>760</sup> Charbonnier (P.), *La seigneurie rurale... op. cit.*, p. 430-467.

<sup>761</sup> Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial ... op. cit.*, p. 34 et suiv.

<sup>762</sup> Colombet-Lasseigne (C.), *Les hommes et la terre en Forez à la fin du Moyen Âge, La seigneurie rurale face aux crises des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. ...*, 2006.

<sup>763</sup> Cf. Ci-après.

courant du XIII<sup>e</sup> s. puis des Bouzols (1300), des Solignac (guerre privée de succession 1357 - 1414)<sup>764</sup> puis celles des Chalencon et Rochebaron (à partir de 1421)<sup>765</sup>. Les Montlaur ou Chapeuil, familles plutôt présentes au XIII<sup>e</sup> s. avec d'autres plus petits lignages tels que les Goudet ou les Roche (de Roche-en-Régnier) s'éteignent dans des alliances contractées avec les familles précitées soit au début du XIII<sup>e</sup> s. (les Goudet dans les Chapeuil puis les Bonneville par la suite absorbés par les Polignac), soit dans le courant des XIV<sup>e</sup> s. et XV<sup>e</sup> s. (les Roche dans les Chalencon).

L'importance numéraire du réseau castral polignacois face à celui de l'évêché, a déjà été soulignée pour la période précédente<sup>766</sup>. Au début du XIII<sup>e</sup> s. le pouvoir épiscopal obtient l'hommage des Polignac profitant d'un contexte troublé, déjà énoncé. Toutefois, même si les *castra* des Polignac sont rendables à l'évêque, la richesse générée par ces biens pèse face aux revenus épiscopaux.

Un recensement de sites « dans l'orbite des Polignac » a été opéré dans une étude restée inédite<sup>767</sup>. Le catalogue monographique de cette étude comprend 72 sites dont 8 péages, liste élaborée à partir de cartulaires et essentiellement des *Preuves de la maison de Polignac*<sup>768</sup>. Quarante sites castraux sont de mouvance polignacoise dont dix étaient déjà connus avant 1200. À ceux-ci s'ajoute une vingtaine de sites de maisons fortes et de péages. Mis en rapport à la vingtaine de sites de la seigneurie ecclésiastique, le nombre de sites castraux dans la dépendance des Polignac à partir des XIV<sup>e</sup> s.-XV<sup>e</sup> s. est donc clairement dominant. Ce maillage territorial est certes plus dense pour les Polignac mais leur autorité est à relativiser pour la période. En effet, l'arrivée des offices royaux permet l'accès des roturiers à la possession de maisons fortes<sup>769</sup>. L'exercice des prérogatives épiscopales en matière de justice et la pression exercée par d'autres seigneurs sur le territoire ne font pas des Polignac, une puissance seigneuriale prédominante.

---

<sup>764</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°240 p. 44 et suiv. Le mariage de Randonnet Armand IX dit le Grand, avec Marguerite de Solignac en 1347, fille de Lioutaud seigneur de Solignac (mort en 1357) et de Marguerite d'Adhémar de Monteil, fait hériter les Polignac des principales possessions des Solignac. Cependant, Armand de la Roue, neveu de Lioutaud souhaite faire valoir l'héritage par les mâles des Solignac et récupérer le domaine de son oncle. Un arrêt du Parlement de Paris de 1380 lui donne raison mais il ne s'exécute pas. En effet, les hommages passés de 1381 à 1409 du domaine de Solignac se font au Vicomte de Polignac, agissant ainsi comme baron de Solignac. En 1414, le conflit se termine par une séparation des biens des Solignac : La Roue obtient Aurec, Oriol ; Polignac tout le reste du domaine Solignac dont Goudet.

<sup>765</sup> Cf. Dumalle (B.), *op. cit.*, enquête qui recense les sites dans « l'orbite » des Polignac.

<sup>766</sup> Cf. Partie 2, chapitre 1, § 1.

<sup>767</sup> Dumalle (B.), *op. cit.*

<sup>768</sup> Jacotin (A.), *Preuves..., op. cit.*

<sup>769</sup> Cf. Ci-dessus.

Des guerres privées éclatent dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s. Ainsi, les Solignac sont d'abord impliqués dans une guerre sur les marges du Forez<sup>770</sup>, puis, dans celle concernant la succession disputée entre les Polignac et la famille La Roue (1357 -1414)<sup>771</sup>. Cette dernière guerre donne lieu à des chevauchées ou des sièges menés par le seigneur de La Roue ou ses alliés ou alors, concerne le seigneur de Polignac allié alors à un chef Routiers, Thomas de la Marche. Les lieux assiégés sont Solignac, Polignac, Séneujols, Rosières, Lissac, les environs de Craponne puis les marges Brivadois-Gévaudan (prise de Saint-Romain à Siaugues-Sainte-Marie notamment) en 1359<sup>772</sup> et puis en 1361-1362, les marges du Livradois-Forez<sup>773</sup>.

Sur les marges du diocèse, les juridictions s'imbriquent, donnant lieu à des conflits entre les seigneurs et l'évêque du Puy. Ainsi, en Forez, la famille Rochebaron rend hommage à l'évêque pour son *castrum* en 1302. On a vu cependant que le *castrum* était listé dans la mouvance de l'évêque du Puy par la bulle de 1267, mais le *castrum* est rendu en hommage aux comtes de Forez depuis 1171. Le seigneur de Rochebaron pratique plusieurs chevauchées d'intimidation entre 1321 et 1329 sur les territoires de l'évêque situés à Bas (port et village)<sup>774</sup>. Rochebaron est en effet très proche de Monistrol, lieu d'importance de la seigneurie ecclésiastique ponote et il y a un enjeu à contrôler les passages sur la Loire qui sont effectués autour de Bas et Basset<sup>775</sup>. Ce n'est que vers 1345 qu'un arbitrage royal tranche en faveur des comtes de Forez desquels relèvent définitivement le *castrum*, faisant suite à un grand épisode de tensions et de confiscation du *castrum* entre 1325 et 1329<sup>776</sup>.

En 1320, un arrêt du Parlement attribue la baronnie d'Allègre au bailliage d'Auvergne. Le bailliage de Velay avait été fixé autour de 1285 et dépendait de la sénéchaussée de

---

<sup>770</sup> 1350 : Jausserand de Saint-Didier, Briand de Retourtour et Gérenton de Solignac, seigneur d'Aurec et Oriol, ravagent les terres du seigneur de Cornillon ; Fraisse (abbé H.), « Baronnie de Saint-Didier... *op. cit.*

<sup>771</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°240 p. 44 et suiv. Le mariage de Randonnet Armand IX dit le Grand, avec Marguerite de Solignac en 1347, fille de Lioutaud seigneur de Solignac (mort en 1357) et de Marguerite d'Adhémar de Monteil, fait hériter les Polignac des principales possessions des Solignac. Cependant, Armand de la Roue, neveu de Lioutaud souhaite faire valoir l'héritage par les mâles des Solignac et récupérer le domaine de son oncle. Un arrêt du Parlement de Paris de 1380 lui donne raison mais il ne s'exécute pas. En effet, les hommages passés de 1381 à 1409 du domaine de Solignac se font au Vicomte de Polignac, agissant ainsi comme baron de Solignac. En 1414, le conflit se termine par une séparation des biens des Solignac : La Roue obtient Aurec, Oriol ; Polignac tout le reste du domaine Solignac dont Goudet.

<sup>772</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 142.

<sup>773</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°229. On dénonce des spoliations de biens : « *in domibus [fortes] Piscario [Pêcher], de Combreto [maison forte] [Combret], d'Ussom [Usson], de Rota [La Roue], de Montepiloso [Montpeloux] (...) in comitatu Forensi* », des maisons incendiées « *Tapons* », des *castra* d'occupés « *Sancti Ylpidii* », « *Sancti Romani* », « *Montispilosi* » appartenant au seigneur de la Roue.

<sup>774</sup> A.D. de Haute-Loire G67 et G5.

<sup>775</sup> Cf. Carte des notices de corpus (fig. 109).

<sup>776</sup> Cf. Notice Rochebaron (Bas-en-Basset).

Beaucaire<sup>777</sup>. Il s'étend aux limites du diocèse du Puy et s'appuie donc clairement sur l'espace construit anciennement par l'autorité épiscopale. Le site d'Allègre est concerné par ce démembrement, ainsi que les paroisses de Céaux, Monlet, Varennes, la Chapelle-Bertin, Saint-Pal-de-Murs, Sembadel, Saint-Léger, Félines, Chomelix et Saint-Just (Bellevue-la-Montagne). Cette zone est élargie vers Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien et Saint-Privat-d'Allier pour être rattachée en 1360 à l'apanage du duc Jean de Berry. Sur ces territoires, on recense surtout les possessions castrales des chanoines de Brioude, de la famille d'Allègre, des dépendances de la Chaise-Dieu (Saint-Pal-de-Murs), un fief des Mercoeur (*castrum* de Murs à la Chapelle-Bertin) et un des Chalencon (Chomelix). Ainsi, cette nouvelle délimitation juridique renforce les tensions entre seigneurs, but peut-être recherché par l'épiscopat.

À Chomelix, un long conflit oppose le seigneur de Chalencon, chanoine du Puy, au seigneur d'Allègre au sujet des limites de leurs *castra* respectifs (1361)<sup>778</sup>. On retrouve le même conflit qui fait l'objet d'un long procès entre 1385 et 1483<sup>779</sup>, qui n'est que l'écho du précédent, et concerne notamment la légitimité sur les terres auvergnates dont Allègre, Viverols, Ambert, Baffie, Rioux. Il oppose alors les Dauphins d'Auvergne au seigneur d'Allègre récemment doté du lieu par le duc Jean de Berry<sup>780</sup>.

On perçoit grossièrement une contraction des familles seigneuriales à partir de la lecture des études généalogiques<sup>781</sup> et des successions documentées<sup>782</sup>. Si les lignages châtelains sont, par conséquence des alliances matrimoniales, moins nombreux aux XIV<sup>e</sup> s. et XV<sup>e</sup> s., ils continuent de s'opposer à la seigneurie épiscopale et au roi, sur leurs territoires.

## 2.2. Investissement pécuniaire des seigneuries et implication dans les ligues nobiliaires

Dans les périodes qui précèdent les incursions routières, le territoire du Velay participe régulièrement aux levées de subsides pour la guerre contre les Anglais. Pour éviter les impositions royales des « taillables à merci » des seigneuries, un procès s'engage de 1328 à

---

<sup>777</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 6.

<sup>778</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°227. Armand d'Allègre, chevalier, sortait de prison où son ennemi et voisin, Guillaume de Chalencon, l'avait retenu huit mois après l'avoir fait prisonnier dans une embuscade au milieu d'un bois entre La Chaise-Dieu et Allègre, avec ses écuyers Jean de Vairon et Eustache de Durmignat. Le régent Charles le fit relâcher. Le roi accorde des lettres de Rémission en 1361.

<sup>779</sup> Lacour (R.), *Le gouvernement de l'apanage du duc Jean de Berry (1360-1416)...*, 1934, p. 1337.

<sup>780</sup> Allemant (F.), « Les grandes familles d'Allègre du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s. ... », 2001.

<sup>781</sup> Jourda de Vaux (G. de), *Les châteaux historiques...*, *op. cit.*, et Jourda de Vaux (G. de), *Le nobiliaire...*, *op. cit.* ou les ouvrages de Truchard du Molin (R.), *op. cit.*

<sup>782</sup> Succession Chalencon-Rochebaron, Solignac ou Chapeuil-Goudet.

1336 contre le sénéchal de Beaucaire. Les barons vellaves ne veulent pas payer des subsides au roi. Ils font réclamation en 1356 contre les commissaires royaux qui cherchent encore à lever une capitation pour l'entretien de gens de guerre<sup>783</sup>. La protestation du seigneur de Roche, sur la contrainte à faire peser sur ses sujets de Malivernas, Artias, Retournac et Vachères<sup>784</sup>, entraîne l'enquête du sénéchal de Beaucaire. Elle conclut en 1358 sur le fait que l'on ne peut forcer « les sujets des seigneurs de Polignac, de Saint-Didier, de Montlaur, de Joyeuse, de Go[u]det, de Saint-Vidal à participer aux impositions royales puisqu'ils sont taillables à merci de leur barons<sup>785</sup> ». Entre 1363 et 1375, le vicomte de Polignac, les seigneurs de la Roche, de Chalencon, de la Tour-Maubourg, de Saint-Vidal, de Solignac, de Séneujols, de Saint-Didier, de Mons, de Cayres, de Lardeyrol, de Lignon, de la Brosse, notamment, refusent de participer à l'imposition. En 1373, le vicomte de Polignac refuse encore de prêter hommage à l'évêque<sup>786</sup>.

Toutefois, les seigneurs finissent par prêter de l'argent au roi<sup>787</sup>. Ces résistances sont dues au fait que les seigneurs ont eu de nombreux frais dans l'investissement de la défense du territoire local. La noblesse ruine les territoires des seigneuries en pratiquant le rachat du départ des troupes pilleuses par une rançon ou « patis ». En effet, les seigneurs ont déjà dû lever des tailles pour financer la reprise du Monastier-Saint-Chaffre<sup>788</sup> aux Routiers en 1362 et pour financer le départ de Séguin de Badefol (présent à Brives-Charensac et Vals-près-le-Puy)<sup>789</sup>. 8000 florins sont prélevés sur les seigneuries de Laval-Emblavès (Rosières, Beaulieu, Lavoûte-sur-Loire, Saint-Vincent, Vorey) par le vicomte de Polignac en 1362 pour mettre fin au siège du Monastier<sup>790</sup>. Garin, seigneur d'Apchier, en tant que capitaine général en Velay et Gévaudan, lève un subside pour entretenir un corps de gens d'armes et racheter la

---

<sup>783</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 125-126.

<sup>784</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 125.

<sup>785</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 126.

<sup>786</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°248 p. 65 : 1373, excès commis par Armand IX contre l'évêque Puy : refus d'hommage et levée de péage (A.D. de Haute-Loire G33). Lettres patentes du roi Charles V ordonnant au vicomte de Polignac de faire hommage à l'évêque du Puy pour ses châteaux de Polignac et de Solignac (17 juillet 1374).

<sup>787</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°243. Lettres patentes de Charles V en 1375 qui demande le maintien des barons et nobles du Velay, Vivarais et du Valentinois, ainsi que leurs hommes et sujets, dans l'exemption des aides et autres impôts à lever pour les guerres, moyennant le don gratuit de 10 000 francs or qu'ils avaient fait au roi.

<sup>788</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°230 et 231.

<sup>789</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°232.

<sup>790</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 24-25.

forteresse de Châteauneuf-les-Monastier qu'occupait Séguin de Badefol vers 1361<sup>791</sup>. Le receveur de Nîmes lève un subside imposé par le roi, d'un demi florin par feu, pour chasser les compagnies du Languedoc pour les bailliages de Velay, Vivarais, Gévaudan (3000 florins) en 1362<sup>792</sup>. Pour la trêve de 1364<sup>793</sup>, c'est un engagement de 40 000 florins qui est prévu pour le retrait des Routiers des Montagnes d'Auvergne, de Gévaudan et de Velay.

Entre 1381 et 1390, la comptabilité des États du Velay met en évidence l'organisation des seigneurs pour lever des armées à leur frais et cette fois, avec l'autorisation royale. 6000 livres sont dépensées en 1379-1381 pour chasser les Anglais de Carlat<sup>794</sup> ; 2000 francs sont empruntés aux États pour l'évacuation de cette même place en 1381<sup>795</sup>. En 1381, la levée d'une armée composée de 400 hommes d'armes et 100 « *arbalestriers* » est décidée par une « confédération » des États d'Auvergne, de Velay, de Gévaudan, de Vivarais et de Valentinois, « pour la défense du pays contre les Anglais » et l'entretien est prévu pour une période de quatre mois à partir de juillet 1381<sup>796</sup>. L'année d'après, l'effectif est augmenté de trente gendarmes<sup>797</sup> en août, puis à nouveau de trois gens d'armes à cheval, en septembre<sup>798</sup>. On signale même la rémunération d'espions<sup>799</sup>. À la fin de l'année 1382-début d'année 1383, des troupes sont envoyées à Pradelles (10 personnes) et d'autres dépenses sont faites pour contrer une incursion au Bouchet-Saint-Nicolas<sup>800</sup>. En 1390, 1060 francs sont votés pour l'entretien des troupes en garnison à Bouzols et Saint-Paulien<sup>801</sup>.

Entre 1383 et 1385, les nobles refusent les nouvelles levées et le roi reconnaît à nouveau le privilège des seigneurs sur les tailles<sup>802</sup>. Le vicomte de Polignac demande une indemnisation pour la garde le lieu de Montbonnet qui a duré deux jours avec 40 chevaux en 1382<sup>803</sup>. En

---

<sup>791</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 20.

<sup>792</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 24.

<sup>793</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 30.

<sup>794</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°252.

<sup>795</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°254.

<sup>796</sup> Levée approuvée par le duc Jean de Berry : Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°253.

<sup>797</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°256 p. 83.

<sup>798</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°256 p. 84.

<sup>799</sup> *Ibidem.*

<sup>800</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°256 p. 85.

<sup>801</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 67-68.

<sup>802</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 129-131 ; Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°15 p. 54 : se prononce également en faveur de la disparition de la dace (imposition sur le vin).

<sup>803</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°256 p. 86.

1385, 100 livres sont consacrées à la libération du seigneur de Saint-Vidal, alors fait prisonnier<sup>804</sup>.

La réaction de la noblesse face à la pénétration royale notamment en matière de fiscalité, conduit à une implication de certains de ses membres dans les « ligues nobiliaires » de 1314-1315<sup>805</sup>. La noblesse avait été précédemment sollicitée pécuniairement à la participation des expéditions royales en Flandres (1303) et pour une partie d'entre elles, refusent de nouvelles sollicitations royales<sup>806</sup>. Ainsi, en Velay, Guillaume II, seigneur de Chalencon adhère à la conjuration dont les rangs comportent essentiellement des nobles foréziens<sup>807</sup>. Ce mouvement, parti du Forez, agrège des adhésions de nobles Champenois ou Bourguignons. Pour les nobles du Velay, on note surtout l'engagement de seigneurs qui rendent hommage pour des biens en limite du Forez, soit directement ou par le biais du seigneur de Rochebaron, au comte de Forez. Ainsi, ces seigneurs sont Bertrand, seigneur de la Roue, Alexandre, seigneur de Saint-Didier, Armand de Rochebaron, seigneur d'Usson, Guillaume Maréchal, seigneur d'Apinac, et Henri de Rochebaron, seigneur de Montarcher.

La nouvelle fiscalité royale est contestée par les seigneurs qui expriment leur mécontentement par des exactions sur le terrain. Ainsi, le vicomte de Polignac est impliqué, en 1312, dans des faits de violences et d'intimidation sur le village d'Alvier dépendant de la collégiale de Brioude (territoire royal) et agissant depuis son château voisin de Lamothe (Brivadois)<sup>808</sup>. Une enquête est menée par le roi sur ces chevauchées interdites<sup>809</sup>.

Comme lors du contexte des guerres albigeoises, le Velay ne reste pas totalement à l'écart des dissensions politiques. La querelle Armagnacs-Bourguignons cristallise alors pour le début du XV<sup>e</sup> s., de nouvelles tensions à l'encontre de l'évêque du Puy et entre les seigneurs. Comme pour la ligue nobiliaire du début du XIV<sup>e</sup> s., le seigneur de Rochebaron (Antoine, seigneur de Rochebaron et de Berzé-le-Châtel en Mâconnais, par alliance) est à nouveau impliqué en chef belliqueux. Tenant le parti des Bourguignons, malgré un accord trouvé en 1419 à Saugues avec le comte de Clermont et les seigneurs du Velay et du Gévaudan, il mène une expédition dès 1419 où il prend « les tours » de Pradelles, assiège le Puy, loge à

---

<sup>804</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°256 p. 95.

<sup>805</sup> Perroy (É.), « La noblesse forézienne et les ligues nobiliaires de 1314 – 1315... », 1960.

<sup>806</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°215.

<sup>807</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°181 p. 366.

<sup>808</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°174 p. 342.

<sup>809</sup> Boutaric (E.), *op. cit.*, t. 2 : n°3957.

Vals-près-le-Puy (moniales)<sup>810</sup>. La résistance nobiliaire composée des vicomtes de Polignac, des seigneurs de Montlaur, de Roche, de Chalencou pour le Velay et de certains seigneurs de Gévaudan (Peyre et Tournel) pour les principaux, le repousse en Gévaudan (Serverettes, « petite ville close ») où la milice est mise en déroute à cause d'un incendie qui ravage le bourg et le château. Par la suite, les *castra* de Prades et Montauroux sont repris aux Armagnacs<sup>811</sup>. En 1420, l'expédition menée par le seigneur de Rochebaron, à la tête de 360 chevaux, prend Aurec, passe par le Chambon-sur-Loire pour atteindre finalement les *castra* de Fay, Servissas puis Bouzols aux portes du Puy. Le lieu est assiégé puis récupéré presque immédiatement « par les habitants du Puy »<sup>812</sup>. L'implication des nobles du Velay dans ces ligues fait écho à la pression fiscale royale. Les lettres de rémission montre une politique royale indulgente. Ainsi, le vicomte de Polignac est gracié en 1362, au sortir de la guerre privée qui l'a opposé aux La Roue, par la cour du sénéchal de Beaucaire car il est venu aider ce dernier au siège de Saugues<sup>813</sup>.

Après la constitution du consulat au Puy, la captation royale des impositions se réalise de manière plus structurée sur le territoire avec la création des États (constitués par la noblesse et le clergé). Les levées de deniers royaux prévalent sur le prélèvement des sujets par les seigneurs, les évinçant ainsi, au cours de ce siècle, d'une de leur prérogative historique. En effet, depuis 1425 sous Charles VII<sup>814</sup>, les États du Velay sont réunis à ceux du Languedoc : l'emprise du roi et de ses officiers se fait plus grande. En 1434, le roi réunit les États généraux de Languedoc et convoque les seigneurs de Velay à cette assemblée<sup>815</sup>. Par le biais de cet organe, il met en place l'assiette des impositions et la levée de subsides royaux. En 1432, le Velay avait déjà contribué à aider le roi concernant le fait de guerre pour la frontière de Guyenne à hauteur de 21kg d'or fin<sup>816</sup>. En 1467, les consuls accèdent à l'assemblée et transforment les États en assemblée des trois ordres. Trente votants la composent : neuf pour l'Église<sup>817</sup>, dix-huit pour la noblesse<sup>818</sup>, trois pour le Tiers-États<sup>819</sup>. Depuis 1420, la

---

<sup>810</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 234 et suiv.

<sup>811</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 239.

<sup>812</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 245.

<sup>813</sup> Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense... op. cit.*, p. 389.

<sup>814</sup> Delcambre (É.), *Contribution à l'histoire des États... op. cit.*

<sup>815</sup> Vic (C. Dom de), Vaissète (J. Dom), *op. cit.* 1840-1846, t. IX, p. 1118.

<sup>816</sup> Torrilhon (J.), « L'aide payé par le Velay en 1432... », 1982.

<sup>817</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 2 p. 308 : le doyen et prévôt de la Cathédrale, un chanoine appelé Monsieur du Chapitre député par le chapitre cathédral, l'abbé du Monastier, les prieurs de Goudet, de Chamalières, de Grazac, du Bouchet-Saint-Nicolas, le commandeur de Devesset, le commandeur de l'ordre de Malte.

présence royale est accentuée en Velay. Un atelier de frappe monétaire royale est attesté au Puy entre 1420 et 1423. Les visites royales ou de son entourage sont fréquentes en Velay notamment au moment des périodes de rébellion des nobles locaux. Lors du conflit Armagnacs-Bourguignons, le roi Charles VII réalise quatre visites (1420, 1422, 1424, 1439), deux visites sont effectuées par son épouse Marie d'Anjou (1419-1421).

### Synthèse

À la fin du XIII<sup>e</sup> s., les espaces castraux sont les espaces fortifiés les mieux structurés du Velay. De nouvelles formes, comme la tour circulaire font leur apparition dans ces espaces. La fortification est une contrainte qui pèse sur les habitants du territoire jusqu'à la guerre de Cent ans. Peu de textes rapportent les tractations entre habitants et seigneurs mais le cas de la ville du Puy éclaire encore par les révoltes vécues, l'enjeu que revêt le contrôle de la fortification. Alors que les sources sont muettes, les formes spatiales mettent en évidence la résistance des pôles de peuplements à l'apparition du *castrum*. Les bourgs fortifiés sont alors issus de différents processus d'agrégation : des basses-cours castrales ont réussi à canaliser un site habité préexistant, d'autres se juxtaposent à un bourg fortifié structuré autour de l'église. Enfin, l'émergence des maisons fortes dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s. densifie un territoire déjà fortifié. Les seigneurs continuent d'interagir sur ce territoire qui connaît des vagues d'incursions de bandes armées dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s. et jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> s. La seigneurie épiscopale renforce sa présence sur son réseau castral. La protection des sites de la seigneurie ecclésiastique durant cette période concerne d'ailleurs en priorité les lieux de stockage des productions du territoire (réparations des greniers). Destabilisés en partie par le processus de centralisation de fiscalité royale, les seigneurs peinent, quant à eux, à défendre leurs intérêts car l'effort de guerre fragilise l'économie des seigneuries tenues par des ligagnes devenus moins nombreux.

---

<sup>818</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 2 p. 308 : Polignac (vicomte), Lardeyrol (baron), Saint Haon (baron), Beudini (baron), Saussac (baron), Saint Didier (baron), Maubourg (baron), Dunières (baron), Loudes (baron), Vachères (baron), Glavenas (baron), Montbonnet (baron), Bouzols (baron), Queyrières, Roche en Régnier, de la Brosse, du Villard, de Jonchères et deux commissaires du roi.

<sup>819</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 2 p. 308 : consuls ou syndics des villes, commis ou commissaires royaux.

## Partie 3. Usages et pratiques sociales de la fortification et de l'espace fortifié aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. en Velay

### CHAPITRE 1. CHARGE IDEOLOGIQUE ET SYMBOLIQUE DE LA FORTIFICATION

Au-delà de son adaptation pratique, la fortification revêt une dimension symbolique forte. Produit de la société médiévale, elle devient pour cette même société, un élément tangible porteur de sens. Les significations conférées à cette forme architecturale produite au Moyen Âge ne se démontrent pas aisément pour une civilisation dont les mentalités appartiennent au passé. Les études prenant en compte cet aspect, ont, de surcroît, plus de peine à s'imposer face à une tradition où la source textuelle a jusqu'alors été privilégiée pour décrypter cette société. Pourtant, la démarche qui s'affranchit du texte a été plus d'une fois opérante et crédible pour aborder les cultures du passé. Ainsi, pour la préhistoire ou la protohistoire, les questions sur la relation de l'homme à son milieu, de l'homme à la production d'objet ou de l'homme à l'art ont été posées de manière plus spontanée que pour les autres périodes historiques, faute d'autres éléments disponibles pouvant en documenter les réalités. Les études de ces périodes ont intégré assez tôt les concepts mis en place par les géographes, à savoir l'espace perçu (pratique spatiale), l'espace conçu (représentation spatiale) ou l'espace vécu (espaces représentatifs)<sup>820</sup>. L'élargissement de ces questionnements à la production de l'espace médiéval a été plus volontairement pris en compte de manière transdisciplinaire depuis le début des années 2000<sup>821</sup>. En histoire de l'art comme en archéologie, le questionnement mené sur la production de l'espace médiéval a mené à remettre en cause le cadre temporel ou une lecture de l'architecture réduite à la mise en place de chrono-typologies.

La littérature scientifique anglaise est celle qui a sans doute le plus proposé d'interroger la dimension symbolique dans l'architecture médiévale du monde civil. Abigail Wheatley - comme Charles Coulson l'avait fait avant elle<sup>822</sup> - propose de lire dans l'architecture du

---

<sup>820</sup> Lefebvre (H.), « La production de l'espace... », 1974.

<sup>821</sup> Bourin (M.), Zadora-Rio (É), « L'espace », p. 493 – 510 in *Les Tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne...*, 2002; Fray (J.-L.), Pérol (C.) dir. *L'historien en quête d'espaces...*, 2004.

<sup>822</sup> Coulson (C.), « Structural symbolism... *op.cit.*

château anglais, une dimension idéologique forte<sup>823</sup>. En effet, si l'architecture des édifices de la Chrétienté (édifices de cultes, plans des monastères, etc) a toujours été abordée en intégrant cette dimension<sup>824</sup>, l'auteur constate que cet angle d'approche est assez peu envisagé pour les châteaux anglais. En France, les *Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord* ont régulièrement abordé l'aspect sociétal dans les études sur le château : le château et l'imaginaire (2000), les châteaux et leurs représentations (2001) ou leur naissance et métamorphoses (2010)<sup>825</sup>, mais ces approches demeurent ponctuelles et minoritaires dans le champ de recherche castellologique<sup>826</sup>.

Charles Coulson avait déjà dénoncé en 1982, une tendance générale de la recherche castellologique anglaise portée sur les aspects techniques et militaires<sup>827</sup>. Il a donc opposé une lecture symbolique de l'architecture fortifiée. Il proposait ainsi de voir une hiérarchisation symbolique dans les autorisations de fortifier obtenues par l'Église. Cette production fortifiée est reconnaissable et distincte dans le paysage fortifié anglais<sup>828</sup>. Dans son sillon, Philippe Dixon a ensuite souligné le danger de la mise en concept que les études sur le *donjon* médiéval ont subi dans la recherche passée et dont la recherche contemporaine a hérité<sup>829</sup>. Abigail Wheatley rappelle pourtant que la compréhension de l'architecture médiévale des châteaux (« castles » compris dans toute la polysémie du terme) ne peut se départir des systèmes bibliques du symbolisme architectural<sup>830</sup>.

---

<sup>823</sup> Wheatley (A.), *The idea of the castle... op. cit.*

<sup>824</sup> Par exemple : Palazzo (É.), « Marie et l'élaboration d'un espace ecclésial...», 1996, Reynaud (J.-F.) dir. *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes...*, 2002 ; Baud (A.), Tardieu (J.) dir. *Organiser l'espace sacré au Moyen Âge ...*, 2014.

<sup>825</sup> Publiés par Ausonius Éditions, Bordeaux.

<sup>826</sup> En 2010, le thème du château et de ses représentations a fait l'objet d'un numéro de la revue *Château-Gaillard*, revue de castellologie médiévale, thème marginal de la revue qui reste marquée par la présentation de résultats de fouilles archéologiques sur le château : *Château-Gaillard : études de castellologie médiévale. 24...*, 2010.

<sup>827</sup> Coulson (C.), « Cultural realities and reappraisals in English castle-study...», 1996.

<sup>828</sup> Coulson (C.), « Hierarchism... op. cit.

<sup>829</sup> Dixon (P.), « The myth of the keep...», 2002.

<sup>830</sup> Wheatley (A.), *The idea of the castle... op. cit.*, p. 146-149, elle appuie son propos en rappelant l'exégèse de Luc, X 38 : « *Intravit Jesus in quoddam castellum (...) Castellum munitio est et refugium defensionis ab incurso hostium* ». *Biblia Sacra Vulgatae Editionis* (1959).

## 1. L'ordre social dans le paysage fortifié

### 1.1. Portée symbolique de la tour médiévale

La tour quadrangulaire est présente dans tous les contextes fortifiés de la période. Elle est la forme encore la plus usitée au XIII<sup>e</sup> s.

Le pouvoir canonial et épiscopal s'est paré dans le courant du XII<sup>e</sup> s. de plusieurs édifices hauts qui marquent visuellement le sommet de la ville du Puy-en-Velay<sup>831</sup>. La présence de deux tours distinctes, la tour de la demeure de l'évêque (tour de la Chièze) et celle du chapitre (tour Saint-Mayol) marquent visuellement les prérogatives de chacun des pouvoirs. Les villes italiennes, du Midi français et de l'Allemagne moyenne, présentent au XIII<sup>e</sup> s. de nombreuses tours dans un parcellaire serré formant un noyau de la ville<sup>832</sup>. Considérant la place des « forteresses urbaines » dans la ville, Jacques Heers écrit « qu'il serait certainement aisé d'établir un parallèle étroit entre l'existence de ces forteresses urbaines et le maintien de structures sociales complexes marquées par la présence de vaste groupes familiaux ou superfamiliaux »<sup>833</sup>. La tour représente le groupe social le plus avantage aussi dans la ville haute du Puy, qui concentre un nombre important de ces édifices (cf. fig. 520 et 521). Pour l'époque romane et une bonne partie du XIII<sup>e</sup> s. la tour demeure un signe de réussite sociale et de richesse, mais elle est surtout le marqueur social du groupe des dominants.

La tour cristallise alors une certaine oppression sociale. Entre le X<sup>e</sup> et le début du XIII<sup>e</sup> s. l'épisode des tours abattues des Monédier dans la ville haute du Puy le montre bien. Cette famille de chevalier (« *milites* ») doit son essor au rôle qui leur a été confié dans la frappe de la monnaie de la ville<sup>834</sup>. Ainsi, elle fut contrainte par l'évêque d'abattre ses tours car elles font de l'ombre au pouvoir épiscopal. Les mots sont forts pour le signifier : « *affligentes* » et « *humiliavit* »<sup>835</sup> sont employés. Par cet exemple, on perçoit comment la tour est bien comprise dans sa portée symbolique.

---

<sup>831</sup> Cf. Partie 1, chapitre 2, § 3.2.

<sup>832</sup> Heers (J.), *Le clan familial au Moyen Âge ... op. cit.*

<sup>833</sup> Heers (J.), *Le clan familial au Moyen Âge ... op. cit.*, p. 185.

<sup>834</sup> Brunon (D.), Framond (M. de), Galland (B.), « Maisons romanes... op. cit. », p. 72.

<sup>835</sup> « *milites superbos, Monetarios vocatos, magnis injuriis affligentes cives urbis, in tantum humiliavit ut turres eorum et maximas sedes quas in urbe fecerant, facta caede pugnantium civium, terrae coaequaret et eos sbditos ecclesiae faceret : datis eis pro pace decem milibus solidis Podiensis monetae* ». Chevalier (U.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre... op. cit.*, 165. *Chronicon*.

Les tours sont présentes dans les *castra* de l'évêque du Puy. Elles se démarquent particulièrement dans l'espace à Lapte où le terrier de 1552 la nomme « tour de l'évêque », seule mention du genre pour le territoire. Celle du cloître de Monistrol attire particulièrement l'attention. Elle est indiquée dans un texte de 1494. À Monistrol cependant la résidence de l'évêque se situe en dehors de la ville close située autour de la collégiale. La tour du cloître de la ville affirme le pouvoir de l'évêque relayé par les chanoines ou bien, au contraire, la défiance de ces derniers envers son autorité. En effet, l'évêque connaît un déficit de légitimité après le paréage du 1305 et les chanoines figurent aussi parmi ses opposants.

### 1.2. Articulation de la fortification et de l'espace sacré

La tour quadrangulaire édifée au-dessus du cœur est une caractéristique marquante de l'architecture des églises romanes alors même que le clocher reste peu répandu pour les édifices romans en Auvergne<sup>836</sup>. Toutefois, si on ne peut exclure de la lecture de l'élévation de ces tours, une fonction défensive telle que la surveillance des alentours (comme présentée précédemment), elles opèrent surtout comme repère visuel et sonore dans le paysage. Des tours quadrangulaires romanes forment la base de clochers d'églises dans les *castra* Saint-Didier-en-Velay, Saint-Vidal ou Vernassal ou dans les bourgs de Saint-Maurice-de-Roche (Roche-en-Régnier) et de Lavoûte-sur-Loire. Pour ces exemples, la tour est intégrée à l'église même et forme le clocher au niveau du chœur ou de la croisée du transept. Les baies en plein-cintre, partiellement observables, font placer ces tours dans une chronologie des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. La tour de la croisée du transept ou du chœur fait partie de l'espace sacré des églises médiévales. Selon nous, la tour de l'église répond au signal que sont les tours seigneuriales dans le paysage fortifié. En effet, l'édifice religieux centralise déjà une signification symbolique et sociale dans son architecture<sup>837</sup>.

Le cas de l'église de Lissac<sup>838</sup> illustre à ce titre le dialogue opérant de ces formes. Il fait s'interroger d'une manière plus générale sur les influences possibles du plan des églises sur la forme de la tour seigneuriale et inversement, au-delà de l'opportunisme et de la signification des intentions que l'on perçoit à Lissac par la réoccupation de la tour.

---

<sup>836</sup> Phalip (B.), *Le château et l'habitat seigneurial... op. cit.*, t. 1, vol. 1 p. 239.

<sup>837</sup> Baud (A.), Tardieu (J.) dir. *op. cit.*, p. 89-94 : ce sont les tours des avant-nefs et la question des entrées qui concentrent l'attention.

<sup>838</sup> Présentation ci-après, en détail, cf. Chapitre 2.

À Saint-Germain-Laprade, une tour-lanterne de l'église précède la construction d'une nef des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.<sup>839</sup> La tour a, par la suite, été transformée en plateforme de surveillance dans le courant du Moyen Âge. Les bases d'une construction qui peuvent s'apparenter à une tour prennent place au lieu-dit de Notre-Dame du Haut-Solier à Saint-Paulien. Cet édifice chrétien présent en contexte castral est utilisé comme tour, probablement dans la même chronologie qu'à Saint-Germain-Laprade.

Ces édifices chrétiens précèdent parfois l'existence du *castrum* aux fortifications tardives<sup>840</sup>. Certains sanctuaires, vraisemblablement de fondation antérieure à l'arrivée d'un *castrum*, participent ainsi parfois de la clôture du site dès l'origine<sup>841</sup>. Cette possibilité est envisageable à Solignac, comme à Loudes, Vernassal ou Beauzac. Le mur gouttereau de l'église intègre des éléments qui ont dû participer d'une première clôture du site (tracés et maçonneries suspectes dans ces cas). Dans d'autres sites, l'église fait partie de l'enceinte de bourg du bas Moyen Âge : à Beauzac ou à Saint-Paulien où les éléments défensifs sont très développés : chemin de ronde, mâchicoulis, tours sur le chevet. À Beauzac, Saint-Pal-en-Chalencon, Saint-Privat-d'Allier et Saint-Paulien, l'église est prise dans le tracé de l'enceinte. Pour Saint-Privat, c'est la documentation qui révèle qu'une porte « dite de Lovalat » s'ouvrait sur la maison prieurale (1351). Le chevet participe au flanquement de l'enceinte à Beauzac et Saint-Pal. Une partie d'un mur d'enceinte a été mis au jour le long du transept sud de l'église collégiale de Saint-Paulien dans une chronologie des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.<sup>842</sup> L'extrême fortification de l'église (présence de crénelage au sommet du gouttereau sud notamment) fait envisager une clôture du site initiale longeant le mur gouttereau sud. Dans les sites castraux, on retrouve la traduction de la dimension sacrée de la fortification dans la présence des chapelles sur les portes d'entrées ou intégrée à l'enceinte. Au *castrum* de Chalencon (Saint-André-de-Chalencon) ou celui de Ceyszac, la chapelle est un des premiers obstacles rencontrés pour accéder à la tête du *castrum*. À Rochebaron (Bas-en-Basset), la chapelle jouxte le dernier châtelet d'entrée. Au *castrum* du Charrouil (Loudes), la chapelle du XIII<sup>e</sup> s. se situe à l'entrée, elle a été abaissée, mais une tour-clocher devait marquer la première entrée de l'espace<sup>843</sup>.

---

<sup>839</sup> Phalip (B.), « L'église de Saint-Germain-Laprade... *op. cit.*

<sup>840</sup> Cf. Partie 2, chapitre 2, § 2.2.

<sup>841</sup> Faucherre (N.), « Enjeu symbolique et défense passive du château..., 1988.

<sup>842</sup> Nectoux (É.) *Saint-Paulien, abords sud de l'église...*, 2006.

<sup>843</sup> Cf. Notice de site.

Dès la fin du XII<sup>e</sup> s. de nouveaux sanctuaires sont disposés sur différents accès menant au à la ville haute du Puy-en-Velay. Ils complètent une topographie chrétienne déjà dense de ce secteur (cf. fig. 520). Ces sanctuaires participent à la protection de la ville. Leur nature sacrée n'est pas dissociable de leur fonction défensive. Le sanctuaire de Saint-Pierre-la-Tour, comme son nom l'indique, comportait une tour. Sa localisation est imprécise, il était probablement jointif de la place Saint-Pierre-la-Tour, soit à très grande proximité du cloître. Des abbés de cet établissement sont connus dans le courant du XIII<sup>e</sup> s.<sup>844</sup> Les autres sanctuaires jouxtent surtout des portes. Aux abords immédiats du porche de la cathédrale, construit entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> s., une abbaye, connue sous le nom de Séguret occupe un espace indéterminé sur le flanc oriental depuis le XI<sup>e</sup> s.<sup>845</sup> Elle précède l'aménagement de l'Hôtel-Dieu situé au devant du Bâtiment aux Mâchicoulis (XII<sup>e</sup> s.-XIII<sup>e</sup> s). Le prieuré Saint-Robert ferme l'espace au nord, à la base du rocher Corneille au-dessus d'une porte d'accès à la ville haute. L'état actuel de cette porte correspond à une élévation incomplète<sup>846</sup>. Le porche de la cathédrale du Puy est lui-même une porte d'accès à l'espace de la ville haute. On note aussi, pour l'accès au cloître, qu'une chapelle dédiée à Saint-Vincent se situe au-dessus d'un passage dans l'hôtel Grateloup.

Ainsi, les fortifications participent à la mise en place d'un « périmètre sacro-politisé ». Nilda Guglielmi avait analysé le rapport social au sacré sur les portes et enceintes italiennes, dans la continuité des travaux de Jacques Heers<sup>847</sup>. Si l'architecture en elle-même n'abrite pas le culte, la société, par l'exposition de reliques, de statues, le long des enceintes et sur les portes, lui accorde un rôle propitiatoire. Ainsi, une représentation de la Vierge au manteau [représentés dans les chroniques médiévales pour l'Italie du Nord et du Centre] sur les fortifications, protège la cité autant que la fortification en tant qu'attribut défensif. Quelques exemples montrent que l'on peut comprendre ces fortifications de la même manière au Puy-en-Velay. En 1874, un érudit décrit une peinture sur la porte des Farges : « sur le rempart de cette porte était une fresque représentant un roi à genoux offrant sa

---

<sup>844</sup> Un abbé Armand de Polignac, et l'abbé Vital de Polignac cité vers 890 dans l'acte relaté au XII<sup>e</sup> s. qui n'a pas encore été authentifié.

<sup>845</sup> Fondation supposé par Guy d'Anjou au X<sup>e</sup> s. Mention d'un abbé vers 1096 : Barral i Altet (X.), « La chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe... *op. cit.*

<sup>846</sup> Cf. Notice Puy, fig. 526.

<sup>847</sup> Guglielmi (N.), « L'image de la porte et des enceintes d'après les chroniques du Moyen Âge (Italie du Nord et du Centre)... », 1985.

couronne et son sceptre à la Vierge qu'on apercevait sur un nuage »<sup>848</sup>. On ne connaît pas la chronologie précise de cette peinture qui s'inscrit entre le XIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> s.<sup>849</sup> Sur la porte Pannessac au Puy (fig. 529), « au milieu de la façade, on remarquait une sorte de niche de deux mètres carrés dessinée par des moulures ornées de feuilles de chardon et flanquée de clochetons. Cette niche était remplie par un écu timbré aux armes de la ville et accoté de deux personnages à tunique aux ailes déployées : deux images d'anges préposés à la garde de la cité. »<sup>850</sup> Ces éléments sculptés ont été en partie déposés et sont conservés au Musée Crozatier du Puy-en-Velay. Ils s'inscrivent dans une chronologie des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.

La tour ou encore les portes comme ici au Puy, demeurent des marqueurs visuels incontournables du paysage fortifié. Leur sens dépasse leur usage premier à cause de la dimension religieuse qui leur est conféré dans un monde chrétien qui est le propre de la société médiévale. Catherine Vincent parle ainsi des « gestes accomplis par les communautés urbaines pour attirer sur elles les bienfaits du Ciel : dons aux églises, processions de reliques, fêtes annuelles. Certains étaient inscrits régulièrement dans le calendrier liturgique mais d'autres, occasionnels, surgissaient face à l'approche d'ennemis ou d'épidémies : c'était alors l'occasion de déambulations qui enserraient l'espace urbain ou d'offrandes de longues chandelles de cire mesurées à la longueur des murailles<sup>851</sup> ».

Le monde chrétien médiéval dans lequel les fortifications voient le jour n'opère pas de distinction entre le monument et sa dimension sacrée. Dans la cité idéale, la Jérusalem Céleste, les fortifications participent à l'harmonie sociale en assurant protection aux habitants. Dans la réalité, ces fortifications sont à l'origine de tensions sociales importantes car elles concrétisent l'ordre social de la société médiévale. On peut donc parler de « violence symbolique » dans l'usage monumental de la tour par les seigneurs. Cette violence est d'autant plus importante que dans la société chrétienne, les chevaliers participent à la construction du Royaume de Dieu<sup>852</sup>. Cette lecture, valable pour la société de

---

<sup>848</sup> Heede (I.), *Études Locales...*, 1874.

<sup>849</sup> Première mention de la porte 1255, puis plusieurs réfections aux dates de 1367, 1476 et 1544 ; Bizri (M.), *L'enceinte urbaine... op. cit.*, p. 61 et suiv.

<sup>850</sup> Description de 1859 rapportée par Gounot (R.), *Collections lapidaires du musée Crozatier...*, 1957, p. 231-235.

<sup>851</sup> Vincent (C.), « « Protection spirituelle » ou « vigilance spirituelle » ? Le témoignage de quelques pratiques religieuses des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles ... », 2001, p. 196. Nous remercions Marie Charbonnel pour la référence et la citation.

<sup>852</sup> Phalip (B.), *Art Roman, culture et société en Auvergne... op. cit.*, p. 159.

l'an mil<sup>853</sup>, peut être étendue jusqu'au XIII<sup>e</sup> s. : le cas des tours édifiées par Philippe Auguste au nord de la Loire et en Auvergne en fournit un bon exemple<sup>854</sup>. Parce que la tour et la forme qu'elle revêt rattachent ceux qui l'ont édifiée à un ordre social qui n'a plus cours durant le bas Moyen Âge, elle est toujours présente au sein de la résidence seigneuriale dans un vocabulaire architectural qui montre sa faible adaptation pour la période.

## 2. La fortification, citations monumentalisées d'une domination seigneuriale qui s'effrite

Les résidences seigneuriales connaissent un regain de construction durant la période troublée de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> s. - première moitié du XV<sup>e</sup> s. Ce mouvement participe à réaffirmer la présence des seigneurs dans les territoires ravagés, dans un objectif vraisemblablement plus individualiste que coercitif. Une période d'accalmie marque l'intervalle compris entre le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> s. et la première moitié du XV<sup>e</sup> s. À ce moment s'ouvrent les chantiers royaux de Vincennes et du Louvre<sup>855</sup> ou encore celui du Palais des Papes d'Avignon<sup>856</sup>. Le nombre de chantiers de constructions de résidences-palais seigneuriaux est en forte croissance. On retrouve en région, cet élan constructif et l'influence de ces grands chantiers.

La tour Clémentine à la Chaise-Dieu ouvre la période et relaye l'influence constructive des Papes d'Avignon. L'abbatiale de la Chaise-Dieu (1344-1352) est un chantier commandité par le pape Clément VI (pape en Avignon entre 1342 et 1352) et réalisé par l'architecte Hugues Morel<sup>857</sup>. La tour Clémentine, élevée entre 1355 et 1370 est disposée sur le flanc sud du chevet de l'abbatiale et succède immédiatement au chantier de construction de l'édifice de culte. La tour quadrangulaire comporte cinq à six niveaux pour atteindre une hauteur d'environ vingt mètres. Son accès s'effectue depuis une des absidioles du chœur dont elle condamne une baie. Deux niveaux sont soulignés par des ressauts formant larmiers dans

---

<sup>853</sup> Cf. Les récits des oppressions seigneuriales relatés dans la vie de Sainte-Foy de Conques : Bonnassie (P.), « Les descriptions de forteresse dans le Livre des miracles de Sainte Foy de Conques..., 1982 ou l'analyse de cette oppression pour l'Auvergne : Phalip (B.), « Châteaux et communautés rurales en Auvergne... *op. cit.*

<sup>854</sup> Ainsi dans le diocèse de Clermont, la tour circulaire est la marque du pouvoir épiscopal lorsque ce dernier prend possession des sites, notamment à Tournoël (Volvic), Phalip (B.), *Auvergne et Bourbonnais gothiques... op. cit.*, p. 247-252.

<sup>855</sup> Prigent (C.) dir. *Art et société en France au XV<sup>e</sup> s. ...*, 1999.

<sup>856</sup> Poisson (J.-M.), « Le Palais des Papes d'Avignon : structures défensives et références symboliques..., 2004.

<sup>857</sup> Constantini (A.-F.), *L'abbatiale Saint-Robert de la Chaise-Dieu, un chantier de la papauté d'Avignon, 1344-1352...*, 2003.

une mise en œuvre en appareil de pierres de taille assisées à joint fin. Des contreforts sont placés en biais flanquant les angles de la tour. Cette disposition particulière des contreforts est reprise dans les tours-clochers des églises du Velay<sup>858</sup> durant la même période. La circulation verticale s'effectue par une tour d'escalier semi-hors-œuvre située en face ouest. Le couronnement sommital est constitué d'une coursive en pierre supportée par des consoles formant mâchicoulis sur arcs. Le parapet de cette coursive est ajouré de baies quadrangulaires et de fentes pour l'archère. La fortification est concentrée uniquement sur la partie haute de l'édifice avec l'étage de défense passive.

Si les comptes montrent un entretien des forteresses épiscopales vellaves durant le XIV<sup>e</sup> s. jusqu'au premier tiers du XV<sup>e</sup> s. ; dans la réalité monumentale, la connaissance des lieux pour cette période demeure limitée aux plans des sites et seulement trois sites sur les dix-huit recensés conservent des élévations observables (Monistrol, Yssingaux, Le Charrouil). Pour les autres résidences seigneuriales, la période du début du XIV<sup>e</sup> s. n'est quasiment pas documentée. L'essentiel des grands chantiers se concentre à la fin de la période de passage des Routiers, soit à partir du dernier tiers du XIV<sup>e</sup> s. L'édification n'est pas marquée par un renouveau dans la fortification bien que l'on sorte d'une période de crise importante. La documentation met ensuite en évidence une seconde phase de reprise de chantier de construction dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. Là aussi, le renouveau constructif de la fin du XV<sup>e</sup> s. ne s'observe que sur un échantillon restreint du corpus, les sites les mieux conservés.

### 2.1. Dialogue de la fortification avec les éléments de confort dans les résidences seigneuriales : dernier tiers du XIV<sup>e</sup> s.- premier tiers du XV<sup>e</sup> s.

Le château de Monistrol est dit « neuf » en 1355. Des armoiries sont peintes dans l'édifice vers 1387-1388. Des fenêtres sont aménagées dans l'*aula* en 1388. En 1390, une réparation est effectuée à la « *magne turre* ». Le plan actuellement tronqué de l'édifice et les remaniements des XV<sup>e</sup> s. et XVII<sup>e</sup> s. ne permettent pas d'apprécier ces anciennes dispositions.

En 1425, le roi Charles VII séjourne à Espaly lorsqu'il se rend en pèlerinage au Puy. Cet édifice connaît des réparations similaires à celles menées à Monistrol (travaux sur l'*aula* et la tour en 1390) pour un plan et une élévation encore moins bien connus. Une gravure du XIX<sup>e</sup> s. figure seulement une tour rectangulaire ouverte d'un large arc brisé, surmonté d'une

---

<sup>858</sup> Cf. Notice Sainte-Sigolène ou Saint-Pal-en-Chalencon par exemple.

tour circulaire, des mâchicoulis couronnent les courtines et cette tour (fig. 289). Des réparations sur l'*aula* et la tour d'Yssingeaux sont effectuées entre 1383 et 1392. De cette campagne subsiste peut-être la rangée de mâchicoulis sur linteau droit (fig. 880) située sur le pignon nord de l'hôtel urbain actuel qui reprend peut-être le volume de l'*aula* médiévale (dimension 32 x 14 m). Enfin, le site de mouvance épiscopale le plus complètement conservé est celui du Charrouil qui rejoint le domaine de l'évêque seulement dans le milieu du XIV<sup>e</sup> s. La haute tour quadrangulaire qui existe déjà au XIII<sup>e</sup> s. en raison de la présence des arbalétriers, fait l'objet d'un surhaussement des niveaux hauts avec crénelage (des hourds sont à envisager). Des petites baies rectangulaires et l'aménagement de fenêtres à coussiège sur un des étages s'inscrivent possiblement dans cette campagne, sans plus de précision possible. Ce site ne comporte vraisemblablement pas d'*aula* à la différence des autres sites épiscopaux, de plus grande importance (Espaly, Monistrol ou Yssingeaux).

Les réparations de ces résidences portent souvent sur la grande salle (l'*aula*). En effet, ce lieu constitue toujours un outil d'exercice et de représentation du pouvoir. À la même période, elle est aussi exacerbée dans les constructions royales<sup>859</sup>. La fortification n'est présente qu'en partie sommitale lorsqu'elle est conservée.

Dans les autres résidences seigneuriales, le grand chantier marquant cette période est assurément celui de la grande tour de Polignac (16 x 13 m pour 32 m de haut, quatre niveaux et une terrasse). Un bloc de pierre d'arkose disposé à l'angle nord-ouest au-dessus du glacis de la tour présente deux dédicaces dont une concerne les restaurations du XIX<sup>e</sup> s. (fig. 479). Selon nous, la dédicace de la construction qui évoque l'édification de la tour entre 1385 – 1421 est une copie faite à partir du texte original (les caractères des lettres médiévales sont respectées) réalisée au XIX<sup>e</sup> s. au moment de la restauration de l'édifice.

Une baie trilobée surmontée d'un linteau triangulaire gravé est masquée à l'est par le glacis moderne (fig. 487). Des cheminées sont ajoutées à chaque étage (fig. 488), des fenêtres à meneaux ajourent ces espaces. La tour d'escalier à vis hors-œuvre de plan quadrangulaire est accolée sur la façade est. Un compte de maçonnerie (non daté explicitement) rapporte l'effondrement du voûtement sommital de la tour qui aurait été à l'origine de la

---

<sup>859</sup> Mesqui (J.) in Prigent (D.), *op. cit.*, p. 83.

reconstruction intérieure de l'édifice<sup>860</sup>. Le crénelage sommital, composé d'une série de mâchicoulis sur arcs disposés en encorbellement et reposant sur une série de quatre consoles non délardées, bien que d'une lecture archéologique difficile car très restaurés au XIX<sup>e</sup> s., a pu être ajouté dès la fin du XIV<sup>e</sup> s. En effet, ce type de couronnement de mâchicoulis correspond à ceux de la tour Clémentine à la Chaise-Dieu. L'adjonction d'une circulation par un escalier en vis accolé sur un des côtés, comme à la tour Clémentine, confirme le chantier dans cette période.

À Polignac, à proximité de la tour, l'ancienne *aula* de Polignac est réaménagée à la charnière des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. : les espaces sont compartimentés en chambre avec cheminées ; un escalier à vis est ajouté sur le pignon occidental pour desservir les chambres. Le pignon d'entrée de l'*aula* change alors de côté pour s'ouvrir à l'est sur un espace de cour. L'ensemble seigneurial formé par la tour et l'*aula* prend corps autour d'une cour. La cour devint en effet, sous l'impulsion de Charles V à Paris, le centre de nouvelles attentions protocolaires ; la tour d'escalier y joue également un rôle prépondérant<sup>861</sup>. Le programme résidentiel du site de Polignac fait donc échos à une nouvelle manière de mettre en scène le pouvoir. Un événement de 1467 indique que la grande salle du site, nommée alors « tinel » en occitan est toujours en fonction<sup>862</sup>.

D'autres « grosses tours » sont édifiées par le vicomte Randon Armand VII de Polignac. Ces campagnes sont rapportées par Gaspar Chabron qui écrit l'histoire de la famille vers 1625<sup>863</sup>. Les lieux de Lavoûte (Lavoûte-Polignac) et Brives (Brives-Charensac) sont concernés. Elles ont aujourd'hui disparu.

La forteresse de Bouzols se caractérise par un édifice quadrangulaire imposant (fig. 62), en grands moellons de basalte assemblés au mortier de chaux et cantonné de quatre tours circulaire et pleines, aux angles (env. 22 x 15 m), placée au sommet d'un promontoire volcanique. Les murs (3 m d'épaisseur) sont presque tous aveugles sauf le mur sud qui

---

<sup>860</sup> Relaté par Chabron *ca.* 1625 : Forestier (F.-H.) éd. *Histoire généalogique...*, *op.cit.*, p. 218 : « Dans les comptes des receveurs de ce temps-là, il ne se parle que de l'édifice de la tour, le M<sup>e</sup> masson de laquelle s'appeloit Pierre Dufour, le M<sup>e</sup> menuisier ou charpentier Malarcher, le peintre Jean Blancfort, car tous les lambris des chambres de la tour avec les portes et solivaux furent peints, ceux qui y sont aujourd'hui n'étant les mêmes, ayant été refaits depuis que la voûte qui soutenait le couvert de la tour s'étant détaché, en tombant enfonça et emmena quand à elle tous les planchers des chambres jusques au dernier étage qui étoit en voûte ».

<sup>861</sup> Whiteley (M.), « Royal and ducal palaces in France in the fourteenth centuries : interior, ceremony and function... », 1994 et Whiteley (M.), « Lieux de pouvoir et résidences royales : le château du Louvre... », 2001.

<sup>862</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 256.

<sup>863</sup> Forestier (F.-H.) éd. *Histoire généalogique...*, *op.cit.*

possède de grandes baies probablement à coussièges (disparus) en encadrement d'arkose (grès) de Blavozy. Le flanc oriental est percé d'une archère-canonnière à fente cruciforme. Cette ouverture (fig. 64) est placée en partie basse de l'édifice. La largeur de l'orifice de tir et de la chambre de tir (à l'intérieur on remarque dans les ébrasements, des encoches pour caler le canon au mur à l'aide de bois afin qu'il encaisse le recul de l'arme lors du tir) rapporte son utilisation aux premiers canons (veuglaire) que l'on disposait à même le sol dans les premiers temps d'expérimentation des armes à feu. Ce genre d'ouverture de tirs que l'on positionne en tir rasant à la base des constructions se développe entre 1360 et 1425<sup>864</sup>. Le programme de construction observé à la forteresse de Bouzols rejoint celui des édifices au plan massé tels qu'appliqués à Vincennes à la fin du XIV<sup>e</sup> s. ou à Anjony (Cantal), autour de 1420. La forteresse de Bouzols rappelle celle de Domeyrat en Brivadois, dont la chronologie d'édification est envisagée dans le premier tiers du XV<sup>e</sup> s.<sup>865</sup> À Bouzols, la fortification est exacerbée (ouverture de tirs sur les rampes d'accès, tours pleines) mais s'articule aussi avec l'aspect résidentiel (compartimentation des pièces à l'intérieur de la forteresse, baies des niveaux supérieurs), comme à Domeyrat, cependant dans une chronologie d'édification antérieure, soit à la charnière des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s.

On attribue généralement la reconstruction de la résidence seigneuriale d'Allègre à Morinot de Tourzel (1352-1418) à partir de 1385. L'ensemble forme un quadrilatère cantonné de tours circulaires aux angles et rythmé de tours intermédiaires. Le couronnement de mâchicoulis trilobés subsistant sur la courtine sud de la résidence, surnommée « la potence » en raison de sa ruine, est souligné par un cordon mouluré (fig. 22) qui rappelle ceux de Vincennes ou de Mehun-sur-Yèvre. Mehun-sur-Yèvre est une réalisation du duc Jean de Berry<sup>866</sup> qui à l'origine de la dotation d'Allègre en faveur de Morinot de Tourzel.

La tour circulaire du *castrum* de Rochebaron est probablement réalisée entre 1402 et 1419. Elle s'élève sur six niveaux largement dédiés à la résidence. Les deux niveaux inférieurs sont d'usage domestique. Les quatre niveaux supérieurs sont de facture soignée avec des parois enduites. Ils servent à l'habitation et comportent chacun un voûtement en calotte, une

---

<sup>864</sup> Typologie datante valable pour les constructions du nord de la Loire : Faucherre (N.), *Les citadelles du roi de France sous Charles VII et Louis XI...*, 1993 ; voir aussi Salamagne (A.), « À propos de l'adaptation de la fortification à l'artillerie vers les années 1400 ; quelques remarques sur les problèmes de vocabulaire, de typologie et de méthode... », 1993.

<sup>865</sup> Phalip (B.), *Auvergne et Bourbonnais gothiques...*, 2003 : p. 152-155.

<sup>866</sup> Cf. Rapin (T.), *Les chantiers de Jean de France, duc de Berry : maîtrise d'ouvrage et architecture à la fin du Moyen Âge...*, 2010.

cheminée intégrée, des latrines et une fenêtre à coussiège. Un escalier en vis circulaire demi-hors-oeuvre les dessert. La partie sommitale a disparu. Elle comprenait une guette<sup>867</sup> ; la restauration actuelle du hourd en bois masque la terrasse et le couronnement de mâchicoulis formé de trois corbeaux en quart de rond sans listel avec couvrement d'arcs trilobés. Les éléments défensifs concernent le sommet et l'accès à la tour d'escalier, par un escalier en bois (depuis la cour) sur trappe surplombant une fosse de quatre mètres. La tour est talutée et possède quelques fentes de jour qui ont pu servir ponctuellement pour le guet ou le tir de l'archer.

Les tours antérieures au premier tiers du XV<sup>e</sup> s. comme la tour Clémentine (La Chaise-Dieu), la tour de Polignac ou la tour de Rochebaron sont encore construites comme échos des tours seigneuriales précédemment érigées (celles rencontrées à la charnière des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) La part prise par la résidence dans les étages est cependant plus importante, on retrouve toutefois une fonction de stockage aux niveaux inférieurs.

Sur l'échantillon étudié, la tour de forme quadrangulaire est encore largement choisie dans les résidences à la charnière des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. (Tableau 5 - fig. 23). La tour circulaire est rarement un modèle pour les résidences pour cette période (Tableau 6 - fig. 24). L'espace de la résidence change dans le second tiers du XV<sup>e</sup> s. et la fortification est adaptée à l'arme à feu.

## 2.2. Nouveaux espaces résidentiels et adaptation de l'arme à feu dans le second tiers du XV<sup>e</sup> s.

De nouveaux logis se structurent autour d'un espace de cour dans la première moitié du XV<sup>e</sup> s., agrandissant l'espace de ces résidences.

À la forteresse de Mercoeur, une autorisation de fortifier donnée en 1439 est vraisemblablement à l'origine du programme résidentiel qui cantonne la tour du XIII<sup>e</sup> s. dans un ensemble quadrilatère plus vaste (aujourd'hui de plan incomplet). À Arlempdes, une grande salle à degrés est construite après 1460 en incluant la tour quadrangulaire antérieure. Le *castrum* d'Aurec conserve également une tour quadrangulaire plus ancienne inscrite dans un ensemble quadrilatère élevée après 1465. De nouveaux logis se structurent

---

<sup>867</sup> Beyssac (C.), *Château de Rochebaron en Haute-Loire, étude de la tour ronde et de la chapelle...*, 1987, p. 76.

autour d'un espace de cour. À Aurec comme à Mons (au Puy-en-Velay), dans les nouvelles tours construites, un escalier semi-hors-œuvre dessert les niveaux à mi-hauteur, alors que les niveaux bas distribuent les logis adjoints. La tour de Mons se divise en chambres dédiées à la résidence intégrant dès l'origine l'ensemble résidentiel car elle en articule la circulation. D'autres résidences de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. s'inscrivent dans un quadrilatère centrée sur une cour et où les tours d'angles sont adaptées à l'artillerie à feu par exemple à Saint-Vidal, Valprivas, La Tour Daniel (Coubon) ou dans les résidences épiscopales comme Monistrol ou Présailles.

Les chroniques d'Étienne Mège dit de Médicis rapportent, vers 1485, les campagnes réalisées sous l'épiscopat de Jean II de Bourbon (1443-1485) à Espaly, Monistrol et Yssingaux<sup>868</sup>. Odo de Gisse y précise qu'il « *acheva une des faces du château d'Espailly & fit bâtir, à quelques temps de là, le donjon d'Issingaux, ville de sa mense, & la grosse tour de Monistrol, qui parmi son antiquité se trouve magnifique* »<sup>869</sup>. Également sous cet épiscopat, l'église de Retournac est érigée en collégiale. L'évêque Jean II de Bourbon est aussi à l'initiative de travaux à Cluny ou à Paray-le-Monial et, en Forez, aux prieurés de Saint-Rambert, Pouilly-les-Feurs et Montverdun qu'il fait clore de muraille en 1482. En 1474, il compose avec le duc de Bourbon et échange la seigneurie d'Argental au profit de celle de Vachères. Jean II de Bourbon est le fils non reconnu du duc Jean I de Bourbon. Il est nommé au siège épiscopal vacant du Puy en 1443 puis comme abbé de Cluny en 1456. Parmi ses neveux, on compte notamment Pierre de Beaujeu époux d'Anne de Beaujeu, régente de France en 1481<sup>870</sup>. Les couronnements de mâchicoulis d'Yssingaux ou de Vachères (Présailles) et la grosse tour de Monistrol font partie des campagnes menées sous son épiscopat. À Présailles, les mâchicoulis sont de deux factures : linteau en accolade sur quatre consoles de mâchicoulis à simple listel (fig. 493) et une série comportant des arcs brisés trilobés ajourés et travaillés (fig. 494). Les galeries couvertes sont rythmées d'ouvertures pour le tir : des archères-canonnières aménagées dans une pierre grise qui

---

<sup>868</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 133-134 : « *ce fut un prélat de aulte entreprinse & auquel plaisoit faire ediffices. Il feict ediffier la maison episcopale & réduire en l'estat qu'elle est de present, car avant c'estoit une maison vague, faicte à crotemens à la mode antique. Aussi feict-il ediffier ses/les chasteaulx d'Espali, Monistrol & Yssinghaux qu'estoient presque tous ruynés, & en plusieurs aultres lieux, tant à Clugny que ailleurs, feict de singulières & recommandables œuvres, que trop retarderoit nostre sermon à les escrire & déchiffrer* ».

<sup>869</sup> Gisse y (Odo de), *op.cit.*

<sup>870</sup> Caillet (P.), *Jean de Bourbon, évêque du Puy, abbé de Cluny, lieutenant général en Languedoc et en Forez (1413 (?) – 1485..., 1929.*

diffère de la mise en œuvre des murs et des arcs et appuis des mâchicoulis. Elles sont homogènes et comportent un chanfrein large. À Yssingeaux, les consoles des mâchicoulis sont délardées et supportent un arc trilobé ; les mâchicoulis en pierre s'ouvrent d'archères-canonnières (fig. 882). La grosse tour de Monistrol ne comporte pas de couronnement défensif conservé (fig. 403). Elle mesure 17 m de diamètre extérieur pour une épaisseur de mur de 2,5 m. L'intérieur n'a pas survécu à un rabaissement des niveaux intervenu dans le courant du XVII<sup>e</sup> s. L'étage bas conserve en revanche son aspect défensif avec des archères-canonnières disposées pour le tir rasant (fig. 405) dans une base talutée. Les chantiers épiscopaux de cette période adaptent les ouvertures pour l'usage de l'arme à feu.

La première mention d'arme à feu utilisée dans la région du Languedoc est relatée dans *l'Histoire du Languedoc* par Dom Vic et Dom Vaissète : « Tout le monde sait que la poudre à canon fut trouvée au XIV<sup>e</sup> siècle, en usage dans la province en 1345 [En 1346, dans les comptes de la Sénéchaussée de Toulouse, on donna une récompense à un batelier de Toulouse pour avoir conduit des pièces d'artillerie (canons et/ou traits) à Montauban par eau]. »<sup>871</sup> En Brivadois, les lettres de rémission de 1446 précisent l'usage de l'arbalète aux côtés de la couleuvrine<sup>872</sup>. En Velay, l'arsenal de la ville du Puy listé pour l'année 1536 montre que les armes à feu sont utilisées aux côtés d'armes mécaniques telles que arbalètes, pics, hallebardes, pertuisanes ou hâches<sup>873</sup>. Les attaques des Routiers sont menées par « échelade » (prise de Saugues 1362) quand les sites sont pris par surprise, et les sièges sont gagnés par trahison ou rançon versée. Avant le XVI<sup>e</sup> s., l'usage de l'arme à feu ne prédomine pas. Le recours à la chevauchée est d'ailleurs toujours aussi fréquent. En 1443, ce sont une centaine d'archers et d'arbalétriers qui sont convoqués pour la défense du domaine épiscopal au Puy<sup>874</sup>. Avant cette période, ce sont les textes relatifs aux travaux de fortifications de la ville du Puy qui documentent l'adaptation de la ville à l'artillerie à feu.

---

<sup>871</sup> Vic (C. Dom de), Vaissète (J. Dom), *op. cit.* t. 4 (1742) Preuves 105 col. 201 – 202. « XII baudreriis unius pedis, XIII ansprenis, una caxia cadrillorum parvi termini, duobus canonibus ferri, cc plumbatis, viii libris pulveris pro canonibus, cc cavillis pro eisdem canonibus, iii umis de tachis, xiii pavesiis, c. fundis ac baculis, I lanceis, c telis, xiii taulachiis, uno faraone, & una teca pro dictis telis & lanceis reponendis » pour la garnison du *castrum* de *Suopodio*, sur la frontière.

<sup>872</sup> Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense...*, *op. cit.*, p. n°182 p. 515 – 518 [AN JJ177 n°240].

<sup>873</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio...*, *op. cit.*, t. 1 p. 290-291.

<sup>874</sup> Delcambre (É.), *Le consulat...*, *op. cit.*

D'abord en 1415, où des canonnières sont construites à l'initiative des consuls<sup>875</sup>, puis en 1465 où il est question de l'entretien de boulevards<sup>876</sup>. Ainsi, le développement de l'archère-canonnière n'est pas antérieur au premier quart du XV<sup>e</sup> s. en Velay.

L'insertion de ces ouvertures de tirs dans les résidences relève donc le plus souvent d'une adaptation ponctuelle des résidences à partir du second tiers du XV<sup>e</sup> s. sauf pour Bouzols où l'ouverture de tir présente est mise en place dès le début du XV<sup>e</sup> s.

À Rochebaron, les ouvertures pour le tir à l'arme à feu sont percées dans l'ancienne tour quadrangulaire (aménagée comme flanquement triangulaire à la courtine) et sur l'entrée basse alors que la nouvelle tour circulaire (premier quart du XV<sup>e</sup> s.) n'en comporte pas, ni le châtelet de la même période donnant accès au *caput castris*. La tour du XIII<sup>e</sup> s. de Mercoeur est adaptée à l'artillerie par l'adjonction ponctuelle d'archères-canonnières, à partir de 1439. À l'inverse, dans la tour circulaire de Mons (première moitié du XV<sup>e</sup> s.), l'escalier d'accès est percé d'archères-canonnières.

La tour d'angle sud-est d'Aurec (fig. 86), élevée entre 1465 et 1484, est percée de nombreuses archères-canonnières et cantonne l'angle de la résidence. La grosse tour de Monistrol, construite après 1448, cantonne également la résidence et s'ouvre à la base d'archères-canonnières.

Lorsque l'adaptation à l'arme à feu n'a pas lieu sur la tour résidentielle, elle est présente sur les chemises des enceintes de ces espaces. À Chomelix-le-Bas, par exemple ou à Jonchères (Rauret), la tour quadrangulaire très ruinée, ne présente qu'une latrines en encorbellement. L'adaptation à l'arme à feu concerne la chemise basse de cet espace.

Ce n'est que l'épisode des Guerres de Religion qui développe l'usage de l'arme à feu avec des canonnades pour impressionner l'ennemi : on tire au canon du Puy vers Polignac<sup>877</sup>. Les chroniques de Jean Burel rapportent les tentatives de prise de la ville du Puy à partir de mortier (les *pétards*) pour *faire brèche*<sup>878</sup>. La période trouble des Guerres de Religion est l'occasion d'un réinvestissement de certains *castra*<sup>879</sup>. Une tour d'artillerie complète le *castrum* d'Artias (Retournac) ou celui de Carry-Vertamise (Grazac). Une rampe pour l'artillerie est aménagée dans une tour à Beaufort (Goudet). Des programmes défensifs sont

---

<sup>875</sup> Archives Municipales de la ville du Puy-en-Velay : DD9 (1) et (2) ; Aymard (A.), « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison consulaire... », *op. cit.*, p. 755.

<sup>876</sup> Chassaing (A.), *Livre de Podio... op. cit.*, t. 1 p. 48.

<sup>877</sup> Chassaing (A.), *Mémoires de Jean Burel... op. cit.*, p. 220-222.

<sup>878</sup> Chassaing (A.), *Mémoires de Jean Burel... op. cit.*, en 1590 notamment à la porte du *Portalet*.

<sup>879</sup> Chassaing (A.), *Mémoires de Jean Burel... op. cit.*

développés sur la forteresse de Saint-Vidal (tours d'artillerie et courtines) ou celle de Polignac (forteresse et courtines) qui relève de camps opposés durant ce conflit. Dans le courant du XVI<sup>e</sup> s. des canonnières à trémie sont installées à Cereix (Saint-Jean-de-Nay) ou le *castrum* de la Tour (Sainte-Sigolène). Des canonnières à la française sont mises en place dans le premier tiers du XVI<sup>e</sup> s. à la résidence seigneuriale du Monastier (ca. 1525), au Puy (Tour *perdue* 1567-1568) ou à Séneujols.

### 2.3. Les enceintes et les maisons fortes adaptées à l'arme à feu : entre modernité et références au passé

Le flanquement des *castra* des seigneurs de Rochebaron, Chalencon et Polignac avait déjà été effectué dans le courant du XIII<sup>e</sup> s.<sup>880</sup>, elles sont adaptées à l'artillerie. Les ouvertures pour le tirs situées sur les enceintes s'inscrivent dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. et après, sauf pour Aiguilhe où une niche bouchée évoque la possibilité d'une bouche à feu de la fin du XIV<sup>e</sup> s.

La majorité de l'adaptation à l'arme à feu a lieu sur les enceintes à partir du second tiers du XV<sup>e</sup> s. Lorsque la résidence participe à la fortification du bourg, des archères-canonnières se repèrent sur les tours circulaires des résidences intégrées à ces dernières à Aurec, Beauzac, Saint-Pal-en-Chalencon ou Vernassal par exemple. Les enceintes des basses-cours des seigneurs de Rochebaron sont systématiquement dotées d'archères-canonnières : à Rochebaron, Leignec, Usson et Montarcher, sans doute faut-il lire l'influence du contexte bourguignons (la famille contracte des alliances bourguignonnes à cette période). À Allègre, les tours d'enceintes du bourg sont adaptées. À Montarcher, une archère-canonnière qui semble tardive puisque l'orifice pour le tir est assez large (fin XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.) est placée au dessus de la porte. On retrouve une disposition similaire sur une porte du bourg de Chalencon (dispositif tronqué).

Les maisons fortes comportaient déjà des tours quadrangulaires sur le modèle de la tour seigneuriale présente en contexte castral<sup>881</sup>. Leur évolution architecturale suit les adaptations des résidences seigneuriales. À partir de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s., certaines sont entourées d'enceintes flanquées d'archères-canonnières (Adiac à Beaulieu, Coubladour et Mestrenac à Loudes, par exemple). Les tours circulaires de Bellevue-la-Montagne, de

---

<sup>880</sup> Cf. Partie 2, chapitre 2, § 2, § 2.3.

<sup>881</sup> Cf. Partie 2, chapitre 2, § 3.

Vergezac, d'Ours (Puy-en-Velay) ou du Mazel (Tence) font échos aux constructions du XV<sup>e</sup> s. comme celle de Rochebaron, certaines dans la même chronologie (Bellevue et Ours), alors que Vergezac et Mazel sont modernes (présence de canonnières dans une mise en œuvre homogène). D'autres adoptent un plan quadrilatère cantonné de tours circulaires aux angles comme à La Borie-Chambarel (Ceaux-d'Allègre) ou La Tour (Saint-Christophe-sur-Dolaison). À partir du XVI<sup>e</sup> s., de nombreuses maisons fortes répondent à l'insécurité de l'époque des Guerres de Religion. Les tours d'angles sont adaptées à l'arme à feu durant cette période, aux Villard de Sainte-Sigolène (Sainte-Sigolène) et de Saint-Vidal (Saint-Germain-Laprade), à Paulin (Monistrol) ou à Soubrey (Salettes). La fortification qui a cours dans ces édifices conserve des éléments anciens comme citations symboliques des codes seigneuriaux ; la déclinaison de la tour notamment, les mâchicoulis ou la bretèche en font partie.

Les échauguettes d'angles utilisées depuis le XIV<sup>e</sup> s. sur les tours quadrangulaires (Poinsac à Coubon, Mons au Puy) et cantonnent encore les logis modernes (à Volhac à Coubon, Ribes à Retournac, La Coste à Saint-Germain). Les bretèches placées au-dessus des entrées font écho aux tours et crénelage des sites médiévaux (à Beaux, Freycenet-la-Cuche, Ventressac à Chamalières-sur-Loire, La Borie ou Pelissac à Chenereilles, Volhac, Poinsac et La Tour à Coubon, Bornette à Polignac, Salcrupt à Saint-Jeures, Le Besset ou La Brosse à Tence, etc), dans une chronologie des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. Elles sont encore présentes sur les édifices de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> s. (à Farnier à Brives-Charensac, Chazeaux à Lapte, Le Thézard au Mazet-Saint-Voy, Ribes, La Bourrange ou Chabanolles à Retournac, Le Pin ou le château du bourg à Saint-Germain-Laprade, La Champ à Saint-Hostien, Rossignol à Saint-Jean-Lachalm, Les Changeas à Saint-Jeures, Le Barret à Sanssac, Darnapsal ou Choumouroux à Yssingeaux, etc).

Quelques édifices sont construits dans un vocabulaire architectural volontairement archaïsant. La tour de Moulineuf (Saint-Germain-Laprade) entre dans ce cas de figure : le gabarit et la porte à l'étage se réfèrent à la tour seigneuriale dans une mise en œuvre moderne. À la maison forte des Roys au Brignon, celle de Joux à Tence, ou celle du Fieu au Puy-en-Velay, une tour circulaire moderne hors-œuvre marque l'édifice accusant un talus maladroit à la base. Au Barret (Sanssac-L'église), les tours-pigeonniers monumentales flanquent le domaine rural. Des mâchicoulis ornent les logis de Beaume (Alleyras) ou de la Rochelambert (Saint-Paulien) dans une chronologie de l'extrême fin du XV<sup>e</sup> s. début XVI<sup>e</sup> s. La tour d'escalier est une constante de ces petits logis fortifiés. Les ouvertures pour le tir de

type bouche à feu sont ouvertes dans la cage d'escalier, ce qui les rend d'ailleurs inopérantes en cas réel d'attaque ou à proximité des portes : Les Hermens (Araules), La Valette (Chadron), Le Thiolent (Vergezac) ou Treslemont (Yssingeaux). L'ouverture pour le tir devient alors une marque de modernité qui n'a pas besoin de remplir un rôle militaire efficient, mais qui les distingue des sites seigneuriaux médiévaux.

### Conclusion

Les chantiers s'échelonnant à la charnière des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. sont tournés vers des aménagements de confort dans les résidences. Les attraits défensifs sont disposés au sommet ou à la base des édifices dans un vocabulaire architectural proche de la période des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. Peu de tours circulaires voient le jour, la tour quadrangulaire est toujours prépondérante.

L'articulation entre les nouveaux logis et les anciennes tours devient plus systématique dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s., dans un souci de meilleure distribution de l'espace. La place faite à la résidence est plus importante. Elle se concentre sur les cheminées, les baies et des latrines. La conservation des éléments architecturaux plus anciens dans les nouveaux espaces quadrilatère, centrés sur une cour, est aussi un fait marquant des sites seigneuriaux modifiés dans le second tiers du XV<sup>e</sup> s. Ainsi, les anciennes tours sont par le rappel d'une « marque de pouvoir »<sup>882</sup>, respectant alors des « conventions symboliques »<sup>883</sup> établies socialement.

Lorsque les résidences ne sont pas adaptées à l'arme à feu, cette adaptation peut-être reléguée au flanquement immédiat de ces espaces (les chemises), comme dans les chantiers royaux. La faible adaptation de la résidence seigneuriale aux armes à feu jusqu'au XVI<sup>e</sup> s. est un phénomène qui a déjà été reconnu dans d'autres contextes<sup>884</sup>. On retrouve en revanche une adaptation plus fréquente à l'artillerie (archères-cannonnières) sur les enceintes des bourgs ou anciennes basses-cours. Cette adaptation est d'ailleurs déjà reportée dans l'iconographie : les archères-cannonnières stylisées sur les dessins de *l'Armorial de Revel* le prouvent. Reproduites vraisemblablement pour en rythmer la muralité, ces ouvertures semblent déjà au XV<sup>e</sup> s. plus particulièrement attendues sur les enceintes des bourgs.

---

<sup>882</sup> Salamagne (A.), « Les " marques de château ", lecture d'une symbolique seigneuriale (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)... », 2011.

<sup>883</sup> Génicot (L.-F.), « À propos de l'immobilisme formel des tours seigneuriales au bas Moyen Âge ... », 2005.

<sup>884</sup> Salamagne (A.), « Le canon et la fortification, 1380-1430... », 2005.

L'architecture fortifiée des maisons fortes reprend, en les adaptant, les codes de la fortification seigneuriale médiévale. En effet, le groupe des nobles de l'époque moderne n'est plus le même qu'auparavant, et l'architecture des anoblis traduit cette mutation sociale en faisant entrer dans la modernité leurs édifices. L'intégration de l'ouverture pour le tir est mise en place de manière quasi-systématique. Cette dernière devient une référence symbolique, une « marque de pouvoir » de ce nouveau groupe, car elle n'en flanque pas toujours l'édifice de manière efficiente.

## CHAPITRE 2. NOUVELLE DISTRIBUTION DE L'ESPACE FORTIFIE : ENTRE REJET DE L'OPPRESSION ET ADAPTATIONS POSSIBLES

### 1. Rejet de l'espace castral

#### 1.1. La question des groupes de défense villageois en Velay

Entre 1340 et 1430, les populations du Velay subissent une réelle insécurité chronique. Aux conflits pouvant s'apparenter à des guérillas s'ajoutent les épidémies de peste (dont la peste noire de 1348) et la pression financière des seigneurs et des représentants du roi. Malgré une relative protection des seigneurs vellaves envers les villageois face à l'effort de guerre - comme par exemple le recours, en 1356, du seigneur de Roche pour éviter de faire peser une nouvelle imposition sur les hommes de ses terres<sup>885</sup>) - le poids de cet effort est supporté par les populations. En 1364, le baron d'Apchier obtient du sénéchal l'établissement de péages aux alentours de ses *castra* pour permettre la réparation des sites endommagés par le passage des Routiers<sup>886</sup>. En Velay, c'est un péage à proximité du *castrum* de Cereix qui est créé à cet effet.

Dans la ville du Puy, les textes sont plus nombreux à relater les subsides et obligations qui pèsent sur les citoyens. En 1358, la cité est sollicitée pour la rançon du roi Jean le Bon<sup>887</sup>. Autour de 1373-1378, plusieurs lettres du roi sont envoyées aux consuls pour contraindre les habitants de toutes conditions à participer aux charges communes<sup>888</sup>. Elles accompagnent les lettres d'obligations de fortifications<sup>889</sup>. La ville est aussi sollicitée pour différentes impositions pour l'évacuation des Routiers des forteresses du Forez, Rhône, Auvergne, Vivarais, Gévaudan entre 1387 et 1392<sup>890</sup>.

Devant le constat que « les pouvoirs publics furent très souvent incapables d'assurer la sécurité de leurs villages et de leur population, de leur plat-pays »<sup>891</sup>, Philippe Contamine évoque la prise en main par les populations de leur propre défense soit par la pratique de

---

<sup>885</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 125.

<sup>886</sup> Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense... op. cit.*, n°133 p. 359-360. Permission par le maréchal d'Audrehem, lieutenant du roi en Languedoc, au sire d'Apchier, « d'établir un péage à Saint Alban en Gévaudan, à Cereix près de Saint Jean de Nay en Auvergne, et au Cheylar en Rouergue, pour la réparation desdits châteaux » ; « très grand besoin de réparations et fortifications ».

<sup>887</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 117.

<sup>888</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 121.

<sup>889</sup> Aymard (A.), « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison consulaire... *op. cit.*, p. 620-621.

<sup>890</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 119.

<sup>891</sup> Contamine (P.), « L'impact de la guerre de Cent ans en France sur le « plat pays » et sur la vie au village ... », 2002.

rançons versées<sup>892</sup>, soit par la recherche de refuge ou la fortification de certains lieux. Face à l'initiative seigneuriale peu convaincante voire défailante en matière de protection, certaines initiatives villageoises naissent. Des regroupements de villageois au sein des communautés ont été identifiés notamment pour la Haute-Auvergne (1363-1383)<sup>893</sup> et le Languedoc (1382-1384)<sup>894</sup> désigné sous l'appellation « tuchins ». Ces organisations fonctionnent dans un objectif précis, celui d'assurer la sécurité de certains secteurs géographiques, menacés par les épisodes Routiers. Ce mouvement, mieux documenté par les travaux de Vincent Challet<sup>895</sup> est complexe et n'a notamment pas la même envergure que les révoltes contre la faim aussi appelées révoltes de la misère<sup>896</sup> que connaît par exemple le territoire proche du Forez dans une chronologie plus tardive (1422-1433<sup>897</sup>). Pour André Leguai, c'est surtout la noblesse qui est visée et contestée par l'émergence de ces mouvements, dont fait partie, entre autres, la Jacquerie (ca. 1358), mouvement chronologiquement antérieur à celui du Tuchinat<sup>898</sup>. Pour Vincent Challet, le Tuchinat auvergnat semble moins proche d'une révolte sociale ou économique (une révolte de miséreux), bien qu'il traduise tout de même l'exaspération des populations devant l'incapacité des seigneurs à les protéger réellement des épisodes Routiers. Ils s'inscrivent en effet sur une toile de fond où les pressions seigneuriales en matière de fiscalité sont importantes. En reprenant l'étude du contexte du Tuchinat languedocien, dont les causes demeurent principalement l'insécurité et, secondairement, la fiscalité, Vincent Challet explique que le mouvement n'est pas seulement paysan et recouvre des alliances « verticales » (consuls et peuple en ville ; seigneurs et tenanciers en milieu rural), « ligués » contre l'autorité royale<sup>899</sup>. Pour le Languedoc, le phénomène fait le trait d'union entre ville et campagne et forme une des réponses à la crise de cette période par le biais « des communautés qui s'appuyaient à la fois sur la lutte armée et le jeu institutionnel »<sup>900</sup>.

---

<sup>892</sup> « (...) en principe semblable négociation était illégale », *ibidem*.

<sup>893</sup> Boudet (M.), *La Jacquerie des Tuchins, 1363-1383...*, 1895.

<sup>894</sup> Portal (C.), « Les insurrections de Tuchins dans les pays de Languedoc (1382-1384)... », 1892.

<sup>895</sup> Challet (V.), *Mundare et auferre malas erbas : la révolte des Tuchins en Languedoc (1381- 1384)...*, 2002.

<sup>896</sup> Leguai (A.), « Les révoltes rurales dans le royaume de France du milieu du XIV<sup>e</sup> s. à la fin du XV<sup>e</sup> s. ... », 1982.

<sup>897</sup> Fournial (É.), *op. cit.*, p. 472-475.

<sup>898</sup> Leguai (A.), *op. cit.*

<sup>899</sup> Challet (V.), *op. cit.*, p. 17-18.

<sup>900</sup> Challet (V.), *op. cit.*, p. 18.

Pour Jacques Monicat, qui relève les éléments qui éclairent le Tuchinat en Velay, « s'il y eut des Tuchins en Velay, ils ne furent jamais très nombreux »<sup>901</sup>. Pour étayer son propos, il rapporte les deux décisions suivantes. En 1382, sous la menace de passage de Tuchins du Vivarais via le Velay, les États font intervenir 30 hommes d'armes accompagnés du bailli du Velay, de deux notaires et trois sergents. Ce groupe, posté sur la chaîne des Boutières est chargé d'un travail de « prévention » enjoignant les populations à ne pas se laisser influencer par les Tuchins sous peine d'être poursuivies pour « trahison » envers le roi<sup>902</sup>. En 1384, le duc de Berry déclare que les habitants du Puy n'ont jamais été du nombre des rebelles et ne sont donc pas soumis au paiement de l'amende imposée aux villes de Languedoc ayant participé à la révolte des Tuchins. Pradelles est aussi exemptée. Le Velay se situe entre Languedoc et Auvergne mais fait partie de la sénéchaussée de Beaucaire comme le Gévaudan ou le Vivarais. Peu d'informations éclairent le phénomène du Tuchinat pour le Gévaudan<sup>903</sup>. Toutefois, le Vivarais (avec Pradelles) est touché par le mouvement, comme le révèle la décision des États de 1382. Vincent Challet propose de voir, au contraire, dans la déclaration du duc Jean de Berry concernant le Puy appuyé par d'autres événements situés en Velay (dont le refus des populations de faire le guet à Espaly vers 1386 notamment), une attestation de la présence des Tuchins en Velay malgré le fait que « nous ne savons à peu près rien sur les agissements de ces Tuchins en Velay et l'on hésite à les rattacher à la rébellion languedocienne. Le problème essentiel réside en effet bien plus dans la lutte contre les compagnies anglaises que dans le refus de la lieutenance du duc de Berry et le Tuchinat s'appuie peut-être ici sur le modèle auvergnat extrêmement proche »<sup>904</sup>. Les Tuchins « d'Auvergne » apparaissent à Vieille-Brioude en 1363. Ils y sont actifs jusqu'aux années 1390-1391. Les lettres de rémission mettent en évidence une constitution due à la lutte contre les bandes armées. Même s'ils commettent des pillages ou du brigandage, ils participent, aux côtés des seigneurs, aux luttes contre les Routiers<sup>905</sup>. Les Tuchins se différencient par leur organisation des actions d'auto-défense ponctuelles des villageois, nombreuses en Velay<sup>906</sup> car ils ont prêtés serments. Les actions du Tuchinat auvergnat se

---

<sup>901</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 163-168.

<sup>902</sup> Jacotin (A.), *Preuves... op. cit.*, n°256.

<sup>903</sup> Challet (V.), *op. cit.*, p. 93. Des Tuchins sont attestés à Mende vers 1380.

<sup>904</sup> Challet (V.), *op. cit.*, p. 94.

<sup>905</sup> Challet (V.), *op. cit.*, p. 197-198.

<sup>906</sup> Certains sont relatés dans Monicat (J.), *op. cit.*, p. 163 et suiv.

concentrent entre Brioude et Saint-Flour et font l'objet d'un certain consensus social<sup>907</sup>. « Les Tuchins assurèrent la protection et la défense de petites communautés isolées contre les courses des Routiers : ce mercenariat était sans doute bien plus avantageux pour les villages que la conclusion de « patis » pas toujours très bien respectés par les Routiers »<sup>908</sup>. Les lettres de rémission de 1391 accordées aux habitants du diocèse de Saint-Flour montrent que les Tuchins d'Auvergne n'ont pas été considérés comme des ennemis du royaume ce qui les différencie des Tuchins de Languedoc qui observaient une lutte apparemment plus délibérément tournée contre l'autorité royale relayée sur place.

La pression fiscale, les passages nombreux des Routiers sur le territoire (fig. 21), une protection seigneuriale parfois défaillante et la présence du phénomène à proximité (Saint-Flour, Pradelles) font du territoire vellave un espace propice à l'émergence de ce mouvement. Pourtant, le Tuchinat n'est pas attesté par les textes, ce qui laisse penser qu'aucune structuration de ce type n'a été créée au sein des communautés villageoises du Velay. Les rapports de forces entre seigneurs et communautés pour cette période éclairent sur les choix possibles des communautés.

## 1.2. Recours et refus face à la garde et au guet dans les *castra*

Dans le *castrum*, les habitants sont contraints à la garde du château ou à faire le guet mais s'organisent pour contourner cette obligation.

À Espaly, le recours des habitants est débouté au Parlement de Paris en 1397 qui considère que les habitants d'Espaly doivent faire le guet, notamment à cause de la position du lieu « sur la frontière du royaume »<sup>909</sup>. En 1360, les habitants de Ramourouscle effectuent le guet au *castrum* de Montbonnet (Bains) « bien qu'ils en soit exemptés en temps normal par une transaction passée avec le seigneur de Montlaur »<sup>910</sup>. Une autre ordonnance du bailli de Velay oblige les hommes du mandement de Queyrières à accomplir les devoirs de guet et garde du château<sup>911</sup>. En 1363, le maréchal d'Audrehem ordonne aux vassaux du vicomte de Polignac de pourvoir à la garde et à l'entretien de ses châteaux. Sont concernés les hommes

---

<sup>907</sup> Challet (V.), *op. cit.*, p. 209 et suiv.

<sup>908</sup> Challet (V.), *op. cit.*, p. 211.

<sup>909</sup> A.D. de Haute-Loire : G768.

<sup>910</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 18.

<sup>911</sup> Perrel (J.), *Yssingaux et le pays des sucs. 2... op. cit* p. 27-29.

de Marminhac et de Villeneuve près Polignac<sup>912</sup>. Le maréchal d'Audréhem ordonne au bailli de Velay d'obliger ces mêmes hommes et ceux d'Eycenac (Ceysnac), Solignac, Hauteville (Solignac), Costaros, Rosières (Vorey), justiciables et sujets du vicomte de Polignac, à se réfugier avec leurs biens dans les forteresses dont ils dépendent pour monter la garde et travailler aux fortifications et clôtures de ces châteaux<sup>913</sup>. Pour Arzon, ce sont les hommes de Vorey qui doivent venir faire le guet<sup>914</sup>, ce qui donne lieu à des conflits relatés dans les registres entre 1388 et 1402. En 1389, les hommes de Vorey passent alors un accord avec le procureur de l'évêque du Puy pour être déchargés du guet à Arzon contre la délivrance annuelle de 7 livres<sup>915</sup> mais l'évêque refuse. En 1390, un certain Jean Alirol refuse de faire le guet depuis le « donjon de Coubon »<sup>916</sup>. Non loin de là, les habitants d'Orsilhac forment une ligue contre le seigneur de Bouzols et lèvent une taille pour la caisse de leur association<sup>917</sup> et un paysan refuse d'aller surveiller du haut du clocher de l'église de Bouzols le mouvement des troupes de Routiers<sup>918</sup>. En 1395, une sentence confirme le devoir de guet des habitants de la Sauvetat (Landos) à la forteresse du lieu (celle de la commanderie)<sup>919</sup>. En 1409, le prieur obtient de Louis II de Bourbon, comte de Forez, l'autorisation de fortifier le bourg et de contraindre les habitants à monter la garde à Rozier<sup>920</sup>. Une procédure est engagée entre 1428 et 1432 contre le seigneur de Montlaur au sujet du droit de guet et garde à Montbonnet et Mirmande<sup>921</sup>. Concernant la crainte d'évènements guerriers, une seule mention, qui n'est pas issue des comptes de l'évêché, relate la montre du bailli Pierre de Gorce pour les hommes de Roche, Malivernas, Mans (Mans-haut, commune de Roche-en-Régnier)<sup>922</sup> et Artias (Retournac) en armures et armes<sup>923</sup>. À Arzon, les hommes font le guet aux côtés d'une milice permanente formée d'arbalétriers, de gardiens, de serviteurs et de soldats à gages avec, à leur tête, un capitaine (« *capitanus* » aussi désigné « *castellanus* »)<sup>924</sup>.

<sup>912</sup> Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°696 p. 237 : « *homines habitantes mansos de Marminhaco et de Villa Nova, apud Podompiacum, (...)* ».

<sup>913</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 28 cite Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°696 p. 237-238.

<sup>914</sup> A.D. de Haute-Loire G101.

<sup>915</sup> Payrard (Abbé J.-B.) « Notice historique sur le village et le château d'Arzon..., 1877-1878.

<sup>916</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 166.

<sup>917</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 167.

<sup>918</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 166.

<sup>919</sup> D'Agostino (L.), *Les commanderies...*, *op. cit.*, p. 72-73, A.D. du Rhône : 48H1810.

<sup>920</sup> « Rozier-Côtes-d'Aurec » p. 321-326 in Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial...*, *op. cit.*

<sup>921</sup> A.D. du Rhône : 48H1747.

<sup>922</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 8.

<sup>923</sup> Truchard du Molin (R.), *La baronnie de La Roche-en-Régnier...*, *op. cit.*, p. 50.

<sup>924</sup> Payrard (Abbé J.-B.) « Notice historique sur le village et le château d'Arzon..., *op. cit.*

Ces nombreux rappels juridiques interviennent pour obliger les hommes du *castrum*. Cela révèle que les hommes du *castrum* dérogent à la surveillance contractualisée auparavant. Devant ce constat, il est donc possible de conclure qu'il n'y a pas d'intérêt commun à effectuer le guet du *castrum*. On formule donc l'hypothèse que la population ne profite pas véritablement de l'abri que le *castrum* est sensé leur donner, sinon, ils seraient plus enclins à en monter la garde. Les raisons pour lesquels ils ne retirent pas de bénéfices d'une protection des biens par le *castrum* résident probablement dans le fait de l'éloignement de certains de ces *castra*, des zones habitées ou exploitées : par exemple, Vorey et Arzon sont distants l'un de l'autre de 7 km à vol d'oiseau. Les habitants de Vorey doivent le guet à Arzon, cependant, ils ont plus d'intérêt à mettre en sécurité leurs biens à Vorey, où le prieuré offre un refuge plus facile et rapide d'accès.

### 1.3. Des castra délaissés

Le rappel à l'entretien des forteresses par les habitants des seigneuries met en évidence deux aspects de la tenue des territoires : d'une part, celui d'une coercition seigneuriale exercée sur les communautés loin d'être évidente, et, d'autre part, un refus des habitants à exécuter ces corvées dans la mesure, où, parfois, un autre lieu sûr est envisagé par eux, tels que les murs de l'église ou l'enclos du prieuré. Déjà dans les accords du XIII<sup>e</sup> s.<sup>925</sup>, les espaces fortifiés du *castrum* seigneurial sont proposés comme refuge temporaire en cas d'insécurité seulement, auxquels la population est obligé de contribuer par un devoir de garde ou clôture (*castra* d'Artias ou de Roche, 1265). Dans un cas, le devoir de protection conféré aux murs du *castrum* est rappelé au seigneur. À Solignac, en 1363, le capitaine reçoit l'ordre de recueillir dans son château les habitants des alentours, de veiller sur leurs biens, et pour ce, de suspendre les procès et remettre les peines<sup>926</sup>. En 1383, si un habitant du village de Chazalet, Jean Bourrel, met ses biens en sûreté dans le château de Saussac<sup>927</sup>, on apprend ailleurs, qu'en 1361, les habitants du petit village de la Méanne près de Saint-Didier-la-Séauve et les gens de Monistrol se retirent dans les bois avec leur biens<sup>928</sup> plutôt que dans les forteresses alentours pourtant présentes en nombre.

---

<sup>925</sup> Cf. Partie 2, chapitre 2, § 1, sous-partie 1.1.

<sup>926</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 28 cite Jacotin (A.), *Preuves...*, *op. cit.*, n°696 p. 237-238.

<sup>927</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 62.

<sup>928</sup> Monicat (J.), *op. cit.*, p. 19.

En 1412, le seigneur du Mézenc autorise « les chartreux de Bonnefoy à se réfugier au 4<sup>e</sup> étage de ce château du Mézenc (...) les hommes du mandement qui avaient dit n'être pas intéressés en [sont] exclus »<sup>929</sup>. La place forte ne devait pas être très attractive en matière de défense, puisque des bâtiments s'écroulent peu après, entraînant la mort d'une trentaine d'hommes. Plus tard, en 1431, « Charles VI exempté les hommes des localités environnantes de l'obligation de faire le guet au château du Mézenc car celui-ci est en ruines »<sup>930</sup>.

En Vivarais comme en Forez, les populations trouvent refuge dans les monastères ou prieurés. En 1437, le chapitre général de l'abbaye de Mazan ordonne « qu'en aucun cas on ne permette l'installation de femmes, pas plus celle des animaux (chevaux, bœufs, porcs ou autres) dans l'église du monastère, ni dans les autres locaux claustraux (dortoir et réfectoire notamment) », sous peine de punition des abbés<sup>931</sup>.

Avant le XIII<sup>e</sup> s., on constate la fondation de lieux de culte chrétiens dans la dépendance de l'abbaye de Tournus au sein de sites castraux relevant des seigneurs de Polignac<sup>932</sup>. Trois d'entre elles concernent des chapelles castrales : il s'agit de Seneuil (Saint-Vincent), Recours (Beaulieu) et Mercoeur (Malrevers). La plupart de ces fondations concernent aussi des églises de bourgs, érigées en prieurés, et situées à proximité d'un *castrum* seigneurial polignacois. Ce sont les prieurés de Saint-Vincent, proche du *castrum* de Seneuil (2,5 km), de Beaulieu, proche du *castrum* de Recours (1,3 km), de Chaspinhac, proche *castrum* de Saint-Quentin (2,4 km). Les prieurés de Landos et Saint-Pierre-de-Salettes à Salettes, également dans la liste, se situent, quant à eux, à proximité du *castrum* de Charbonnier pour l'un (2,4 km) et de la tour de Mariac (Lafarre) pour l'autre (2,3 km), sites castraux dans la dépendance des Montlaur, branche cadette des Polignac<sup>933</sup>. Ces fondations sont une manière pour les Polignac de marquer le territoire, pour les espaces ouverts qui sont situées aux abords de leur *castrum* (Beaulieu, Salettes, Landos, Chaspinhac, Saint-Vincent). Le *castrum* proche a alors pu être considéré, dans ces cas, comme espace-refuge comme à Rochebaron, où les basses-cours offrent un refuge temporaire pour les populations environnantes. À la différence de Rochebaron cependant, dont l'habitat des basses-cours perdure jusqu'à la période moderne, on ne dispose pas d'éléments pour affirmer la présence

---

<sup>929</sup> Besson (C.), Michaux (A.-M.), *op. cit.*, p. 250.

<sup>930</sup> *Ibidem.*

<sup>931</sup> *Ibid.*

<sup>932</sup> Juenin (P.), *op. cit.*, p. 146. Bulle de Calixte II vers 1120.

<sup>933</sup> Laffont (P.-Y.), « Les Montlaur... *op. cit.*

d'un habitat permanent dans les enceintes castrales des sites poligancois. Les basses-cours castrales ont donc pu demeurer vides lorsque le bourg ecclésial ouvert voisin a polarisé le peuplement (comme à la Lavoûte par exemple).

Quelques forteresses de l'évêque peuvent entrer dans ce cas de figure. Autour des années 1340-1430, certaines d'entre elles font l'objet d'une mise en sécurité (Mons, Bonnas, Mercoeur, notamment). Leurs basses-cours ne conservent pas la trace d'un habitat permanent, mais les travaux d'entretien qui y sont menés suggèrent au moins leur utilisation temporaire. Certains de ces *castra* sont encore ponctuellement gardés ou entretenus autour de 1426-1434<sup>934</sup>. Dans le courant XV<sup>e</sup> s. on cesse toutefois d'entretenir les bâtiments pour le *castrum* d'Ebde et Mercoeur (Malrevers) Malivernas (Saint-Pierre-du-Champ), Mons (Saint-Pal-de-Mons), Beaujeu (Chambon-sur-Lignon), Bonnas (Mazet-Saint-Voy) ou Cayres-le-château.

En Forez, au début du XV<sup>e</sup> s., les édifices religieux menacent ruine à cause des passages des bandes de Routiers qui ciblent en priorité ces espaces où les hommes sont venus trouver refuge avec leurs biens<sup>935</sup>. Ainsi, un grand nombre de *castra* paraissent délaissés ou abandonnés sans doute dès la fin du XIII<sup>e</sup> s. et surtout dans le courant du bas Moyen Âge. La centaine de *castra* du Velay inventoriés pour le XIII<sup>e</sup> s. n'est pas assez documentée pour en préciser les périodes d'abandon. Certains *castra* semblent être désertés progressivement à partir du XIV<sup>e</sup> s. car ils disparaissent des mentions textuelles<sup>936</sup>. L'*aula* des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. du *castrum* du Mézenc est vraisemblablement ruinée en 1408. Peu d'éléments permettent de quantifier le nombre de sites castraux à l'abandon ou déjà ruinés dans la première moitié du XV<sup>e</sup> s. Le changement de désignation dans les textes permet de dire pour au moins trois *castra* qu'ils ne fonctionnent plus comme tels dans le courant du XIV<sup>e</sup> s.<sup>937</sup> Les aménagements des résidences seigneuriales et les textes prouvent l'entretien d'au moins une vingtaine de sites jusqu'au XV<sup>e</sup> s.<sup>938</sup> et pour certains jusqu'aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.<sup>939</sup> De

---

<sup>934</sup> A.D. de Haute-Loire : G105.

<sup>935</sup> Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial...*, op. cit., p. 38.

<sup>936</sup> Beaulieu ou encore Jussac ; Orcerolles (Craponne), Pipet à Goudet, le *castrum* Saint-Didier à Monistrol, Eynac, Montusclat, Montvert.

<sup>937</sup> Rochegude à Saint-Privat-d'Allier (1380), Mazengon à Laussonne (1376), ou La Rochenegly à Saint-Bérain (1454), sont désignés comme *manses*.

<sup>938</sup> Pour le Lignon (Saint-Maurice-de-Lignon), le Cheylon (Polignac), Rochefort-les-Thors (Saint-Haon), Agrain (Ouides), Oriol (Aurec), par exemple.

<sup>939</sup> À Polignac, Saint-Vidal, Valprivas, Séneujols, Le Charrouil (Loudes), Carry-Vertamise (Grazac), Chabrespine (Grazac) ou Jonchères (Rauret), par exemple.

nombreux *castra* sont déjà abandonnés, en terme d'habitat et parfois de résidences seigneuriales, avant l'époque des Guerres de Religion.

D'un côté, on perçoit que le *castrum* n'a pas réussi à contraindre l'habitat dans les basses-cours, même en période de troubles. Il fournit une protection toute relative pour les habitants des mandements. Sa garde relève d'une contrainte, son refuge n'est pas le premier choix des populations. D'un autre, d'autres lieux fortifiés sont privilégiés tels que les établissements religieux. Le lieu de culte (l'église) peut être facilement investi par une fortification ponctuelle ; parfois certaines basses-cours le sont également.

## 2. Nouveaux espaces de la fortification

### 2.1. Le cas de forts villageois et fondations *ex nihilo*

Une des réponses à la menace des Routiers dans les zones limitrophes du Velay fut l'émergence du mouvement du Tuchinat (Tuchins d'Auvergne et Tuchins du Languedoc). Mais ce mercenariat structuré, émanant parfois de communautés comme à Saint-Flour, ne semble pas être intervenu directement sur les constructions défensives. En revanche, le phénomène des forts villageois qui a également été mis en évidence dans ces deux aires géographiques, propose une autre réponse des communautés dans la prise en charge de leur défense.

Pour le sud de la France, la recherche sur les habitats collectifs médiévaux bénéficie de nombreuses enquêtes. Elle avait déjà mis en évidence des morphologies particulières pour les périodes hautes (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.)<sup>940</sup> et, pour la fin du Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.), le phénomène du fort villageois est bien circonscrit<sup>941</sup>. Dans l'Aude, le phénomène prend son essor à partir d'un événement historique d'importance pour cette région : le raid anglo-saxon de l'automne 1355 ou la chevauchée du Prince Noir (le Prince de Galles) dans le contexte de la guerre de Cent ans. C'est à la suite de ces raids que les villages de la région connaissent un renouveau dans leur fortification<sup>942</sup>.

---

<sup>940</sup> Les villages ecclésiastiques de l'Aude : Baudreu (D.), Cazes (J.-P.), « Les villages ecclésiastiques dans le bassin de l'Aude... », 1994 ; les *celleres* du Roussillon : Catafau (A.), *Les celleres...*, *op.cit.* ; des cas de Villeneuve dans l'Aude Abbé (J.-L.), « La genèse des agglomérations languedociennes au Moyen Âge : le rôle des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. ... », 2003.

<sup>941</sup> Quercy, Toulousain, Lauragais, Aude, Languedoc et Rouergue : Baudreu (D.) *et alii*, *Forts villageois...*, *op. cit.*

<sup>942</sup> Baudreu (D.), Loppe (F.) « Types de forts villageois... *op. cit.*

La question du refuge villageois, temporaire ou planifié, demeure une thématique finalement assez peu abordée dans l'étude du fait castral alors que la résidence des seigneurs a été plus largement questionnée<sup>943</sup>. La définition de la notion de fort villageois a été nourrie par une vaste enquête menée sur les forts villageois du sud de la France et d'Auvergne<sup>944</sup>. Elle correspond à « toute fortification collective de faible superficie, d'abord destinée à être utilisée temporairement en cas de danger par les habitants du lieu ou des proches environs, mise en service par création *ex nihilo* ou par adaptation d'un ouvrage fortifié préexistant, durant la période de la guerre de Cent ans ou de l'après-guerre de Cent ans »<sup>945</sup>. Ainsi, une grande diversité de solutions caractérise l'émergence d'un fort ; parmi lesquelles :

- la mise en fortification d'une église par surélévation du bâtiment et par adjonction d'éléments défensifs. L'église forte peut ou non être elle-même incluse dans un réduit collectif ;
- le réaménagement d'un ensemble fortifié seigneurial pré-existant (tour et enceinte) pour le transformer en espace collectif ;
- l'enveloppement d'une tour ou d'une église pré-existante dans un réduit fortifié ;
- la mise en place *ex nihilo* d'un fort ne contenant aucun pôle monumental particulier antérieur à sa création. Cette mise en place peut dans certains cas être accompagnée par la construction d'une église à l'intérieur du fort.

Cette définition répond à l'existence de critères morphologiques parfois conjugués à des indices textuels, mais pas systématiquement. La lecture des plans parcellaires anciens des villages de l'Aude a donc permis de mettre en évidence le « réduit fortifié » dans un ensemble de cas de figures compris dans cet espace géographique, en dépit d'une absence de documentation de ces ouvrages et de la rareté des vestiges monumentaux<sup>946</sup>.

En Auvergne, Gabriel Fournier a inventorié et documenté récemment différents types de fortifications collectives<sup>947</sup> dont des forts villageois présents en nombre en Brivadois et dans le diocèse de Clermont. Ces espaces sont de « petits quartiers remodelés »

---

<sup>943</sup> Debord (A.), « Remarques sur la notion de bourg castral... *op. cit.* ; Rémy (C.), *op. cit.*

<sup>944</sup> PCR en cours depuis 2008 sur « Les forts villageois du bas Moyen Âge dans le Midi Aquitain et Méditerranéen » J.-L. Abbé, D. Baudreu, F. Hautefeuille TRACES-FRAMESPA- Université. Toulouse II le Mirail : rapports Baudreu (D.) *et alii*, *Forts villageois du bas Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)...*, 2008 et 2010.

<sup>945</sup> Baudreu (D.) *et alii*, *Forts villageois... op. cit.*

<sup>946</sup> Baudreu (D.), Loppe (F.) « Types de forts villageois... *op. cit.*

<sup>947</sup> Fournier (G.), *Les villages fortifiés et leur évolution... op. cit.*, p. 18-29.

topographiquement proche du château, de l'église, d'une maison forte ou d'établissements religieux et servant pour le refuge. La documentation permet d'identifier s'ils procèdent d'initiative seigneuriale, de celle la communauté ou encore de la collaboration entre les deux pouvoirs.

Les informations relevées pour le Velay sont plus ténues. Deux cas permettent d'interroger la définition du fort villageois : Lissac et Saint-Paulien. Le premier se caractérise par des critères morphologiques, le second est seulement documenté par un texte.

Deux enceintes entourent le bourg de Lissac (fig. 341). L'une clôt un espace plus réduit, centré autour de l'église. Cet ensemble réduit intègre une maison forte avec échauguette et des tours pleines aux angles. Il s'agit peut-être du noyau d'un petit *castrum*, celui là même qui a donné naissance à la tour romane récupérée dans le clocher de l'église<sup>948</sup>. La chronologie de l'enceinte du noyau fortifié autour de l'église reste difficile d'approche et aucun texte ne vient la documenter. Ce réduit fortifié peut correspondre à un fort villageois mis en place pour se prémunir des incursions des Routiers de la guerre de Cent ans.

Les habitants de Saint-Paulien obtiennent l'autorisation de fortifier en 1416 auprès du seigneur de Polignac : « *non au lieu où étoit jadis leur ancienne ville, trop grand et spacieux, mais en un coin plus bas et plus uni du côté du midi, le surplus demeurant pour lui servir d'un beau et grand faubourg* »<sup>949</sup>. Cet espace, s'il a été délimité, se confond aujourd'hui avec le reste du bourg. Il a pu s'agir d'un réduit groupé autour de la collégiale, effectivement située au sud du bourg et fortifiée. En effet, dans la première moitié du XV<sup>e</sup> s., les bourgs de ce secteur connaissent des passages de *lombards* : Blanzac est pris en 1444 et cela motive la fortification du bourg de Saint-Geneyès-près-Saint-Paulien.

Dans un des exemples présentés de forts villageois de l'Aude, il arrive que le fort soit construit *ex nihilo*. Ainsi, à Routier, le nouveau fort situé à côté du noyau ancien comprend une église édifiée en même temps que le fort<sup>950</sup>. On observe alors un déplacement du pôle de peuplement avec le nouvel édifice de culte. Parfois, la translation de population marque une distance plus importante.

---

<sup>948</sup> Cf. Notice de site pour l'analyse.

<sup>949</sup> Forestier (F.-H.) éd. *Histoire généalogique... op.cit.*, p. 95-96.

<sup>950</sup> Baudreu (D.), Loppe (F.) « Types de forts villageois..., *op. cit.*

En Dauphiné, en 1377, les villageois proposent la construction d'un château pour assurer leur refuge dans une localisation plus proche que le château qui devait leur servir d'abri. Le gouverneur du Dauphiné ordonne la construction de ce château sur un plan prédéfini, entièrement financé par les villageois sur cinq ans. Ces derniers ont choisi le lieu (Saint-Firmin), une enceinte, une tour carrée planchéiée et une poterne défendue par une tour ronde<sup>951</sup>. En effet, on apprend en 1384, que les loges présentes au sein des châteaux épiscopaux delphinaux, ne sont pas suffisantes pour le refuge des habitants.

En Provence, le cas de « déperchement » observés de certains sites castraux<sup>952</sup>, se rapproche peut-être de ce même phénomène. Pour les cas de Castellar et Saint-Agnès, un déplacement des sites castraux initiaux se concrétise vers un emplacement plus opportun, entre la fin du XIV<sup>e</sup> s. et la première moitié du XV<sup>e</sup> s. Pour le cas de Castellar, l'autorisation de construction et ses modalités sont spécifiées dans un document de 1435 émanant de deux seigneurs<sup>953</sup>.

En Velay, deux cas attirent notre attention : Villeneuve-de-Corsac (Brives-Charensac) et Saint-Geney-près-saint-Paulien.

Le lieu de Villeneuve-de-Corsac a été largement modifié au XVII<sup>e</sup> s. rendant difficile la lecture d'un parcellaire de ville neuve. Toutefois, le toponyme renvoie à une installation nouvelle (il apparaît seulement vers 1346). Auparavant, le terroir est désigné sous le nom de Corsac, le possesseur du lieu. Les terrains appartiennent au début du XIII<sup>e</sup> s. à l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem du Puy<sup>954</sup>. L'essor du lieu est vraisemblablement dû à une mise en valeur du territoire par l'établissement religieux notamment pour l'exploitation d'une carrière<sup>955</sup>. Cependant le contexte de la création de ce lieu nous échappe, il n'est pas exclu qu'il intervienne comme espace collectif fortifié rendu nécessaire par les incursions des Routiers aux abords du Puy.

---

<sup>951</sup> Nicolas (N.), « Les travaux de défense des châteaux delphinaux pendant la guerre de cent ans... », 2001, p. 190.

<sup>952</sup> Blanc (F.), *op. cit.*, chapitre 6 : p. 400 et suiv. cas de Castellar et Saint-Agnès.

<sup>953</sup> Fabien Blanc n'émet cependant pas cette hypothèse.

<sup>954</sup> Lascombe (A.), « Documents sur les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Velay (1294)..., 1877-1878 et cf. Notice de site.

<sup>955</sup> L'initiative d'établissements religieux en matière de fondation de ville neuve a notamment été mise en évidence pour plusieurs cas dans le Midi : Schneider (L.), *Monastères, villages et peuplement en Languedoc ...*, 1996 ou Schneider (L.), « Villes et villages du Languedoc central : le cas du bassin moyen de l'Hérault... », 2003.

Le plan très organisé de Saint-Geney (fig. 604) fait envisager une planification seigneuriale de la construction par les Polignac alors seigneurs du lieu<sup>956</sup>. Saint-Geney est clos à la suite des raids lombards ayant surpris Saint-Paulien et Blanzac en 1444<sup>957</sup>. L'espace organisé s'installe en contrebas d'une proéminence où l'église du XII<sup>e</sup> s. est assise (paroisse connue en 1038). Le cas de Saint-Geney illustre la planification neuve d'un espace collectif ayant pour objectif le refuge. Le bourg est rectangulaire cantonné de tours circulaires aux angles, ouverts de deux portes, entourés de fossés en eau et clos de courtines à mâchicoulis. Il fonctionne apparemment sans lien avec la demeure seigneuriale jouxtant un des côtés du bourg dont la chronologie est encore à préciser<sup>958</sup>.

La difficulté d'interprétation de ces cas renvoie aux questionnements rencontrés pour les bourgs neufs par exemple. Pour les bastides du XIII<sup>e</sup> s., les nombreuses enquêtes menées ont avancé des intentions diverses quant à leur création : expression matérielle de l'autorité des Capétiens après le traité de 1229 en Languedoc, preuve d'une émancipation urbaine, conséquence de croissance économique des territoires et place-forte associées à l'espace frontalier<sup>959</sup>. Il ressort aussi de l'enquête sur ces morphologies de bourgs au faciès très identifiables sur les plans cadastraux (plans réguliers laniérés ou orthonormés, modules d'ilôts standardisés), qu'il est difficile d'en proposer une chronologie d'édification précise en l'absence de documentation<sup>960</sup>.

De nombreuses localités auvergnates documentées par Gabriel Fournier organisèrent des espaces de mise en défense divisés en loges<sup>961</sup>. Ce terme n'a été rencontré dans les textes du Velay que dans les comptes de l'évêché pour les sites castraux de Cayres et d'Espaly mais il désigne le logis seigneurial<sup>962</sup>. Au *castrum* de Roche (Roche-en-Régnier), ce sont des *camera* qui sont citées dans la basse-cour en 1434<sup>963</sup>. Le parcellaire cadastral d'Ancien Régime révèle de petits quartiers de bâtiments rectangulaires accolés au sein du réduit à

---

<sup>956</sup> La ville de Montferrand dans le diocèse de Clermont, est le fruit d'une planification urbaine seigneuriale, dans le courant du XIII<sup>e</sup> s. et concerne de un parcellaire orthonomé organisé. Teyssot (J.), « Montferrand et Riom..., *op. cit.*

<sup>957</sup> Forestier (F.-H.) éd. *Histoire généalogique...*, *op.cit.*, p. 96.

<sup>958</sup> Cf. Notice de site. Elle est probablement postérieure au bourg clos.

<sup>959</sup> Cf. Higounet (C.), « Bastides et frontières ..., 1948.

<sup>960</sup> Abbé (J.-L.), « La genèse des agglomérations languedociennes..., *op. cit.*

<sup>961</sup> Fournier (G.), « La défense des populations... *op. cit.*

<sup>962</sup> En effet, contrairement à Gabriel Fournier, notre dépouillage ne concerne pas les minutes de notaires ou les chartes de mutations foncières.

<sup>963</sup> A.D. de la Loire: fonds Chaleyser Ms 1185.

Saint-Geney's ou à Lissac mais aucun texte ne vient les nommer. Hormis dans le sud de la France, où cette occurrence a été analysée à travers le phénomène des forts, le terme de loges est généralement utilisé pour désigner les emplacements habités des basses-cours seigneuriales. Leur recensement morphologique a, de plus, rarement été effectué. Ainsi, Élisabeth Jacquier indique l'usage de ce terme pour les basses-cours des châteaux de Bourgogne du sud, sans apporter plus de précisions<sup>964</sup>. Alain Kersuzan relève ce terme pour des constructions qui apparaissent dans le *castrum*, suite à une accalmie des guerres delphinoises à partir de 1334. Situées entre la courtine et la tour, il s'agit de plusieurs étages planchéiés qui servent d'espaces de réserve tout en articulant un espace de circulation entre la tour et l'*aula* du *castrum*. L'auteur n'identifie pas ceux qui les édifient et ne propose pas non plus comme interprétation, des cellules pour le refuge villageois<sup>965</sup>.

En Velay, le terme de fort ne se rencontre qu'à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> s. et du contexte des Guerres de Religion pour désigner les places fortes, possédant par ailleurs un réduit défensif temporaire, peut-être délimité par des matériaux périssables. Avant, le corpus est réduit à quelques mentions dans les textes (Solignac en 1362, Tence en 1385 et Bains en 1502) et à quelques toponymes (une place du fort à Craponne, une porte du *for* à la Chaise-Dieu). Par ailleurs une place du *for* est connue au Puy-en-Velay mais le toponyme conserve dans ce cas la mémoire de l'emplacement du *forum* antique.

Ainsi, ces exemples montrent que l'emploi de terminologie précise comme loges ou forts dans les textes renvoie à des réalités différentes selon les aires géographiques et les chronologies, ce qui oblige à une réévaluation constante de leur emploi. Aussi, les morphologies, comme par exemples, les cas de déperchement de site aperçus dans d'autres aires géographiques, comme dans le Midi, pourraient être réexaminée sous l'angle du refuge villageois articulé à la problématique des villeneuves. Ces remarques rejoignent les constats déjà effectués par Monique Bourin dans son rapport introductif du colloque sur la *Morphogenèse du village médiéval*, mettant en garde devant les écueils de l'étude régressive<sup>966</sup>.

---

<sup>964</sup> Jacquier (É.), *Les châteaux médiévaux en Bourgogne du Sud d'après les comptes du bailliage de Charolles...*, 1995.

<sup>965</sup> Kersuzan (A.), *Défendre la Bresse et le Bugey (1282-1355)...*, 2005, p. 281-283.

<sup>966</sup> Bourin (M.), *op. cit.* p. 17-30.

## 2.2. Les églises fortifiées

Dans bien des régions, l'édifice religieux, en tant que bâtiment quelquefois massif et solide, s'est naturellement imposé comme lieu de refuge pour les populations menacées (Lorraine<sup>967</sup>, Rouergue<sup>968</sup>, par exemple). Si certaines de ces églises fortifiées nous sont parvenues, il n'est pas toujours évident de rendre compte de l'espace fortifié autour de ces églises ou de la fortification de ces dernières. On distingue alors deux groupes : celui où seul l'édifice est fortifié et celui où l'église fortifiée appartient à un bourg fortifié. L'espace sacré autour des églises fournit en effet une protection fondée en droit depuis le X<sup>e</sup> s. dont l'importance a été déjà soulignée à plusieurs reprises<sup>969</sup>. Dans de nombreux cas, on suppose que le bourg est resté ouvert autour des églises fortes faute de preuves à Araules, Saint-Jeures ou Saint-Pal-de-Murs (Saint-Pal-de-Sénoire - fig. 12). La fortification des espaces d'Araules et Saint-Jeures pourrait être justifiée par le fait qu'ils sont éloignés de *castra* offrant un refuge pratique aux populations de ces plateaux. Les plus proches sont en effet ceux de Bonnas et Beaujeu ou Queyrières. L'église de Saint-Pal-de-Murs (Saint-Pal-de-Sénoire) est renforcée d'une tour au XV<sup>e</sup> s., dans une typologie rappelant la tour Clémentine de la Chaise-Dieu. Ce lieu est fondé dans la mouvance de la Chaise-Dieu. Les lieux proches, où sont également fondés un prieuré casadéen (Sembadel, Saint-Léger ou La Chapelle-Bertin) ne sont pas fortifiés. Tous ces lieux s'installent sur les terres des seigneurs de Mercoeur<sup>970</sup>, non loin du *castrum* de Murs (à 4 km de Saint-Pal de Murs et 2 km de La Chapelle-Bertin). On peut envisager que la fortification prieurale de Saint-Pal-de-Murs opère pour cet ensemble et vient se substituer à l'espace fortifié du *castrum* de Murs qui est soit déjà délaissé à ce moment, soit peu pratique car difficile d'accès, pour permettre une mise en sécurité rapide des biens et des personnes.

D'autres églises n'ont pas de fortifications apparentes mais les clochers ont pu faire office de tour de guet (plateforme derrière les cloches formant le peigne) comme à Saint-Jean-Lachalm ou Saint-Rémy-sur-Dolaison. Des tours d'escaliers ont vraisemblablement été adossées ultérieurement à ces clochers. Il est difficile d'appréhender la chronologie

---

<sup>967</sup> Giulato (G.), « Insécurité et mise en défense du village en Lorraine médiévale ..., 2002.

<sup>968</sup> Crozier (J.), « La mise en défense d'un lieu-refuge spécifique : l'exemple des églises fortifiées en Rouergue et en Languedoc..., 2007.

<sup>969</sup> Cf. Chapitre 1 et ci-dessus.

<sup>970</sup> Peyvel (P.), « Épiscopat et réseaux monastiques..., *op. cit.*, p. 388.

d'aménagement de ces accès en dehors de leur chronologie relative. Celles des églises de Saint-Jean-Lachalm ou de Saint-Rémy-sur-Dolaison sont postérieures au clocher de l'église romane.

L'utilisation du clocher de l'église comme point de guet est attesté en revanche pour celle du bourg castral de Bouzols qui aujourd'hui ne conserve aucun élément de fortification<sup>971</sup>. Des églises fortes apparaissent ainsi dans l'environnement immédiat des *castra* à Saint-Julien-Chapteuil ou à Polignac. Le *castrum* de Chapteuil fonctionne encore au bas Moyen Âge - des travaux sont connus à la fin du XIV<sup>e</sup> s. - bien que très peu de vestiges soient encore visibles aujourd'hui. Le bourg de Saint-Julien-Chapteuil est, quant à lui, distant du *castrum* d'environ 1,2 km à l'est. L'église de ce bourg a été fortifiée. Ainsi, ces deux espaces coexistent à la fin du Moyen Âge et comportent chacun des fortifications. Dans un périmètre encore plus proche du *castrum*, l'église est fortifiée à Polignac et le bourg ne présente pas de fortification collective apparente et peu de maisons d'habitations de cette période<sup>972</sup>. Le site comprend deux sanctuaires : l'église basse et l'église haute servant de chapelle castrale et relevant du prieuré de Pébrac. Ces entités coexistent avant la fin du XII<sup>e</sup> s. L'enceinte castrale est fortifiée aux XIV<sup>e</sup> s. (entrée pourvue d'un pont-levis à flèche) puis adaptée à l'arme à feu durant le conflit des Guerres de Religion dans un crénelage surhaussé. Un droit de leyde est concédé aux habitants du bourg en 1240. L'église du bourg présente quant à elle une façade fortifiée de mâchicoulis à huchette, dans une chronologie tardive, soit les XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. Les deux espaces fortifiés coexistent à proximité immédiate.

Dans ces deux exemples non documentés, il est difficile de présumer des acteurs de la fortification de l'église. La proximité de deux espaces fortifiés invite cependant à penser que la fortification de l'église n'émane pas nécessairement du *castrum* voisin. Comme décrit plus haut<sup>973</sup>, des espaces fortifiés proches peuvent résulter d'une juxtaposition d'intérêts rarement documentés<sup>974</sup>. Ainsi, la fortification des églises peut devenir un indice du dialogue monumental qui s'instaure alors entre différents groupes.

---

<sup>971</sup> 1391 : Un paysan refuse d'aller surveiller du haut du clocher de l'église de Bouzols le mouvement des troupes de Routiers : Monicat (J.), *op. cit.*, p. 166.

<sup>972</sup> Un habitat de « plan rectangulaire, d'environ 10 m x 5 m, à deux niveaux avec une couverture en appentis » est attesté archéologiquement mais il est envisagé à flanc de rocher sur le chemin d'accès menant à la plateforme du château, dans une chronologie plus tardive (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.). Gauthier (F.), « Polignac... », *op. cit.*

<sup>973</sup> Cf. Partie 2, chapitre 2, § 2.2.

<sup>974</sup> Cf. Le cas d'Authezat pour l'Auvergne qui illustre la complexité de tels processus en croisant la lecture de la forme du village, des fortifications et des autorités présentes (documentés). Fournier (G.), *Notes historiques... op. cit.*, p. 84-96.

Dans les cas suivants, il apparaît que l'église fortifiée est une réponse visuelle à un seigneur présent dans le bourg. Ci-dessus, on a vu comment, à Lissac, l'espace ecclésial a réinvesti une tour seigneuriale en la transformant en clocher. Dans ce cas, les espaces fortifiés ont fusionné. On perçoit une plus nette opposition entre église fortifiée et espace seigneurial à Bains. La plateforme de l'église est fortifiée. Elle est au centre de ce qui a pu être la basse-cour du *castrum* dont il ne reste que la résidence seigneuriale. La basse-cour comprenant des habitations s'est vraisemblablement émancipé autour de l'église et forme un espace fortifié indépendant séparé d'ailleurs de la résidence seigneuriale par des fossés. La place laissée à la résidence seigneuriale dans ces bourgs traduit le long processus de rejet de la tutelle seigneuriale contre celle de l'espace ecclésial.

Enfin, l'église de Chamalières comporte deux tourelles fortifiées en façade, ajoutées vraisemblablement à partir des épisodes de la guerre de Cent ans. Elle commande un bourg clos qui a rejeté plusieurs résidences nobiliaires hors-les-murs (le Château-Peyrache, la maison forte de Ventressac). La collégiale Saint-Georges de Saint-Paulien comprenait des tours de défenses positionnées sur le chevet. Des coursives de mâchicoulis sur les murs gouttereaux et un assommoir en façade complètent le dispositif défensif. La résidence seigneuriale n'est présente qu'en sortie de bourg, en dehors des fortifications, au lieu de Notre-Dame-du-Haut-Solier.

Pour plusieurs sites, la résidence seigneuriale fait partie du système d'enceinte, présente dans l'emprise du bourg mais en position latérale. Cette configuration particulière peut être mise en rapport avec l'antériorité du pôle ecclésial, bien qu'elle ne s'applique pas à l'ensemble des sites de ce type. Pour Loudes, Saint-Pal-en-Chalencon, Solignac ou Vernassal, la résidence seigneuriale consitue avec l'église le noyau de fortification contrairement à Saint-Paulien ou Saint-Privat-d'Allier et Beauzac où l'espace collectif fortifié semble s'affranchir de la résidence castrale. Pour Beauzac, la résidence des seigneurs est latéralisée et l'église fait partie de l'enceinte. À Aurec, l'église est connue au XI<sup>e</sup> s. et les seigneurs au XIII<sup>e</sup> s. L'habitat s'est groupé autour de l'église. La résidence seigneuriale est installée sur un côté de l'enceinte. À Estivareilles, les pouvoirs présents (prieurs et seigneurs) se sont partagés l'espace avec un accord que relate un texte de 1295. La résidence des seigneurs est proche d'une porte de ville et l'église-prieurale occupe une position centrale. À Saint-Germain-Laprade, le lieu de culte est ancien (haut Moyen Âge), la résidence seigneuriale est tardive comme à Saint-Vidal et occupe une position secondaire et marginale dans le bourg.

La forteresse qui s'installe au pied de l'église, est citée dans les textes en 1285 seulement. À Saint-Vidal, la résidence seigneuriale qui est transformée en vaste fortification au XVI<sup>e</sup> s. avec douves a pris tout l'espace d'un bourg médiéval qui était jusqu'alors resté concentré autour de l'église des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. On constate que des douves rajoutent à la séparation physique entre l'espace seigneurial et le bourg, autour des XIV<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> s. à Bains et au XVI<sup>e</sup> s. à Saint-Vidal<sup>975</sup>.

La latéralisation de la résidence seigneuriale dans les bourgs et la fortification opérée sur les églises met en évidence, dans certains cas, le rejet de la présence seigneuriale. En effet, la garde pèse fortement pour les communautés et de nouvelles possibilités de refuge prévalent au *castrum*. Toutefois, les nouveaux espaces collectifs sont marginaux en Velay et laissent entrevoir plutôt qu'une émancipation, l'opportunisme des communautés à rallier tantôt un espace seigneurial donné, tantôt un autre prieural, afin d'alléger leurs contraintes en matière de défense.

### Synthèse

L'architecture fortifiée appartient à un système de relations complexes tout en étant un témoin universel de la civilisation médiévale. Les choix opérés dans son usage, s'ils peuvent parfois répondre seulement à des critères militaires ou pratiques, sont des marqueurs non neutres de la société médiévale qui l'a produite.

La tour médiévale est le symbole du seigneur et du pouvoir. La société médiévale lui confère une dimension sacrée, qui s'étend à la fortification. Pour ces raisons, le vocabulaire architectural de la tour et de la fortification médiévale des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. est décliné dans les productions des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. où elles traduisent tantôt un attachement à un ordre social passé, tantôt l'accès de certains groupes à une réussite sociale nouvelle.

Un regain constructif des résidences seigneuriales opèrent dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. Il succède à une période d'immobilisme architectural des résidences. En effet, les tours du XIV<sup>e</sup> s. au premier tiers du XV<sup>e</sup> s. sont construites dans la continuité des formes précédentes, avec peu d'adaptations. Les éléments anciens sont toutefois toujours conservés pour légitimer la place des seigneurs, dont le groupe social s'est diversifié.

---

<sup>975</sup> Cf. Partie 2, chapitre 2, § 2, sous-partie 2.1.

Les enceintes fortifiées des bourgs entrent en revanche de manière plus forte dans la modernité en adaptant les ouvertures pour le tir à l'arme à feu, au Puy, dès 1415. L'architecture des maisons fortes de la période suit les adaptations des forteresses castrales avec un changement plus net qui a lieu lors des guerres de Religion. Les ouvertures de tirs pour l'arme à feu deviennent, pour ces maisons, des symboles affirmés durant ce conflit.

L'occasion de soulèvements populaires générés par le contexte de crises de la guerre de Cent ans n'est pas aussi bien documenté pour le Velay qu'en Brivadois ou en Languedoc. L'effort de guerre est pourtant bien supporté par les populations. Ces derniers obtiennent des seigneurs une protection toute relative : le *castrum* est un espace fortifié où la garde et le guet sont forcés. Les résistances que ces populations opposent toutefois documentent leur champ d'action qui semble limité : le refuge délaisse le *castrum* pour les édifices religieux fortifiés ou des espaces réduits autour de ceux-ci, ou parfois pour des espaces réduits du *castrum*, alors réappropriés.



## Conclusion

Au terme de cette enquête sur les espaces fortifiés et la fortification du Velay médiéval, il appert pour ce territoire, une disponibilité de sources éditées et inédites, conséquentes de travaux anciens. Cependant, cette documentation enrichie spécifiquement pour aborder la thématique d'étude, ne parvient pas à éclairer toutes les initiatives de la construction du territoire fortifié, notamment celles des communautés villageoises. Ainsi, les vestiges encore présents et l'interprétation des morphologies qui résultent de ces espaces fortifiés en éclairent les dynamiques et les processus.

Le *castrum* seigneurial se développe autour des IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. en Velay avec comme principal signal architectural, la tour quadrangulaire, rarement associée à des complexes palatiaux. Il s'affirme dans un territoire qui est déjà constitué par la paroisse et l'église. Durant le XIII<sup>e</sup> s., si quelques nouveautés sont expérimentées dans la fortification des espaces, comme le flanquement des enceintes ou la tour circulaire, le *castrum* se juxtapose le plus souvent aux pôles de peuplement antérieurs sans réussir parfois à en contrôler totalement le développement. Les nobles ou l'évêque du diocèse du Puy se disputent l'encadrement de ce territoire où les communautés peinent à trouver un moyen d'expression : d'abord au Puy, avec des citoyens structurés en « commune » dont les revendications sont systématiquement réprimées entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> s., ensuite dans le territoire rural, où les quelques accords obtenus sur des impositions informent sur une marge de manœuvre limitée des populations dans un espace fortifié toujours plus contraignant et pesant. L'émergence d'un nouveau corps social dans ce paysage (la *petite noblesse*, c'est-à-dire, les roturiers), à partir du XIII<sup>e</sup> s. intéragit plutôt en faveur des seigneurs, par la tenue de maisons fortes, en relais des exploitations agricoles des mandements. Leur architecture fortifiée utilise d'ailleurs les mêmes codes que ceux de la représentation seigneuriale. Leur implantation spatiale en sortie de bourgs ou isolées ne perturbent pas, en outre, l'organisation du territoire castral.

Le contexte de la guerre de Cent ans cristallise les crispations des seigneurs dont la domination est amoindrie depuis le début du XIV<sup>e</sup> s. par l'institutionnalisation royale de certaines de leurs prérogatives, comme l'exercice de la justice et la levée de l'impôt. Auparavant, l'influence de la royauté est discontinuë : les conflits avec les vicomtes de

Polignac au XII<sup>e</sup> s. ou les croisades albigeoises au début du XIII<sup>e</sup> s. mettent en évidence des manœuvres locales instrumentalisées. Les chantiers seigneuriaux de la charnière des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. sont des réponses monumentales aux changements qui fragilisent ce groupe social à cette période. En effet, l'immobilisme formel des tours seigneuriales, peu modifiées du modèle de la tour quadrangulaire des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s., souligne l'attachement seigneurial à leur domination hégémonique passée, dès lors remise en question. Les constructions de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s., majoritairement tournées vers la résidence, conservent les tours anciennes dans leurs plans. En dehors d'une intégration opportuniste, il s'agit de parer les nouvelles réalisations d'une légitimité visible, de conserver les symboles seigneuriaux antérieurs. À l'inverse, les fortifications des enceintes opèrent des changements plus pragmatiques, notamment dans l'adaptation systématique des flanquements et des entrées. Si les enceintes des bourgs entrent sans obstacle dans la modernité, ce sont surtout les maisons fortes, qui, dans une chronologie plus tardive, celle des guerres de Religion, se démarquent clairement des choix opérés dans les résidences seigneuriales castrales. Avec l'usage de différentes formes d'ouvertures pour le tir, elles inventent une codification architecturale propre à un discours qui reste encore à développer pour ce contexte.

L'attachement des populations à la protection des espaces clos formés autour des bourgs ecclésiastiques (abbatiales, prieurés) marque la période de la guerre de Cent ans. L'abri du *castrum* est rejeté par un refus d'en faire le guet et la garde, les églises sont fortifiées. La dimension sacrée portée par le statut des lieux chrétiens, remontant notamment à la fondation en droit des cercles de paix, fait envisager le choix de la protection de l'église à celle du *castrum*, au premier abord, moins oppressive que ce dernier. Mais, l'église ou l'établissement religieux du bourg relève aussi de seigneurs-prieurs ou de l'évêque, comme cela a parfois été documenté ; rapports qui mériteraient un plus net approfondissement. En effet, le phénomène des forts villageois demeure marginal en Velay. La réappropriation de l'espace fortifié des bourgs d'origine ecclésiastique ou castrale par les communautés villageoises durant la période du bas Moyen Âge est encore très contenue par la présence seigneuriale. L'adaptation des enceintes à l'arme à feu dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> s. et le réinvestissement de l'espace ecclésiastique comme lieu-refuge ou fortifié montrent toutefois, malgré l'absence de textes, la persistance d'initiatives de ces dernières. Instrumentalisées parfois dans les conflits des seigneurs, leur rapport à la fortification s'appréhende mieux cependant dans le contexte urbain du Puy-en-Velay. Leur présence étouffée révèle pourtant

selon nous, une activité permanente sourde qui se traduit au XVI<sup>e</sup> s. par la multiplication des groupes consulaires dans le territoire de Velay.

## Abréviations et acronymes

A.D. : Archives départementales

art. : article

Base Mérimée : Base Patrimoine en ligne

BnF : Bibliothèque Nationale de France

BCU : Bibliothèque Communautaire et Universitaire

CECAB : Centre de castellologie de Bourgogne

CERCOR : Centre européen de recherches sur les congrégations et les ordres religieux (Saint-Étienne)

CIERSR : Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur les structures régionales (Saint-Étienne)

chap. : chapitre

CHEC : Centre d'Études « Histoire et Culture » (EA 1001- Université Clermont-Ferrand II)

CRAHAM : Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (UMR 6273)

CRMH : Conservation Régionale des Monuments Historiques

CTHS : Comité des Travaux Historiques et Scientifique

DAPA : Direction de l'Architecture et du Patrimoine

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

MAP : Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine

SRA : Service Régional de l'Archéologie

SDAP / STAP / UTAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine devenu Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ou parfois Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine

PCR : Projet Collectif de Recherche

*Ca* : circa

Col : colonne

dir. directeur

Ind. ou ND : Indéterminé

F° ou fol. : folio

Ms : manuscrit

R : recto

V : verso

Suiv. suivante

s. d. sans date

s. n. sans numéro

*Ibid. Ibidem*

*Op. Cit. Opere citato*

## Bibliographie

Abbé (J.-L.), « Planification et aménagement de l'espace urbain de la moyenne vallée de l'Aude au Moyen Âge : Esperaza, Couiza, Quillan, Limoux », in *Village et ville au Moyen Âge. Les dynamiques morphologiques*, Gauthiez (B.), Zadora-Rio (É.) et Galinié (H.) dir. Tours, 2003 (Perspectives Villes et Territoires, 5), t. 1 : p. 149-182 (texte) et t. 2 (plans), p. 115-133.

Abbé (J.-L.), « La genèse des agglomérations languedociennes au Moyen Âge: le rôle des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. », p. 427-431, in Gauthiez (B.), Zadora-Rio (É.) et Galinié (H.) dir. *Village et ville au Moyen Âge. Les dynamiques morphologiques*, t. 1, Tours, 2003 (Perspectives Villes et Territoires, 5).

Abbé (J.-L.), « Les sources écrites: le dit et le non-dit en matière de morphologie », p. 461-463, in Gauthiez (B.), Zadora-Rio (É.) et Galinié (H.) dir. *Village et ville au Moyen Âge. Les dynamiques morphologiques*, t. 1, Tours, 2003 (Perspectives Villes et Territoires, 5).

Abbé (J.-L.), *Société, espace et parcellaire : contribution à l'étude de l'aménagement de l'espace en Languedoc au Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches (HDR) sous la direction de Benoît Cursente, Université de Toulouse-Le Mirail, UFR d'histoire, arts et archéologie, 2004, 6 vol.

Adolphe Jammes (Abbé), *Monographie de la paroisse de Saint-Privat d'Allier et Notes historiques sur Saint-Didier d'Allier et le Vernet*, Le Puy, Impr. de l'avenir de la Haute-Loire, 1928.

Alexandre-Bidon (D.), Piponnier (F.), Poisson (J.-M.) dir. *Cadre de vie et manières d'habiter (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, Publications du CRAHM, 2006.

Alfonso (G.), Nectoux (É.), « Le quartier du Haut-Solier à Saint-Paulien (Haute-Loire), cœur de la cité romaine de *Ruessium* ? », *Bulletin de la Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire*, t. 87, 2011, p. 245-266.

Allemand (F.), « Les grandes familles d'Allègre du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s. », *Bulletin Historique de la Société Académique du Puy-en-Velay*, t. 77, 2001, p. 129-138.

Anonyme, « La Prinse de la ville et chasteau de Solignac », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 3, 1872-1873, p. 451-460.

Anonyme, « Déclaration des fiefs et biens nobles de la ville du Puy, 1503 », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 8, 1877-1878, p. 227 – 233.

Anonyme, « Discours de Corailhe », *Mémoires et Procès-verbaux*, t. 2, 1878-1880, p. 143-156.

Anonyme, « Promenade archéologique au Mont Ceneuil », *Bulletin historique, scientifique littéraire, artistique et agricole de la Société Académique du Puy-en-Velay*, t. 1, 1911, p. 252-253.

Anonyme, « Armement et réparation au château de Polignac par les fondeurs de Viverols et un maçon de Vic-le-Comte », *Revue d'Auvergne* t. 42, 1928-1931, p. 110-111.

Antoine (L.), Simon (C.), *Prospection-Inventaire sur la commune de Polignac*, Groupe de Recherche Archéologique Vellave, DRAC-SRA Auvergne, 2013.

Arnaud (J.-M.), *Histoire du Velay jusqu'à la fin du règne de Louis XV*, Le Puy-en-Velay, 1816, 2 vol.

Arnaud (J.), Charpentier (P.), *Saint-Germain-Laprade entre Gagne et Sumène*, éditions du Roure, 2001.

Arsac (abbé G.), *La baronnie du Villard de 1500 à 1780*, Le Puy 1875.

Aurat (J.-L.), « Le château de Vachères », p. 665-670 in *Congrès Archéologique de France 133<sup>e</sup> session*, le Velay, 1975, Société d'Archéologie Française, 1976.

Aurat (J.-L.) « Le château de Bouzols » p. 715-719, in *Congrès archéologique de France, 133<sup>e</sup> session Velay 1975*, Société Française de l'Archéologie, Paris 1976.

Ausserve-Berranger (D.), « Monument en péril, le château de Servières », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1994, p. 87-92.

*Autour du culte marial en Forez: coutumes, art, histoire : actes du colloque des 19 et 20 septembre 1997*, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur les structures régionales (CIERSR), 1999.

Aymard (A.), « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison consulaire de la ville du Puy » *Annales de la Société d'Agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. 15 1850 (1<sup>ère</sup> semaine), p. 601-778.

Babelon (J.-P.), « Une architecture gothique teintée d'italianismes, 1490-1515 » p. 99-101 in *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Flammarion- Picard 1989.

Badiou (abbé), « Deux documents concernant Sainte-Sigolène », *Tablettes historiques du Velay*, t. 4, 1874-1875, p.71-78

Balme (L.), « Vorey et son couvent de bénédictins », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 3, 1872-1873, p. 103 et suiv.

Baluze (É.), *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne justifiée par chartes, titres histoires anciennes et autres preuves authentiques*, Paris 1708, t. 1 et t. 2 (Preuves).

Barbier (P.), *Châteaux-forts en Basse-Auvergne. Les vallées de l'Alagnon et du Haut-Allier*, impr. Jeanne d'Arc, Le Puy-en-Velay, 1979.

Baret (F.), *Les agglomérations "secondaires" gallo-romaines dans le Massif central (cité des Arvernes, Vellaves, Gabales, Rutènes, Cadurques, Lémovices), I<sup>er</sup> s. avant J.-C. - V<sup>e</sup> s. après J.-C.*, sous la direction de Frédéric Trément, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II, juin 2015.

Barnay (S.), « La chambre des anges de Notre-Dame du Puy, une relecture de la fondation visionnaire du sanctuaire », p. 33-46 in *Autour du culte marial en Forez: coutumes, art, histoire : actes du colloque des 19 et 20 septembre 1997*, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, 1999.

Barral i Altet (X.), « La chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe », p. 230-313 in *Congrès Archéologique de France 1975, 133<sup>e</sup> session : le Velay*, Société Française d'Archéologie, Impr. Nationale, 1976.

Barral i Altet (X.) dir. *La cathédrale du Puy-en-Velay*, éd. du Patrimoine, Skira, Seuil, 2000.

Barry (F.), *Aurec et la maison de la Roue, une guerre privée au XIV<sup>e</sup> s. et ses suites*, Paris, 1953.

Baud (A.), Tardieu (J.) dir. *Organiser l'espace sacré au Moyen Âge, Topographie, architecture et liturgie (Rhône-Alpes - Auvergne)*, Collection DARA n°40, 2014.

Baudreu (D.) et alii, *Forts villageois du Bas Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, rapports du PCR, 2008 et 2010.

Baudreu (D.), Cazes (J.-P.), « Les villages ecclésiastiques dans le bassin de l'Aude », p. 80-97, in Fixot (M.), Zadora-Rio (É.) dir. *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, Actes du III<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989) Caen : Société d'Archéologie Médiévale, 1994. (Actes des congrès de la Société d'archéologie médiévale, 3).

Baudreu (D.), Loppe (F.), « Types de forts villageois dans le bassin moyen de l'Aude durant la guerre de Cent Ans », *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 22, 2004, p. 103-140.

Baudry (M.-P.) dir. *Les fortifications dans les domaines Plantagenêt, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. : actes du colloque international tenu à Poitiers du 11 au 13 novembre 1994*, Civilisation médiévale 10, Poitiers : Université de Poitiers, Route historique des Plantagenêt, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, 2000.

Bathie (R.-V.), « Le château de Freycenet-la-Cuche » *Cahiers du Mézenc n°8*, 1996, p. 73-76 et p. 82.

Beaujard (B.), « Le culte des saints chez les Arvernes aux V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. », p. 5-22 in *L'Auvergne de Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours : Histoire et Archéologie : Actes des XIII<sup>èmes</sup> journées*

internationales d'archéologie mérovingienne, Clermont-Ferrand (3-6 octobre 1991) Fizellier-Sauget (B.) dir Clermont-Ferrand : Institut d'Études du Massif Central : Association française d'archéologie mérovingienne : Service régional de l'archéologie d'Auvergne, 1999.

Berger (G.), « Un bailliage marginal et aberrant en Forez Vellave sous l'Ancien Régime : le bailliage de Chauffour », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1976, p. 149-177.

Bernard (J.-P.), « Les prieurés de Polignac », *Cahiers de la Haute-Loire* 2011, p. 19-29.

Besson (C.), Michaux (A.-M.), « Au XV<sup>e</sup> s. la rénovation des fortifications et la fin de la guerre de 100 ans dans la Montagne du Vivarais », *Revue du Vivarais*, t. 105 n°3, juill.-sept. 2011, fascicule 747, p. 243-263.

Beyssac (C.), *Château de Rochebaron en Haute-Loire, étude de la tour ronde et de la chapelle*, mémoire de maîtrise en archéologie médiévale, Université Lumière Lyon II, sous la direction de Jean-François Reynaud, 1987.

Billy (P.-H.), *La « condamine », institution agro-seigneuriale : étude onomastique*, Tübingen : M. Niemeyer, Collection : Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, n° 286, 1997.

Bizri (M.), *Le château de Beaufort à Goudet (43), son rôle dans l'organisation du territoire au Moyen Âge*, mémoire de maîtrise histoire de l'art médiévale, sous la direction de Nicolas Reveyron, Université Lumière Lyon II, septembre 2004, 2 vol.

Bizri (M.), *L'enceinte urbaine de la ville du Puy-en-Velay*, Master 2 Civilisation médiévale, sous la direction de Nicolas Faucherre, Université de Poitiers, 2005, 2 vol.

Bizri (M.), « Pouvoir et territoire en Velay : l'exemple de Goudet au Moyen Âge », *Cahiers de la Haute Loire*, Le Puy : 2006, p. 83-102.

Bizri (M.), *Les aménagements défensifs des villages, églises et châteaux de la fin du Moyen Âge et du XVI<sup>e</sup> s. en Velay*, rapport de prospection thématique annuelle de 2008, DRAC, SRA Auvergne, Conseil Général de la Haute-Loire, décembre 2008.

Bizri (M.), « Polignac en Velay. Relecture de l'origine et de l'évolution du site. Entre tradition, célébrité et réalité », p. 93-107, in *Château, naissance et métamorphoses*, Actes des rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord, les 24, 25, 26 septembre 2010, textes réunis par Cocula (A.-M.) Combet (M.), Ausonius, CAHMC – Institut d'Histoire, coll. Scripta Varia 4, 2011.

Bizri (M.), *Site castral de La Tour (Dunières), résultats des sondages 9-20 juillet 2012*, rapport de prospection thématique avec sondages, DRAC, SRA Auvergne, Conseil Général de la Haute-Loire, 2013.

Bizri (M.), *Relevé lasergrammétrique 3D, La Tour dite « de Joyeuse » à Dunières (43)*, rapport d'étude de bâti, DRAC, SRA Auvergne, Conseil Général de la Haute-Loire, 2014, 2 vol.

Bizri (M.), Veissière (O.), « Modèle numérique 3D de la tour dite « de Joyeuse » à Dunières (Haute-Loire) : retour d'expérience pour l'archéologie du bâti d'une tour de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s. », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 19.1 | 2015, mis en ligne le 12 juin 2015.

Blanc (F.), *Archéologie du bâti médiéval et moderne en Provence orientale*, thèse soutenue sous la direction de Joëlle Burnouf, 2007.

Blanchot de Brenas, « Le jurisconsulte Berton du Fromental et sa famille (1692) », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 1, 1870-1871, p. 103-109.

Bois (M.), Burgard (C.) dir. *Fortifications et châteaux dans la Drôme, des premières positions défensives aux châteaux de plaisance*, coll. Histoire et Patrimoine, éd. Créaphis, Paris 2004.

Bonhomme (F.) « Le château de Moulins-Engilbert (Nièvre) : Approche et étude du bâti d'un chef-lieu de châtelainie », p. 19-40 in *Chastels et maisons fortes III (Actes des Journées de castellologie de Bourgogne 2008-2009)*, CECAB, Montceau-les-Mines, 2010.

Bonhomme (F.), Guillin (S.), Lehner (R.-P.), Mouillebouche (H.) « Trois châteaux bourguignons du X<sup>e</sup> s. datés par 14C-AMS », p. 11-18, in *Chastels et maisons fortes III (Actes des Journées de castellologie de Bourgogne 2008-2009)*, CECAB, Montceau-les-Mines, 2010.

Bonnassie (P.), *La Catalogue du milieu du X<sup>e</sup> s. à la fin du XI<sup>e</sup> s.*, Toulouse, 1975, 2 vol.

Bonnassie (P.), « Les descriptions de forteresse dans le Livre des miracles de Sainte Foy de Conques », p. 17-26 in *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du doyen Michel de Bouärd*, Genève, Paris, librairie Droz, 1982.

Bonnassie (P.), « Les *sagreres* catalanes : la concentration de l'habitat dans le "cercle de paix" des églises (XI<sup>e</sup>s.) », p. 68-79, in Fixot (M.), Zadora-Rio (É.), *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, Actes du III<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale (Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989) Caen : Société d'Archéologie Médiévale, (Actes des congrès de la Société d'archéologie médiévale, 3) 1994.

Bosòky (É.), *La politique des reliques de Constantin à Saint Louis*. Protection collective et légitimation du pouvoir, avec une Préface de Jean-Claude Schmitt. – Paris, Beauchesne, 2006.

Boudartchouk (J.-L.), *Le Carladez de l'Antiquité au XIII<sup>e</sup> s. : terroirs, hommes et pouvoirs*, dir. P. Bonnassie, thèse de doctorat, Université de Toulouse II le Mirail, 1998, 6 vol.

Boudet (M.), *La Jacquerie des Tuchins, 1363-1383*, Riom 1895.

Boudet (M.), *Thomas de La Marche, bâtard de France, et ses aventures (1318-1361)*. *Documents historiques inédits du XIV<sup>e</sup> s.*, Genève : Riom : U. Jouvot, 1900, Mégariotis, réprod. 1978.

Boudet (M.), *Collection inédites de chartes de franchises de Basse Auvergne XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.* Collection : Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand ; 2<sup>e</sup> série, fascicule 24, 1914.

Boudon-Lashermes (A.), *Les vigueries carolingiennes dans le diocèse du Puy*, Imprimerie Nouvelle, Thouars (Deux Sèvres), 1930.

Boudon-Lashermes (A.), *Le Velay gallo-grec*, Rodez, Edition Subervie, 1958.

Bourbon (L.), « Aurec », *Bulletin de la Diana*, année 1957, t. 35 n°4 p. 113-120.

Bourgeois (L.), « Genèse et morphologie du village dans l'Ouest parisien : premiers résultats », p. 57-67 in Fabre (G.), Bourin (M.), Caille (J.), Debord (A.), *Morphogenèse du village médiéval (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*, actes de la table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993, Coll. Cahiers du Patrimoine, 1996.

Bourgeois (L.), « Les résidences des élites et les fortifications du haut Moyen Âge en France et en Belgique dans leur cadre européen : aperçu historiographique (1955-2005) » *Cahiers de civilisation médiévale. 49<sup>e</sup> année (n°194)*, Avril-juin 2006. La médiévistique au XX<sup>e</sup> s. [Bilan et perspectives.] p. 113-141.

Bourgeois (L.), « *Castrum* et habitat des élites. France et ses abords (vers 880-vers 1000) », p. 471-494 in Iognat-Prat (D.), Lauwers (M.), Mazel (F.), Rosé (I.) dir. *Cluny, les moines et la société au premier âge féodal*, Centres d'études clunisiennes, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Bourgeois-Cornu (L.), *Les communautés rurales du Velay face aux crises de la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat en Histoire, Université Lumière Lyon II, octobre 1998.

Bourin-Derruau (M.), *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.)* éd. L'Harmattan, coll. Chemins de la mémoire, Paris, 1987, t. 1 : Du château au village X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. ; t. 2 : La démocratie au village XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.

Bourin (M.), Martinez Sopena (P.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales : XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.: réalités et représentations paysannes*, actes du colloque tenu à Medina del Campo du 31 mai au 3 juin 2000, Histoire ancienne et médiévale 68, Paris : Publications de la Sorbonne, 2004.

Bourin (M.), Zadora-Rio (É.), « L'espace », p. 493 – 510 in *Les Tendances actuelles de l'histoire du Moyen Age en France et en Allemagne : actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998)*, Schmitt (J.-C.) et Oexle (O. G.) dir. Paris : Publications de la Sorbonne, Collection Histoire ancienne et médiévale 66, 2002.

Boutaric (E.), *Actes du parlement de Paris, série. De l'an 1254 à l'an 1328*. Paris. Plon. 1863, tome 1, 1254-1299, tome 2, 1300-1328.

Bouvard (E.), *Empreintes monastiques en moyenne montagne du XII<sup>e</sup> siècle à l'Actuel*.

*Archéologie des espaces et des paysages cisterciens dans les anciens diocèses de Clermont et du Puy*, thèse de doctorat d'archéologie médiévale, sous la direction de Nicolas Reveyron (Université Lyon II) et de Bruno Phalip (Université Clermont-Ferrand II), 2016, 3 vol.

Brand'Honneur (M.), *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, habitat à motte et société chevaleresque (XI<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> s.)*, PUR, Rennes, 2001.

Bréchon (F.), *Réseau routier et organisation de l'espace en Vivarais et sur ses marges au Moyen Âge*, thèse pour le doctorat nouveau régime d'Histoire, Université Lyon II, 2000, 4 vol.

Bréchon (F.), Poncet (J.), « Roanne », p. 385-393 in Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial de Guillaume Revel : châteaux, villes et bourgs du Forez au XV<sup>e</sup> s.* Lyon : Association de liaison pour le patrimoine et l'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne : Publications de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2011.

Brochier (A.), *La vente des biens nationaux dans le département de la Haute-Loire (1791-1808)*, éditions des cahiers de la Haute-Loire, A.D. de Haute-Loire, Le Puy-en-Velay, 1993, 2 vol.

Bruand (Y.) « Le château de Billy », p. 75-81 in *Congrès Archéologique de France 146<sup>e</sup> session « Bourbonnais » 1988*, Société Française d'Archéologie, Musée des Monuments Français, Paris 1991.

Bruel (A.), Bernard (A.), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, Paris : Imprimerie nationale, 1876-1903, 6 vol.

Brunon (D.), Framond (M. de), Galland (B.), « Maisons romanes du Puy-en-Velay (Haute-Loire) : essai d'inventaire », p. 67-132 in *L'habitation à l'époque romane, Actes du XII<sup>e</sup> colloque international d'Art Roman, Revue d'Auvergne t. 574*, 2005.

Buisseret (D.), *Ingénieurs et fortifications avant Vauban, l'organisation d'un service royal aux XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> s.*, Paris, CTHS 2000.

Bur (M.) dir. *La Maison forte au Moyen Âge : actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson*, 31 mai-3 juin 1984, Paris : éd. du C.N.R.S. 1986.

Caillet (P.), *Jean de Bourbon, évêque du Puy, abbé de Cluny, lieutenant général en Languedoc et Forez, 1413 (?) - 1485*, Publication de la société des études locales n°9 Section la Haute-Loire, Le Puy-en-Velay, imprimerie La Haute-Loire, 1929.

Campèch (S.) dir. *D.F.S. de fouille programmée, Forteresse de Polignac*, commune de Polignac (Haute-Loire), DRAC Auvergne – SRA, Hadès, 2004, 2 vol.

Catarina (D.), « Les mandements du Velay, essai de géographie historique », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2000, p. 31-100.

Cartron (I.) *Les pérégrinations de Saint-Philibert. Genèse d'un réseau monastique dans la société carolingienne*, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Cartron-Kawe (I.), *Peregrinationes et congregatio sancti Filiberti, de l'Aquitaine à la Provence*, thèse de doctorat Lettres, Aix Marseille I, 1998, 3 vol.

Catafau (A.), « Les celleres du Roussillon », p. 163- 186 in Sénac (P.) *Histoire et archéologie des terres catalanes au Moyen Âge*, Collection Etudes, centre de recherche sur les problèmes de la frontière, Presses Universitaires de Perpignan, 1995.

Catafau (A.), *Les celleres et la naissance du village en Roussillon, X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.* Presses Universitaires de Perpignan, 1998.

Cauchies (J.-M.), Guisset (J.), dir. *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.*, Actes duc Colloque international Ecaussinnes-Lalaing, 22-24 mai 2003, Turnhout : Brepols, 2005.

Chabrol (G.-M.), *Coutumes locales de la haute et basse Auvergne, leur explication, l'indication de la loi qui régit les différens lieux, & du tribunal où ils ressortissent ; accompagnées de notes historiques & d'un supplément de la plupart des lieux & seigneuries omis par les rédacteurs. Précédées d'un discours sur les limites & la distinction de l'ancien et du nouveau comtés d'Auvergne, du Duché & du Dauphiné d'Auvergne ; l'ancien état de cette province, ses révolutions & l'histoire des comtes, dauphins & ducs d'Auvergne. Par M. Chabrol,..* Tome IV, A Riom : Chez Martin Dégoutte, Imprimeur-Libraire, vis-à-vis la Fontaine des Lignes, 1786.

Chaillou (A.) *Nature, statut et traitements informatisés des données en archéologie : les enjeux des systèmes d'informations archéologiques*, thèse de doctorat de sciences humaines et sociales, directeur de recherche : Bruno Helly, 2003.

Chaléat (F.), « Autour de quelques châteaux en Charolais- Brionnais : les bourgs de Semur-en-Brionnais et Charolles », p. 241-265, in Mouillebouche (H.) dir., *Chastels et maisons fortes III, Actes des journées de castellologie de Bourgogne 2008-2009*, Chagny, Centre de Castellologie de Bourgogne, 2010.

Chaléat (F.), *Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu : la question des bourgs dits "castraux" et "monastiques". Oekoumène, synoecisme et sens des lieux durant le "long Moyen Âge" dans les agglomérations péricastrales et périmonastiques du Charolais-Brionnais (Bourgogne du Sud)*, thèse de doctorat en archéologie, sous la direction de Nicolas Reveyron, Université Lumière Lyon II, 2016.

Challet (V.), *Mundare et auferre malas erbas : la révolte des Tuchins en Languedoc (1381-1384)*, thèse de doctorat en histoire médiévale, sous la direction de Monique Bourin, Université Panthéon-Sorbonne, 2002.

Chapelot (J.) dir. *Trente ans d'archéologie médiévale en France. Un bilan pour un avenir* (actes IX<sup>e</sup> congrès international Société d'Archéologie Médiévale, Vincennes, 2006), 2010.

Charbonnel-Castanié (C.), *Étude communale de sensibilité archéologique*, commune d'Allègre, Département de la Haute-Loire, Rapport SRA Auvergne, novembre 1996.

Charbonnier (P.), *La seigneurie rurale en Basse Auvergne du 14<sup>ème</sup> au 16<sup>ème</sup> s.* Université Clermont 2, thèse, publication de l'Institut d'Études du Massif Central (Centre d'Histoire des Entreprises et des Communautés), 1980, 2 vol. (Une Autre France).

Charbonnier (P.), « Les chartes de franchises d'Auvergne : des franchises en terre seigneuriale », p. 251-289 in *La Charte de Beaumont et les franchises municipales entre Loire et Rhin*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1988.

Charbonnier (P.), Couturier (P.), Follain (A.), Fournier (P.), *Les espaces collectifs dans les campagnes XI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> s.* Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, 2007.

Chassaing (A.), *Livre de Podio ou Chroniques d'Étienne Mège dit de Médicis, bourgeois du Puy*, Le Puy : R. Marchessou, t. 1, 1869, t. 2, 1874.

Chassaing (A.), *Mémoires de Jean Burel, Journal d'un bourgeois du Puy à l'époque des Guerres de Religion*, 1875, réimpr. 1983 Saint-Vidal : Centre d'Étude de la Vallée de la Borne, 2 vol. [numérotation continue et identique à l'original]

Chassaing (A.), *Chartes de coutumes seigneuriales de Chapeuil et Léotoing, Haute-Loire, 1253-1264*, Paris. L. Larose&Forcel libraires éd. 1882.

Chassaing (A.), *Mémoires d'Antoine Jacmon (1602-1652), bourgeois du Puy*, Le Puy : R. Marchessou, 1885.

Chassaing (A.), *Spicilegium Brivatense*, recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne, Paris : Imprimerie Nationale, 1886.

Chassaing (A.), *Cartulaire des Hospitaliers du Velay*, Paris, Picard 1888.

Chassaing (A.), *Inventaire du mobilier de la Maison Forte de Bonneville dressé après le décès de Gonet de Chapeuil, seigneur de -Bonneville*, 16 novembre, 11 et 16 décembre 1454. Publié par Augustin Chassaing, Lille : Desclée, de Brouwer et Cie, 1889.

Chassaing (A.), *Cartulaire de Chamalières-sur-Loire en Velay* : prieuré conventuel dépendant de l'abbaye Saint-Chaffre, Paris : A. Picard, 1895.

Chassaing (A.), Jacotin (A.), *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire*, Presses universitaires de Saint-Étienne, Paris : Imprimerie Nationale, 1907, réimpr. 2003.

Chastel (A.) dir. *L'église et le château, X<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.* Les Cahiers de Commarque, éd. Sud-Ouest, 1988.

Châtelain (A.), *Donjons romans des pays de l'Ouest. Étude comparative sur les donjons quadrangulaires de la France de l'Ouest*, Paris, Picard, 1973.

Châtelain (A.), *Châteaux forts, images de pierre des guerres médiévales*, Paris : Rempart : Desclée De Brouwer, Collection Patrimoine Vivant, impr. 1983, rééd. 2003.

Châtenet (M.), Verdier (H.) dir. *Thésaurus de l'Architecture*. Documents & Méthodes ; n° 7, Paris, 2000.

Chaurand (É.), *Le chevet de l'église de Saint-Germain-Laprade*, maîtrise, Clermont-Ferrand II, 2005, 2 vol.

Chavarot (M.-C.), « Mentalités nobiliaires en Vivarais au XIV<sup>e</sup> s. : la succession de Briand de Retourtour », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 144, 1986, p. 87-143.

Chervalier (J.), *Ponts de Haute-Loire*, Collection Patrimoine de Haute-Loire n°3, Phil'Print, Conseil Général de la Haute-Loire, 2004.

Chevalier (P.), « Au cœur du groupe épiscopal du Puy, le baptistère Saint-Jean », p. 201-214 in Gaillard (M.) dir. *L'empreinte chrétienne en Gaule du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> s.* : journées d'études, Université de Lille3, 3 septembre, 5 novembre et 10 décembre 2010, Turnhout : Brepols, 2014, Culture et société médiévales 26.

Chevalier (P.), Maquet (A.), Fiocchi (L.), « La chapelle mariale du monastère de Souvigny : Notre-Dame de l'infirmerie ou des avents – entre chapitre et infirmerie », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n°6 | 2013, mis en ligne le 29 mars 2013, consulté le 28 juillet 2015. URL : <http://cem.revues.org/12849>

Chevalier (P.), Phalip (B.), Maquet (A.), *Crypte de la cathédrale de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : Rapport intermédiaire de fouille programmée trisannuelle, 2<sup>e</sup> année (juillet-décembre 2002)* ; Service régional de l'Archéologie d'Auvergne Clermont-Ferrand, 2003.

Chevalier (U.), *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier*, Paris : Picard, 1891.

Clément (N.), *L'occupation du sol dans le pagus d'Alba-Viviers (Ardèche) entre le V<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> s.*, thèse de doctorat, sous la direction de Denis Menjot, Université Lumière Lyon II, 2011.

Colin (S.), « Sentinelle des gorges de la Seuge, le château féodal des Tours », *Bulletin de la Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute Loire*, Année 1996, t. LXXII, p. 31-36.

Colin (S.), « Un oublié près de Pissis : le château de la Freydeyre », *Bulletin de la Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute Loire*, Année 1996, tome LXXII, p. 85-90.

Colin (M.-G.), Darnas (I.), Pousthomis (N.), Schneider (L.), *La maison du castrum de la bordure méridionale du Massif Central (XI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.)*. Carcassonne, Archéologie du Midi Médiéval – Supplément n°1, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, 1996.

Colombet-Lasseigne (C.), *Les hommes et la terre en Forez à la fin du Moyen Âge, La seigneurie rurale face aux crises des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s.* Bibliothèque du centre de recherche en histoire de l'Université de Saint-Étienne, col. n°4, Publication de l'Université de Saint-Étienne, 2006.

Colloque international du Château-Gaillard, *Château-Gaillard : études de castellologie médiévale. 24*, Actes du colloque international de Stirling, Écosse, 30 août-5 septembre 2008 : château et représentations, Caen : Publications du Crahm, 2010.

*Congrès Archéologique de France 1904, 71<sup>e</sup> session : le Velay*, Paris : Picard, Caen : Delesques 1905.

*Congrès Archéologique de France 1975, 133<sup>e</sup> session : le Velay*, Société Française d'Archéologie, Impr. Nationale 1976.

Constantini (F.-A.), *L'abbatiale Saint-Robert de la Chaise Dieu, un chantier de la papauté d'Avignon, 1344 – 1352*, Bibliothèque de l'EHESHP n°339, Paris 2003.

Contamine (P.), « L'impact de la guerre de Cent ans en France sur le « plat pays » et sur la vie au village », p. 15-34 in Desplat éd. *Les Villageois face à la guerre (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Actes des XXII<sup>es</sup> Journées Internationales de l'Abbaye de Flaran, 8, 9, 10 septembre 2000, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 2002.

Corvisier (C.), « Arlempdes, le premier château de la Loire », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1996, p. 29-73.

Corvisier (C.), « La tour dite « des Anglais » à Saugues, une tour maîtresse ostentatoire du XIII<sup>e</sup> s. à mâchicoulis précoces », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2008, p. 9-53.

Corvisier (C.), Rémy (C.) « Le castrum de Merle », p. 213-235 in *Congrès Archéologique de France, Corrèze*, Société Française d'Archéologie, 2005.

Coulson (C.), « Structural symbolism », *Journal of the British Archaeological Association*, 132 (1979), p. 73-90.

Coulson (C.), « Hierarchism in conventual crenellation : an essay in the sociology and metaphysics of medieval fortification », *Medieval Archaeology* Vol. 26, 1982, p. 69–100.

Coulson (C.), « Cultural realities and reappraisals in English castle-study », *Journal of Medieval History*, Vol. 22. No. 2, 1996, p. 171-208.

Coulson (C.), *Castles in Medieval Society. Fortresses in England, France and Ireland in the Central Middle Ages*, Oxford, 2003.

Couriol (J.-N.), « Les portes fortifiées de la plaine de Valence », p. 123-125 in Bois (M.), Burgard (C.) dir. *Fortifications et châteaux dans la Drôme, des premières positions défensives aux châteaux de plaisance*, coll. Histoire et Patrimoine, éd. Créaphis, Paris 2004.

Courtois (B.), Coin (M.-L.), Perrussel (M.), Rocher (L.), *Au pied du Devès, Séneujols, Origine, Histoire et Patrimoine d'un terroir du Velay*, L'Éveil de la Haute-Loire, Le Puy-en-Velay, 1996.

Crozier (J.), « La mise en défense d'un lieu-refuge spécifique : l'exemple des églises fortifiées en Rouergue et en Languedoc », p. 135-140, *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 25, 2007.

Cubizolles (P.), « Quel a été le premier sanctuaire chrétien du Velay ? », p. 23-29 in Fizellier-Sauget (B.) dir. *L'Auvergne de Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours : Histoire et Archéologie : Actes des XIIIèmes journées internationales d'archéologie mérovingienne, Clermont-Ferrand (3-6 octobre 1991) Clermont-Ferrand : Institut d'Études du Massif Central : Association française d'archéologie mérovingienne : Service régional de l'archéologie d'Auvergne*, 1999.

Cubizolles (P.), « Brioude, des origines à la Révolution », *Almanach de Brioude* 2000, p. 73-239.

Cubizolles (P.), *Le diocèse du Puy en Velay des origines à nos jours*, éd. Créer, Nonette : 2005.

Curés du Velay (Les), « Description géographique et historique du Velay 1759 – 1760 », *Tablettes Historiques du Velay*, « Araules à Coubon », t. 6, 1875-1876, p. 197-227, « Craponne à Saint Martin de Rosières », t. 7, 1876-1877, p. 245-284, « Saint Haon à Vorey », t. 8, 1877-1878, p. 134-186.

Cursente (B.), *Les castlensaux de la Gascogne médiévale*. Bordeaux : Fédération historique du Sud-Ouest. Études et documents d'Aquitaine, 5. 1980.

Cursente (B.), *Des Maisons et des hommes : la Gascogne médiévale, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.* Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1998.

Dacko (M.), *Circuler dans le massif central à l'époque romaine. Réseaux, infrastructures et équipements routiers. Le cas des cités arvernes et vellaves*, sous la direction de Frédéric Trément, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II, juin 2016.

D'Agostino (L.), *Les commanderies du Temple et de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem en Haute-Loire (Auvergne)*, Prospection Thématique Annuelle, DRAC-SRA Auvergne, Rapport de Prospection, 2003.

D'Agostino (L.), « Carlat-le bourg, ADLFI. Archéologie de la France – Informations, [En ligne], Auvergne, mis en ligne le 01 mars 2006.

D'Agostino (L.) dir., Bizri (M.), Tissot (M.), Gascuel (G.) et Kurzaj (M.-C.), *Forteresse de Polignac, La "Seigneurie" et la cour d'honneur, étude de bâti et sondages*, Fondation Forteresse de Polignac, DRAC, Auvergne, SRA, 2 vol, 2008.

D'Agostino (L.), « L'alimentation en eau au château de Polignac (Haute-Loire). Premières données archéologiques », p. 274-297 in *L'eau dans le château, Actes du troisième colloque international au château de Bellecroix (Chagny) - 18-20 octobre 2013*, Sous la direction de Delphine Gautier et Hervé Mouillebouche, Chagny, 2014.

Dallemagne (F.), *Les défenses de Lyon, enceintes et fortifications*, éd. Lyonnaises d'art et d'histoire, Association des amis du musée d'histoire militaire de Lyon et de sa région, 2006.

Débat (H.) dir. *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Actes du colloque tenu à Albi, 6-8 octobre 2006, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, Collection Tempus, 2008.

Debord (A.), « Châteaux et pouvoirs de commandement », *Archéologie médiévale*, t. XI, 1981, p. 72-102.

Debord (A.), « L'église, le château et l'organisation de l'espace dans l'ouest de la France, X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. », p. 26-28 in Chastel (A.) dir. *L'église et le château, X<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.* Les Cahiers de Commarque, éd. Sud-Ouest, 1988.

Debord (A.), « Remarques sur la notion de bourg castral », p. 55- 61 in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval : hommage à Charles Higounet*, *Annales du Midi* t. 102 n°189-190, janv.-juin 1990.

Debord (A.), *Aristocratie et pouvoir : le rôle du château dans la France médiévale*, coll. Espaces médiévaux, Picard, 2000.

Degl'Innocenti (A.) éd., *Marbodo di Rennes : Vita beati Roberti*, Giunti, Firenze, 1995.

Delcambre (É.), « Documents concernant le consulat », *Bulletin historique scientifique littéraire et artistique de la Société Académique du Puy*, t. 15, 1930, p. 1-20 et p. 33-63, t. 16 1931, p. 7-50 ; t.17, 1932 p. 88-121 ; t. 18, 1933, p. 67-100 ; t. 19, 1934 p. 97-128 ; t. 20 1935, p. 99-115 ; t. 21, 1936, fastes consulaires ; t. 22, 1937, p. 33-40.

Delcambre (É.), « Le paréage du Puy », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 92, 1931, p. 121-169 et p. 287-344.

Delcambre (É.), *Le consulat du Puy-en-Velay, des origines au XVI<sup>e</sup> s.* Le Puy-en-Velay, 1933.

Delcambre (É.), *Répertoire numérique dactylographié de la sous-série 1E*, 1935.

Delcambre (É.), *Géographie historique du Velay du pagus au comté et au bailliage*, Bibliothèque de l'École des Chartes, Tome XCVIII, Paris : 1937.

Delcambre (É.), *Contribution à l'histoire des États provinciaux : Les États du Velay des origines à 1642*, Saint-Étienne, 1938.

Delcambre (É.), *Répertoire numérique dactylographié de la sous-série 2E*, 1953.

Delisle (L.), *Catalogue des Actes de Philippe Auguste*, Paris. Aug. Durand. 1856.

Démians d'Archimbaud (G.), *Rougiers, village médiéval de Provence : approches archéologiques d'une société rurale méditerranéenne*, thèse Lettres. Paris 1 : 1978, 5 vol.

Denais (J.), « Notes sur la famille de Serpens de Loudes », *Tablettes historiques du Velay*, t. 4 1874-1875, p. 62-72.

Deray (I.), *Rives de la Loire dessinées et photographiées d'après nature par Deray*, Paris, éd. Charles Lanotte, 1836.

Deribier de Cheyssac (F.-G.), *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*, Le Puy, 1820.

Desplat (C.) éd. *Les villageois face à la guerre (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, *Actes des XXII<sup>e</sup> Journées Internationales de l'Abbaye de Flaran, 8, 9, 10 septembre 2000*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 2002.

Dixon (P.), « The myth of the keep », p. 9-13 in Meirion-Jones (G.), Impey (E.), Jones (M.) ed., *The seigneurial Residence in Western Europe AD c 800-1600*, BAR International Series 1088, Oxford Archeopress 2002.

Doniol (H.), *Cartulaire de Brioude*, Paris, 1863.

Dormoy (C.), Orcel (C.), Guilhot (J.-O), Servant (G.), « Le donjon d'Esplantas par la dendrochronologie », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1995, p. 95-101.

Dousse (M.), *Catalogue du fonds Paul le Blanc à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand*, Brioude, éd. Watel, 1942.

Dubreucq (A.), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.), Saudan (M.), *Saint-Julien et les origines de Brioude*, Actes du colloque international organisé par la ville de Brioude du 22 au 25 septembre 2004, Almanach de Brioude, CERCOR, 2007.

Dubreucq (A.), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.), *Brioude aux temps carolingiens*, Actes du colloque international organisé par la ville de Brioude du 13 au 15 septembre 2007, Le Puy-en-Velay : Éditions de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire, diffusion Almanach de Brioude, 2010.

Duchapre (J.), « Charte de fondation du prieuré de Saint-Pierre-Eynac ; 1<sup>er</sup> mars 1070 », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 2, 1981-1872, p. 88-96.

Dufour (J.-E.), *Dictionnaire topographique du département de la Loire*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, Réimpression de l'édition 1946 par l'IERP et la DIANA, 2006.

Dufour (J.), *Recueil des actes de Robert I<sup>er</sup> et de Raoul rois de France (922-936)*, Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres, 1978, (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), n° 4, p. 22-25.

Dufour (J.), *Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108-1137)*, Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres, 4 volumes, 1992-1994 (Chartes et diplômes relatifs à l'Histoire de France).

Dumalle (B.), *Les châteaux de l'orbite des Polignac en Velay, XIII<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> s.*, thèse de l'École des Chartes, 2006, 2 vol.

Dupuis (M.), « Saint-Rémy-de-Blot (Puy-de-Dôme) : nouvelles observations sur l'évolution architecturale de la forteresse de Château Rocher (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.) », *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 49 | 2010, mis en ligne le 31 décembre 2010.

Durand (P.), « Les conséquences de la datation dendrochronologique du donjon de Loches pour la castellologie », *Bulletin Monumental*, tome 154 n°3, année 1996, p. 224-228.

Durliat (M.), « Le prieuré de Chamalières », p. 473-498 in *Congrès Archéologique de France 1975, 133<sup>e</sup> session : le Velay*, Société Française d'Archéologie, Impr. Nationale, 1976.

Durliat (M.), « L'église Saint-Martin-de-Polignac », p. 547-563 in *Congrès Archéologique de France 1975, 133<sup>e</sup> session : le Velay*, Société Française d'Archéologie, Impr. Nationale, 1976.

Durliat (M.), « L'église de Saint-Vidal », p. 647-654, in *Congrès Archéologique de France 1975, 133<sup>e</sup> session : le Velay*, Société Française d'Archéologie, 1976.

Éneau-Brun (L.), *Saint-Germain-Laprade, Abbaye de Doue*, rapport d'opération d'archéologie programmée, GRAV, DRAC-SRA Auvergne, 2016.

Esquieu (Y.), *Quartier Cathédral, une cité dans la ville*, REMPART, 40, 1994.

Eydoux (H.-P.), *Châteaux Fantastiques*, Paris, Flammarion, 1969-1973.

Fabre (abbé F.), *Notes historiques sur Saugues*, Saint Flour, 1899.

Fabre (C.-A.), « Pons de Montlaur dans l'histoire et la poésie provençale », *Mémoires et Procès-verbaux de la Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire*, t. 15, 1907-1908, p. 9-86.

Fabre (G.), Bourin (M.), Caille (J.), Debord (A.), *Morphogenèse du village médiéval (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*, actes de la table ronde de Montpellier, 22-23 février 1993, Coll. Cahiers du Patrimoine, 1996.

Farget (C.), « Saint-Pierre-du-Monastier, un prieuré urbain au Moyen Âge », p. 225-240 in Framond (M. de), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.) dir. *Les bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier, histoire et archéologie d'une congrégation, actes du colloque des 7-8-9 novembre 1997*, Le Puy, Cahiers de la Haute-Loire, coll. Mémoires de la Jeune Loire et du Mézenc n°1, CERCOR, Le Monastier-sur-Gazeille, 1998.

Faucherre (N.), « Enjeu symbolique et défense passive du château ; une figure emblématique : la chapelle sur la porte », p. 214-224 in Chastel (A.) dir. *L'église et le château, X<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> s.* Les Cahiers de Commarque, éd. Sud-Ouest, 1988.

Faucherre (N.), « Le château du Fourchaud », p. 203-213 in *Congrès Archéologique de France, 146<sup>e</sup> session « Bourbonnais » 1988*, Société Française d'Archéologie, Musée des Monuments Français, Paris 1991.

Faucherre (N.), *Les citadelles du roi de France sous Charles VII et Louis XI*, thèse de doctorat en art et archéologie, sous la direction de Léon Pressouyre, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1993, 3 vol.

Faucherre (N.), Mesqui (J.), Prouteau (N.) dir. *La fortification au temps des Croisades*, PUR, Collection Archéologie et Culture, 2004.

Faujas de Saint-Fond (B.), *Notes de Voyages dans le Midi de la France ou Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, Grenoble, 1778.

Fayard (A.), « Les premiers évêques du Puy », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1966, p. 17 et suiv.

Fayard (A.), « Saint-Georges, évêque du Puy », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1969, p. 7 et suiv.

Fayard (A.), « Saint-Georges, les légendes et l'histoire », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1971, p. 7 et suiv.

Fayard (A.), « Le Puy *Anicium* : colonie romaine et ville sainte. L'évêque Aurèle II au VI<sup>e</sup> s. », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1974, p. 13 et suiv.

Fayard (A.), « De *Ruessium* à Saint-Paulien », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1976, p. 43 et suiv.

Fayard (A.), « De *Ruessium* à Saint-Paulien (seconde partie) », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1978, p. 27 et suiv.

Fel (A.), « Les villages d'Auvergne. Notes de géographie humaine », *Revue de géographie de Lyon*, année 1953, vol. 38, n°2, p. 165-173.

Féminier (B.), « Le palais épiscopal à travers les siècles », *Bulletin Historique de la Société Académique du Puy*, t. 33, 1953, p. 85-118.

Ferrand (G.) dir. « Des hommes et des murs. Pour une approche de la mise en défense des communautés dans le Sud-Ouest à la fin du Moyen Âge », Actes du séminaire d'Archéologie

des espaces médiévaux du laboratoire TRACES tenu à Toulouse le 20 avril 2007, *Dossier Spécial, Archéologie du Midi Médiéval*, t. 25 (2007), p. 107-155.

Fidel Fita S J (Révérend-Père), « Le monastère de Vals près le Puy », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 1, 1870-1871, p. 289-299.

Fizellier-Sauget (B.) dir. *L'Auvergne de Sidoine Apollinaire à Grégoire de Tours : Histoire et Archéologie : Actes des XIIIèmes journées internationales d'archéologie mérovingienne*, Clermont-Ferrand (3-6 octobre 1991) Clermont-Ferrand : Institut d'Etudes du Massif Central : Association française d'archéologie mérovingienne : Service régional de l'archéologie d'Auvergne, 1999.

Flambard-Héricher (A.-M.), « Fonctions et répartition de l'espace dans la basse-cour d'une fortification de frontière : Bretoncelles (Orne) XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. », *Château-Gaillard 21*, Publications du CRAHAM, 2004, p. 79-97.

Font-Réaulx (J.), *Pouillé de la Province de Bourges*, Paris, Impr. Nat. 1962.

Forestier (F.-H.) éd. *Histoire généalogique de la maison de Polignac par Gaspard Chabron (c. 1625)*, édition électronique 2000, les Cahiers de la Haute-Loire, version pdf en ligne : coll. Grands documents : url : <http://cahiersdelahauteloire.fr/grands-documents/> [consulté en 2015]. Transcription du Manuscrit intitulé *Histoire manuscrite de la maison de Polignac* ; original conservé à la Bibliothèque Municipale du Puy-en-Velay, MS 41.

Fossier (R.), *Enfance de l'Europe. Aspects économiques et sociaux*, Paris, 1982.

Fossier (R.), Chapelot (J.), *Le village et la maison au Moyen Âge*, Paris : Hachette, 1980.

Foulquier (L.), *Dépôts lapidaires, réutilisations et emplois (Antiquité-haut Moyen Âge) : pour une nouvelle approche de la christianisation et des sanctuaires de l'ancien diocèse de Clermont-Ferrand au Moyen Âge*, thèse d'histoire de l'art et d'archéologie, sous la direction de Bruno Phalip, Université Clermont-Ferrand II, 2008, 4 vol.

Fournial (É.), *Les villes et l'économie d'échange en Forez aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s.* Les presses du Palis Royal, Paris : 1967.

Fournier (G.), « Les origines de Brioude », *Almanach de Brioude* 1960, p. 9-58.

Fournier (G.), « Les origines de Brioude et Notes complémentaires », *Almanach de Brioude* 1961, p. 32-42.

Fournier (G.), « Les enceintes en terre en Auvergne », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. LXXXI, n° 592, 1961, p. 89-110.

Fournier (G.), « Vestiges de mottes castrales en Basse Auvergne. Inventaire provisoire et essai de classement », *Revue d'Auvergne*, t. LXXV, 1961, p. 137-176.

Fournier (G.), *Le peuplement rural en Basse Auvergne durant le Haut Moyen Âge*, Paris : Presses universitaires de France, 1962.

Fournier (G.), « La défense des populations rurales pendant les guerres de cent ans en Basse Auvergne », p. 157-199, in *Actes du 90<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes (Nice 1965)* Paris 1966.

Fournier (G.), « Chartes de franchises et fortifications villageoises en Basse Auvergne », p. 223-244 in *Les libertés urbaines et rurales du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> s.*, collection Histoire, n° 19, 1968.

Fournier (G.), *Châteaux, villages et villes d'Auvergne au XV<sup>e</sup> s. : d'après l'Armorial de Guillaume Revel*, Paris : Arts et métiers graphiques ; Genève : Droz, 1973 ; Collection Bibliothèque de la Société française d'archéologie ; 4.

Fournier (G.), « Les campagnes de Pépin le Bref en Auvergne et la question des fortifications rurales au VII<sup>e</sup> siècle », *Francia*, 2, 1974, p. 123-135.

Fournier (G.), *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Paris : Aubier Montaigne, 1978.

Fournier (G.), « La mise en place du cadre paroissial et l'évolution du peuplement », p. 405-575, in *Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo : espansione e resistenze*, *Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo*, 28, Spolète, 1982.

Fournier (G.), *Notes historiques sur Authzat, Châlus-les-Bussières, la Sauvetat (Puy-de-Dôme)*, Association des forts villageois d'Auvergne, 2007.

Fournier (G.), *Les villages fortifiés et leur évolution : contribution à l'histoire du village en Auvergne : synthèse*, La Sauvetat (rue des Écoles, 63730) : Association des forts villageois d'Auvergne, 2009 ; 63 - Romagnat : Imp. LP Vercingétorix. Coll. Les forts villageois ; numéro 2, fascicule 1.

Fournier (G.), *Les villages fortifiés et leur évolution : contribution à l'histoire du village en Auvergne, Choix de documents historiques et archéologiques : département du Puy-de-Dôme*, La Sauvetat Maison de forts, 63730 : Association des forts villageois d'Auvergne, A-C, Champeix, 2010 ; C (Chanonat)-J, 2011 ; L.-P., 2012 ; R.-T., 2012.

Fournier (P.-F.), « Le siège de Tounoël 1211 ou 1212. Récit de Guillaume le Breton. Conquête de l'Auvergne pour Philippe Auguste », *L'Auvergne littéraire, artistique, historique*, 1937, Année 14, n°89, p. 79-87.

Fournier (P.-F.), « Clermont-Ferrand au VI<sup>e</sup> s. recherches sur la topographie de la ville », *Revue archéologique du Centre de la France*, 1976, vol. 15, n° 3, p. 343-344.

Fournier (G.), Roques (R.), « Philippe Auguste et l'Auvergne », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. 112-2, n°790-791, 2011, p. 67-117.

Fraisse (abbé H.), « Baronnie de Saint-Didier : ses premiers maîtres, dits de Saint-Didier », *Tablettes historiques du Velay*, t. 1, 1870-1871, p. 496-527.

Fraisse (abbé H.), « Origines et motifs du pouvoir temporel concédé aux évêques du Puy-en-Velay », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 1, 1870-1871, p. 529-554.

Fraisse (abbé H.), « Un épisode des Guerres de Religion à Montregard en 1591 », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 2, 1871-1872 p. 5-12.

Fraisse (abbé H.), « Le château de Rochebaron », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 3, 1872-1873, p. 117-152.

Fraisse (abbé H.), « La seigneurie de Lignon-en-Velay de 1027 - 1793 », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 5, 1874-1875, p. 322-358.

Fraisse (abbé H.), « Le château de Rochebaron (suite) », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 5, 1874-1875, p. 424-450 et p. 529-541.

Fraisse (H.), Moret (P.), « Château et domaine du Flachet. La notice brève de l'abbé Fraisse », *Chroniques Monistroliennes*, n°41, 2007, p. 113-149.

Framond (M. de), « L'ancien hôtel Roche-Savine ("Maison Miaillhe") au Puy-en-Velay », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1998, p. 77-125.

Framond (M. de), « Un partisan de Henri IV au château de Beauzac, dossier héraldique », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2001, p. 123-139.

Framond (M. de), « Les Mercoeur », p. 83 – 116 in *Odilon de Mercoeur, l'Auvergne et Cluny. La « Paix de Dieu » et l'Europe de l'an Mil*, actes du colloque de La Voûte-Chilhac, 10, 11, 12 mai 2000, édition Créer, Nonette 2002.

Framond (M. de), « À l'origine du réseau castral des évêques du Puy », p. 21 - 45 in *Châteaux du Moyen Âge de l'étude à la valorisation : Auvergne, Velay et autres exemples régionaux*, Actes du colloque du Puy-en-Velay (3-5 juin 2004), éd. Société académique du Puy, 2008.

Framond (M. de), Galland (B.), « Description de la chapelle Saint-Pierre de Bilhac à Polignac » *Cahiers de la Haute-Loire* 2011, p. 31-63.

Framond (M. de), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.) dir. *Les bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier, histoire et archéologie d'une congrégation, actes du colloque des 7-8-9 novembre 1997*, Le Puy, Cahiers de la Haute-Loire, coll. Mémoires de la Jeune Loire et du Mézenc n°1, CERCOR, Le Monastier-sur-Gazeille, 1998.

Fray (J.-L.), « Des *civitates* aux cités épiscopales, continuité et mutations (fin IV<sup>e</sup> – début XI<sup>e</sup> s.) », p. 225-230 in Martin (D.) dir. *L'identité de l'Auvergne : mythe ou réalité historique*, éd. Créer, 2002.

Fray (J.-L.), « Sous la menace de la guerre », p. 263-266 in Martin (Daniel) dir. *L'identité de l'Auvergne : mythe ou réalité historique*, éd. Créer, 2002.

Fray (S.), « La juridiction de l'évêque du Puy sur sa ville au prisme des privilèges royaux (X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) », p. 195-201 in Fourniel (B.) dir., *La justice dans les cités épiscopales du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, Presses de l'Université Toulouse Capitole, Toulouse, 2014 (Études d'histoire du droit et des idées politiques, 19).

Fray (S.), « À propos du diplôme accordé par Louis VII à l'Église Notre-Dame du Puy », *Bulletin historique de la société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire*, t. 91, 2015, p. 25-45.

Fray (J.-L.), Pérol (C.) dir. *L'historien en quête d'espaces : actes du colloque*, Clermont-Ferrand, printemps 2002, Centre d'histoire Espaces et Cultures (Clermont-Ferrand), Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal, 2004.

Gaillard (Y.), *Rapport de fouilles du site de Mons à Saint-Pal-de-Mons*, Circonscription des antiquités préhistoriques et historiques d'Auvergne, Ministère de la Culture, 1972, 1988, 1989, 1990.

Gaillard (Y.), *Rapport de sondages –Bas-en-Basset, Château de Rochebaron*, Circonscription des antiquités préhistoriques et historiques d'Auvergne, Ministère de la Culture, 1981.

Gaillard (Y.), *Rapport de sondages –Bas-en-Basset, Château de Rochebaron*, Circonscription des antiquités préhistoriques et historiques d'Auvergne, Ministère de la Culture, 1982.

Galland (B.), « La chapelle Saint-Roch de Montbonnet », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1992, p. 71-104.

Galland (B.), Sanial (B.), « Le portail roman de l'église de Vernassal et les portails à arc à décor polylobé en Velay », *Bulletin de la Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire*, t. 82, 2006, p. 155-169.

*Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa; qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciae vicinarumque ditionum ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora deducitur et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis*. 16 volumes ; t. 2 : province de Bourges, 1720, *instrumenta ad aniciensem ecclesiam spectantia*, col. 221 à 262.

Gaussin (P.-R.), *Huit siècles d'histoire : l'abbaye de la Chaise-Dieu. 1043-1790*, Brioude, Almanach de Brioude, 1967.

Gaussin (P.-R.), « Cinq siècles de politique matrimoniale chez les Polignac », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1975, p. 53-80.

Gauthier (F.), « Polignac – Forteresse (billetterie-boutique) », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Auvergne, mis en ligne le 01 mars 2006.

Gauthier (F.), « Brioude – Le Bourg », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Auvergne, mis en ligne le 01 mars 2006.

Gauthier (F.), « Brioude – Basilique Saint-Julien (porche nord) », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Auvergne, mis en ligne le 01 mars 2007.

Gauthier (F.), « Brioude – Place de la Résistance (le Clos Saint-Verny) », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Auvergne, mis en ligne le 01 mars 2007.

Gauthier (F.), *Yssingeaux, Esplanade du Garde-Temps, place du Prieuré et Boulevard Saint-Pierre*, Rapport de diagnostic archéologique, Inrap, DRAC-SRA Auvergne, 2013.

Génicot (L.-F.), « À propos de l'immobilisme formel des tours seigneuriales au bas Moyen Âge », p. 5-16 in Cauchies (J.-M.), Guisset (J.), dir. *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.*, Actes duc Colloque international Écaussinnes-Lalaing, 22-24 mai 2003, Turnhout : Brepols, 2005.

Gentili (F.), Lefèvre (A.), Mahé (N.), *L'habitat du haut Moyen Âge en Île de France*, Supplément au Bulletin archéologique du Vexin français, n°1, Centre de Recherches Archéologiques du Vexin Français, Programme Collectif de Recherche, bilan 2002/2003, Guiry-en-Vexin, 2003.

Gergen (T.), « Droit canonique et protection des "cercles de paix" », *Cahiers de recherches médiévales* 8 | 2001, [En ligne], mis en ligne le 13 mars 2008.

Gissey (Odo de), *Discours historique de la très ancienne dévotion à Nostre Dame du Puy et de plusieurs belles remarques concernant particulièrement l'histoire des évêques du Velay et autres choses tant ecclésiastiques que séculières, le tout recueilly des anciens et modernes auteurs*, Lyon 1620, réimpr. Le Puy-en-Velay : Bernard Pays, 1986.

Giulato (G.), *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Documents d'Archéologie Française n°33, éd. de la Maison des sciences de l'Homme, Paris : 1992.

Giulato (G.), « Insécurité et mise en défense du village en Lorraine médiévale », p. 35-52 in Desplat (C.) éd. *Les villageois face à la guerre (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Actes des XXII<sup>es</sup> Journées Internationales de l'Abbaye de Flaran, 8, 9, 10 septembre 2000, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 2002.

Gonin (L.), *Réhabilitation d'un ancien corps de bâtiment au château du Charrouil*, architecte DPLG, 17 rue Armand Fallières, 63100 Clermont-Ferrand, mai 2000.

Gounot (R.), *Collections lapidaires du musée Crozatier du Puy-en-Velay, essai de catalogue des fragments accompagné de notes sur leurs contextes archéologiques et sur les monuments d'où ils proviennent*, Musée Crozatier, 1957.

Gounot (R.), *Archéologie gallo-romaine en Haute-Loire*, Le Puy-en-Velay : Les Cahiers de la Haute Loire, 1989.

Grasset (A.), *Le château d'Arlempdes en Haute-Loire et sa chapelle castrale*, maîtrise d'histoire de l'art sous la direction d'Anne Courtillé et Bruno Phalip, Université Clermont II, 2004, 3 vol.

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, coll. Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, Paris, Les Belles Lettres, 2005, 2 vol.

Grellet (F.), « Notice sur le Château d'Allègre et son système de fortification », p. 582-611 *compte rendu du congrès scientifique de France XXII<sup>e</sup> session 1855*, Le Puy : Marchessou, vol. 2. 1856.

Guglielmi (N.), « L'image de la porte et des enceintes d'après les chroniques du Moyen Âge (Italie du Nord et du Centre) », p. 103-220, in *Fortifications, portes de villes, places publiques, dans le monde méditerranéen*, textes réunis par Jacques Heers, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1985.

Guichard, G. (de Neufbourg), *Chartes du Forez, antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle - Macon - Paris : (Protat)*, 1933-1980, 17 vol.

Guigue (G.), *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez & Beaujolais 1356-1369*, Lyon, impr. Vitte & Perussel, 1886.

Guillot (F.) dir. *Châteaux pyrénéens au Moyen Âge, naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en comté de Foix, Couserans et Comminges*, La Louve éditions, 2009.

Guyotjeannin (O.), *Episcopus et comes. Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France (Beauvais-Noyon, X<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> s.)*, Genève : Droz, 1987 (Mémoires et documents, 30).

Hartmann-Nussbaum (S.), *Le Vivarais-Lignon, Cantons de Saint-Agrève, Ardèche, Tence, Haute-Loire*, Clermont-Ferrand : Association Étude du patrimoine auvergnat, 2000.

Heede (I.), *Études Locales*, Le Puy-en-Velay, Bernard Rousset Libraire, 1874.

Heers (J.), *Le clan familial au Moyen Âge : étude sur les structures politiques et sociales des milieux urbains*, rééd. 1974, coll. Quadrige, P.U.F. 1993.

Hélas (J.-C.), « Le manse en Gévaudan au milieu du XV<sup>e</sup> s. », p. 173-178 in *Cadres de vie et société dans le Midi médiéval, hommage à Charles Higounet, Annales du Midi* t. 102 n°189-190, janv.-juin 1990.

Henigfeld (Y.), Masquillier (A.) dir. *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace : XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.*, Dijon: Revue Archéologique de l'Est (RAE): Société archéologique de l'Est, 26<sup>e</sup> Supplément, 2008.

Higounet (C.), « Bastides et frontières », *Le Moyen Âge*, n°54, 1948, p. 113-130.

Hombert (C.), *Château de Rochebaron, Sondage n°90/ 39 AH, Août 1990, commune de Bas-en-Basset, Haute-Loire*, Circonscription des antiquités préhistoriques et historiques d'Auvergne, Ministère de la Culture.

Hombert (C.), *Château de Rochebaron, Sondage n°93/ 70 AH, été 1992, commune de Bas-en-Basset, Haute-Loire*, Circonscription des antiquités préhistoriques et historiques d'Auvergne, Ministère de la Culture.

Hombert-Bruyère (C.), *Château de Rochebaron, Sondage n°97/ 38 AH, 1997, commune de Bas-en-Basset, Haute-Loire*, Circonscription des antiquités préhistoriques et historiques d'Auvergne, Ministère de la Culture.

Hourlier (T.), « La fortification des églises aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> s. en Forez, en Velay, en Vivarais », *Bulletin Historique du Haut-Pilat*, 1992, n° 5, p. 13-25.

Iognat-Prat (D.) Palazzo (É.) Russo (D.) dir. *Marie, le culte de la vierge dans la société médiévale*, éd. Beauchesne, Paris 1996.

Iogna-Prat (D.), Zadora-Rio (É.), « Formation et transformations des territoires paroissiaux », *Médiévales* [En ligne], 49 | automne 2005, mis en ligne le 05 mars 2008.

Jacotin (A.), *Inventaire sommaire de la série G (G1-730)*, 1903.

Jacotin (A.), *Preuves de la Maison de Polignac*, éd. Leroux, 1898-1906, 6 vol.

Jacotin (A.), « Siège de Craponne en 1163 » *Tablettes Historiques du Velay*, t. 1 1870-1871, p. 22.

Jacquier (É.), « Touiry-sur-Bresbre, une maison forte du Bourbonnais », p. 443-451 in *Congrès Archéologique de France 146<sup>e</sup> session « Bourbonnais » 1988*, Société Française d'Archéologie, Musée des Monuments Français, Paris 1991.

Jacquier (É.), *Les châteaux médiévaux en Bourgogne du Sud d'après les comptes du bailliage de Charolles*, thèse art et archéologie, sous la direction d'Anne Prache, Université Paris IV Sorbonne, 1995, 4 vol.

Jacquier (É.), « Les châteaux bourguignons pendant la guerre de cent Ans. Leur mise en défense: artillerie, garnisons, campagnes de fortification », *Château Gaillard – Études de castellologie médiévale*, t. XIX, *Actes du colloque international de Graz (Autriche) - 22 -29 août 1998*, 2000, p. 149 - 165.

Jacquier (É.), « Échiffe et fenêtre flamande, deux éléments prépondérants de la défense dans les châteaux bourguignons au XV<sup>e</sup> s. », p. 109-128 *in* Poisson (J.-M.), Schwien (J.-J.) *et alii*. *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, Actes du colloque de Lons-le-Saunier, 23-25 octobre 1997, Coll. Architecture, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004.

Jean-Marie (L.), « Du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s. : une forteresse, un lieu de pouvoir et de résidence, un espace d'activités », p. 25-35 *in* Guillot (B.) dir, *Forges médiévales et écurie de la Renaissance au château de Caen*, CRAHAM, série Antique et Médiévale, Presses Universitaires de Caen 2015.

Jolly (V.), « Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne). La tour Sarrasine », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre, BUCEMA* [En ligne], 9, 2005, mis en ligne le 09 avril 2009.

Jourda de Vaux (G. de), *Les châteaux historiques de la Haute-Loire castels, maisons fortes, manoirs*, Le Puy : Peyrellier, t. 1, 1911 ; t. 2, 1918.

Jourda de Vaux (G. de), *Le nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy*, Le Puy : Lyon, 1924-1933, 7 vol.

Journot (F.), *Archéologie des châteaux médiévaux de la montagne héraultaise : haut bassin de l'Orb et bassin de la Lergue : X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.*, thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Xavier Barral i Altet, Université de Rennes II, 1990.

Journot (F.), « Archéologie du bâti », p. 133-157 *in* *La construction en pierre*, Paris : Errance, 1999.

Juenin (P.), *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Philibert de la ville de Tournus*, Dijon, 1733.

Kersuzan (A.), *Défendre la Bresse et le Bugey (1282-1355)*, Presses Universitaires de Lyon, 2005.

Kloutz (N.), « La seigneurie du prieuré de Chamalières (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1973, p. 27-67.

Kurzaj (M.-C.), *Peuplements et échanges entre Gaule interne et Gaule méditerranéenne dans le sud-est du Massif central à la fin du Second âge du fer (160 - 25 avant J. C.)*, sous la direction de Jean-Paul Guillaumet et de Fabienne Olmer, Université de Bourgogne, 2012.

La Conterie (F. de), « La reconstruction du château du Monastier Saint-Chaffre par Charles de Saint-Nectaire (1525) », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1972, p. 87-91.

La Conterie (F. de), *Noms de terroirs vellaves*, Le Puy-en-Velay, Brioude : éd. Watel, 1978.

La Conterie (F. de), *Les noms de lieux en -ac dans l'ancien diocèse du Puy*, Les Cahiers de la Haute-Loire, Le Puy : 1989.

La Conterie (F. de), « Châteauneufs en Velay et Vivarais et remarques sur les biens des chartreux de Bonnefoy entre le Mont-Mézenc et le Monastier-Saint-Chaffre », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1992, p. 47 – 70.

Lacoste (J.), « L'église Saint-Georges-de-Saint-Paulien », p. 499-522 in *Congrès Archéologique de France, 133<sup>e</sup> session Velay, 1975*, Société Française d'Archéologie, 1976.

Lacour (R.), *Le gouvernement de l'apanage du duc Jean de Berry (1360-1416)*, Paris : Picard, 1934.

Laffont (P.-Y.), « Le château du Mézenc, histoire et archéologie d'un site controversé », *Cahiers du Mézenc*, n° 9 juillet 1997, p. 27-93.

Laffont (P.-Y.), *Châteaux, pouvoirs et habitats en Vivarais, X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.*, thèse pour le doctorat nouveau régime d'histoire, Université Lyon II, sous la direction de Marie-Thérèse Lorcin, 1998, 4 vol.

Laffont (P.-Y.), « Les Montlaur : une branche cadette des vicomtes de Polignac ? », *Revue du Vivarais* 1998, p. 77-82.

Laffont (P.-Y.), « Le château du Mézenc, histoire et archéologie d'un site controversé, 2<sup>e</sup> partie : les résultats des fouilles archéologiques » *Les Cahiers du Mézenc*, n°11, juillet 1999, p. 73-93.

Laffont (P.-Y.), *Atlas des châteaux du Vivarais (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.)*, DARA n°25, Lyon, 2004.

Laffont (P.-Y.), « Une source fiscale au service de la restitution des espaces ruraux médiévaux : les Estimes vivaraises de 1464 » p. 75 – 90 in Fray (J.-L.), Pérol (C.) dir. *L'historien en quête d'espaces : actes du colloque*, Clermont-Ferrand, printemps 2002, Centre d'histoire Espaces et Cultures (Clermont-Ferrand), Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal, 2004.

Laffont (P.-Y.), *Châteaux du Vivarais : pouvoirs et peuplement en France méridionale, du haut Moyen Âge au XIII<sup>e</sup> s.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2009.

Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial de Guillaume Revel : châteaux, villes et bourgs du Forez au XV<sup>e</sup> s.* Lyon : Association de liaison pour le patrimoine et l'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne : Publications de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2011.

Laffont (P.-Y.), Framond (M.-de), Sanial (B.) dir. *Châteaux du Moyen Âge de l'étude à la valorisation : Auvergne, Velay et autres exemples régionaux*, Actes du colloque du Puy-en-Velay (3-5 juin 2004), éd. Société académique du Puy, 2008.

Lagrevol (A. de), « Possessions de l'abbaye d'Ainay dans le diocèse du Puy. Bulles de 1106 - 1152 – 1250 », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 3, 1872-1873, p. 506 et suiv.

Lagrue (J.-P.), « Les bourgs castraux en Basse-Provence occidentale : genèse et organisation (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) », p. 97- 111, in Bourin (M.), Caille (J.), Debord (A.), *Morphogenèse... op. cit.*

Lascombe (A.), « Deux documents sur le château de Servissas », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 2, 1871-1872 : p. 35-39.

Lascombe (A.), « Mazengon » *Tablettes Historiques du Velay*, t. 4, 1873-1874, p. 249-251.

Lascombe (A.), « Espaliou : histoire et légende », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 3, 1874-1875, p. 314-322.

Lascombe (A.), « Notre-Dame-des-Tours », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 4, 1873-1874, p. 389-399.

Lascombe (A.), « Hommage du chapitre de Saugues aux seigneurs de Peyre (1377) », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 7, 1876-1877, p. 297-302.

Lascombe (A.), « Documents sur les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Velay (1294) », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 8, 1877-1878, p. 319-325.

Lascombe (A.), « Privilège accordé par Guillaume, doyen de l'église du Puy, à Bernard, gardien de l'église Saint-Michel d'Aiguilhe, pour l'établissement d'un cimetière à Aiguilhe (1088) », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 8, 1877-1878, p. 374-376.

Lascombe (A.), *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy (1154 – 1741)*, Le Puy : Bérard-Rousset, 1882.

Lascombes (E.), « Les seigneurs de Poinçac », *Mémoires et Procès-Verbaux de la Société Agricole et scientifique de la Haute-Loire*, t.4. Le Puy, impr. Marchessou, 1886, p. 224-276.

Lauranson (R.), « Le Mont-Mallorum » in Rapport annuel 2006 du PCR, *Sites fortifiés et occupations de hauteur en Auvergne de l'âge du bronze final à la fin des âges du fer*, coordonné par P. Pion, mis en ligne le 4 mai 2012, consulté le 20 mai 2015, URL : <http://archeograv.fr/le-mont-mallorum/>

Lauranson-Rosaz (C.), *L'Auvergne carolingienne et ses marges (Velay, Gévaudan) du 8<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> s. La fin du monde antique ?* Le Puy-en-Velay : Les Cahiers de la Haute Loire, 1987.

Lauranson-Rosaz (C.), « Le Velay de l'an mil. Le diocèse du Puy à la fin du X<sup>e</sup> s. », p. 9-25 in *La Paix de Dieu X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.* Actes du colloque, Le Puy, septembre 1987. Le Puy, Conseil Général de la Haute-Loire, 1988.

Lauranson-Rosaz (C.) « La Paix populaire dans les montagnes d'Auvergne au X<sup>e</sup> s. », p. 289-333 in *Maisons de Dieu et hommes d'église*, Florilège en l'honneur de Pierre-Roger Gaussein Saint-Étienne, 1992.

Lauranson-Rosaz (C.), « De l'*oppidum* antique au *castrum* féodal », p. 412-414 in Thomas (R.) dir. *Châteaux de Haute-Loire. Dix siècles d'Histoire*, éd. Watel, 1993.

Lauranson-Rosaz (C.), « Vicomtes et vicomtés en Auvergne et dans ses marges (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.) », p. 213-222 in Débax (H.) dir. *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Actes du colloque tenu à Albi, 6-8 octobre 2006, Toulouse : Presses universitaires du Mirail, Collection Tempus, 2008.

Lauranson-Rosaz (C.), Framond (M. de), « Des Chapuis à la belle bouchère. Aux origines de l'émancipation urbaine du Puy-en-Velay », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2010, p. 25-58.

Lauranson-Rosaz (C.), Ganivet (P.), « Saint-Chaffre des origines aux lendemains de l'an mil : une abbaye en marge », p. 27-47 in Framond (M. de), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.) dir. *Les bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier, histoire et archéologie d'une congrégation, actes du colloque des 7-8-9 novembre 1997*, Le Puy, Cahiers de la Haute-Loire, coll. Mémoires de la Jeune Loire et du Mézenc n°1, CERCOR, Le Monastier-sur-Gazeille, 1998.

Lauranson-Rosaz (C.), Moret (P.), « Les étranges volontés dernières de François Bayle, seigneur de Martinas », *Chroniques Monistroliennes*, n°41, 2007, p. 63-67.

Lauwers (M.), « Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge », *Médiévales*, 49, 2005, p. 11-32.

Lauwers (M.), « De l'*incastellamento* à l'*inecclesiamento*. Monachisme et logiques spatiales du féodalisme », p. 315-338 in Iognat-Prat (D.), Lauwers (M.), Mazel (F.), Rosé (I.) dir. *Cluny, les moines et la société au premier âge féodal*, Centres d'études clunisiennes, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Lauwers (M.), Mazel (F.), « Introduction. Le rôle de l'*ecclesia* dans le processus d'encadrement des hommes au « premier âge féodal » », p. 275-278 in Iognat-Prat (D.), Lauwers (M.), Mazel (F.), Rosé (I.) dir. *Cluny, les moines et la société au premier âge féodal*, Centres d'études clunisiennes, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Lefebvre (H.), « La production de l'espace » p. 15-32 in *L'Homme et la société*, n° 31-32, 1974. Sociologie de la connaissance marxisme et anthropologie.

Leguai (A.), « Les révoltes rurales dans le royaume de France du milieu du XIV<sup>e</sup> s. à la fin du XV<sup>e</sup> s. », *Le Moyen Âge* n°88, 1982, p. 49-76.

Lemaître (J-L), *Cartulaire de la chartreuse de Bonnefoy*, Paris, éd. du CNRS, 1990.

Lepetit (B.), Pumain (D.) dir. *Temporalités urbaines*. Paris: Anthropos, 1993, coll. « Villes ».

Leroy-Ladurie (E.), *Montaillou, village occitan : de 1294 à 1324*, Paris, Gallimard 1975.

Lescuyer-Mondésert (J.-M.) « Construction, entretien, réparations des fortifications aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. dans les régions qui correspondent à l'actuel département de l'Ain, d'après les documents non littéraires », *Bulletin philologique et historique du CTHS*, 1978, p. 165-181.

Liégard (S.), *Tour du chevalier Combafort, Le Puy-en-Velay (Haute-Loire)*, rapport d'intervention archéologique, SRA Auvergne, 1991.

Lorans (É.), *Le Lochois du haut Moyen Âge au XIII<sup>e</sup> s. : territoires, habitats et paysages*, Tours, Université de Tours, 1996.

Malègue (H.), *Éléments de statistique générale du département de la Haute-Loire (suivi de) Dictionnaire statistique des lieux habités*, Paris 1872.

Mamet (P.), *Monistrol-sur-Loire et les communes du canton. Beauzac La Chapelle-d'Aurec-Les Villettes-Saint-Maurice-de-Lignon Sainte-Sigolène*. Monographie illustrée, par Pierre du Velay, éd. Le Puy : Régis Marchessou, imp. 1901.

Mallay (É.), « Le château de Bouzols », *Mémoires et Procès Verbaux de la société agricole et scientifique de la Haute Loire*, t. 11, 1900, p. 243-245.

Manciulescu (S.), *Château de Rochebaron, Commune de Bas-en-Basset, Haute-Loire, Étude préalable à la mise en sécurité du donjon et au traitement de la partie sommitale*, délégué ACMH, rapport de synthèse, Ministère de la Culture-DRAC Auvergne, avril 1998, 4 vol.

Mandet (F.), *L'ancien Velay, histoire, archéologie, moeurs, topographie*, 1851, impr. P. A. Desrosiers à Moulins. Vol 5 planches et atlas.

Mandet (F.), *Monuments historiques de la Haute-Loire et du Velay, archéologie et histoire*, coll. Monographies des villes & villages de France, Office d'édition & de diffusion du livre d'histoire, coll. Dir. Par M.-G. Micberth, 1994 réédition de l'ouvrage de 1862.

Marteau (D.), « Montorcier », *Bulletin annuel de l'association des amis du Vieux Saint-Bonnet*, n°1, 1976, n.p. VI et suivantes.

Marteau (D.), « Montorsier 1978 – sondages archéologiques », *Bulletin annuel de l'association des amis du Vieux Saint-Bonnet*, n°4, 1979, p. 3-20.

Martin (D.) dir. *L'identité de l'Auvergne : mythe ou réalité historique*, éd. Créer, 2002.

Martinez (D.), *De la cité arverne au diocèse de Clermont. Topographie ecclésiastique, fortifications et peuplements de l'Auvergne entre Antiquité Tardive et haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.) : une approche archéologique*, thèse d'histoire de l'art et d'archéologie, sous la direction de Bruno Phalip, Université de Clermont-Ferrand II, 2017.

Marty (J.-P.), *La maison rurale en Velay et Brivadois. Contribution à un inventaire régional*, Les cahiers de construction traditionnelle, éditions Créer, Saint-Just-près-Brioude, 2010.

Mathevet (C.), « Les espaces castraux en Forez aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> s. : état de la question », p. 101 – 122, in *Histoire et archéologie du Forez médiéval*, volume 1, LIGER, LA DIANA, GRAL, 2005.

Mathevet (C.), « Montbrison », p. 79-90 in Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial de Guillaume Revel : châteaux, villes et bourgs du Forez au XV<sup>e</sup> s.* Lyon : Association de liaison pour le patrimoine et l'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne : Publications de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2011.

Mathevet (C.), « Étude de la Haute-cour du *castrum* de Couzan (bilan de cinq ans d'investigations archéologiques) », p. 88 – 111, *Bulletin de la Diana*, t.70, Montbrison, 2011.

Mathevet (C.), « La fortification en Forez au *Moyen Âge* et l'Armorial de Guillaume de Revel » in Laffont (P.-Y.) dir. *L'Armorial ... op. cit.*, p. 57 et suiv.

Mathieu (R.), « Craponne à travers les âges », *Cahiers de Craponne et de sa région*, 1981, p. 5-30 (haut-Moyen Âge).

Mathieu (R.), « Craponne à travers les âges », *Cahiers de Craponne et de sa région*, t. 5, 1983, p. 4-20.

Mathieu (R.), « Châteaux oubliés en pays craponnais », *Cahiers de Craponne et de sa région*, t. 12-13, 1990-1991, p. 39-58.

Mathieu (R.) « Chanteloube et son château », *Cahiers de Craponne et de sa région*, t. 20, 1998, p. 63 – 78.

Mathieu (R.), Profit (A.), « Les fouilles de la Montthiade », *Cahiers de Craponne et de sa région*, t. 11, 1989.

Mazel (F.), « Seigneuries châtelaine et seigneurie ecclésiastique au « premier âge féodal ». Puissants laïcs, chapitres castraux et relève monastique dans le Nord-Ouest de la Francie », p. 401-416 in Iognat-Prat (D.), Lauwers (M.), Mazel (F.), Rosé (I.) dir. *Cluny, les moines et la société au premier âge féodal*, Centres d'études clunisiennes, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

Meirion-Jones (G.), Impey (E.) Jones (M.), ed., *The seigneurial Residence in Western Europe AD ca 800-1600*, BAR International Series 1088, Archeopress (Oxford), 2002.

Meissonnier (A.), *Le Gévaudan sous l'empire du roi : le sens politique du procès et du paréage entre l'évêque de Mende et le Roi de France, 1269-1307*, sous la direction d'Olivier Guyotjeannin, thèse diplôme d'archiviste-paléographe : Histoire médiévale : Paris, École Nationale des Chartes : 2011.

Mérel-Brandenburg (B.), « Le baptistère Saint-Jean du Puy-en-Velay (Haute-Loire) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA 15 | 2011*. [En ligne].

Mesqui (J.), « Les fortifications des portes avant la guerre de 100 ans », *Archéologie Médiévale* t. XI, 1981, p. 203-229.

Mesqui (J.), *Châteaux et enceintes de la France Médiévale, de la défense à la résidence*, collection Grands Manuels, Picard Editeur, 2 vol, t. 1. Les organes de la défense. t. 2. La résidence et les éléments d'architecture, 1991 et 1993.

Meyer (W.), « Basses-cours : Remarques sur la variété topographique et fonctionnelle des constructions et sur le flou terminologique », *Château Gaillard* 21, 2004, Publication du CRAHAM, p. 215-227.

Mick (C.), *Notice historique sur la baronnie et les seigneurs de Rochebaron*, Yssingaux, impr. Auguste Dulac, 1874.

Millery (C.), *Genèse et implantation du site de Chalencon en Haute-Loire*, Master 1 sous la direction d'Anne Baud, Université Lumière Lyon II, 2006, 2 vol.

Monatte (F.), *Coubon Autrefois*, 1980.

Monicat (J.), *Les grandes compagnies du Velay 1358-1392, Histoire du Velay pendant la guerre de 100 ans*, Paris : Champion Édouard, 1928.

Morel (D.), *Tailleurs de pierre, sculpteurs et maîtres d'œuvre dans le Massif central. Le monument et le chantier médiéval dans l'ancien diocèse de Clermont et les diocèses limitrophes (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, thèse d'histoire de l'art et d'archéologie, sous la direction de Bruno Phalip, Université de Clermont-Ferrand II, 2009, 5 vol.

Morel (D.), Picot (J.), « La couleur de la ville médiévale. Matériaux et identité urbaine des centres politiques d'Auvergne (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) », p. 141-153 in Lorenz (J.), Blary (F.), Gély (J.-P.) dir. *Construire la ville. Histoire urbaine de la pierre à bâtir*, Actes du 137<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques « Composition (s) urbaines (s) », Tours, 23-28 avril 2012, Collection CTHS-Sciences n°14, éd. du CTHS, 2014.

Morsel (J.), *L'Aristocratie médiévale: la domination sociale en Occident, V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.*, Paris : Armand Colin, 2004.

Moret (P.), « Abbé Henri Fraisse, notice sur la seigneurie du Chambon », *Chroniques Monistroliennes* n°28, 1993, p. 7 et suiv.

Mounier (J.), « Histoire du château de la Tour », *Journal du Groupe de Recherche et mise en Valeur du Passé*, Association d'histoire de Saint-Sigolène "Sainte Sigolène autrefois" Saint-Étienne 1900n°4 janvier 1973. .

Murat (L.), Navetat (M.) dir. *Le château de Domeyrat, (Haute-Loire), étude de bâti et fouille de la cour, de travaux Monuments Historiques 2007-2008*, Hadès – CG 43, 2012.

Navetat (M.), « *Bâtiments aux Mâchicoulis* », *Le Puy-en-Velay (Haute-Loire), étude archéologique du Bâti*, rapport final d'opération archéologique, Bureau d'investigations archéologiques Hadès, DRAC-Auvergne, 2010.

Navetat (M.) dir., *Hôtel-Dieu, Le Puy-en-Velay (Haute-Loire), étude archéologique du bâti*, rapport final d'opération archéologique, Bureau d'investigation archéologiques Hadès, DRAC-Auvergne, 2013, 3 vol.

Nectoux (É.) *Saint-Paulien, abords sud de l'église*, rapport de fouilles, S.R.A. Auvergne, Association A.M.B.R.E.S. 2006.

Neu (F.), Perron (F.), « L'ancienne commanderie de Saint-Jean-la-Chevalerie au Puy, ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem », p. 330-353 in *Congrès Archéologique de France, 13<sup>e</sup> session Velay (1975)*, Paris 1976.

Neufbourg (G. Courtin comte de), « Puissance relative du comte et des seigneurs en Forez au XIII<sup>e</sup> s. », *Le Moyen Âge*, t. 61, 1955, p. 405-432.

Nicolas (R.), « La répartition géographique de l'habitat rural dans le Velay sud-oriental en 1936 », *Cahiers de la Haute-Loire* 1980, p. 171 – 208.

Nicolas (R.), « L'architecture rurale sur le plateau du Mézenc », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1980, p. 131 – 174.

Nicolas (N.), « Les travaux de défense des châteaux delphinaux pendant la guerre de cent ans », *Archéologie Médiévale*, tome XXX-XXXI, CNRS Editions, 2001, p. 175-198.

Nissen-Jaubert (A.), Jesset (S.), *L'habitat rural du Moyen Âge en Région Centre*, Rapport d'activité du Projet Collectif de Recherche, Tours, Inrap-CNRS, 2007.

Nodier (C.), Taylor (J.), Cailleux (J. de), *Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France*, Paris 1829, 2 vol.

Noizet (H.), « Le vocabulaire topographique de Saint-Julien de Brioude chez Grégoire de Tours », p. 272- 278 in Dubreucq (A.), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.), Saudan (M.), *Saint-Julien et les origines de Brioude*, Actes du colloque international organisé par la ville de Brioude du 22 au 25 septembre 2004, Almanach de Brioude, CERCOR, 2007.

Nortier (M.), *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France*, t. IV (1er novembre 1215-14 juillet 1223), Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), 1979.

Pacaut (M.) dir. *Odilon de Mercœur. L'Auvergne et Cluny : La « Paix de Dieu » et l'Europe de l'an mil*, (Actes du colloque de Lavoûte-Chilhac des 10, 11, et 12 Mai 2000), Nonette, Éditions Créer, 2002.

Pachtem (M.), *Les édifices du Mézenc – Meygal : architecture et sculpture des églises de l'ancien diocèse du Puy (XII<sup>e</sup> s.)*, mémoire de maîtrise Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2, 2003. 2 vol.

Palazzo (É.), « Marie et l'élaboration d'un espace ecclésial au haut Moyen Âge », p. 313-325 in Iognat-Prat (D.) Palazzo (É.) Russo (D.) dir. *Marie, le culte de la vierge dans la société médiévale*, éd. Beauchesne, Paris, 1996.

Paloumbas (D.), *Du castrum à la maison : villages castraux et habitat en vicomté de Turenne (X<sup>e</sup> s.-milieu du XIV<sup>e</sup> s.)*, thèse de doctorat histoire et archéologie sous la direction de Nelly Pousthomis-Dalle, Jean-Loup Abbé, Université de Toulouse-Le Mirail. 5 vol.

Pandraud (É.), *Le Puy et ses environs vus par d'anciens artistes*, Le Puy, Les Arts, 1975.

Parent (D.), « La Chaise-Dieu - Bâtiment Lafayette », p. 73-74, *Bilan Scientifique Régional (BSR)*, SRA Auvergne, DRAC 2008.

Parron-Kontis (I.), Reveyron (N.) dir. *Archéologie du bâti, pour une harmonisation des méthodes*, éditions Errance, 2005.

Pau (A.), « La chambre d'Apollon du château de Polignac et ses peintures murales », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2008, p. 135-175.

Paul (G.), « Le château et la paroisse de Murs », *Bulletin de la société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire*, t. 29, 1949, p. 65-66.

Paul (G.), *Armorial général du Velay et des enclaves de l'Auvergne, du Gévaudan, du Vivarais et du Forez formant le département de la Haute-Loire*, 1912, Laffitte Reprints, Paris : réimpression Honoré Champion Editeur, Marseille juin 2002.

Payrard (abbé J.-B.), *Documents inédits relatifs à l'histoire de Notre-Dame du Puy et du Velay*, 1<sup>ère</sup> layette de l'inventaire, Chartrier, Le Puy, Marchessou, 1868.

Payrard (abbé J.-B.), « Chomelix-le-Bas », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 2, 1871-1872 : p. 19-30, p. 63-73, p. 376-381 et t. 3, 1872-1873, p. 64-79.

Payrard (abbé J.-B.), « Documents inédits concernant les différends des évêques du Puy avec les vicomtes de Polignac (1229, 1273, 1306) », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 6, 1875-1876, p. 501-531.

Payrard (abbé J.-B.), « Documents inédits relatifs à l'histoire du Velay », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 7, 1876-1877, p. 1-48.

Payrard (abbé J.-B.), « Inventaire des titres de la maison de Polignac 1245-1584 », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 7, 1876-1877, p. 93-131.

Payrard (abbé J.-B.), « Extraits d'un inventaire des titres de l'évêché du Puy » *Tablettes Historiques du Velay*, t. 7, 1876-1877, p. 281 – 296.

Payrard (abbé J.-B.), « Chartes inédites concernant l'Histoire du Velay », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 8, 1877-1878 1<sup>ère</sup> série : p. 1-32, 2<sup>ème</sup> série : p. 195-226, 3<sup>ème</sup> série : p. 346-392, 4<sup>ème</sup> série : p. 511-538.

Payrard (Abbé J.-B.), « Notice historique sur le village et le château d'Arzon », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 8, 1877-1878, p. 331-361.

Payrard (abbé J.-B.), *Mélanges historiques*, publiés dans l'Écho du Velay, Le Puy : impr. Freydier, Fascicule I, 1878, Fascicule II, 1880.

Payrard (abbé J.-B.), *Nouvelle série de mélanges historiques*, publiés dans l'Écho du Velay, Le Puy : impr. Freydier, Tome I 1887 ; Tome II 1892.

Payrard (abbé J.-B.), *Nouvelle série de Mélanges historiques*, publiés dans l'Écho du Velay, Le Puy : impr. Freydier, 2 vol. 1885 et 1888.

Payrard (abbé J.-B.), *Petites éphémérides vellaviennes*, publiés dans l'Écho du Velay, Le Puy : impr. Freydier, 1889.

Péricard (J.), *Ecclesia Bituricensis : le diocèse de Bourges des origines à la réforme grégorienne*, Clermont-Ferrand : Fondation Varenne, Collection des thèses n° 7, 2006.

Perrel (J.), « Une révolution populaire au Moyen Âge : le mouvement des Capuchonnés du Puy 1182-1184 », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1977, p. 61-79.

Perrel (J.), « Le Velay dans le domaine royal : une histoire de dupes (1213) », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1981, p. 41-54.

Perrel (J.) « Entre les deux Velay, le pays des « Bois » au Moyen Âge », *Cahiers de la Haute-Loire* 1991, p. 65-79.

Perrel (J.), *Yssingeaux et le pays des Sucs. 1, Des origines au XIII<sup>e</sup> s.* coll. Histoire et Patrimoine Ville d'Yssingeaux, 1993.

Perrel (J.), *Yssingeaux et le pays des Sucs. 2, Du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s.*, association Histoire et patrimoine, Yssingeaux : Ville d'Yssingeaux, 1996.

Perrel (J.), *Yssingeaux et le pays des Sucs. 3, Du XVI<sup>e</sup> s. à la Révolution de 1789*, coll. Histoire et Patrimoine Ville d'Yssingeaux, 2000.

Perroy (É.), « La noblesse forézienne et les ligues nobiliaires de 1314 – 1315 » *Bulletin de la Diana*, Année 1960 t. 36 n°5, p. 188-221.

Pesez (J.-M.) dir. Poisson (J.-M.) éd. *Archéologie du village et de la maison rurale au Moyen Âge : vingt études sur l'habitat paysan dans la France médiévale*, Collection d'histoire et d'archéologie médiévales 5, Lyon : Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales : Presses universitaires de Lyon, 1999.

Peytremann (É.), *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> s.*, Saint-Germain-en-Laye : Association française d'Archéologie mérovingienne, 2 vol. 2003.

Peyvel (P.), « Aspects de la puissance féodale de l'évêché du Puy aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1972, p. 7-32.

Peyvel (P.), « Du syndicat au consulat : l'évolution des franchises de la ville du Puy au XIII<sup>e</sup> s. », p. 89 – 106 in *Actes du 98<sup>e</sup> congrès des Sociétés Savantes*, Saint-Étienne, 1973, philologie et histoire, t. 2.

Peyvel (P.), « Épiscopat et réseaux monastiques : le cas du diocèse du Puy », p. 373-407 in *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, CERCOM Saint-Étienne, 16-18 septembre 1985, Publications de l'Université Jean Monnet, 1991.

Phalip (B.), *Le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> s. Essai de sociologie monumentale*, sous la direction d'Anne Prache, thèse de doctorat, section histoire médiévale, histoire de l'art et archéologie, Université Paris IV, 1984, 6 vol.

Phalip (B.), *Seigneurs et bâtisseurs : le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> s.* Coll. Prestige 3, publication Clermont-Ferrand : Institut d'études du Massif central, 1993.

Phalip (B.), *Art Roman, culture et société en Auvergne. La sculpture à l'épreuve de la dévotion populaire et des interprétations savantes*, Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université Blaise Pascal, Nouvelle Série, Fascicule 46, 1997.

Phalip (B.), *Des terres médiévales en friche. Pour une étude des techniques de construction et des productions artistiques montagnardes. L'exemple de l'ancien diocèse de Clermont : Face aux élites, une approche des "simples" et de leurs œuvres*, Clermont-Ferrand : Université de Clermont II, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches en histoire de l'art médiéval, 2001.

Phalip (B.) dir. « Marges et marches médiévales », *Siècles* n° 15 Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 2002.

Phalip (B.), *Auvergne et Bourbonnais gothiques, le cadre civil*, Paris : Picard, 2003.

Phalip (B.), « Châteaux et communautés rurales en Auvergne. Entre guerres privées et protections relatives », p. 11-19 in Laffont (P.-Y.), Framond (M. de), Sanial (B.) dir. *Châteaux du Moyen Âge, de l'étude à la valorisation, Auvergne, Velay et autres exemples régionaux*,

Actes du colloque du Puy-en-Velay (3-5 juin 2004), éd. de la Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire, Cahiers de la Haute-Loire, Le Puy-en-Velay : 2008.

Phalip (B.), « L'église de Saint-Germain-Laprade (Haute-Loire), architecture et paix de Dieu », p. 301-308 in *"Ars auro gemmisque prior". Mélanges en hommage à Jean-Pierre Caillet*, Brepols 2013.

Phalip (B.), « Les matériaux de la cité épiscopale, apprentissages et pratiques ; Clermont du III<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> s. », p. 155-161, in Lorenz (J.), Blary (F.), Gély (J.-P.) dir. *Construire la ville. Histoire urbaine de la pierre à bâtir*, Actes du 137<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques « Composition (s) urbaines (s) », Tours, 23-28 avril 2012, Collection CTHS-Sciences n°14, éd. du CTHS, 2014.

Phalip (B.), Fray (J.-L.), Massoni (A.), dir. *Brioude aux temps féodaux: XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.: cultes, pouvoirs, territoire et société: actes du colloque organisé par la ville de Brioude et l'almanach de Brioude 15-17 juin 2011*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, Collection Études sur le Massif Central, 2016.

Philibert (M.), « Ossuaire et bâtiment pré-roman de l'église de Saint-Geneyss près-Saint-Paulien (Haute-Loire) » *Bulletin historique, scientifique, littéraire, artistique et agricole illustré publié par la Société scientifique et agricole de la Haute-Loire*, 1984, t. 60, p. 51-66.

Piponnier (F.) dir. *Le château d'Essertines*, collection des Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne (DARA n° 8), ALPARA, 1993.

Ploton (abbé J.), *Dunières, Heurs et malheurs d'une communauté rurale*, Le Puy, Impr. Jeanne d'Arc, 1991.

Poble (P.-É.), *Prospection-Inventaire sur les communes de Saint-Didier-en-Velay et la Séauve-sur-Semène*, Rapport d'Opération, SRA Auvergne, 1994.

Poble (P.-É.), *Prospection-Inventaire sur les communes de Saint-Didier-en-Velay, La Séauve-sur-Semène, Saint-Victor-Malescours*, Rapport SRA Auvergne, 1996.

Poble (P.-É.), *Prospection thématique sur les châteaux antérieurs au XIV<sup>e</sup> s. dans l'arrondissement d'Yssingaux (Haute-Loire)*, Rapport SRA Auvergne, 1997.

Poble (P.-É.), *La citadelle Royaliste du Velay « de la les bois » Saint Didier la Séauve dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s.* 1997.

Poble (P.-É.), *Prospection-Inventaire sur la commune d'Yssingaux*, Rapport SRA Auvergne, 1999.

Poble (P.-É.), *Saussac, baronnie diocésaine du Velay*, La Ricamarie : Yves Touron, 2000.

Poble (P.-É.), « Le château de Lapte et ses seigneurs, XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2006, p. 69- 82.

Poble (P.-É.), « Yssingaux - Saussac », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Auvergne, mis en ligne le 01 mars 2007.

Poble (P.-É.), *Les entités spatiales politiques en Gaule centrale (Auvergne, Limousin, Gévaudan, Velay) du VI<sup>e</sup> s. au milieu du XI<sup>e</sup> s. : du territorium aux territoires*, thèse de doctorat en Histoire médiévale, sous la direction de Yves Sassier, Université Paris IV, 2008.

Poisson (J.-M.) dir. *Le château médiéval, forteresse habitée (XI<sup>e</sup>- XVI<sup>e</sup> s.)*, Archéologie et Histoire : perspectives de la Recherche en Rhône Alpes, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris : D.A.F. n°32, 1992.

Poisson (J.-M.), « Le Palais des Papes d'Avignon : structures défensives et références symboliques », p. 219-228, in Boucheron (P.), Chiffolleau (J.) dir. *Les palais dans la ville. Espaces urbains et lieux de la puissance publique de la Méditerranée Médiévale*, Lyon : PUL, 2004.

Poisson (J.-M.), Schwien (J.-J.) et al. *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, Actes du colloque de Lons-le-Saunier, 23-25 octobre 1997, Coll. Architecture, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2004.

Poitrineau (A.), *L'architecture rurale française : Auvergne*, Die : éditions A Die, 1999.

Poly (J.-P.), *La Provence et la société féodale, 976-1166*, Paris, 1977.

Pomarat (M.), « Le château de Chazeaux et ses seigneurs », *Bulletin historique de la Société Académique du Puy*, t. 58, année 1982, p. 5-29.

Pomarat (M.), « La seigneurie de Treslemont », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1985, p. 85-139.

Pomarat (M.), « Marminhac, ses seigneurs et ses possesseurs », *Cahiers de la Haute-Loire* 1992, p. 105-121.

Ponsot (P.), Soulingeas (Y.), *Le château de Saint-Vidal*, Le Puy, 1987.

Porée (C.), *Le Consulat et l'administration municipale de Mende : (des origines à la Révolution)*, A. Privat (Mende), 1901.

Porée (C.), *Études d'Histoire et d'Archéologie sur le Gévaudan*, Archives Gévaudanaises t. 4 1908-1919. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère, Mende, 1919.

Portal (C.), « Les insurrections de Tuchins dans les pays de Languedoc (1382-1384) », *Annales du Midi*, t. 4, 1892, p. 443-474.

Pourrat (H.), *Chroniques de Jean Froissart [c.1337-c.1410], Batailles et brigandages en Auvergne et en Boubonnais, Berry, Limousin, Poitou, Rouergue, Quercy, Velay, Forez*,

*Lyonnais*, textes présentés par Henri Pourrat, Paris : Albin Michel, 1952.

Pradalier-Schlumberger (M.), « L'église de Dunières », p. 564-575 in *Congrès Archéologique de France, 133<sup>e</sup> session Le Velay 1975*, Société Française d'Archéologie 1976.

Prevôt (P.), Barral i Altet (X.) dir. *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> s., VI : Province ecclésiastique de Bourges [Aquitania prima]*, Paris : De Boccard, 1989 : 2 pages sur Saint-Paulien/Le Puy.

Prigent (C.) dir. *Art et société en France au XV<sup>e</sup> s.* éd. Maisonneuve & Larose, Cahors 1999.

Provost (M.), Rémy (B.), *Carte Archéologique de la Gaule, La Haute-Loire, 43*, Paris, 1994.

Rapin (T.), *Les chantiers de Jean de France, duc de Berry : maîtrise d'ouvrage et architecture à la fin du Moyen Âge*, thèse d'Histoire de l'art, Poitiers CESCUM, sous la direction de Claude Andrault-Schmidt et Jean Chapelot, 2010.

Raymond (J.), Sermet (C.), *Inventaire des sites désertés de la région de Saugues, Résultats de la prospection archéologique*, Rapport SRA Auvergne, 1997.

Raymond (J.), Sermet (C.), « Vie quotidienne d'un village de moyenne montagne à l'époque médiévale : le matériel archéologique de Montchauvet », in *Vivre dans la région de Saugues au Moyen Age : Etude du site archéologique de Montchauvet dans son contexte régional*, "Les Dossiers de Montchauvet", Volume hors série n°1 - 2005 (réédition), p. 1-73.

Régné (J.) « La vie municipale et la bourgeoisie d'Ancien Régime en Vivarais » *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 46, n°184, 1934 p. 337-359.

Régné (J.), « Les communautés à charte du Vivarais et ses autres plus vieilles communautés d'habitants d'Ancien Régime (Suite.) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 48, n°191, 1936. p. 293-307.

Rémy (C.), *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin* : 1. Le temps du *castrum*, X<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s., 2005 ; 2. La naissance du château moderne XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s., 2006. Publication Limoges : Culture & patrimoine.

Renoux (A.) dir. *Aux marches du palais : qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques*, Actes du VII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale, 9-11-septembre 1999, Le Mans, Université du Maine, 2001.

Reveyron (N.), « L'apport de l'archéologie du bâti dans la monographie d'architecture », *In Situ* 2 | 2002.

Reveyron (N.), Éneau-Brun (L.), *Saint-Germain-Laprade, Abbaye de Doue*, rapport d'opération, GRAV, DRAC-SRA Auvergne, 2015.

- Reynaud (J.-F.) dir. *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, (DARA, 23), 2002.
- Rigaudière (A.), *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen Âge, étude d'histoire administrative et financière*, PUF, Université de Rouen, Tome 1, Paris 1982.
- Rigaudière (A.), *Gouverner la ville au Moyen Âge*, Paris : Anthropos, 1993.
- Rivet (B.), *Une ville au XVI<sup>e</sup> s. : Le Puy-en-Velay*, Cahiers de la Haute-Loire, 1988.
- Roche (F.), « Les Chapeuil, entre gloire et déboire *Bulletin de la Société Académique du Puy en Velay et de la Haute-Loire*, t. 82, 2006, p. 115-128.
- Rocher (C.), « Geoffroy de Pompadour (1430-1514) », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 1 1870-1871, p. 87-96, p. 166-187, p. 215-237, p. 272-288.
- Rocher (C.), « La baronnie de Saint-Germain-Laprade » *Tablettes Historiques du Velay*, t. 1, 1870-1871, p. 314-336, p. 353-382, p. 408-432, p. 527-528 et t. 2, 1871-1872, p. 13-18 et p. 97-108.
- Rocher (C.), « La royauté en Velay », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 3 1872-1873, p. 153-199 ; t. 4 1873-1874, p. 149-176.
- Rocher (C.), « Pouillé du diocèse du Puy », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 4, 1873-1874 : p. 260-304, p. 339-358, p. 444-498, p. 508-532 ; t. 5, 1874- 1875 : p. 82-128, p. 359 – 377, p. 468-484 ; t. 6, 1875-1876 : p. 49-76, p. 285-295, p. 296- 306, p. 306-312 ; t. 7, 1876-1877 : p. 249-280, p. 303-344, p. 481-510.
- Rocher (C.), « Les Bourguignons en Velay », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 5, 1874-1875 : p. 386- 406, p. 495-508, p. 541-574 ; t. 6, p. 313-345 ; t. 8, p. 33-56, p. 237-261, p. 326-373, p. 445-475.
- Rocher (C.), « La Ligue en Velay », *Mémoires et procès-verbaux : Société agricole & scientifique de la Haute-Loire*, t. 1, 1878, p. 1-25.
- Rocher (C.), « Documents et notes sur le Velay, XIV : Accord entre l'évêque Frédol et Pons de Goudet », p. 79-89, *Mémoires et Procès Verbaux de la Société Agricole et Scientifique de la Haute Loire*, t. 2, 1881.
- Romeuf (Y.), *Vorey, réminiscence d'un passé*, éd. Société Académique, s. d. (ca. 1995).
- Romeuf (A.), « Aux marges de l'Auvergne et du Velay, le château de Cereix, commune de Saint-Jean-de-Nay : fragments lapidaires, textes, légendes antiquisantes autour d'un château détruit », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2005, p. 113-183.
- Rouche (M.), *L'Aquitaine : des Wisigoths aux Arabes*, École des hautes études en sciences sociales ; J. Touzot, 1979.

Rouchon (U.), « Les chartes de coutumes du Velay et du Brivadois. La charte d'Artias (1265) », *Bulletin historique et philologique*, 1906, p. 424-443.

Rouchon (U.), « Les chartes de franchises de Saint-Didier-la-Séauve », *Revue Historique de Droit français et étranger*, juillet-septembre 1922, p. 233-248.

Rouget (A.), *Album historique des châteaux du Velay*, 1875. Album photographique inédit. Bibliothèque Municipale du Puy-en-Velay. Fonds Cortial.

Saby (M.), *Allègre et sa région au fil des siècles*, éd. Société Académique du Puy, 1976.

Saby (M.), « La baronnie d'Allègre à la fin du XIV<sup>e</sup> s. », *Almanach de Brioude* 1986, p. 229 – 254.

Sagnard (J.), *Châteaux en Velay, Images et mirages 1875 - 1920*, éditions du Roure, 2004.

Saint-Jean (R.), « L'abbaye de Doue », p. 523-546 in *Congrès Archéologique de France 133<sup>e</sup> session le Velay, 1975*, Société Française d'Archéologie 1976.

Saint-Jean Vitus (B.), « Habitat et processus d'agglomération en Bourgogne au cours du Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.). L'apport des travaux archéologiques des années 1995-2005, contribution au bilan scientifique régional. », *Revue Archéologique de l'Est*, t. 61, 2012, p. 259-301.

Salamagne (A.), « Pour une approche typologique de l'architecture militaire : l'exemple de la famille monumentale des tours-portes de plan curviligne » *Archéologie médiévale*, n° XVIII, 1988, p. 179-213.

Salamagne (A.), « À propos de l'adaptation de la fortification à l'artillerie vers les années 1400 ; quelques remarques sur les problèmes de vocabulaire, de typologie et de méthode », *Revue du Nord*, t. LXXV, 1993, p. 809-846.

Salamagne (A.), « Archères, mâchicoulis et tours dans l'architecture militaire du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) : éléments fonctionnels ou symboliques ? », p. 77-85 in Renoux (A.) dir. *Aux marches du palais : qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques*, Actes du VII<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale, 9-11-septembre 1999, Le Mans, Université du Maine, 2001.

Salamagne (A.), « Le canon et la fortification, 1380-1430 », p. 17-35 in Cauchies (J.-M.), Guisset (J.), dir. *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.*, Actes duc Colloque international Écaussinnes-Lalaing, 22-24 mai 2003, Turnhout : Brepols, 2005.

Salamagne (A.), « Les " marques de château " , lecture d'une symbolique seigneuriale (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.) », p. 133-147, in Cauchies (J.-M.), Guisset (J.), Fondation Van der Burch, *Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. : maîtres, terres et sujets*, Mai 2009, Ecaussinnes-Lalaing, Belgium. Brepols, 2011.

Sanial (B.), *Journal de Jean Clavel du Monastier-Saint-Chaffre 1675-1703*, éd. Les Cahiers de la Haute-Loire, Le Puy-en-Velay, 2001.

Sanial (B.), « Alleyrac en Velay, notes historiques », *Bulletin Historique de la Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire* année 2013, t. 89, p. 235-239.

Sapin (C.), « Le baptistère du Puy-en-Velay (Haute-Loire) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* | BUCEMA 12 | 2008. [en ligne].

Saudan (M.), *Espaces perçus, espaces vécus : géographie historique du Massif central du IX<sup>e</sup> s. au XII<sup>e</sup> s.*, thèse de doctorat Histoire, sous la direction de Michel Parisse, Paris : Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2004, 3 vol.

Saudan (M.), « Géographie historique de l'Auvergne carolingienne », p. 11-33 in Dubreucq (A.), Lauranson-Rosaz (C.), Sanial (B.), *Brioude aux temps carolingiens*, Actes du colloque international organisé par la ville de Brioude du 13 au 15 septembre 2007, Éditions de la Société Académique du Puy et de la Haute-Loire, Almanach de Brioude, Le Puy-en-Velay, 2010.

Schmitt (J.-C.) et Oexle (O. G.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Age en France et en Allemagne : actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998)*, dir. Paris : Publications de la Sorbonne, 2002, Collection Histoire ancienne et médiévale 66.

Schneider (L.), « Villes et villages du Languedoc central : le cas du bassin moyen de l'Hérault », p. 111-130 in Gauthiez (B.), Zadora-Rio (É.) et Galinié (H.) dir. *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, 2003 (*Perspectives Villes et Territoires*, 5)

Schneider (L.), *Monastères, villages et peuplement et Languedoc central : les exemples de Saint-Sauveur d'Aniane et Saint-Sauveur de Gellone (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, thèse de Doctorat, Université d'Aix-Marseille, mai 1996.

Séraphin (G.), « Les tours féodales du Quercy », p. 127-138 in *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.*, Actes du colloque de Pau, 3-5 octobre 2002, Archéologie du Midi Médiéval, supplément n°4, Centre d'Archéologie Médiévale du Languedoc.

Settipani (C.), « L'aristocratie méridionale aux alentours de l'an mil », p. 141-157 in *Brioude aux temps carolingiens*, Actes du colloque international organisé par la ville de Brioude du 13 au 15 septembre 2007, éditions de la Société Académique du Puy et de la Haute-Loire, Almanach de Brioude, Le Puy-en-Velay, 2010.

Sève (R.), « La seigneurie épiscopale de Clermont des origines à 1357 », *Revue d'Auvergne* t. 94, 1980 n°2, p. 85 – 268.

Simon (C.), *Yssingeaux-Centre-ville*, rapports de prospection inventaire diachronique 2015 et 2016 – Groupe de recherches archéologiques vellaves (GRAV)- DRAC- SRA-Auvergne, à paraître.

Simonnet (L.), *Le peuplement dans l'Antiquité en Velay, occupation des sols et économie*, Le Puy-en-Velay : Les Cahiers de la Haute Loire, 1984.

Sirot (É.), *Noble et forte maison, l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII<sup>e</sup> s. au début du XVI<sup>e</sup> s.* Picard : Coll. Espaces médiévaux, 2007.

Soudière-Niault (J.-de la), « Haute-Loire. Polignac, découverte d'un palais roman dans un château », *Bulletin Monumental*, fascicule IV, n°164, 2006, p. 385-389.

Soulingeas (Y.), « Le Thiolent », p. 697-703 in *Congrès Archéologique de France, Le Velay, 133<sup>e</sup> session 1975*, société Française d'Archéologie, 1976.

Soulingeas (Y.), *Guide des archives de la Haute Loire*, Le Puy, 1983.

Soulingeas (Y.), « Les Cénat de l'Herm (1423-1687), une généalogie rectifiée », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1988, p. 101 – 106.

Sugny (O. de), « Rochebaron [résumé de la conférence du comte O. de Sugny dans les ruines] », *Bulletin de la Diana*, t. 35, n°4, 1957, p. 121-125.

Tavernier-Brioude (L.), *Goudet, notes sur l'histoire d'un village en Velay*, 1987.

Teulet (A.), *Layettes du Trésor des Chartes*, Laborde-Layettes, éditeur : Paris, H. Plon, 1863-1909.

Teyssier (E.), *Une seigneurie à l'écart d'un comté en marge de l'histoire : monographie de la seigneurie rurale de Monistrol-sur-loire : société, économie et archéologie IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.*, Mémoire de master 2, Mondes médiévaux, sous la direction de Nicolas Carrier, Université Jean Moulin Lyon 3, 2017, 2 vol.

Teyssot (J.), « Les relations seigneurs-villes : le cas de trois capitales de basse-Auvergne, Clermont, Riom et Montferrand du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> s. », p. 211- 222 in *Seigneurs et seigneuries au Moyen Âge* : [actes du 117<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Clermont-Ferrand, 1992, Section d'histoire médiévale et de philologie], [publ. par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Comité des travaux historiques et scientifiques] Congrès national des sociétés savantes. Section d'histoire médiévale et philologie 1995, éd. CTHS Paris.

Teyssot (J.), « Le mouvement communal en Auvergne, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. », *Annales du Midi*, t. 109 n°218, avr. – juin. 1997, p. 201- 210.

Teyssot (J.), « Les forteresses urbaines : les châteaux de Riom et Montferrand en Auvergne aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. » in *Château-Gaillard. Études de castellologie médiévale*, n°18, Rouen, 1998, p. 231-233.

Teyssot (J.), *Riom (1212-1557), capitale et bonne ville d'Auvergne*, Nonette, éd. Créer, 1999.

Teyssot (J.), « Topographie et prosopographie urbaines au Moyen Âge : l'exemple de Montferrand en Basse-Auvergne », p. 147-174, *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, t. 103, n°754, Juil.-Sept. 2002.

Teyssot (J.), « Montferrand et Riom, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. », t. 1, p. 97-105, et t. 2 (plans), p. 68-75 in *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques...*, op. cit.

Theillière (abbé J.-B.), « Bellecombe », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 1, 1870-1871, p. 76-85.

Theillière (abbé J.-B.), « Le château du Bouchet », *Tablettes historiques du Velay*, t. 3, 1873-1874, p. 423-443.

Theillière (abbé J.-B.), *Armorial des barons diocésains du Velay*, Imprimerie Freydier, 1880.

Theillière (abbé J.-B.), *Étude sur le canton de Bas-en-Basset*, Saint-Étienne, 1883.

Thiollier (N.), *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, Le Puy : R. Marchessou, Paris : A. Picard et fils, 1900, 2 vol.

Thiollier (N.), Mallay (É.), « Monographie de la cathédrale du Puy, manuscrit de l'architecte Mallay, publié avec une introduction et des notes par Noël Thiollier » *Mémoires et Procès-verbaux de la Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire*, t. 12, 1902-1903, p. 157-192.

Thomas (R.) dir. *Châteaux de Haute-Loire. Dix siècles d'Histoire*, éd. Watel, 1993.

Thomas (R.) dir. *Châteaux de Haute-Loire. Dix siècles d'Histoire*, éd. Watel, édition augmentée, 1998.

Thouin (S.), Galland (B.), Corvisier (C.), *Haute-Loire, édifices en péril*, rapport CRMH, DRAC Auvergne, 1993.

Tollon (B.), « La Tour Daniel », p. 683 – 694, in *Congrès archéologique de France*, 133<sup>e</sup> session 1975, Velay, Société Française d'Archéologie, Paris 1976.

Torrilhon (J.), « L'aide payé par le Velay en 1432 », *Bulletin Historique de la Société Académique du Puy*, t. 58, 1982, p. 31 – 38.

Torrilhon (J.), « Le serment de Craponne 1428 », *Cahiers de Craponne et de sa région*, 4, 1982, p. 27-32.

Toubert (P.), *Les structures du Latium médiéval : le Latium méridional et la Sabine du IX<sup>e</sup> s. à la fin du XII<sup>e</sup> s.* Collection Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 221, Rome : École française de Rome, 1973.

Truchard du Molin (R.), « Des Polignac dans la Ligue du Bien Public », *Annales de la Société Académique du Puy-en-Velay*, t. 22, 1859, p. 225-251.

Truchard du Molin (R.), *Les baronnies du Velay, Bouzols*, Paris, librairie J.B. Dumoulin. Paris : 1870.

Truchard du Molin (R.), *La baronnie de Roche-en-Régnier : Retournac, Vorey et leurs environs*, Paris : Res Universi, collection Monographies des villes et villages de France, 1992, Réimpression de l'édition de 1874.

Truchard du Molin (R.), *La seigneurie du Mézenc*, Le Puy : R. Marchessou, 1874.

Truchard du Molin (R.), *La baronnie de Lardeyrol*, Le Puy : R. Marchessou, 1896, ou in: p. 141-265 *Mémoires et procès-verbaux : Société agricole & scientifique de la Haute-Loire*, t. 8, 1894-1895.

Truchard du Molin (R.), *La baronnie de Saint Vidal*, Le Puy : R. Marchessou, 1897.

Truchard du Molin (R.), *La baronnie de la Brosse*, Le Puy : R. Marchessou, 1900, ou p. 153-231, *Mémoires et Procès-verbaux - Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, 1897-1898.

Turrel (D.), *Le Blanc de France. La construction des signes identitaires pendant les Guerres de Religion (1562 – 1629)*, Librairie Droz, Genève : 2005.

Valais (A.), *L'habitat rural du haut Moyen Âge dans le Nord-Ouest de la France*, Presses Universitaires de Rennes, t. 2 : notices, t. 1 : les synthèses, 2012.

Vazelhes (J.), « Le château de Poinçac », p. 671-682 in *Congrès archéologique de France 1975, 133<sup>e</sup> session : le Velay*, Société Française d'Archéologie, Impr. Nationale, 1976.

Vergain (P.) et alii, « Enquêtes sur les premières paroisses rurales d'Auvergne », p. 120 – 134 in *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale (IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> s.)*, Actes du colloque tenu du 21 au 23 mars 2003 à Toulouse sous la direction de Christine Delaplace, édition Errance, 2005.

Vergnolle (É), « La chapelle Saint-Clair au Puy », p. 314-329 in *Congrès archéologique de France, 1975, 133<sup>e</sup> session : le Velay*, Société Française d'Archéologie, Impr. Nationale, 1976.

Vernin (E.), *L'enceinte médiévale de la ville du Puy-en-Velay (Partie nord)*, *Le Puy-en-Velay, hôpital général, Haute Loire*, DFS d'étude du bâti campagne du 23.11.1998 au 18.12.1998, Clermont-Ferrand, DRAC- Service Régional de l'Archéologie d'Auvergne, 1998.

Vernin (E.), *Le Puy-en-Velay, Les bâtiments canoniaux, Rapport de Prospection Thématique Annuel (étude de bâti)*, DRAC - Service Régional de l'Archéologie d'Auvergne, Clermont-Ferrand, 2000.

Vernin (E.), *Les bâtiments canoniaux du chapitre cathédral Notre-Dame du Puy-en-Velay : un centre "fortifié" de vie communautaire, intellectuelle et de spiritualité (X<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> s.)* sous la direction de Jean-François Reynaud, Lyon : Université Lumière Lyon 2, 2003.

Viard (J.), Vallée (A.), *Registres de Philippe de Valois (1328-1350). Registre du Trésor des Chartes. T.III*, Paris, 1984.

Vic (C. Dom de), Vaissète (J. Dom), *Histoire générale du Languedoc avec notes et pièces justificatives*, par deux religieux bénédictins, Éditeur : Paris : J. Vincent, 1730-1745, 5 vol. original. éd. Toulouse. Reproduction Privat. A. Molinier et alii. 1840-1846. 14 vol. avec apport de documents et corrections.

Vicaire (M.-H.), Gazzaniga (J.-L.), *La paroisse en Languedoc (XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> s.)*. Cahiers de Fangeaux : 25 ; collection d'Histoire religieuse du Languedoc au XIII<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> s. Toulouse : éd. Privat, 1990.

Vincent (C.), « « Protection spirituelle » ou « vigilance spirituelle » ? Le témoignage de quelques pratiques religieuses des XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », *C.R.M., La protection spirituelle au Moyen Âge*, 8, 2001.

Victoire (V.), *L'église de Dunières : un édifice paroissial et prieural en Velay*, Mémoire de Master 2, dir. B. Phalip, Université Clermont-Ferrand II, 2010, 3 vol.

Vinols (J.-B.-L. de), *Histoire des guerres de religion dans le Velay pendant les règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV*, Saint-Vidal : Centre de la Vallée de la Borne, 1862, Le Puy : R. Marchessou, reprod. 1983.

Vinols (J.-B.-L. de), « Servières », *Tablettes Historiques du Velay*, t. 1, 1870-1871, p. 134-139.

Vinols (J.-B.-L. de), « Monographie du château de Volhac », *Annales de la société d'Agriculture sciences, arts et commerce du Puy*, t. 35 1889- 1887, Le Puy, impr. Prades-Freydier, 1898, p. 105-135.

Voruz (J.-L.), dir. « Le Choumazel, un habitat souterrain médiéval à Alleyrac », *Bulletin Historique de la Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire*, année 2013, t. 89, p. 109-272.

Voruz (J.-L.), Treffort (J.-M.), « Le rocher de Largier. Découverte d'un nouveau site hallstattien en Haute-Loire, commune de Lafarre », *Cahiers d'archéologie romande*, 2014, *De l'âge du Fer à l'usage du verre. Mélanges offerts à Gilbert Kaenel, dit « Auguste »*, à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire, p. 279-285.

Wheatley (A.), *The idea of the castle in Medieval England*, York Medieval Press, 2004.

Whiteley (M.), « Royal and ducal palaces in France in the fourteenth centuries : interior, ceremony and function », p. 47-65 in Guillaume (J.) dir. *Architecture et vie sociale à la Renaissance*, Actes du Colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988, Coll. *De Architectura*, Picard 1994.

Whiteley (M.), « Lieux de pouvoir et résidences royales : le château du Louvre », p. 113-121 in Pleybert (F.), *Paris et Charles V. Arts et architecture*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris, 2001.

Wright (N.), *Knights and Peasants, the Hundred years war in the French Countryside*, Boydell Press, Woodbridge, 1998.

#### Iconographie en ligne

Martellange (É.), *Aspet de la ville du puy en Velay // 1607 : Veüe de la Ville du Puy en Velay, en 1607* [en ligne]

URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b69375366.r=Etienne+Martellange+Puy.langFR>

Martellange (É.), *Anicium // 1° May // 1607 : Veüe de la Ville du Puy, le 1. May 1607*, [en ligne]

URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6937539f.r=Etienne+Martellange+Puy.langFR>

Martellange (É.), *L'Eguille S. Michel // Proche de la Ville du Puy // en Velay : Veüe de l'Aiguille de S.t Michel, proche la Ville du Puy*, [en ligne]

URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6937537m.r=Etienne+Martellange+Puy.langFR>

Martellange (É.), *De la ville du Puy : Veüe de la Ville du Puy, en 1611* [en ligne]

URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b69375381>

Martellange (É.) *Partie du College du Puy // Et de l'Eglise de Nostre Dame ; Anicii 1617 : Veüe d'une partie du Collège du Puy, et de l'Eglise de Nôtre Dame, le 27 fevrier 1617*, [en ligne]

URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6937541h.r=Etienne+Martellange+Puy.langFR>



## Figures

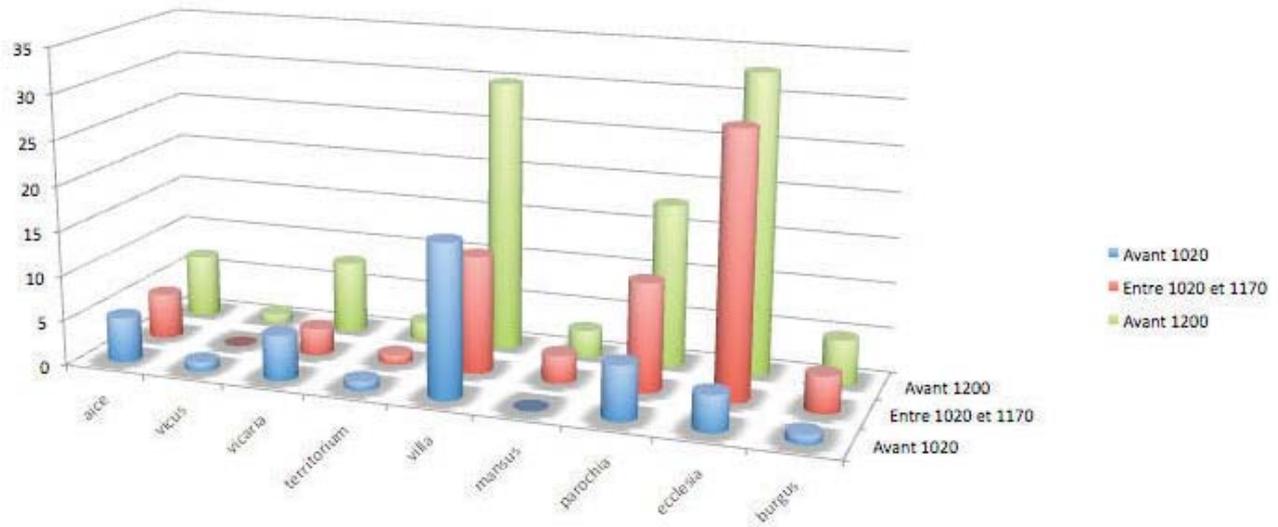


fig. 1. Représentation des occurrences désignant les espaces fortifiés du corpus avant 1020 et avant 1200.

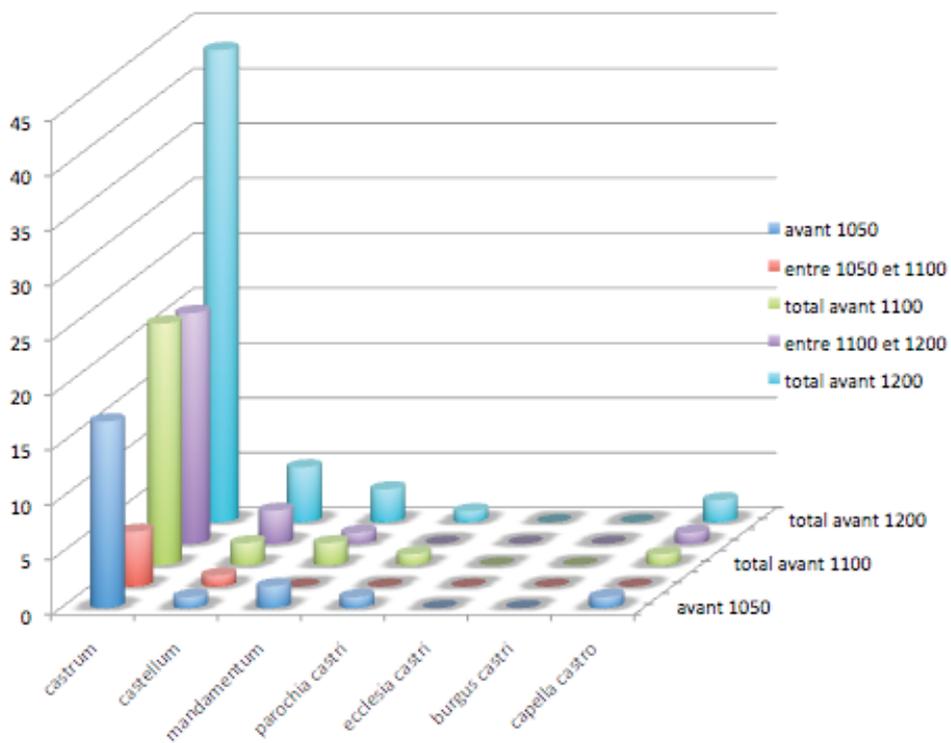


fig. 2. Représentation des occurrences du terme **castrum** et autres habitats fortifiés entre 1050 et 1200.

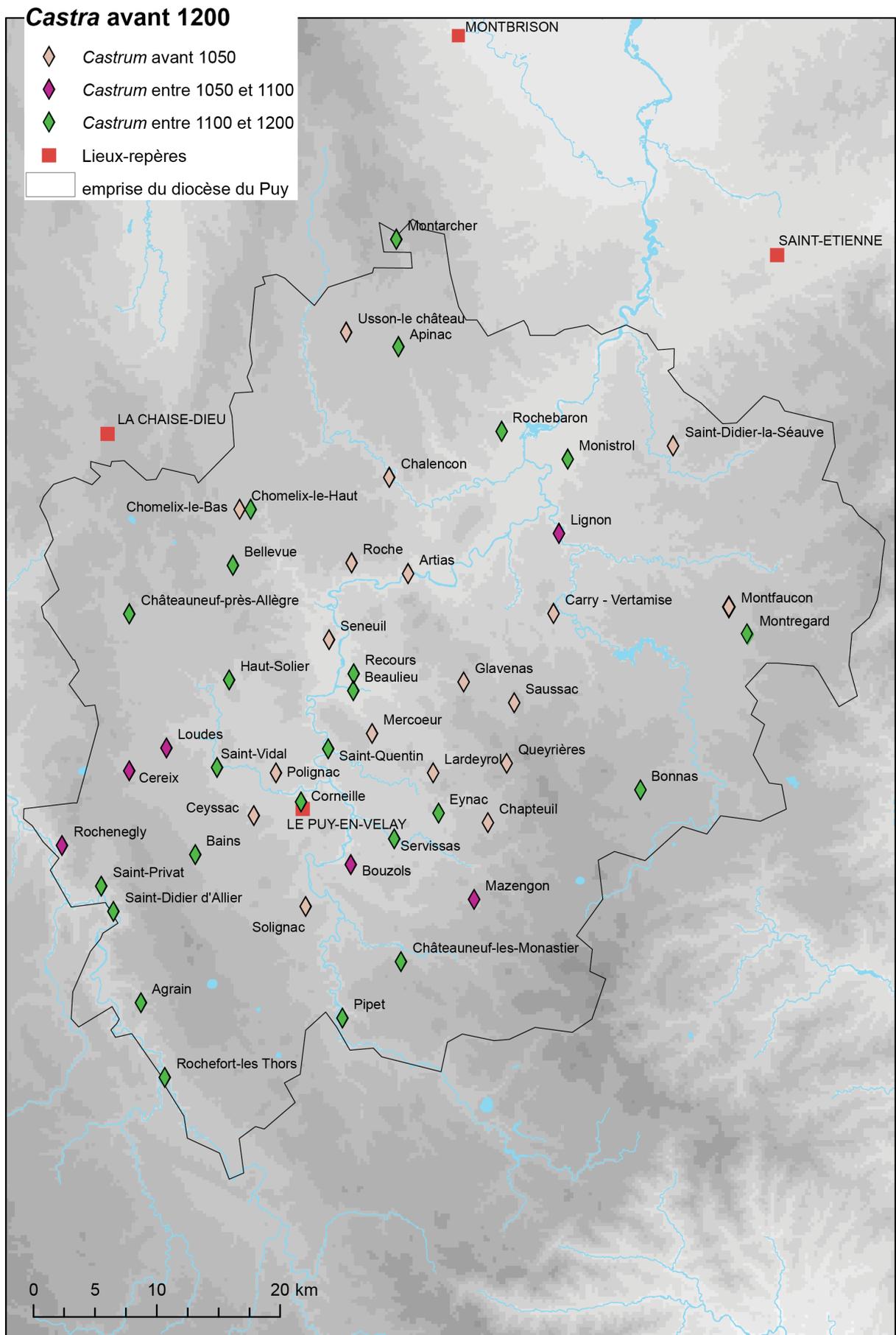
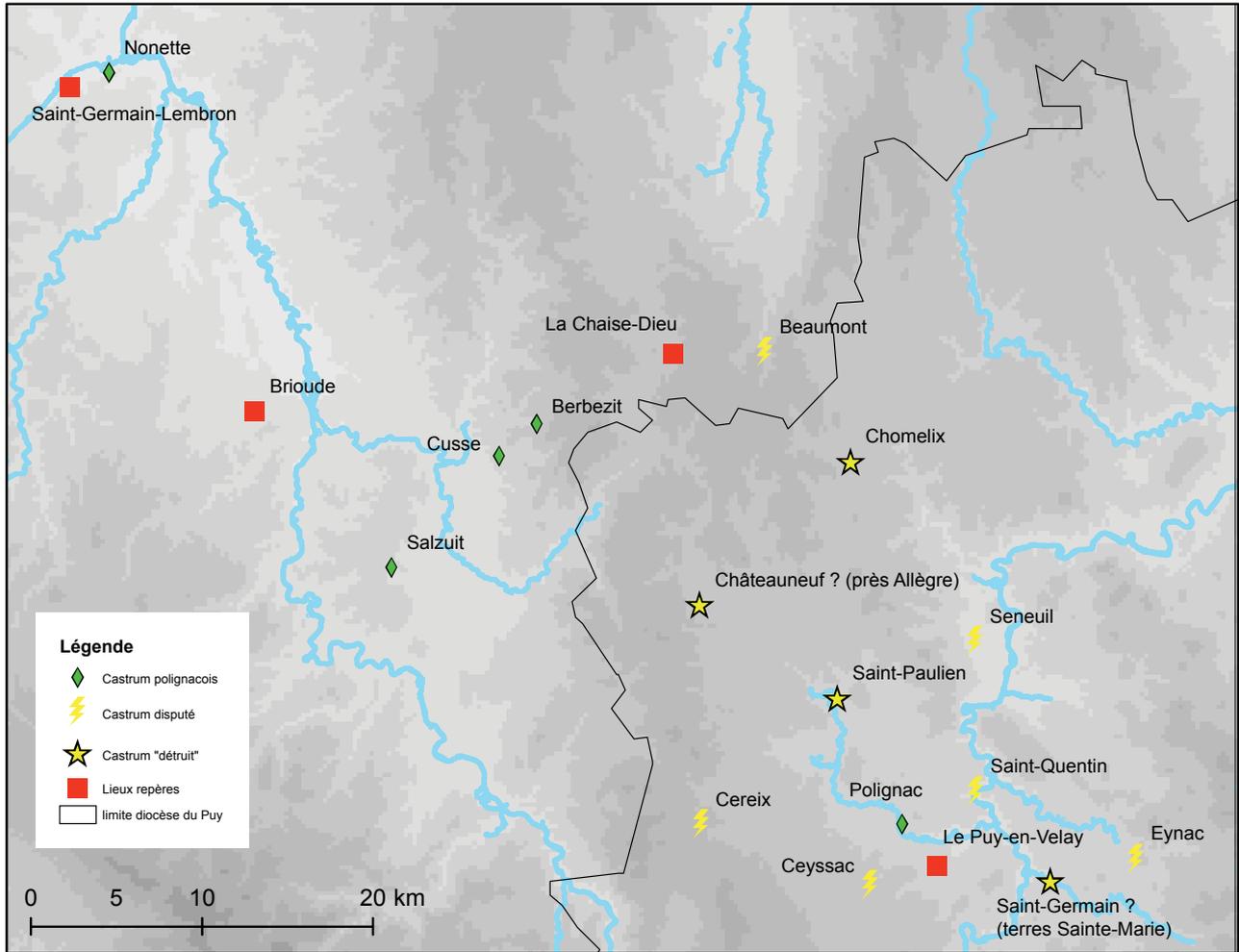


fig. 3. Carte des **castra** du Velay avant 1200. Données croisées et synthétisées. Fond de plan BD ALTI et HYDRO-IGN.



Sites	Conflit 1154	Conflit 1171	Conflit 1181
Saint-Paulien	X	X	
Saint-Germain-Laprade ? (Terres sainte Marie)	X	X	
Eynac	X	X	
Ceyssac	X	X	
Saint-Quentin	X	X	
Châteauneuf près Allègre?		X	
Chomelix		X	
Seneuil		X	
Cereix		X	
Beaumont		X	
Nonette		X	
La Chaise-Dieu		X	
Saint-Germain-Lembron			X
Brioude			X
Salzuit			X
Berbeizit			X
Cusse (Montclard)			X

fig. 4. Cartographie des lieux des conflits opposant les Polignac aux évêques du Puy, 1150-1154 ; 1165-1171 ; 1181-1201.

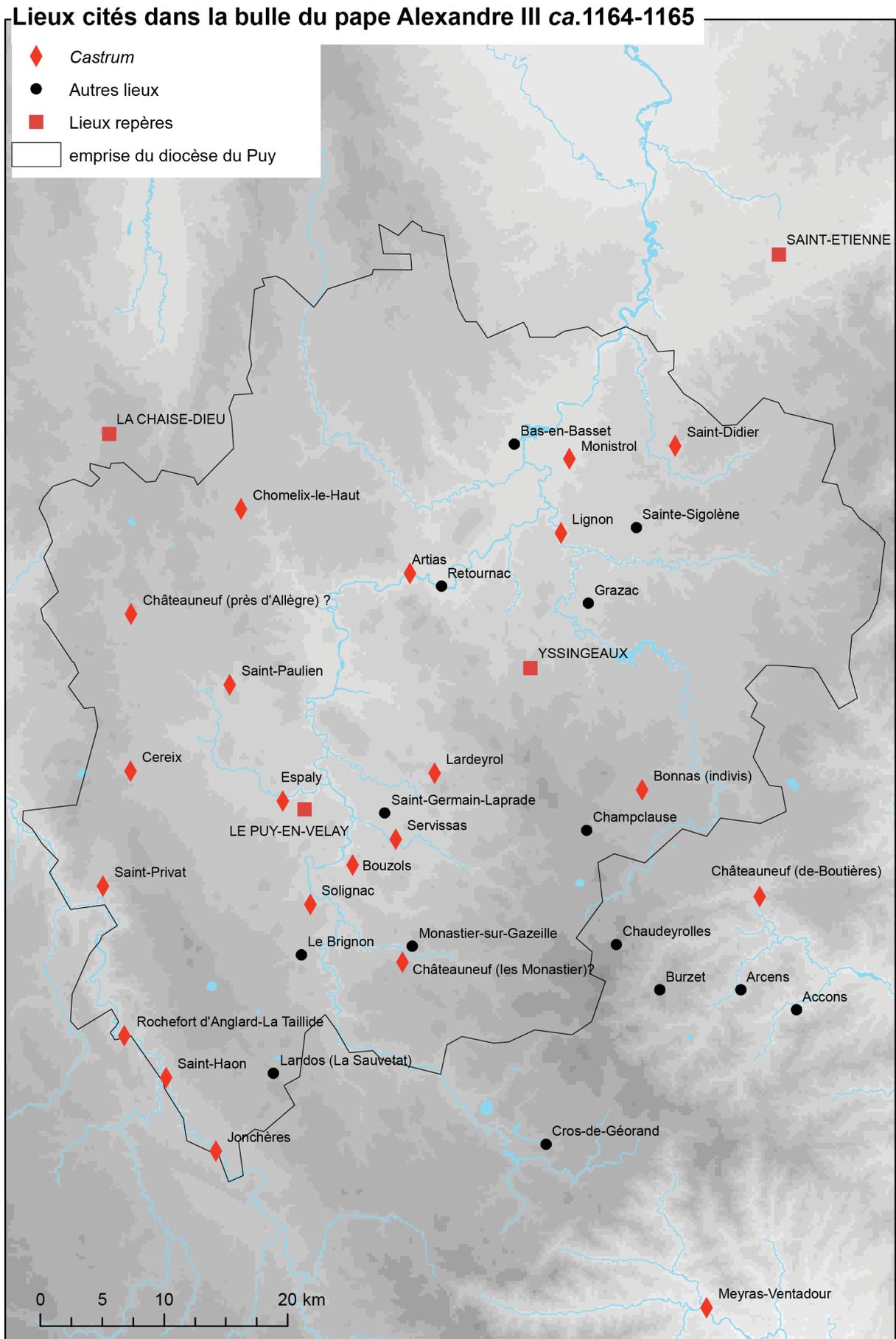


fig. 5. Cartographie des lieux en possession de l'évêque, par la bulle papale de 1164-1165.

### Répartition des sites à tours

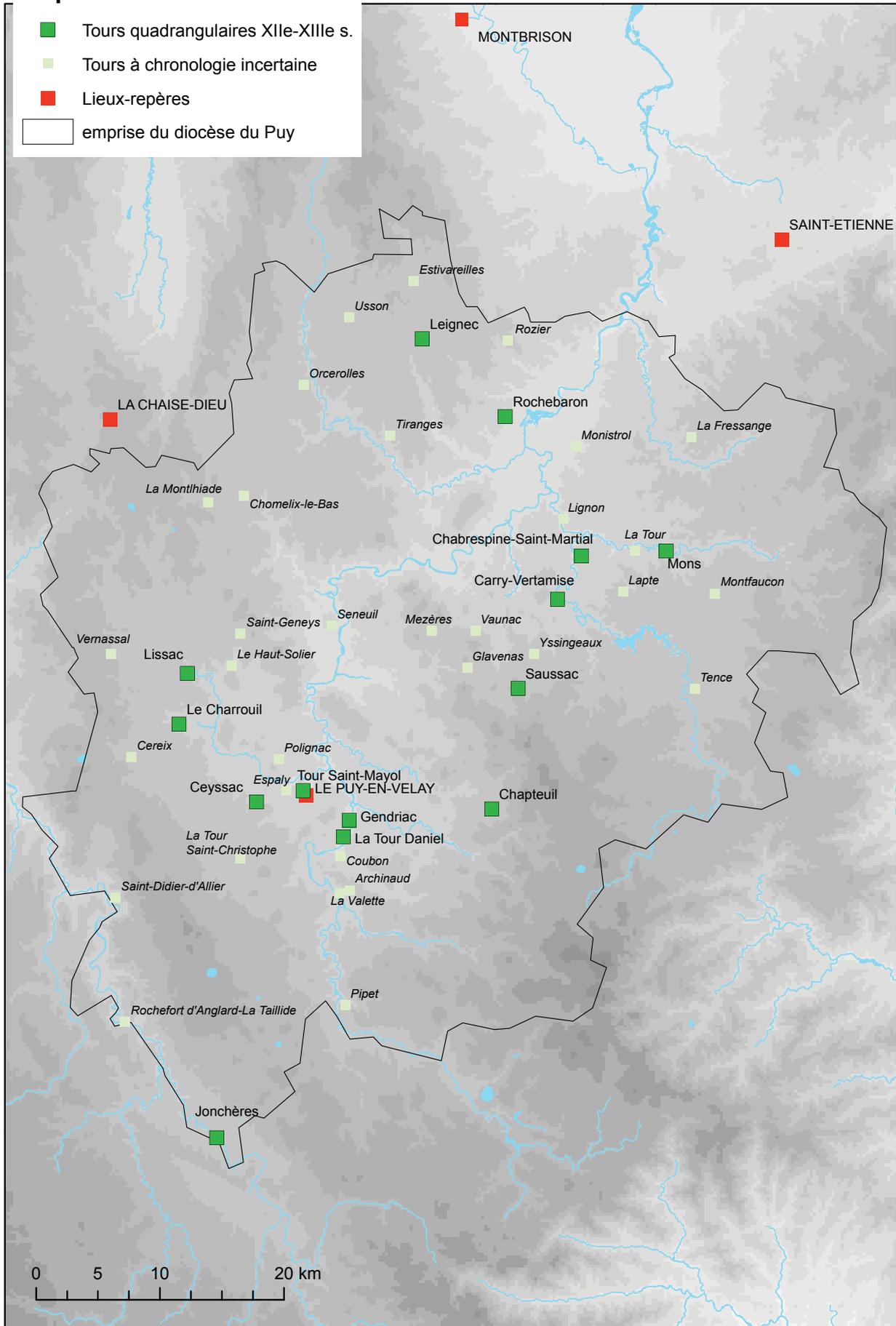


fig. 6. Cartographie de répartition des tours quadrangulaires envisagées autour des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.

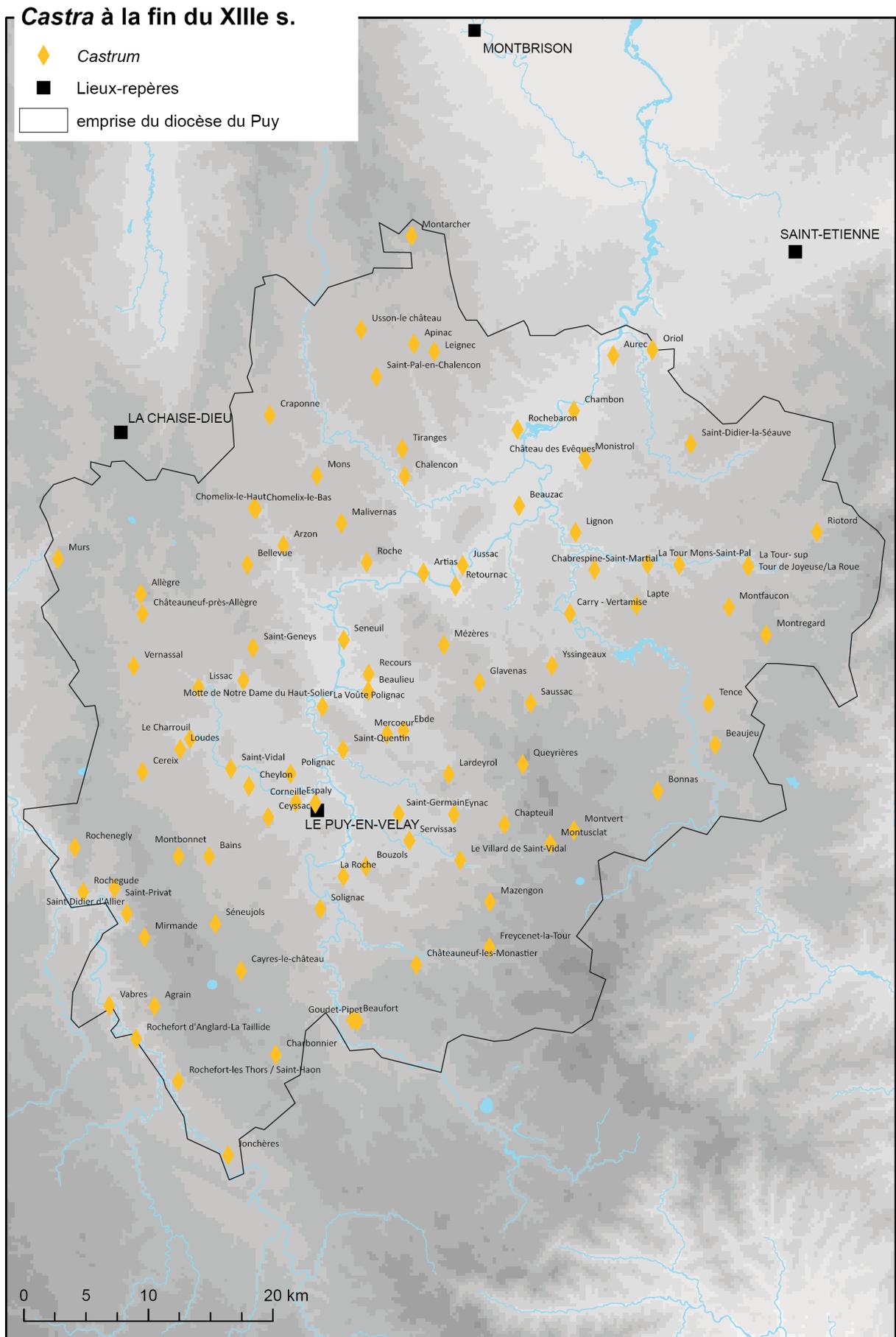


fig. 7. Carte des castra connus à la fin du XIII<sup>e</sup> s.

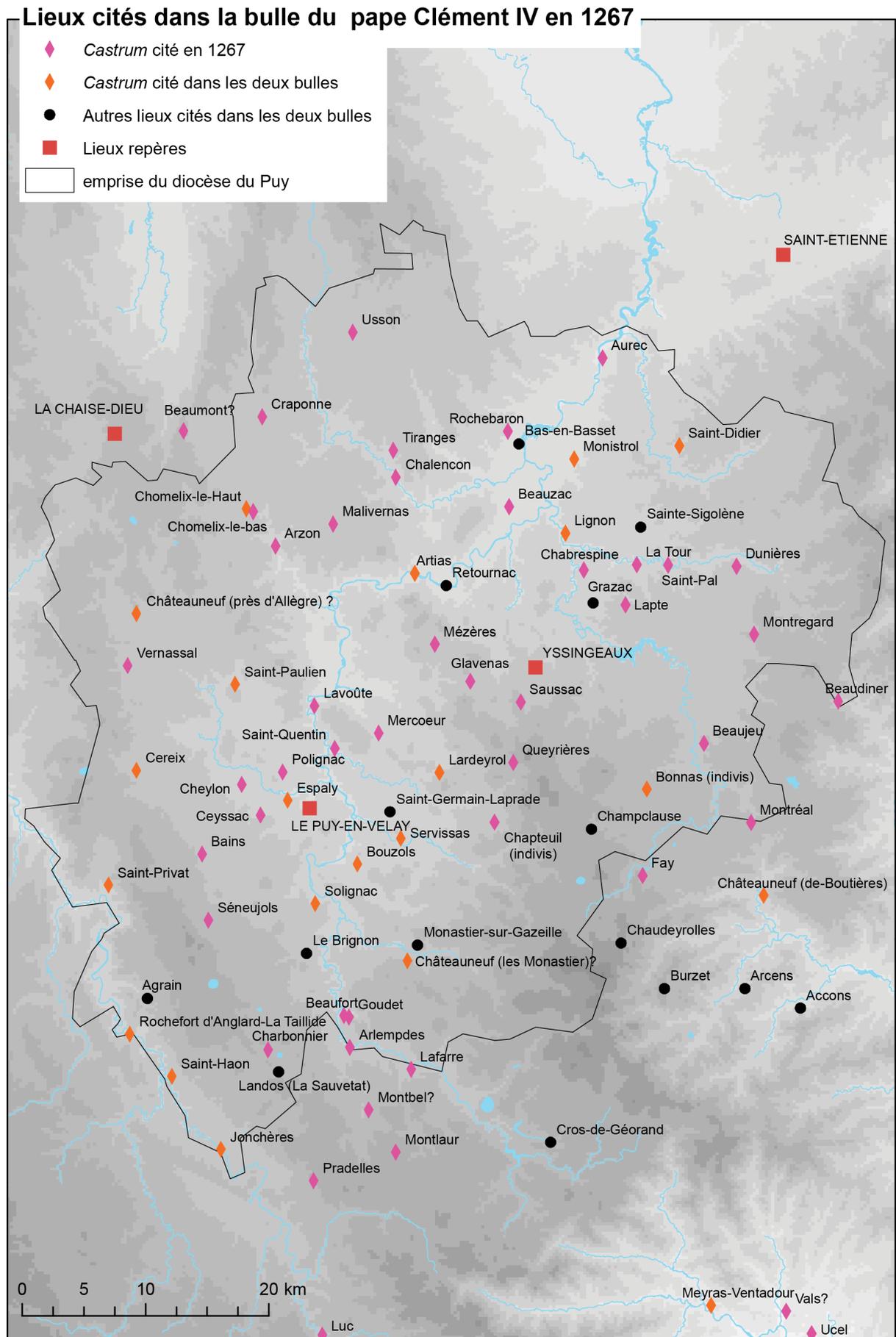


fig. 8. Cartographie des lieux en possession de l'évêque, par la bulle papale de 1267.

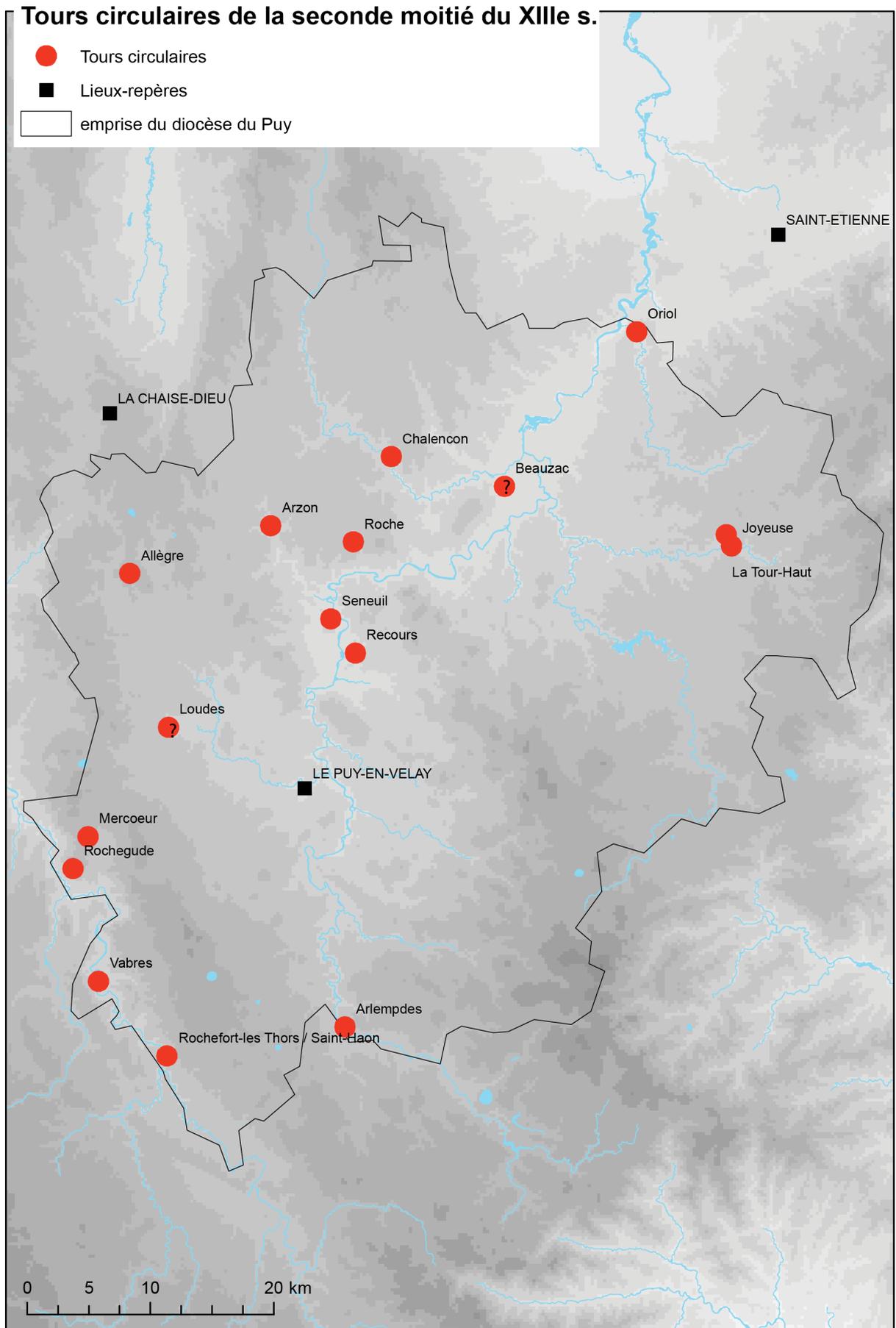


fig. 9. Cartographie de répartition des tours circulaires du XIII<sup>e</sup> s.

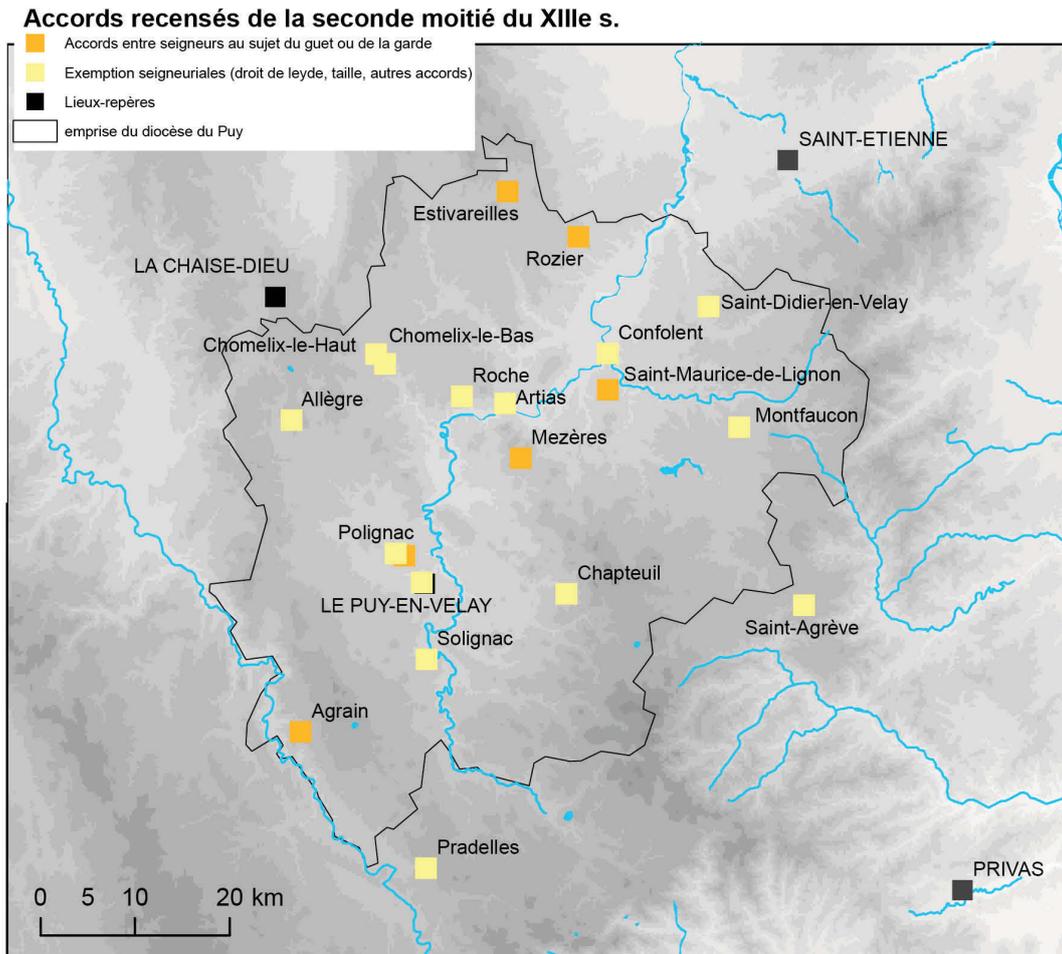


fig. 10. Libéralités ou accords habitants-seigneurs connus dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s.

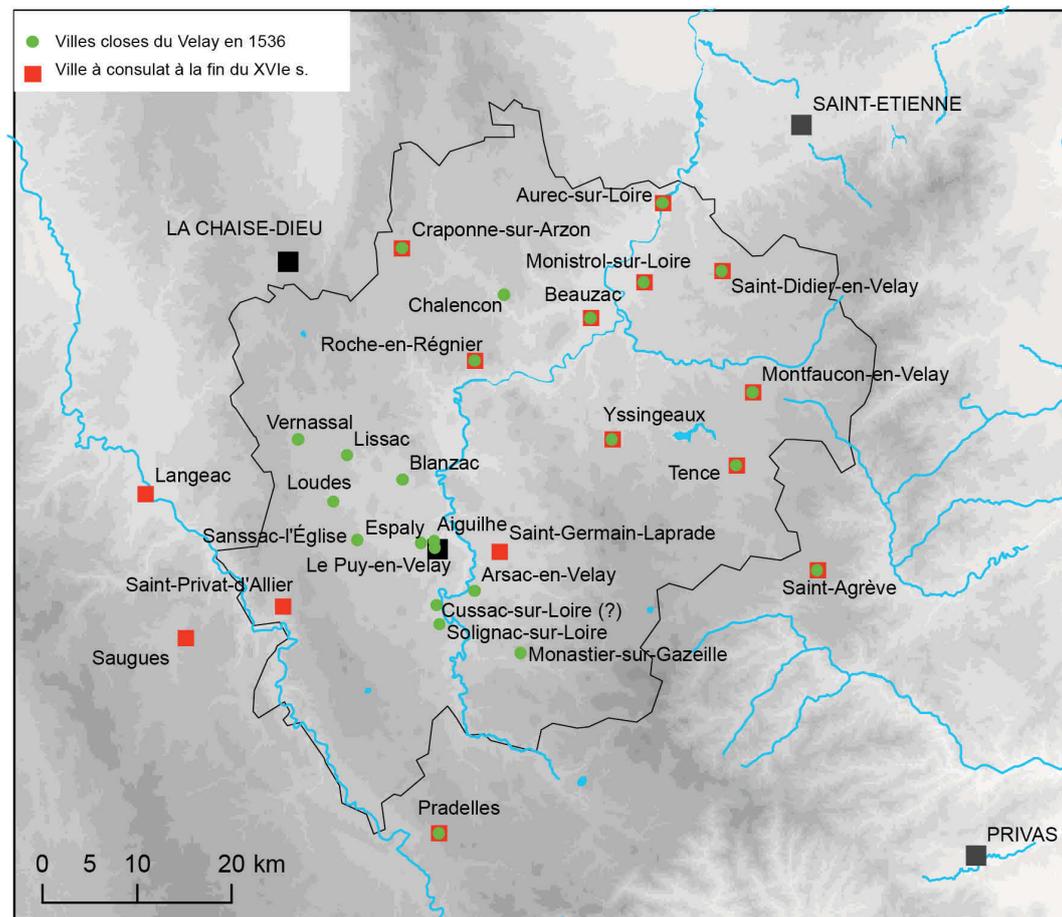


fig. 11. Les villes à consulats et les villes closes à la fin du XVI<sup>e</sup> s.

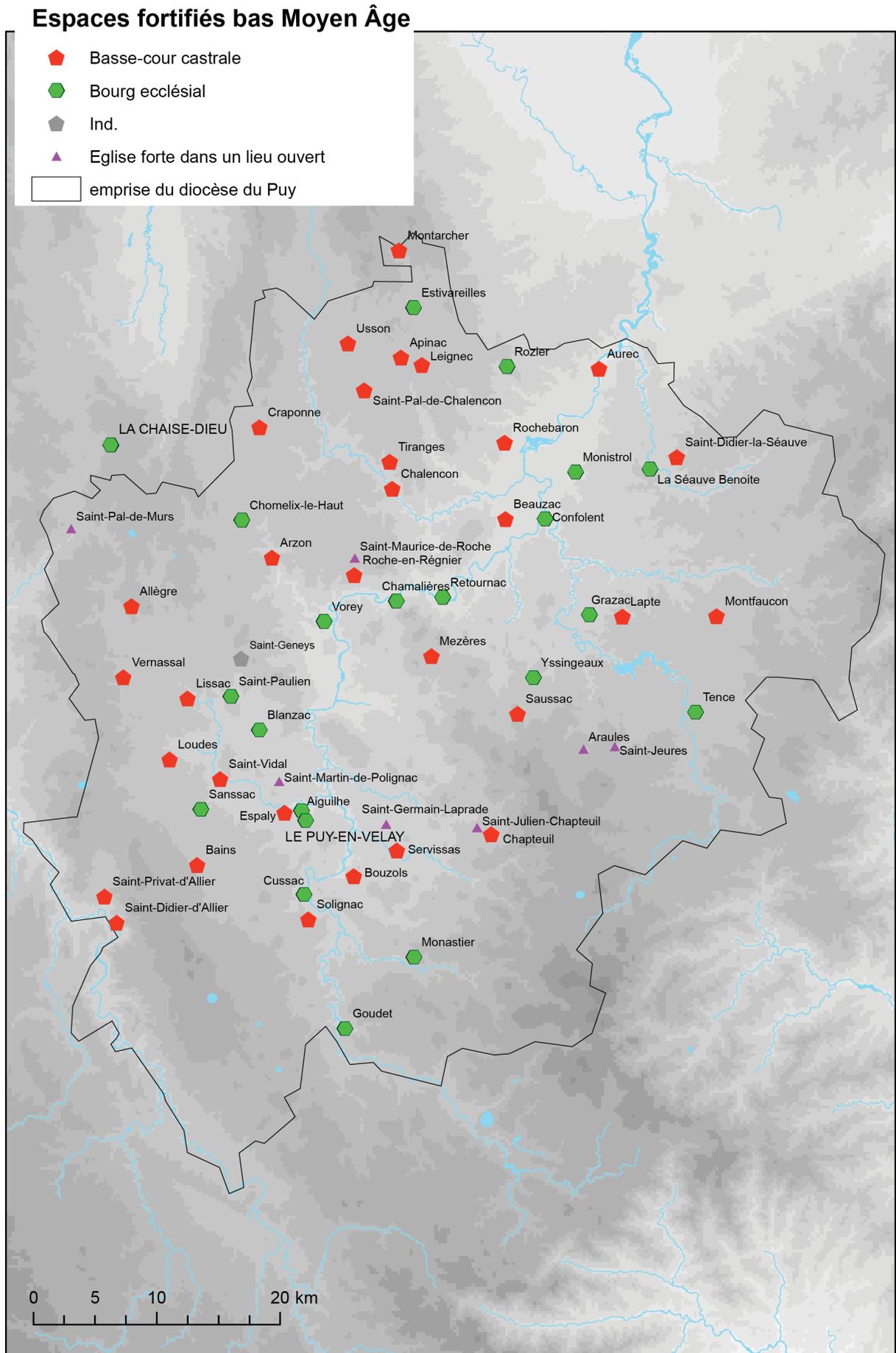


fig. 12. Espaces fortifiés du bas Moyen Âge.

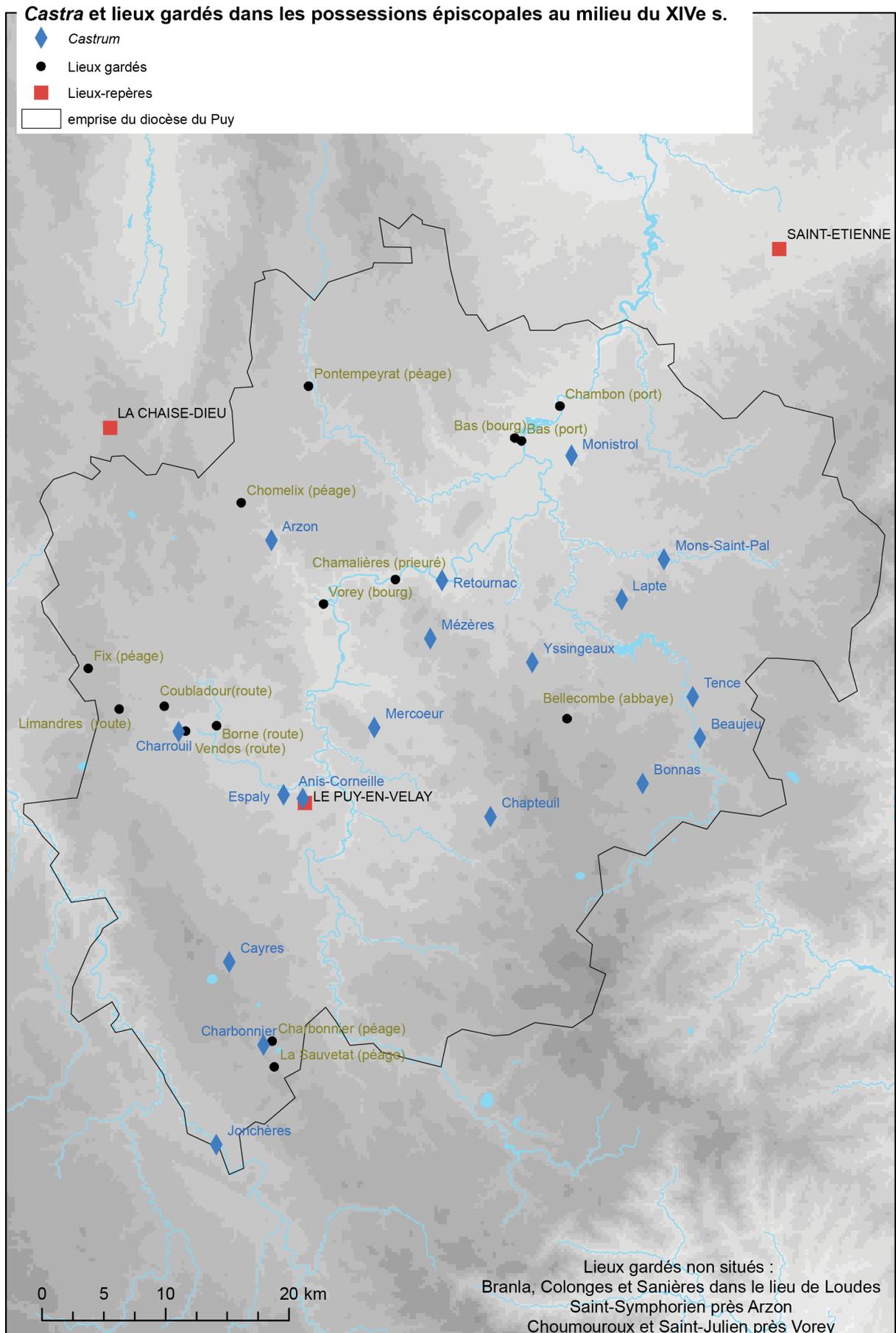


fig. 13. Carte des sites castraux relevant de l'évêque et des lieux gardés à la fin du XIV<sup>e</sup> s.

Groupe 1. Portes arc en plein-cintre, claveaux courts extradossés



(porte "épaulée")

Le Puy - Porte Montferrand



Le Puy - Porte Saint-Georges



Aurec - Porte David



Craponne - Tour-porte



Chamalières - côté extérieur



Usson - côté extérieur



Usson - côté intérieur

fig. 14. Portes arc en plein-cintre, claveaux courts extradossés (groupe 1).

Groupe 2. Portes arc légèrement brisé, claveaux longs extradossés



Aiguilhe



Arlempdes



Craponne - Tour-porte - côté intérieur



Chomelix-le-Haut



Le Charrouil



La Chaise-Dieu - Porte du for

fig. 15. Portes arc légèrement brisé, claveaux longs extradossés (groupe 2).

### Groupe 3. Portes à claveaux longs et étroits



Le Puy - Porte Gouteyron - départ d'arc



Le Puy - Porte Gouteyron



Le Puy - Porte Robert



Polignac - Porte à pont-levis

fig. 16. Portes à claveaux longs et étroits (groupe 3).

Groupe 4. Portes arc brisé, claveaux courts extradossés



Monistrol - Poterne



Saint-Pal-en-Chalencon - Porte sud



Saint-Pal-en-Chalencon - Porte nord



Chapteuil

fig. 17. Portes arc brisé, claveaux courts extradossés (groupe 4).

Groupe 5. Portes arc brisé ou légèrement brisé, avec ou sans chanfrein, claveaux larges

A.



Beauzac - Porte est



Beauzac- Porte ouest



Valprivas



Grazac

B.



Chalencou



Rochebaron - châtelet haut



Carry-Vertamise

fig. 18. Portes aux claveaux larges (groupe 5 A et B).

Groupe 6. Portes aux claveaux larges et courts, arc peu brisé à surbaissé



Apinac



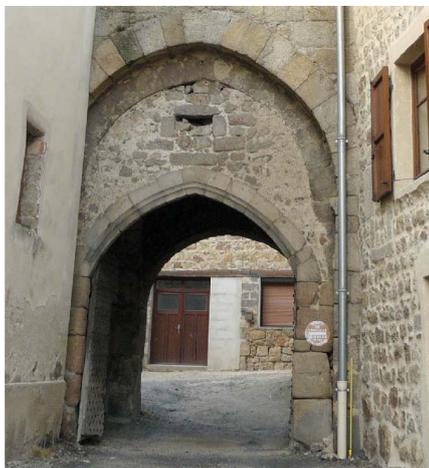
Grazac



Chamalières



Allègre - Porte Monsieur



Usson - côté extérieur



Séneujols

fig. 19. Portes aux claveaux larges et courts, arc peu brisé à surbaissé (groupe 6).

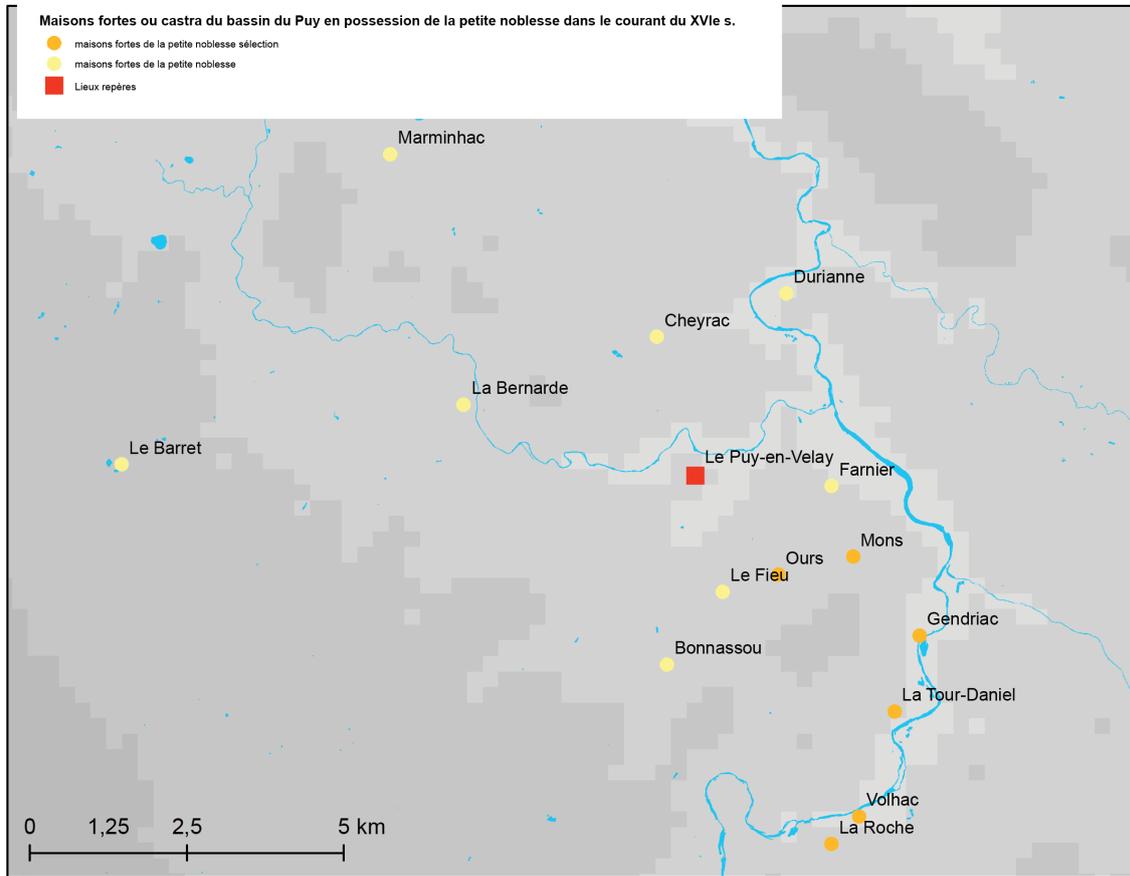
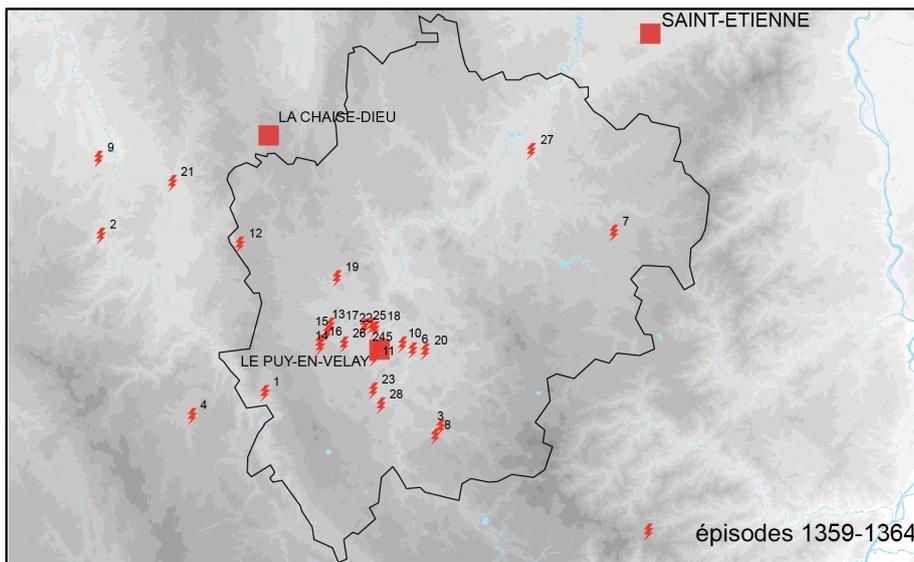
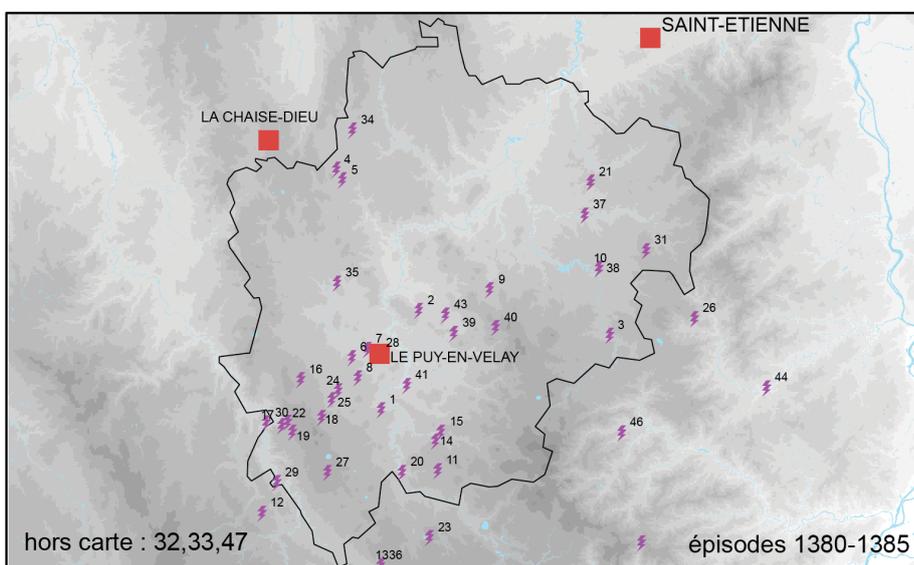


fig. 20. Maisons fortes de la **petite noblesse** XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. aux alentours du Puy.

### Conflits dus aux passages des Routiers

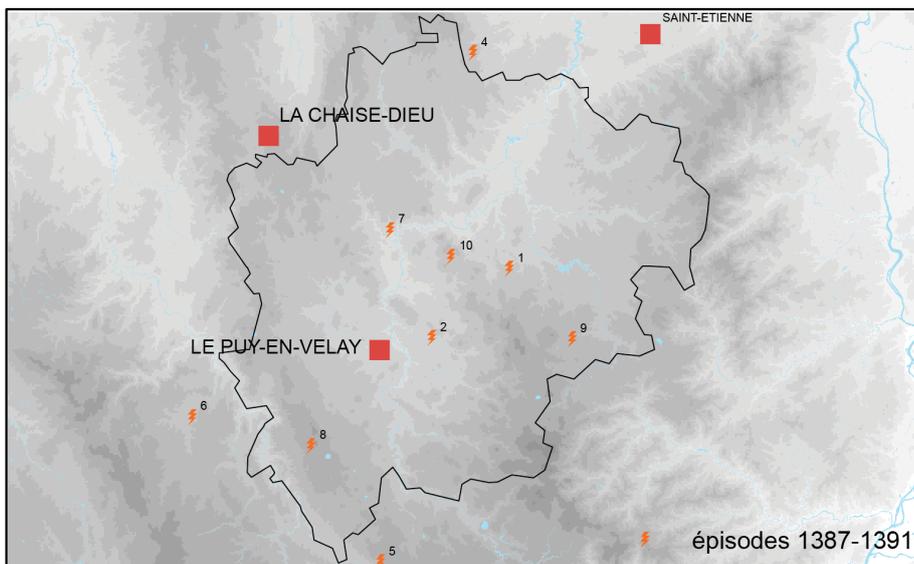


1. Saint-Privat : 1359
2. Saint-Illpize : 1359
3. Monastier-sur-Gazeille : 1360 ; 1364
4. Saugues : 1362 ; 1364
5. Alentours du Puy : 1359 ; 1364
6. Doue : 1360
7. Montfaucon-en-Velay : 1360 ; 1365
8. Châteauneuf-les-Monastier : 1360
9. Brioude : 1363 ; 1365
10. Brives : 1363 ; 1364
11. Vals : 1363 ; 1364
12. Varennes : 1363
13. Saint-Vidal : 1364
14. Lonnac (Sanssac) : 1364
15. Grazac (Saint-Vidal) : 1364
16. Sanssac : 1364
17. Polignac : 1364 ; 1376
18. Tressac : 1364
19. Saint-Paulien : 1364
20. Saint-Germain-Laprade (terres) : 1364
21. Paulhaguet : 1364
22. Cheyrec : 1364
23. Malpas (alentours Puy) : 1364
24. Oratoire de Montgauzi (alentours Puy) : 1364
25. Baduriera (village alentour Polignac) : 1364
26. Cenolhac / Sènilhac (alentours Puy) : 1364
27. Monistrol : 1365
28. Solignac (villages alentours) : 1376



1. Solignac : 1382
2. Mercœur : 1380
3. Chambon-sur-Lignon : 1380
4. Beaune-sur-Arzon (Valette et Pomerols villages) : 1382
5. Fort de Cros (Beaune-sur-Arzon) : 1382
6. Ceyssac : 1382
7. Espaly : 1382
8. Eycenac : 1382
9. Bessamoret : 1382
10. La Brosse : 1382
11. Alleyrac : 1382
12. Pont-de-Vabres : 1382
13. Pradelles : 1382
14. Châteauneuf-les-Monastier : 1382
15. Monastier-sur-Gazeille : 1382
16. Montbonnet : 1382
17. Mirmande : 1382
18. Sénéjols : 1382
19. Saint-Jean-Lachalm : 1382
20. Goudet : 1382
21. La Vialate (Saint-Pal-de-Mons) : 1382
22. Belvezet (Saint-Jean-Lachalm) : 1382
23. Lespéron (Coucouron) : 1382
24. Talode (Saint-Christophe-sur-Dolaizon) : 1382
25. Chamard (Saint-Christophe-sur-Dolaizon) : 1382
26. Rochepaule (Tournon-Saint-Agrève) : 1382 ; 1384
27. Bouchet-saint-Nicolas : 1382 ; 1383
28. Puy (couvent des Mendians) : 1382 ; 1383
29. Rochefort-la-Taillide : 1382 ; 1383
30. Douchaney : 1382 ; 1383
31. Chazalet (Montregard?) : 1383
32. Alleeux : 1383
33. Arzenc-Apchier : 1383
34. Craponne (alentours) : 1384
35. Saint-Paulien (alentours) : 1384
36. Pradelles : 1384
37. Mons (Saint-Pal?) : 1384 ; 1385
38. La Brosse : 1384 ; 1385
39. Lardeyrol : 1384 ; 1385
40. Queyrières : 1384 ; 1385
41. Bouzols : 1385
42. Gratuze (prieuré) : 1385
43. Lantriac (prieuré) : 1385
44. Lamastre : 1385
45. Fourchade (Vivarais) : 1385
46. Chanéac : 1385
47. Canilhac : 1385

hors carte : 32,33,47



1. Yssingaux : 1387
2. Blavozy : 1387
3. Saint-Rambert-sur-Loire : 1388
4. Saint-Bonnet-le-Château (alentours) : 1388
5. Pradelles : 1388
6. Saugues (paroisse) : 1388
7. Vorey : 1388
8. Trespeux (Saint-Jean-Lachalm) : 1388
9. Bonnas : 1392
10. Mezères : 1391

Lieux gardés non situés : Branla, Colonges et Sanières dans le lieu de Loudes, Saint-Symphorien près Arzon, Choumouroux et Saint-Julien près Vorey.

Sources utilisées : Monicat 1928 ou Jacotin 1898-1906 : t. 2, n°237

fig. 21. Carte des épisodes d'insécurité dus au passage des Routiers : 1359-1364, 1380-1385 et 1387-1391.

### Captation des successions par les Polignac dans le courant des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.

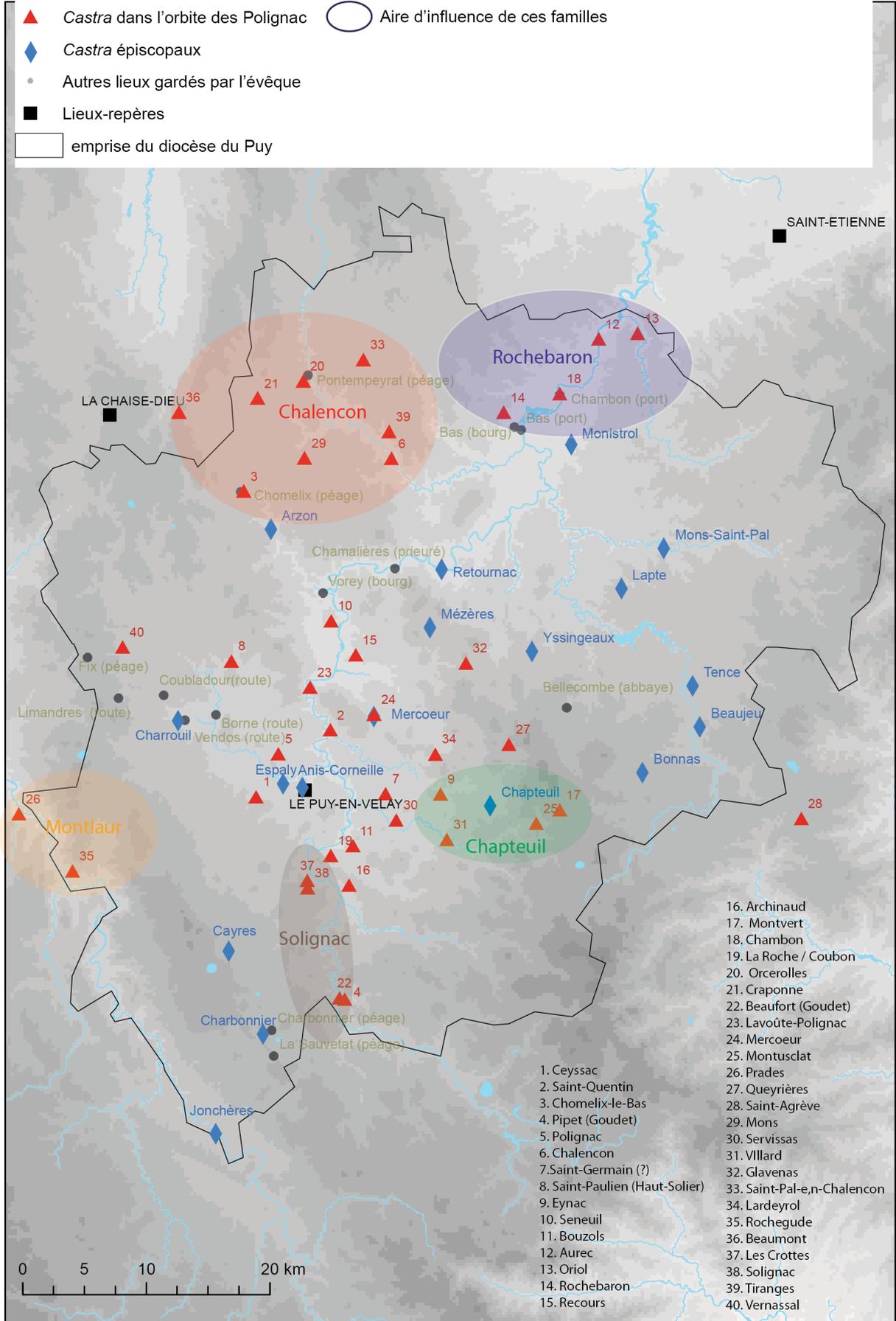


fig. 22. Cartographie des captations des Polignac à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> s.

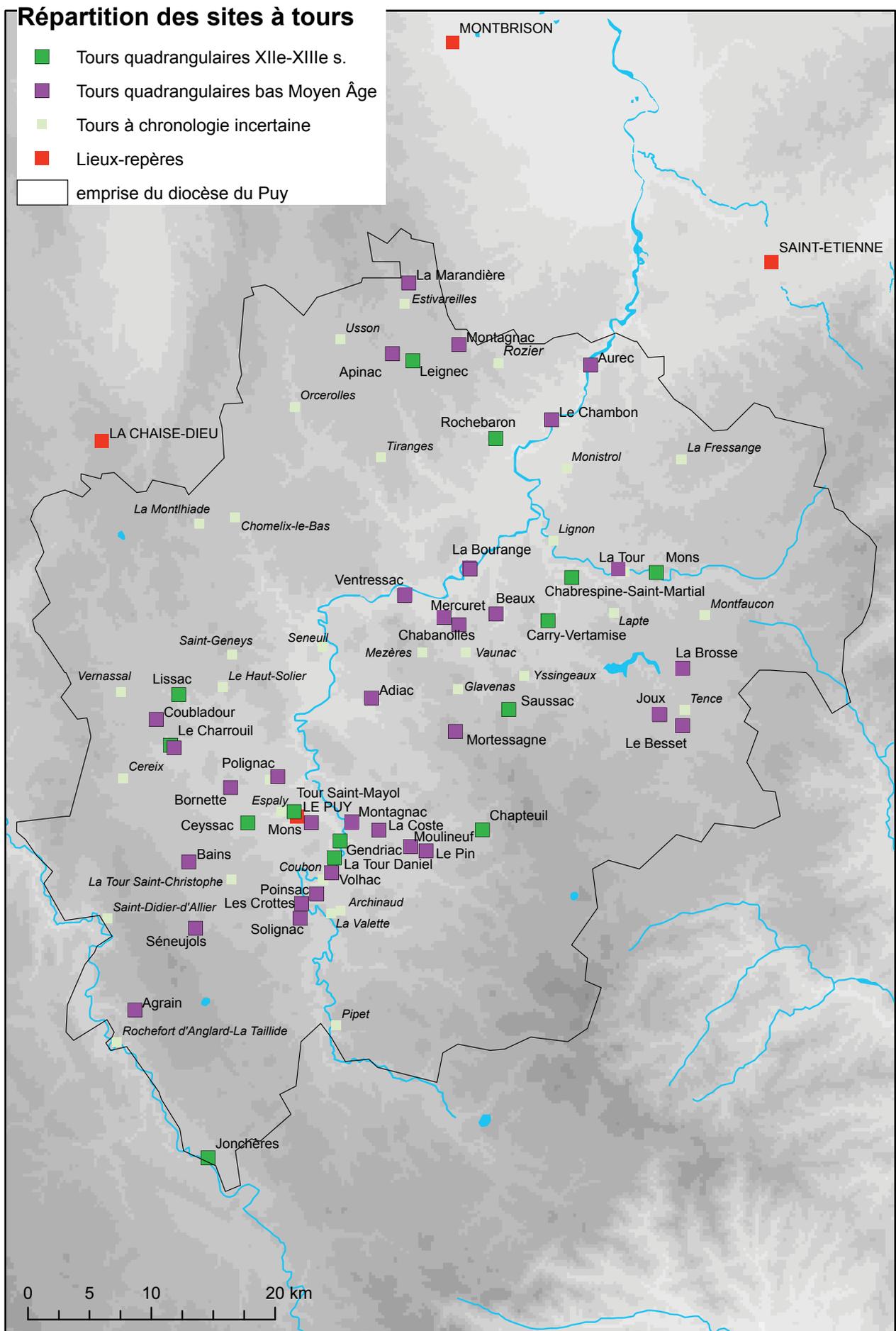


fig. 23. Cartographie de répartition des tours quadrangulaires du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.

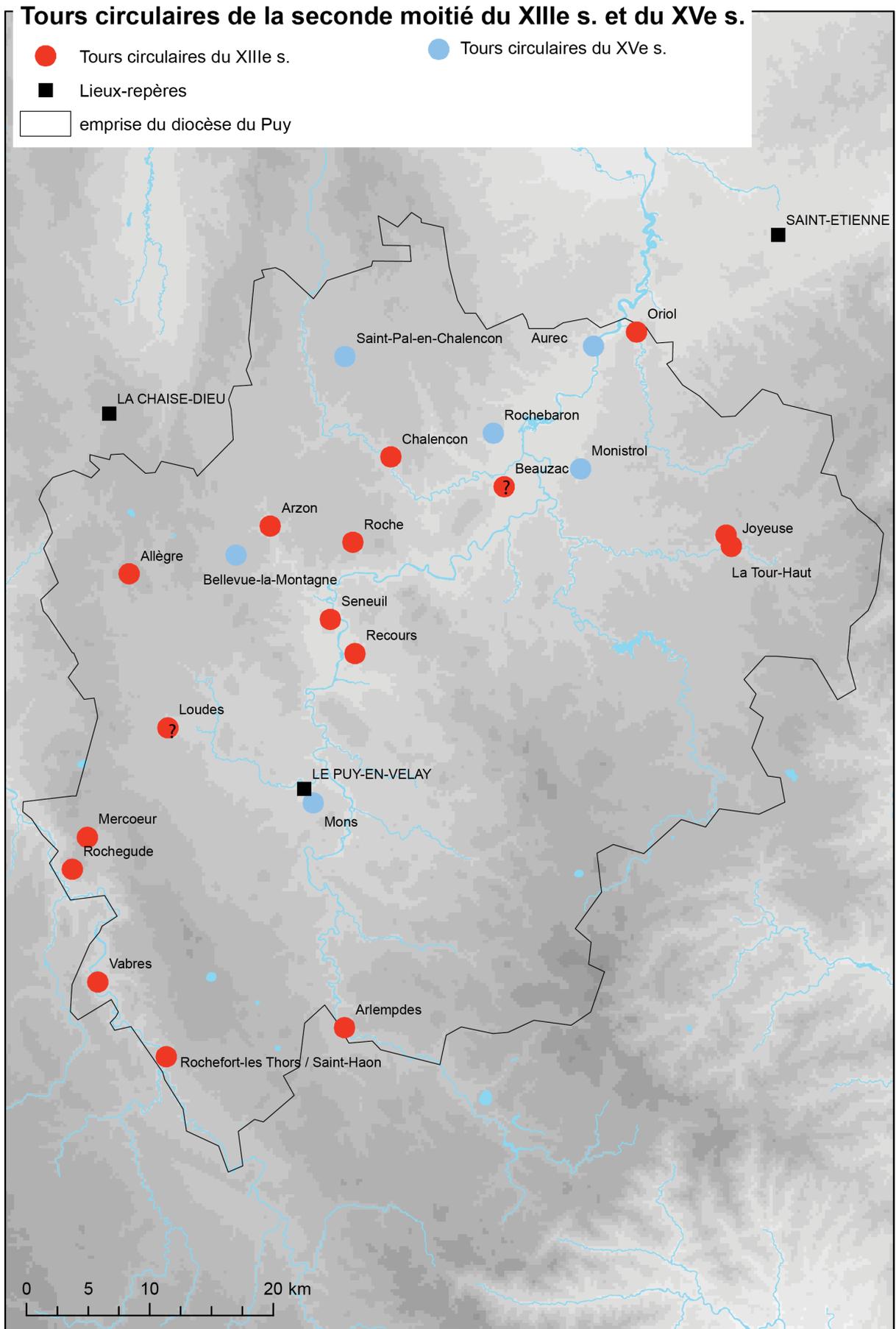


fig. 24. Cartographie de répartition des tours circulaires du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.



## Tableaux

Commune	Lieu	Dimension en m	Hauteur en m	□p. Mur en m	Niveaux	Matériau	Chronologie	Autres remarques
Bas-en-Basset	Rochebaron	8-9 x ind. env.	env. 12	ind.	4 ^ plus	granit	XIIe-XVe s.	adaptée artillerie
Ceyssac	Ceyssac	7,1 x ind.	env. 8	1,1	2 ^ plus	brèche	XIIe-XIIIe - XIVe-XVe s.	polygonale
Coubon	Gendriac	8 x 5 env.	env. 8	ind.	2 et plus	basalte	XIIIe-XVe s.	voûte en berceau, accès salle haute par échelle
Coubon	La Tour Daniel	5 x 5	env. 15	>2	6	basalte	fin XIIIe s.	voûte en berceau, texte 1282
Grazac	Carry-Vertamise	8 x 7,5	env. 12	1,8	4 et plus	granit	XIIe-XIIIe s.	porte plein-cintre, entrée 1er niveau, pentagonale : atypique
Grazac	Chabrespine-Saint-Martial	7 x 7 env.	env. 14	0,8	3	granit	XIe-XIIe s.	porte plein-cintre ^ linteau et batière
Lissac	Lissac	6 x 5,5	env. 16	1,3	4 ^ plus + terrasse	brèche	XIIe-XVIIe s.	marchicoulis et contrefort, porte ^ étage, røccupée par l'Église
Loudes	Le Charrouil	7,6 x 7	env. 10	1,1	4	brèche volcanique	XIIIe s.-XVe s.	arbalétriers
Merle-Leignec (42)	Tour de Leignec	8 x 8	env. 19	1,5	5	granit	XIIe-XIIIe s.	voûtement coupole, accès 1er niveau, baie plein cintre, linteau coussinet reprise XVIe-XVe?
Puy	Saint-Mayol	8 x 7 env.	env. 20	ind.	4 + terrasse	brèche	XIe-XIIe s.	baies plein cintre avec linteau extradossé construction en ressaut
Rauret	Jonchères	9 X 6	env. 10	env. 1 m	3 ^ plus	basalte	XIIe-XIIIe s.	
Saint-Julien-Chapteuil	Chapteuil	6 x ind.	ind.	1,5 m.	ind.	basalte	XIIe-XIIIe s.	
Saint-Pal-de-Mons	Mons	pentagonale	ind.	ind.	ind.	granit	XIIe s.	fouilles
Yssingaux	Saussac	9 x ind.	ind.	ind.	ind.	granit	XIe s.	fouilles

Tableau 1. Tableau de mesures des tours quadrangulaires à la chronologie envisagée autour des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.

Commune	Lieu	Dimension en m	Hauteur en m	□ p. Mur en m	Niveaux	Matériau	Chronologie	Commentaires
Alleyras	Rochefort-la-Taillide	5 x 5 env.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	prospection
Aurec-sur-Loire	La Tour des Sauvages	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	texte XIIIe s.
Chadron	Tour de la Valette	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIIe-XVe s.	
Chadron	Tour d'Archinaud	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIIe s.	texte
Chomelix	Tour de la Monthiade	12 x 15	ind.	1,5 m	ind.	granit	XIIe-XVe s.	prospection
Chomelix	Chomelix-le-Bas	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	texte XVIIIe s.
Coubon	La Roche	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	texte 1390
Craponne-sur-Arzon	Tour d'Orcerolles	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIe-XIIIe s.	tour de garde
Espaly-saint-Marcel	Espaly	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	gravure
Estivareilles	Tour du prieur	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIe-XVe s.	<i>Armorial de Revel</i>
Goudet	Pipet	ind.	ind.	ind.	ind.	basalte	ind.	ruines
Lapte	Tour de l'Écluse	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIIe s.-XVe s.	texte 1552
Mezès	Tour de Mezès	5 x 4 env.	env. 10	ind.	ind.	ind.	ind.	texte XIVe s.
Monistrol-sur-Loire	Tour du cloître	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIIe s.-XVe s.	texte 1494
Montfaucon-en-Velay	Tour de Montfaucon	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIe s.	texte
Polignac	Tour de Polignac	ind.	ind.	ind.	ind.	brèche	ind.	intégré à la tour du bas Moyen Âge
Rozier-Côtes-d'Aurec	Rozier	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	texte et Armorial de Revel
Saint-Christophe-sur-Dolaison	Tour Saint-Christophe	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIIe s.-XVe s.	texte
Saint-Didier-D'Allier	Saint-Didier-D'Allier	ind.	ind.	ind.	ind.	basalte et brèche	XIIIe s.-XVe s.	
Saint-Didier en Velay	La Fressange	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	texte 1368
Sainte-Sigolène	La Tour	ind.	ind.	ind.	3 et plus	ind.	XIIIe s.-XVe s.	d'après carte postale
Saint-Geneyss-près-Saint-Paulien	La "maison carrée"	14 x 10	ind.	ind.	ind.	basalte	XIIIe s.-XVe s.	d'après carte postale
Saint-Jean-de-Nay	Cereix	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	prospection
Saint-Julien-du-Pinet	Glavenas	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	texte 1298 ; indiquée indivise.
Saint-Maurice-de-Lignon	Lignon	10,6 x 8,2 ou 8,2 x 5,2	env. 8 m	ind.	3	granit	XIIIe s.-XVe s.	texte 1454
Saint-Maurice-de-Lignon	Loucé	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	d'après carte postale
Notre-Dame-du-Haut-	Notre-Dame-du-Haut-							texte 1552

Tableau 2. Tableau de recensement des tours supposées par textes ou vestiges, sans chronologie certaine.

Commune	Lieu	Dimension en m	Hauteur en m	□p. Mur en m	Niveaux	Matériau	Chronologie	Commentaires
Alleyras	Rochefort-la-Taillide	5 x 5 env.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	prospection
Aurec-sur-Loire	La Tour des Sauvages	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	texte XIIIe s.
Chadron	Tour de la Valette	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIIe-XVe s.	
Chadron	Tour d'Archinaud	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIIe s.	texte
Chomelix	Tour de la Monthiade	12 x 15	ind.	1,5 m	ind.	granit	XIIe-XVe s.	prospection
Chomelix	Chomelix-le-Bas	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	texte XVIIIe s.
Coubon	La Roche	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	texte 1390
Craponne-sur-Arzon	Tour d'Orcerolles	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIe-XIIIe s.	tour de garde
Espaly-saint-Marcel	Espaly	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	gravure
Estivareilles	Tour du prieur□	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIe-XVe s.	<i>Armorial de Revel</i>
Goudet	Pipet	ind.	ind.	ind.	ind.	basalte	ind.	ruines
Lapte	Tour de l'□□□	ind.	ind.	ind.	ind.	ind.	XIIIe s.-XVe s.	texte 1552

<b>Aulae XIe-XIIIe s.</b>					
<b>Commune</b>	<b>Lieu</b>	<b>Dimension</b>	<b>Superficie</b>	<b>Chronologie</b>	<b>Remarques</b>
Polignac	Polignac	25,2 x 16,8	300	XIe-XIIe et XIIIe s.	un étage
Solignac-sur-Loire	Solignac	NR	NR	XIIIe ou XVe s?	
Yssingeaux	Saussac	NR	NR	XIe s.?	fouilles

<b>Aulae citées dans le courant du XIVE s.</b>					
Polignac	Le Cheylon	1384	Aula fortalicii	fortalice	Jourda de Vaux 1911
Yssingeaux	Yssingeaux	1384	Aula castrii	castrii	G103 (comptes de l'abbaye)
Espaly	Espaly	1390	Aulam domo	castrii	G104
Monistrol	Monistrol	1388	Aule castrii monistolii	castrii	G103

<b>Autres bâtiments rectangulaires seigneuriaux, aulae hypothétiques</b>					
<b>Commune</b>	<b>Lieu</b>	<b>Dimension</b>	<b>Superficie</b>	<b>Chronologie</b>	<b>Remarques</b>
Alleyras	Rochefort-la-Taillide	7 x 14		98 ind.	topographie
Saint-Pierre-Eynac	Lardeyrol	7 x 11		77 ind.	basalte, opus spicatum
Usson-en-Forez	Usson-le-chateau	ind.	ind.	XIIIe s.?	iconographie

<b>Autres hors diocèse</b>					
<b>Commune</b>	<b>Lieu</b>	<b>Dimension</b>	<b>Superficie</b>	<b>Chronologie</b>	<b>Remarques</b>
Arlempdes	Arlempdes	18,6 x 6		111,6 ind.	antérieur au XVe s.
Lafarre	Mariac	7,5 x 10		75 ind.	topographie
Les Estables	Le Moutenc	15 x 8		120 ind.	Xe-XIIe s. fouilles

Tableau 3. Tableau des aulae envisagées autour des XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.

	modèle "philippin"	Esplantas	Arzon (Chomelix)	Chalencou (St-André-de-Chalencou)	Mercœur (St-Privat-d'Allier)	Tour 1 dite de Joyeuse (Dunières)	Tour 2 (Dunières)	Roche-en-Rigüier
diamètre (estimé) en m	13,6 ^ 16,5	11,5	7	6,7	8	9,6	8,4	6 ^ 7
hauteur (estimé) en m	25 ^ 30	25 env. 12	1,6	20	25	20 ^ 22,5	ND	6 ^ 7
largeur (estimé) du mur	3,5 ^ 4,25	3	ind	ND	2,5	2,75	1,96	> 1
nombre de niveaux	3 + terrasse	4 + terrasse	ind	4 + terrasse	4 + terrasse	5 + terrasse	ND	2 + terrasse
séparation des niveaux	voûtement ^ croisements d'ogives sexpartites	mixte : voûtement en coupole et plancher	ind	planchers	voûtement en coupole une voûte ^ croisements d'ogive sexpartite	planchers	ND	ND
mise en œuvre	moyen appareil régulier de pierre de taille (entre 0,22 et 0,3) assemblés au mortier ^ joints fins, calcaire et grès	appareil régulier de moyens moellons de granits taillés	appareil régulier de moyens moellons de granit	appareil régulier de petits ^ moyens moellons de granits	appareil régulier rectangulaire de moyens moellons de granits taillés	appareil régulier de moyens ^ grands moellons de granits	appareil régulier de grands moellons de granits	appareil régulier de petits moellons de phonolites
porte d'entrée	niveau 0 plain pied vers intérieure de la place et sortie possible vers extérieure de la place	1er niveau	ND	1er niveau	1er niveau	1er niveau	ND	1er niveau
circulation verticale	escalier dans épaisseur du mur	escalier droit dans épaisseur du mur	ND	échelle?	escalier droit dans l'épaisseur du mur alternatif sur chaque côté selon les niveaux	escalier en vis dans épaisseur du mur	ND	ND
accès au niveau 0	Embase pleine en tronc de cône d'env. 6m de haut	accès par un trou d'homme/ échelle amovible	ND	ND	accès par un trou d'homme - échelle amovible	accès par un trou d'homme/ échelle amovible	ND	ND
fonctions des niveaux	niveau 0 plain pied vers puits, chemin ^ tous les étages, latrines	niv 0 stockage niv 1 & 2 régulier niv 3 & 4 défensif	ND	ND	niv 0 stockage niv 1 ^ 3 régulier niv 4 défensif	niv 0 stockage niv 1 régulier niv 2 stockage niv 3 ^ 4 régulier niv 5 défensif	ND	niv 1 régulier
éléments datants	arches ^ embrasement simple et fente de tir étroite au nu du mur	dendrochronologie	arches en rame		fenêtres trilobées, cheminée	cheminée	mise en œuvre	mise en œuvre, fenêtre, évacuation eau
éléments défensifs	arches, talutage, galerie circulaire de hourds sur madriers perpendiculaires, pont-levis ^ treuil devant porte	terrasse ^ hourds, consoles, couverture ^ l'origine, arches (3 m)	arches en rame		crênelés, merlons percés de petites fentes d'arches, couverture ^ l'origine	consoles de mûricoulis de pierre	ND	boullins pour madriers (hourds possibles)
lien avec le reste du site	isolé par un fossé propre, souvent pavé	isolé	quadrilatère	isolé	jointe ^ un ensemble régulier ^ la fin du XIVe s.	isolé	isolé	isolé
chronologie	1ere moitié XIIIe s.	1251-1252 (dendro)	mi-XIIIe s.	2e moitié XIIIe s. fin XIVe-XVe s.	2e moitié XIIIe s. fin XIVe-XVe s.	2e moitié XIIIe s. début du XVe s.	2e moitié XIIIe s. XIIIe s.	1ere moitié XIIIe s.

Tableau 4. Tableau de mesures des tours circulaires à la chronologie envisagée XIII<sup>e</sup> s. ND = non déterminé. Le modèle-type est décrit à partir des éléments dans Châtelain (A.), Châteaux forts, images de pierre des guerres médiévales..., 1983.

	Rochegude (Saint-Privat-d'Allier)	Vabres (Alleyras)	Recours (Beaulieu)	Saint-Vincent (Seneuil)	Rochefort-les-Thors (Saint-Haon)	Alligre	Loudes	Beauzac
diamètre (estimé) en m	3,65 (interne)	env. 5 m	env. 5 m		env. 7	11,8		13 ND
hauteur (estimée) en m		6	aras	aras	6 et +	aras	10 et +	ND
largeur (estimée) du mur	> 1	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
nombre de niveaux	2 + terrasse	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
séparation des niveaux	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
mise en œuvre	appareil régulier de petits moellons de gneiss	petit appareil de moellons de granit, opus spicatum	petit appareil de moellons de granit	petit appareil de moellons de granit	appareil régulier de moellons de basalte	appareil régulier de moellons de basalte	appareil régulier de grands moellons de basalte et granit	ND
porte d'entrée	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
circulation verticale	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
accès au niveau 0	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
fonctions des niveaux	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
éléments datants	fente de jour rectangulaire	appareil de mise en œuvre	ND	ND	base tronconique ^ ND	base tronconique ^ ND	claveaux d'un arc, talut	ND
éléments défensifs	ND	ND	ND	ND	base tronconique ^ ND	base tronconique ^ ND	ND	ND
lien avec le reste du site	isolé	lien avec une courtine	ND	ND	isolé	isolé	isolé	ND
chronologie	1 <sup>ère</sup> moitié XIII <sup>e</sup> s.	XIII <sup>e</sup> s.	XIII <sup>e</sup> s.	XIII <sup>e</sup> s.	XIII <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> s.	XIII <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> s.	XIII <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> s.	XIII <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> s.

Arlempdes	
	5,6
	7 ^ 9,7
	>1
3 + terrasse	
voûte d'arc sur plan centré	
appareil régulier de petits moellons de basalte	
1 <sup>er</sup> niveau	ND
	ND
niv 0 stockage	
niv 1 résidentiel	
une petite ouverture au premier niveau?	
positionnée sur une courtine séparant deux plateformes	
1 <sup>ère</sup> moitié XIII <sup>e</sup> s. Rénovation moderne des deux niveaux supérieurs (gneiss blanc)	

Commune	Lieu	Dimension en m.	Hauteur	Ép. Mur en m	Niveaux	Matériau	Datation
Apinac	Apinac	11 x 17	env. 15	ind.	ind.	granit	avant 1452
Aurec	Aurec-sur-Loire	9 x 8 env.	env. 10	entre 1,65 et 1,85	4 □ 5	granit	avant XVe s.
Bains	Bains	15 x 15 env.	env. 11	ind.	4 □ 5	basalte et brèche	XIVe s.-XVe s.
Beaulieu	Adiac	10 x 10 env.	env. 12	ind.	4 □ 5	basalte, brèche, a	fin XIVe-début XVe s.
Beaux	Beaux	8 x 6,40	env. 12	ind.	4 □ plus	basalte et granit	XIVe s.-XVe s.
Chamalières-sur-Loire	Ventressac	ind.	ind.	ind.	ind.	gneiss	1430
Chapelle-d'Aurec (La)	Le Chambon	ind.	ind.	ind.	3 ind.	ind.	2e moitié du XVe s.
Coubon	Volhac	ind.	ind.	ind.	ind.	brèche	seconde moitié XVe s.
Coubon	Poinsac	8 x 10 env.	env. 20	ind.	5	basalte et brèche	1390
Estivareilles	La Marandière	11 x 8,3	ind.	ind.	5	granit	XIVe r. édif 1468
Loudes	Le Charrouil	7,6 x 7	env. 14,5	ind.	5	basalte	dat 2 - XVe s.
Loudes	Coubladour	11 x 11 env.	ind.	ind.	ind.	brèche volcanique	fin XIVe-début XVe s.
Oudès	Agrain	6,5 x 6	env. 10	1,1 m	3 + terrasse	brèche volcanique, granit	fin XIVe-début XVe s.
Polignac	Polignac	16 x 13	32	ind.	ind.	brèche	1385-1421
Polignac	Bornette	9 x 10	ind.	ind.	5 et plus	basalte et arkose	XIVe s.-XVe s.
Puy-en-Velay (Le)	Mons	20 x 20	env. 10	ind.	4	basalte	seconde moitié XIVe s.
Retournac	La Bourange	ind.	ind.	ind.	ind.	gneiss	seconde moitié XVe s.
Retournac	Mercuret	ind.	ind.	ind.	ind.	gneiss	XVe s.
Retournac	Chabanolles	ind.	ind.	ind.	ind.	gneiss	seconde moitié XVe s.
Sainte-Sigolène	La Tour	ind.	ind.	ind.	ind.	granit	XVe s. -XVIIe s.
Saint-Germain-Laprade	Moulinneuf	4,80 x 5,10	env. 20	ind.	4 □ 5	basalte et arkose	XIVe-XVe s.
Saint-Germain-Laprade	Montagnac	12 x 14	ind.	ind.	ind.	ind.	1481
Saint-Germain-Laprade	La Coste Saint-Germain	ind.	ind.	ind.	ind.	basalte et arkose	XIVe-XVIIe s.
Saint-Germain-Laprade	Le Pin	ind.	ind.	ind.	ind.	basalte et arkose	2e moitié XIVe-XVIIe s.
Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte	Montagnac	7,8 x 6	ind.	ind.	ind.	granit	XIIIe s.-XVe s.
Saint-Julien-du-Pinet	Mortessaigne	15 x 10	env. 15	ind.	ind.	basalte	premier tiers XVe s.
Sècheujols	Sècheujols	13 x 16	entre 20 e	ind.	ind.	basalte et brèche	fin XIVe s.-début XVe s.
Solignac	Les Tours ou Les Crottes	9,75 x 7,4	env. 6 m	1,3 □ 1,5 m	2 et plus	basalte	début XIVe s. (1325-1330)
Solignac-sur-Loire	Solignac	7,4 x ind.	env. 8	1,7 m.	2 □ plus	basalte	premier tiers XIVe s.

Tableau 5. Tableau de mesures des tours quadrangulaires du bas Moyen Âge : ca. XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.

Commune	Lieu	Dimension en m.	Hauteur en m.	□ p. Mur en m	Niveaux	Matériau	Datation
Tence	Joux	ind.	ind.	ind.	ind.	granit	XIV <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> s.
Tence	La Brosse	ind.	ind.	ind.	ind.	granit	XIV <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> s.
Tence	Le Besset	10 x 10	env. 11	ind.	3 et plus	granit	XIV <sup>e</sup> s.-XV <sup>e</sup> s.

	Rochebaron (Bas-en-Basset)	Aurec-sur-Loire	Saint-Pal-en-Chalencou	Monistrol-sur-Loire	Mons (Le Puy-en-Velay)	Bellevue-la-Montagne
diamètre (estimé) en m	6,5	11	5,15	17	8,5	6,65
hauteur (estimé) en m	23 ^ 24	13 env. 14 m.		16 et plus	16	10
largeur (estimé) du mur	1,35 ^ 1,5	env. 2	1,1	2,5	ind.	1,9
nombre de niveaux	5 + terrasse	4 + terrasse	4+toit ou terrasse	4,5 + terrasse	3 + terrasse	
séparation des niveaux	voûtement en coupole	voûte d'ogives	plan carré et voûte d'ogive	plancher	voûtement d'ogive et une en cul de four	voûtements sur croisements d'ogive quadrilatère
mise en œuvre	appareil régulier moyens ^ grands moellons de granits	ind. (enduite)	appareil régulier de moyens ^ grands moellons de granit	appareil régulier de grands moellons de gneiss	appareil régulier moyens ^ grands moellons de granits	
porte d'entrée	1er niveau, mais de plain-pied (accès par une cour plus haute)	ind. (enduite)	ind.	ind.	plain-pied et ^ partir du 3e étage	ind.
circulation verticale	escalier en vis semi-hors-œuvre (diamètre : 3,25)	escalier en vis semi-hors-œuvre ^ partir du 3e niveau	escalier dans épaisseur du mur	escalier dans épaisseur du mur	tourelle demi hors-œuvre	ind.
accès au niveau 0	accès par un trou d'homme/échelle amovible	ind.	Trou d'homme	ind.	ind.	ind.
fonctions des niveaux	niv 0 stockage niv 1 défensif niv 2 ^ 3 niv 5 régulier niv 6 défensif	niv 0 stockage niv 1 défensif niv 2 ^ 3 niv 4 défensif	Niv 0 stockage, niv 1 défensif, niv 2 régulier, niv 3 niv 4 grenier? niv 5 régulier?	niv 0 stockage niv 1 & 2 régulier niv 3 stockage niv 4 ^ 5 régulier	niv 0 stockage niv 1 régulier niv 2 régulier niv 3 défensif	
éléments datants	fenêtres, escalier hourds, consoles de maçonnerie de pierre ^ linteau de pierre trilobé talutage	fenêtre ^ simple traverse, escalier	arches canonniers, cheminées, placard, fenêtre	arches canonniers	fenêtres rectangulaires, coussières, cheminées rectangulaires	petites fenêtres rectangulaires
éléments défensifs	jointe de la conception ^ une courtine, située sur un angle	quadrilatère / flanquement de défense de bourg	arches canonniers, base talutée quadrilatère / flanquement de défense de bourg	arches, canonniers; base talutée quadrilatère	base défensive talutée	talutage, ouverture pour huchette
lien avec le reste du site	1402-1419 (texte)	1ere moitié du XV <sup>e</sup> s. 1465	2e moitié XV <sup>e</sup> s.	2e moitié XV <sup>e</sup> s. 1448	jointe ^ un ensemble régulier de l'origine	quadrilatère
chronologie					2e tiers du XV <sup>e</sup> s.	fin XIV <sup>e</sup> s. - début XV <sup>e</sup> s. remaniement XVIII <sup>e</sup> s.

Tableau 6. Tableau de recensement et de mesures des tours circulaires du XV<sup>e</sup> s.

Commune	Lieu	Type	Forme	Flanquement	Artillerie	Superficie	Ville close 1536	Autre
Aiguilhe	Aiguilhe	Ecclesial	rectangulaire	tours	ouverture pour le tir	7260	x	
Allègre	Allègre	Basse-cour	rectangulaire	tours	archères-canonnières	18122		
Apinac	Apinac	Basse-cour	polygonale	tours	ind.	8545		
Arsac-en-Velay	Bouzols	Basse-cour	ind.	ind.	ind.	10312	x	Guet depuis la tour de l'église
Aurec-sur-Loire	Aurec	Basse-cour	pseudo-circulaire	résidence et bourg	ouverture pour le tir	10750	x	
Bains	Bains	Basse-cour	pseudo-circulaire	ind.	ind.	10947		Eglise fortifiée
Bas-en-Basset	Rochebaron	Basse-cour	rectangulaire	tours	archères-canonnières	9612		
Beuzac	Beuzac	Basse-cour	rectangulaire	tours	archères-canonnières	6390	x	
Beuzac	Confolent	Ecclesial	ind.	ind.	ind.	0		Prieur fortifié
Blanzac	Blanzac	Ecclesial	rectangulaire	ind.	ind.	8350	x	
Chamalières	Chamalières-sur-Loire	Ecclesial	rectangulaire	ind.	ind.	7300		Prieur fortifié
Chomelix	Arzon	Basse-cour	ind.	ind.	ind.	0		
Chomelix	Chomelix-le-Haut	Ecclesial	rectangulaire	ind.	ind.	18583		
Craponne-sur-Arzon	Craponne	Basse-cour	polygonale	tours	ouverture pour le tir	45000	x	
Cussac-sur-Loire?	Cussac	Ecclesial	ind.	ind.	ind.	0	x	
Espaly-Saint-Marcel	Espaly	Basse-cour	pseudo-circulaire	résidence	ind.	29600	x	
Estivareilles	Estivareilles	Ecclesial	rectangulaire	tours	ind.	4630		Tour du prieur

Tableau 7. Tableau inventaire des espaces collectifs fortifiés du bas Moyen Âge.

Commune	Lieu	Type	Forme	Flanquement	Artillerie	Superficie	Ville close 1536	Autre
Goudet	Goudet	Ecclesial	rectangulaire	prieur	archés-canonnières	3292		Prieur fortifié résidence prieurale fortifiée
Grazac	Grazac	Ecclesial	rectangulaire	prieur	archés-canonnières	2307		Prieur fortifié
La Sauve-sur-Semelle	La Sauve-Benoîte	Ecclesial	rectangulaire	abbatial	ind.	19955		abbatiale fortifiée
Lapte	Lapte	Basse-cour	pseudo-circulaire	ind.	ind.	15710		Tour contreglise
Le Puy-en-Velay	Le Cloître			tours	ind.		x	
Le Puy-en-Velay	Le Puy	Ecclesial		tours	archés-canonnières, ouvertures pour le tir		x	
Lissac	Lissac	Basse-cour	quadrangulaire	tours	ind.	6125	x	Tour dans l'église
Loudes	Loudes	Basse-cour	quadrangulaire	tours	ind.	9450	x	
Merle-Leignec	Leignec	Basse-cour	ind.	ind.	ind.	0		église
Mezès	Mezès	Basse-cour	pseudo-circulaire	ind.	ind.	5320		église
Monastier-sur-Gazeille	Monastier	Ecclesial	polygonale	abbatial	canonnières	0	x	fortifié,
Monistrol-sur-Loire	Monistrol	Ecclesial	rectangulaire	ind.	ind.	25590	x	église
Montarcher	Montarcher	Basse-cour	ind.	ind.	ind.	0		
Montfaucon-en-Velay	Montfaucon	Basse-cour	rectangulaire	ind.	ind.	16804	x	
Pradelles	Pradelles	Basse-cour		tours	ind.		x	Hors diocèse du Puy
Retournac	Retournac	Ecclesial	ind.	ind.	ind.	0		
Roche-en-Ragnier	Roche-en-Ragnier	Basse-cour	pseudo-circulaire	tours	ind.	10778	x	

Commune	Lieu	Type	Forme	Flanquement	Artillerie	Superficie	Ville close 1536	Autre
Rozier-Côtes-D'Aurec	Rozier	Ecclesial	polygonale	prieur	arch-canonni	3732		
Saint-Agrève	Saint-Agrève	Basse-cour		ind.	ind.		x	Hors diocèse du Puy
Saint-André-de-Chalenccon	Chalenccon	Basse-cour	rectangulaire	ind.	ind.	9890	x	
Saint-Didier-d'Allier	Saint-Didier-d'Allier	Basse-cour	ind.	ind.	ind.	0		
Saint-Didier-en-Velay	Saint-Didier-la-Sauve	Basse-cour	polygonale	ind.	ind.	34774	x	Tour contre l'église
Saint-Geneys-près-Saint-Paulien	Saint-Geneys	ind.	rectangulaire	tours	ind.	14930		
Saint-Germain-Laprade	Servissas	Basse-cour	pseudo-circulaire	ind.	ind.	30000		
Saint-Julien-Chapteuil	Chapteuil	Basse-cour	pseudo-circulaire	ind.	ind.	20000		
Saint-Pal-en-Chalenccon	Saint-Pal-en-Chalenccon	Basse-cour	rectangulaire	tours	arch-canonni	12170	x	
Saint-Paulien	Saint-Paulien	Ecclesial	rectangulaire	ind.	ind.	32000		Eglise fortifiée
Saint-Privat-d'Allier	Saint-Privat-d'Allier	Basse-cour	polygonale	ind.	ind.	9000		Prieur fortifié
Saint-Vidal	Saint-Vidal	Basse-cour	pseudo-circulaire	résidence	canonni	2720		
Sansac-l'Église	Sansac	Ecclesial	ind.	ind.	ind.	0	x	
Solignac-sur-Loire	Solignac	Basse-cour	polygonale	ind.	ind.	18000	x	
Tence	Tence	Ecclesial	rectangulaire	ind.	ind.	7883	x	
Tiranges	Tiranges	Basse-cour	polygonale	ind.	ind.	4560		
Usson	Usson	Basse-cour	polygonale	tours	arch-canonni	22000		
Vernassal	Vernassal	Basse-cour	rectangulaire	résidence	arch-canonni	8800	x	

Commune	Lieu	Type	Forme	Flanquement	Artillerie	Superficie	Ville close 1536	Autre
Vorey	Vorey	Ecclesial	rectangulaire	ind.	ind.	1440		Prieur <input type="checkbox"/> fortifi <input type="checkbox"/> r <input type="checkbox"/> sidence prieurale fortifi <input type="checkbox"/>
Yssingeaux	Saussac	Basse-cour	ind.	ind.	ind.	0		
Yssingeaux	Yssingeaux	Ecclesial	polygonale	ind.	ind.	17502	x	

## Liste des figures

<i>fig. 1. Représentation des occurrences désignant les espaces fortifiés du corpus avant 1020 et avant 1200.</i>	244
<i>fig. 2. Représentation des occurrences du terme <b>castrum</b> et autres habitats fortifiés entre 1050 et 1200.</i>	244
<i>fig. 3. Carte des <b>castra</b> du Velay avant 1200. Données croisées et synthétisées. Fond de plan BD ALTI et HYDRO-IGN.</i>	245
<i>fig. 4. Cartographie des lieux des conflits opposant les Polignac aux évêques du Puy, 1150-1154 ; 1165-1171 ; 1181-1201.</i>	246
<i>fig. 5. Cartographie des lieux en possession de l'évêque, par la bulle papale de 1164-1165.</i>	247
<i>fig. 6. Cartographie de répartition des tours quadrangulaires envisagées autour des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.</i>	248
<i>fig. 7. Carte des <b>castra</b> connus à la fin du XIII<sup>e</sup> s.</i>	249
<i>fig. 8. Cartographie des lieux en possession de l'évêque, par la bulle papale de 1267.</i>	250
<i>fig. 9. Cartographie de répartition des tours circulaires du XIII<sup>e</sup> s.</i>	251
<i>fig. 10. Libéralités ou accords habitants-seigneurs connus dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> s.</i>	252
<i>fig. 11. Les villes à consulats et les villes closes à la fin du XVI<sup>e</sup> s.</i>	252
<i>fig. 12. Espaces fortifiés du bas Moyen Âge.</i>	253
<i>fig. 13. Carte des sites castraux relevant de l'évêque et des lieux gardés à la fin du XIV<sup>e</sup> s.</i>	254
<i>fig. 14. Portes arc en plein-cintre, claveaux courts extradossés (groupe 1).</i>	255
<i>fig. 15. Portes arc légèrement brisé, claveaux longs extradossés (groupe 2).</i>	256
<i>fig. 16. Portes à claveaux longs et étroits (groupe 3).</i>	257
<i>fig. 17. Portes arc brisé, claveaux courts extradossés (groupe 4).</i>	258
<i>fig. 18. Portes aux claveaux larges (groupe 5 A et B).</i>	259
<i>fig. 19. Portes aux claveaux larges et courts, arc peu brisé à surbaissé (groupe 6).</i>	260
<i>fig. 20. Maisons fortes de la petite noblesse XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s. aux alentours du Puy.</i>	261
<i>fig. 21. Carte des épisodes d'insécurité dus au passage des Routiers : 1359-1364, 1380-1385 et 1387-1391.</i>	262
<i>fig. 22. Cartographie des captations des Polignac à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> s.</i>	263
<i>fig. 23. Cartographie de répartition des tours quadrangulaires du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.</i>	264
<i>fig. 24. Cartographie de répartition des tours circulaires du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s. aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.</i>	265

## Liste des tableaux

<i>Tableau 1. Tableau de mesures des tours quadrangulaires à la chronologie envisagée autour des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.....</i>	<i>268</i>
<i>Tableau 2. Tableau de recensement des tours supposées par textes ou vestiges, sans chronologie certaine. ....</i>	<i>269</i>
<i>Tableau 3. Tableau des aulæ envisagées autour des XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s. ....</i>	<i>271</i>
<i>Tableau 4. Tableau de mesures des tours circulaires à la chronologie envisagée XIII<sup>e</sup> s. ND = non déterminé. Le modèle-type est décrit à partir des éléments dans Châtelain (A.), Châteaux forts, images de pierre des guerres médiévales..., 1983.....</i>	<i>272</i>
<i>Tableau 5. Tableau de mesures des tours quadrangulaires du bas Moyen Âge : ca. XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.....</i>	<i>274</i>
<i>Tableau 6. Tableau de recensement et de mesures des tours circulaires du XV<sup>e</sup> s.....</i>	<i>276</i>
<i>Tableau 7. Tableau inventaire des espaces collectifs fortifiés du bas Moyen Âge. ....</i>	<i>277</i>

